L'ESPION ANGLOIS,

OU

CORRESPONDANCE SECRETE

ENTRE

MILORD ALL'EYE

ET

MILORD ALL'EAR.

Singula quæque notando. HOR.

Nouvelle Edition, revue, corrigée & considérablement augmentée.

TOME HUITIEME.

A LONDRES,
Chez JOHN ADAMSON.
MDCCLXXXIV.

L'ESPION ANGLOIS,

OU

CORRESPONDANCE SECRETTE

ENTRE

MILORD ALLEYE

ET

MILORD ALLEAR.

TOME HUITIEME.

A LONDRES.
Chez JOHNADAMSON,
M. DCC. LXXXIV.

LETTRES

Contenues dans ce huitieme Volume.

LETTRE I. *Sur la chevalerie d'Eon.* Pag. 5

LETTRE II. *Sur la Bretagne; sur la ville de Rennes; sur ses chefs. Quelques nouveaux détails concernant les états. Procès naissant entre le maréchal duc de Duras & le comte Desgrée du Lou. Pamphlet contre l'évêque de Rennes.* 32

LETTRE III. *Sur la ville de Brest. Description de ce port; armemens qui s'y font; caracteres des généraux & autres officiers les plus distingués qui doivent commander les vaisseaux qu'on équipe.* . . . 86

LETTRE IV. *Continuation du même sujet.* 142

ETAT *des vaisseaux de ligne de la marine du port de Brest au commencement de l'année 1778, avec leurs noms, le nombre de leurs canons, leur destination & des notes sur chaque vaisseau.* 188

Proclamation du général Burgoine. . 218

LETTRE V. *Journal des faits les plus importans passés à Paris durant mon absence depuis le 1er janvier 1778 jusqu'au 20 février.* 222

LETTRE VI. *Séance du bureau de législation dramatique. Mémoire anonyme d'un des membres.* 241

LETTRE VII. *Sur la mort de le Kain.* . 265

COPIE *d'une lettre écrite par M. Renou, de l'académie de peinture, aux comédiens françois.* 276

LETTRE VIII. *Sur un duel fameux.* . . 280
LETTRE IX. *Séjour de M. de Voltaire à Paris depuis le 10 février qu'il y eſt arrivé juſqu'au 31 mars, lendemain de ſa premiere apparition à la comédie françoiſe.* . . 294
LETTRE X. *Suite de la précédente.* . . 311
LETTRE XI. *Sur la réunion de la France avec les Américains; ſur le traité conclu entre les deux nations & ſur la guerre inévitable qui doit s'allumer. Préparatifs à Breſt & à Toulon; démarches hoſtiles qui s'en ſont déjà ſuivies; particularités & anecdotes à cet égard.* 322
LETTRE XII. *Sur un procès plaidé avec un éclat ſans exemple. Plaidoyers pour & contre. Jugemens.* 360

Fin de la Table.

AVERTISSEMENT

DES

LIBRAIRES.

Nous offrons au public les Tome VIII, IX & X de la ſuite de l'Eſpion Anglois ; *ils embraſſent les événemens de l'année* 1778 *& du commencement de* 1779. *On ſait que c'eſt l'époque où s'allumoit la guerre entre la France & l'Angleterre. Eh! quelle guerre! Une guerre purement maritime, telle que les faſtes d'aucun peuple du monde n'en offrent d'exemple ; guerre la plus importante, par ſon objet, par ſes ſuites & par ſes moyens. L'eſprit humain eſt effrayé des ſeuls préparatifs qu'elle exigeoit. Il ſeroit donc bien eſſentiel qu'elle fût racontée par un écrivain inſtruit en pareil genre. Notre Eſpion, dans ce qu'il a donné ſur la marine, a déjà fait ſes preuves. Nous doutons que perſonne fût en état d'en parler comme lui. En effet, dans le petit nombre de mémoires ſur cette matiere que nous avons, à commencer par ceux de* Dugué Trouin, *ſi recommandables quant au fond.*

il n'en eſt aucuns qui attachent, & ne répugnent dans leur forme. Au contraire, on lit avec avidité tout ce que l'Eſpion a précédemment écrit là-deſſus. Il paroît très au fait de la langue des Marins, & ſe ſervant toujours du terme propre, jette dans ſa narration une clarté qui ajoute à l'intérêt. D'ailleurs cette nouvelle façon d'écrire l'hiſtoire par Lettres, & pour ainſi dire, par des Comptes rendus, *admet une foule de détails & d'anecdotes infiniment agréables aux contemporains, & qui échapperoient à la poſtérité s'ils n'étoient ainſi conſignés pour elle. Elle eſt même préférable aux Mémoires, en ce que l'auteur de ceux-ci n'y parle guere que de lui, ou de ce qui a rapport à lui; qu'il y regne toujours une partialité que n'a pas le nôtre dont le coup d'œil eſt à la fois plus rapproché & plus général.*

Ces objets importans de la politique n'empêchent pas que notre Eſpion ne parle de tous les autres faits du moment, dont ſon rôle l'oblige de s'entretenir; & ſi quelqu'un s'aviſoit de critiquer ce mélange qui donne au contraire à l'ouvrage le grand mérite de la variété, nous le renverrions au Proſpectus *& à la*

lettre préliminaire de Milord All'Bye. *Nous n'ignorons pas les autres objections qu'on a faites contre les trois derniers volumes, & nous ne pouvons mieux y répondre que par la lettre ci-jointe adressée dans le tems à un de nos correspondans.*

Lettre des Libraires à l'un de leurs correspondans à Paris.

MONSIEUR,

Nous avons accepté le manuscrit que vous nous grondez d'avoir imprimé, parce que nous l'avions demandé & sollicité, & qu'un Libraire honnête doit tenir ses engagemens; fût-ce à perte. Mais nous n'avons point craint ce malheur pour la suite d'un ouvrage qui a eu tant de vogue, qui nous paroissoit remplir le même plan, & que nous savions sortir certainement de la même main: nous ne pouvions imaginer que ce qui avoit été trouvé intéressant & piquant dans les premiers volumes deviendroit plat & détestable dans les nouveaux. Nous ne restons pas au

ſurplus abſolument convaincus de tout le mal que vous en dites, ou qu'on vous en fait dire: premierement parce que cette ſuite ſe débite très-bien ici, où l'on eſt au moins auſſi difficile qu'en France; en ſecond lieu parce que les reproches que vous articulez nous ſemblent d'un critique ou de mauvaiſe foi, ou qui n'a pas lu l'ouvrage, ou qui manque également de bon ſens & de goût.

L'Eſpion n'eſt qu'un hiſtorien, & le mérite de celui-ci conſiſte non dans l'invention des faits, mais dans la maniere de ſes les approprier & de les raconter. D'ailleurs même l'Eſpion nous révele beaucoup d'anecdotes ignorées au tems où il écrivoit, & qui le ſont encore de nombre de gens. Les cinq lettres qui ſervent d'introduction au commencement de la guerre qui ſe couvoit, en contiennent pluſieurs de cette eſpece.

Le critique dit que l'Eſpion parle de la deſtruction des Jéſuites; ce n'eſt pas vrai: il parle au contraire de leur réſurrection dont il s'agiſſoit en 1777 & qui s'exécute aujourd'hui en Ruſſie. Il entre dans tous les détails particuliers des menées qui eurent lieu au

ſein du parlement, & à coup-ſûr ni vous, ni nous, ni bien d'autres ne ſavions cela.

Ce n'eſt pas non plus du procès de la Chalotais éteint en 1770, dont nous entretient l'Eſpion, comme lui réproche encore le critique, mais d'un manuſcrit trouvé en 1777, de M. le duc de Rohan, *manuſcrit précieux que M.* de la Chalotais *s'étoit engagé de ne jamais publier, que nous ne connoîtrions pas encore ſans cet heureux larcin & que vous & tous les colporteurs de France, auroient regardé comme une bonne fortune d'acheter & de faire imprimer.*

A l'égard de Deſrues, *il eſt vrai qu'en 1777 on publia l'arrêt que tout le monde peut lire; mais où trouverez-vous l'hiſtoire de ce ſcélérat rare & inſigne, écrite d'une façon auſſi pitoreſque, auſſi intéreſſante & auſſi philoſophique.*

Enfin, ayant parlé en 1775 du procès de Madame de Saint Vincent *dans deux lettres généralement goûtées & qui avoient étonné les avocats même, ſurpris du coup-d'œil lumineux que l'hiſtorien étoit ſur cette affaire, n'étoit-il pas indiſpenſable d'en rapporter le jugement en 1778 où il venoit de ſe rendre?*

Si votre critique eût bien saisi le plan de l'ouvrage, eût réfléchi que c'étoit une histoire & non un roman, s'il eût lu la date des lettres, mise exprès très exactement, il auroit reconnu que l'Espion écrivant en 1777 ne pouvoit, ne devoit parler que de ce qui se passoit à cette époque, comme dans les volumes précédens, il ne racontoit que ce qu'il avoit vu en 1775 & 1776, qu'il n'étoit pas plus neuf alors qu'aujourd'hui & que s'il a réussi, c'est par toutes les qualités qu'il doit avoir encore.

Telles sont, Monsieur, les réponses que vous pourrez faire à ceux qui vous renouvelleront les mêmes reproches & qui sont certainement sans réplique.

Mais après avoir répondu en détail à vos objections, agréez, Monsieur, que je vous interroge à mon tour? Avez vous trouvé quelque part un morceau d'administration plus neuf & plus curieux que le Tableau des Impositions de cette présente année 1777? Avez vous lu quelque chose de plus instructif pour les étrangers auxquels l'ouvrage est spécialement destiné, que les commentaires qui accompagnent le tableau? Les deux let-

tres où l'auteur commence à démasquer l'ambition hipocrite du directeur des finances; sont encore du même genre. On peut ranger dans cette classe celle sur les corvées. Indépendamment de la politique & du régime intérieur, les objets concernant les sciences, les lettres & les arts ne sont pas oubliés & diversifient ces volumes autant que les précédens. Cent journaux, cent gazettes sans doute ont parlé du séjour de l'Empereur à Paris & de ses voyages en France: avez-vous dans aucune ce morceau historique traité aussi à fond, réunissant autant d'anecdotes & un ensemble aussi satisfaisant? Peut-on rencontrer ailleurs un développement plus précis & plus plein en même tems de la premiere école de peinture d'aujourd'hui, que celui contenu dans les deux lettres sur l'école françoise, *ensorte que l'amateur le plus éloigné connoîtra les divers artistes de France, comme s'il avoit leurs ouvrages sous ses yeux. La querelle dramatique avec les comédiens, la découverte récente d'une opération chirurgicale très-importante, les disputes sur la musique, rien n'est oublié, pas même ce qui peut amuser & faire rire les lecteurs;*

ainſi qu'on en juge par la digreſſion ſur les converſations du jour de l'an.

Après une énumération auſſi détaillée, il eſt aiſé de conclure que les lettres ſur les faits de l'année 1777 ont pour le moins autant d'intérêt, de piquant, de nouveauté & de variété que les premieres.

Nous avons l'honneur d'être &c.

L'ESPION

L'ESPION ANGLOIS.

LETTRE I.

Sur la chevaliere d'Eon.

Depuis la rentrée en France, Milord, du Chevalier d'Eon, de cet être amphibie, mâle à Londres, femele à Paris, j'ai fait tous mes efforts pour conſtater l'état & les avantures de ce perſonnage célebre, & mon plus grand ſoin a dû être d'écarter le merveilleux d'un ſujet qui en eſt trop ſuſceptible, où la ſimple vérité, la vérité la plus exacte eſt déjà ſi incroyable. Enfin, après bien des recherches, après avoir interrogé ſes compatriotes, ſes parens, j'ai pris encore aux affaires étrangeres les informations les plus préciſes & les plus étendues : j'en ai conféré en paſſant à Verſailles avec mon ami Genêt (1) & pour ne point vous laiſſer ſans alimens à votre curioſité ſans ceſſe renaiſſante, autant que pour me déſennuyer dans ma route, je vais vous faire part de toutes les anecdotes que j'ai recueillies ſur un problême auſſi difficile à réſoudre.

(1) Secrétaire interprete du roi au département des affaires étrangeres, dont il a déjà été queſtion précédemment à l'occaſion du *journal de marine*.

Charlotte, Génevieve, Louiſe, Auguſte, André, Timothée d'Eon de Beaumont, qu'on ſuppoſeroit d'une origine eſpagnole, en entendant l'énumération de tous ces noms de baptême, deſcend de l'ancienne maiſon de le Sénéchal en Bretagne; ſi l'on en croit la généalogie qu'elle produit (1), ou plutôt remonte a l'héréſiarque Eon de l'Etoile condamné au concile de Rheims en 1148, traité de fol par les uns, & par les autres repréſenté comme un homme rare & même comme un grand homme. Tandis que des branches de cette maiſon ſe ſont conſervées dans leur illuſtration (2), celle-ci avoit dégénéré en Bourgogne & paſſoit pour très-bourgeoiſe à Tonnerre, lorsque la demoiſelle d'Eon, car, pour me conformer à la nouvelle méthamorphoſe, je la féminiſerai déſormais, y naquit le 5 Octobre 1728. Son pere, qui, malgré ſa ſituation modeſte & obſcure, étoit intérieurement travaillé de l'ambition ſourde de perpétuer un nom autrefois brillant, deſiroit paſſionnément d'avoir un fils. Il avoit déjà ſu très-mauvais gré à ſa femme de ne lui avoir donné ſucceſſivement que plu-

(1) Cette généalogie a été faite en 1763, ſur pieces authentiques par un M. de Palmeus, ſecrétaire de S. A. S. le feu prince de Conti.

(2) On connoît entre-autres deux hommes de qualité de ce nom, MM. Louis-Gabriel le Sénéchal Carcado, comte de Carcado & Corentin, & Joſeph le Sénéchal Carcado Molac, marquis de Molac.

ſieurs filles. Celle-ci le connoiſſoit injuſte & violent; elle profita de ſon abſcence, lorsqu'elle accoucha, & de quelque apparence de virilité dans l'enfant nouveau-né, pour le décider garçon & le faire baptiſer comme tel. Heureuſement ſes inclinations s'accordoient dès cette époque avec la ſupercherie, & l'époux reſta dans une auſſi douce illuſion; mais elle pouvoit s'évanouir d'un inſtant à l'autre; le moindre contretems pouvoit trahir un ſecret bien difficile à garder; M. d'Eon n'auroit été que plus furieux de ſe voir cruellement trompé. Sa femme imagina de ſe faire demander ce fils chéri par une ſœur qui réſidoit à Paris. Elle la mit dans ſa confidence, &, ſous prétexte de commencer les études de l'enfant dans la capitale où il trouveroit tous les ſecours propres à ſeconder ſes favorables diſpoſitions, il lui fut envoyé lorsqu'il touchoit à ſa ſixieme année. Il reçut d'abord l'éducation conforme à ſon traveſtiſſement; à quatorze ans, l'autre ſexe s'étant manifeſté par les ſymptômes ordinaires, ſa tante l'inſtruiſit des précautions qu'il y avoit à prendre pour dérober ſon ſecret à ſes camarades, & la jugeant douée de la prudence capable de ſeconder les vices politiques de ſa famille, elle l'envoya au college Mazarin pour y faire ſes claſſes. Elle ne s'y diſtingua pas moins par la ſageſſe de ſa conduite, que par ſes progrès dans les belles-lettres. On ſent, ou plutôt l'on ne peut conçevoir ſans avoir paſſé par une ſemblable épreuve, tout ce qu'il

dut lui en coûter de dégoût, de travail & d'efforts, pour ſuivre les divers exercices d'eſprit & de corps auxquels on l'appliqua, ſans trahir le ſecret du ſexe qu'on ne ſoupçonna jamais.

A l'étude des belles lettres ſuccéda celle des loix; elle s'y appliqua avec tant de ſoin, qu'elle ſe rendit bientôt digne d'être reçue docteur en droit civil & en droit canon, puis avocat au parlement. Elle ſoutint ces divers titres ſcientifiques par quelques eſſais (1) qui annonçoient qu'elle n'en étoit point indigne, & qu'elle auroit pu enrichir la littérature d'ouvrages d'éloquence & autres productions de différens genres, ſi des occupations plus importantes lui en euſſent laiſſé le loiſir, comme elle en avoit le goût. Ses premiers écrits contribuerent du moins à la faire connoître, à lui procurer d'illuſtres protecteurs & à préparer la brillante carriere qu'elle parcourut depuis.

Mlle d'Eon en avoit publié un (2) rempli

(1) Tels qu'un *mémoire très-inſtructif ſur la vie & les ouvrages de M. l'Abbé Langlet Dufreſnoy; un Eloge funebre de Marie Thereſe Félicité d'Eſt Ducheſſe de Penthievre; un éloge du comte Dons-en-bray, préſident de l'académie des ſciences de Paris. Ces deux dernieres productions étoient en latin.*

(2) *Conſidérations hiſtoriques & politiques ſur les impôts des Egyptiens, des Babyloniens, des Perſes, des Grecs, des Romains, & ſur les différentes ſituations de la France par rapport aux finances depuis l'établiſſement des Francs dans la Gaule, juſqu'à préſent.*

d'érudition dans ſa briéveté, dont le mérite ne ſe bornoit point à celui des recherches; qui offroit une infinité de vues utiles aux adminiſtrateurs des états; où l'auteur penſoit & faiſoit penſer ſon lecteur, rendoit intéreſſant les détails les plus arides, les matieres les plus abſtraites & leur donnoit par la liberté de ſa plume un air d'originalité frappante: ce fut principalement celui là qui devint le principe de ſa fortune.

Le feu prince de Conti aimoit ces matieres, il honoroit d'une bienveillance particuliere la famille de Mlle d'Eon; il conçut à la lecture de ce traité une idée avantageuſe de la ſageſſe & de la ſagacité de ſon eſprit; il l'interrogea, l'examina & la reconnut douée des talens & de la prudence néceſſaire au rôle qu'il vouloit lui faire jouer; il étoit d'ailleurs inſtruit de ſon ſexe.

On étoit alors brouillé avec la Ruſſie; c'étoit au commencement de la guerre de 1756; il étoit eſſentiel de ſe rapprocher de cette cour & d'empêcher l'effet d'un traité qu'elle venoit de conclure avec l'Angleterre & la Pruſſe. La France ne vouloit pourtant pas ſe compromettre en y envoyant d'emblée un miniſtre caractériſé, ou même un négociateur quelconque avoué: il s'agiſſoit avant, de ſonder le terrein, de reconnoître les diſpoſitions de cette puiſſance, & de voir ſi elle étoit ſuſceptible encore d'être ramenée. On avoit beſoin pour cela d'un enfant perdu, qui à la dextérité d'un intrigant politique, joignît quelque talent extérieur capable de le faire

rechercher : il devoit maſquer ainſi l'objet de ſa miſſion & ne paroître qu'un ſimple voyageur cherchant à faire fortune, s'évertuant, ſe produiſant de lui-même. Le prince de Conti, qui avoit encore la confiance de Louis XV, après avoir inſtruit Sa Majeſté du ſexe de Mlle d'Eon, la lui propoſa comme très-capable de tenter l'entrepriſe. Elle n'excelloit pas moins dans les exercices du corps que dans ceux de l'eſprit ; elle étoit vigoureux & adroit ſpadaſſin. Le Grand-Duc vouloit un maître d'armes ; la demande de ce prince fournit le prétexte du départ de l'envoyé femele, qui s'engagea ſous ce titre ; elle s'inſinua dans l'eſprit du Grand-Duc, fut de ſes parties de plaiſir, eut occaſion de conférer avec l'impératrice, dévoila le véritable ſujet de ſon voyage, fit entrevoir que la France ne demandoit pas mieux que de renouer, & réuſſit tellement, qu'à ſon retour aſſez prompt, la France n'héſita pas à nommer authentiquement le chevalier Douglas pour aller réſider à St. Petersbourg. Mlle d'Eon qui avoit été fort utile pour aplanir les premieres voies de conciliation, fut jugée devoir être employée de nouveau comme ayant déjà le ſecret de la cour de France & comme plus propre qu'un autre à diriger ſon nouveau miniſtre auprès de la Czarine. Cette fois ſa miſſion fut publique (1) : elle étoit ſecrétaire

(1) Mlle d'Eon, à ce qu'on m'a dit, raconte différemment les circonſtances de ſa miſſion en Ruſſie. Elle

d'ambaſſade; & le fruit de leurs négociations fut de déterminer en faveur des cours de Vienne & de Verſailles la marche de quatre vingts-mille Moscovites, qui, dans l'origine, étoient deſtinés à ſuivre les drapeaux pruſſiens.

Le traité ſigné, Mlle d'Eon, que perſonne n'avoit reconnue à St. Pétersbourg, fut chargée d'en porter la nouvelle au Roi, elle s'arrêta à Vienne pour y communiquer le plan de la campagne projetée par les Ruſſes. M. le Comte de Broglio, qui, après l'invaſion de la Saxe, étoit paſſé auprès de cette cour, chargea le meſſager femele de porter à ſon maître la nouvelle du

---

prétend qu'elle partit & voyagea en homme; mais que lorſqu'elle arriva à St. Petersbourg, elle prit les habits de ſon ſexe, qu'elle quitta à ſon retour en France. Si cette ſeconde leçon eſt la plus vraie, la premiere ſemble plus vraiſemblable. En effet, il devoit lui être beaucoup plus difficile de s'introduire & de ſe faufiler à la cour comme femme, & ſurtout elle couroit riſque de ſe rendre très-ſuſpecte par l'air gauche qu'elle devoit avoir, puiſqu'elle l'a encore, dans un habillement qu'elle n'avoit jamais porté. D'ailleurs, je trouve l'anecdote établie très-ancienhement dans un ouvrage nouveau qui paroît ici, ayant pour titre: *Mémoires ſecrets &c. de Bachaumont.* Vol. 1er. ſous la date du 21 décembre 1763, & alors perſonne n'avoit intérêt d'accréditer une pareille fable. On pourroit cependant concilier les deux récits en admettant que ce fut elle-même qui alors eût répandu le bruit de ſon voyage comme maître d'armes pour en mieux déguiſer l'objet & la maniere.

gain de la bataille de Prague (1), à peine Mlle d'Eon fut-elle partie, qu'elle se cassa la jambe. Ce cruel accident ne l'arrêta point, & son arrivée à Versailles précéda de 36 heures la descente du courier dépêché par la cour de Vienne à son ambassadeur à celle de France. C'est à cette occasion que cette fille, extraordinaire en tout, qui avoit toujours montré le plus grand desir d'entrer dans l'état militaire, qui s'étoit rendue habile dans tous les genres d'exercice qu'il exige, obtint une lieutenance de dragons.

Le roi ordonna à son chirurgien de prendre un soin particulier de Mlle d'Eon, qui ne put se servir de sa jambe, qu'après avoir gardé plus de trois mois le lit. Etant parfaitement rétablie, elle retourna une troisieme fois en Russie en qualité de secrétaire de l'ambassade de M. le marquis de l'Hôpital. Ce voyage terminé, elle put enfin satisfaire la noble ardeur dont elle brûloit, & se distinguer dans le métier des armes. Elle sollicita & obtint la permission d'aller rejoindre l'armée françoise en Allemagne où elle fit toute la campagne de 1761, en qualité de capitaine de dragons & des volontaires de l'armée; elle étoit eu outre aide de camp du maréchal, & du comte de Broglio, ses protecteurs. Au combat d'Ultrop,

(1) Il faut se rappeler, pour mieux fixer les époques de la vie de Mlle d'Eon, que cette bataille est du 6 Mai 1757.

trop, elle fut bleſſée à la tête & à une cuiſſe; à Oſterwick, cette héroïne ſe ſignala plus heureuſement: commandant un piquet de quatre-vingts dragons des volontaires de St. Victor, elle chargea avec tant de réſolution & d'intrépidité, le bataillon de Franc pruſſien de Rhées, compoſé de 800 hommes, qu'elle le força à mettre bas les armes, & le fit priſonnier.

La ceſſation des hoſtilités fit rentrer Mlle d'Eon dans la carriere de la politique; elle fut envoyée à Londres pour y travailler ſous le Duc de Nivernois à la réconciliation définitive: elle ſe rendit ſi agréable à notre cour, que, contre l'uſage, Sa Majeſté Britannique la choiſit pour porter à Louis XV, & à M. le duc de Bedfort l'ambaſſadeur d'Angleterre à Paris, la ratification du traité de paix conclu entre les deux nations. Ce fut dans cette occaſion que ſon roi lui accorda la croix de St. Louis, bien avant le tems; mais pour ſes bleſſures & pour les ſervices ſignalés qu'elle lui avoit rendus; il l'avoit déjà récompenſée pécuniairement par 5000 liv. de penſions en différens tems (1).

Quand M. le duc de Nivernois quitta l'Angleterre, où il venoit de remplir la miſſion d'ambaſſadeur extraordinaire, Mlle d'Eon le remplaça en qualité de miniſtre plénipotentiaire. Il

(1) En 1757 Louis XV avoit accordé à Mlle d'Eon 3000 livres de penſion ſecrete, & en 1760, une de 2000 livres publique, & ſur ſon tréſor royal.

eſt difficile, Milord, que vous ayez oublié les ſcenes fameuſes qui ſuivirent cette époque, & cauſerent ſa disgrace; vous en avez été témoin ainſi que moi: je crois même que vous étiez à dîner chez le lord Hallifax, le jour où il s'éleva (1) une rixe entre Mlle d'Eon & un avanturier françois (2) à l'occaſion de la paix derniere, que celui-ci prétendit honteuſe & que l'autre ſoutenoit néceſſaire; vous fûtes indigné du rôle indécent qu'y joua M. l'ambaſſadeur préſent qui ſe reſpecta lui-même aſſez peu pour ne pas craindre d'avilir un miniſtre auquel il ſuccédoit, & fait pour ſoutenir l'honneur de ſa nation, la donna au contraire en ſpectacle par un éclat ſcandaleux, la rendit la fable d'une cour étrangere dont rien ne put tarir pendant longtems les bons mots & les ris malins. Je ne reviens donc pas ſur ces détails, & ſi vous les aviez perdus de vue, vous retrouveriez dans les ouvrages de toute eſpece qui furent publiés en Angleterre pour & contre ſur ce ſujet fécond, principalement dans un *in*-8°. intitulé : *Lettres, Mémoires, Négotiations* particulieres du chevalier d'Eon (3), re-

(1) Le 26 octobre 1763.

(2) Un nommé Treyſſac de Vergy, ſe diſant avocat au parlement de Bordeaux.

(3) Cet *in*-4°. eſt de l'édition de Londres; il y en a une autre édition en deux volumes *in*-8°. de l'édition de Liege qu'on regarde comme la meilleure. Les autres principaux ouvrages à lire qui ont paru dans cette affaire ſont:

cueil assez sec, assez ennuyeux quant au fonds; mais précieux par les notes qui l'accompagnent, par les portraits satyriques dont l'auteur l'a enrichi & par les lettres originales des comte de Guerchy, duc de Praslin, duc de Nivernois & autres personnages qui y figurent & se peignent au naturel dans ces productions de la confiance & de l'amitié; productions qui donnent une idée si petite de leur génie, de leur politique, de leur

---

1°. *Examen des Lettres, Mémoires & Négociations particulieres du chevalier d'Eon, ministre plénipotentiaire de France auprès du roi de la Grande-Bretagne*, en faveur du comte de Guerchy.

2°. *Dialogue entre M. Frugalité & M. Vérité*, pamphlet satyrique contre M. de Guerchy.

3°. *Lettre à M. le duc de Nivernois*, par un Sieur Goudart, auteur soudoyé par l'ambassadeur de France pour devenir son apologiste.

4°. *La Note* qui contient un détail de la querelle de M. d'Eon avec M. de Guerchy & de ce qui a précédé avec tous ceux relatifs au Sieur de Vergy arc-boutant de cette rixe.

5°. *Contre-note* ou Lettre à M. le Marquis L..., brochure composée par un partisan de M. de Guerchy.

6°. *Lettre à M. le chevalier d'Eon*, en réponse & en subversion de la contre-note.

7°. *Lettre d'un patriote à son ami, ou réponse à un libelle, intitulé: Contre-note*, favorable aussi au chevalier d'Eon.

8°. *Lettre à M. de la M********* (*Maraudiere*).

9°. *Deux lettres à M. le duc de Choiseul, ministre & secrétaire d'état en France, par M. Treyssac de Vergy, avocat au parlement de Bordeaux.*

eſprit, qu'on ſeroit tenté de les croire factices, ſi leur authenticité n'étoit conſacrée par le tems & par l'aveu tacite qu'ils en ont fait en ne réclamant pas contre. On voit au ſurplus dans toutes ces pieces juſtificatives que fit enfanter le déſeſpoir à l'ex-miniſtre de France outragé, dégradé, qu'il ne trahit jamais les ſecrets de ſon maître, auquel il reſta toujours fidele,

Il paroît aſſez conſtant aujourd'hui, que les perſécutions qu'il éprouva & auxquelles il donna lieu peut-être par ſon imprudence, par ſa fougue extrême, ne furent que la ſuite d'un complot profond, d'une intrigue de cour formée entre le duc de Praslin, le comte de Guerchy, le comte d'Argental, moins contre lui que contre les Broglio, ſes protecteurs. On avoit ſurtout en vue le maréchal, dont la gloire offusquoit ſes envieux, qui venoient de le faire punir de ſes ſervices par l'exil malgré le vœu public; on vouloit lui aliéner la nation; on ne le pouvoit faire qu'en lui découvrant des torts: on ſe flattoit que Mlle d'Eon qu'on feroit remplacer ignominieuſement par un nouveau venu, débutant dans la carriere, ſeroit outrée; on connoiſſoit ſon caractere violent; on ne doutoit pas qu'elle ne ſe portât dans ſa rage à quelque extravagance qui lui attireroit des affaires & à la cour de Londres & à ſa propre cour, qui la priveroit de l'aſſiſtance des Broglio n'oſant ſe compromettre dans une circonſtance critique de toute maniere. On la jugeoit auſſi ingrate qu'étourdie;

on ſe flattoit qu'elle ne garderoit aucune meſure; qu'elle ſe vengeroit d'un tel abandon en révélant les motifs réels des refus & de l'inaction du maréchal à Minden, & de ſon engagement téméraire à Philinskauſen, conduite où l'égoïſme le plus coupable, manifeſté au grand jour, feroit revenir la France de ſon eſtime pour ce général. Voilà qui eſt tiré de bien loin, Milord, & il faut avoir fait une étude conſommée des cours pour croire à une noirceur auſſi artiſtement combinée. Ce qui a le plus contribué a accréditer cette anecdote, c'eſt la déclaration écrite d'un des principaux agens de l'intrigue (1), qui juſqu'à préſent n'a nullement été contredite par les adverſaires de Mlle d'Eon & eſt reſtée ſans réplique.

Quoi qu'il en ſoit, un fait plus certain & cependant moins vraiſemblable, c'eſt que tandis que Mlle d'Eon, retirée dans la cité de Londres y vivoit encore dans les plus grandes anxiétés (*), redoutant non-ſeulement les vengeances particulieres de M. de Guerchy, mais de

(1) Le Sieur Treyſſac de Vergy.

(*) Il faut ſavoir que le privilege de cet aſile eſt tel que, malgré toutes les réclamations du miniſtere de France, il étoit inviolable, & que le roi d'Angleterre ne pouvoit en faire enlever Mlle d'Eon; mais on n'y eſt point à l'abri du poiſon. On a prétendu que Mlle d'Eon ne ſachant à qui ſe fier, n'avoit longtems vécu que d'œufs frais, & d'eau qu'elle alloit puiſer elle-même dans la Tamiſe. (*Note des éditeurs*).

tout le parti miniſtériel qu'il avoit tourné en ridicule; en outre, attaquée même au tribunal particulier le plus reſpectable de l'Angleterre (*), où elle avoit été traduite par ſon adverſaire, dénoncée par le procureur général du Roi, reconnue auteur de libelle, condamnée comme telle, enfin déclarée hors de la protection de la loi (†), qui pourroit le croire? Elle continuoit d'être en relation ſecrette avec ſon maître: Louis XV n'avoit point interrompu la correſpondance qu'il avoit avec elle depuis pluſieurs années; il la faiſoit la dépoſitaire de ſa confiance, l'eſpion de ſon ambaſſadeur à Londres; il la protégeoit tacitement; enfin, il lui accordoit une penſion ſur ſa caſſette, dont la formule, conçue dans les termes ſuivans, trop remarquables pour n'être pas conſervés, eſt ſignée & écrite en entier de ſa main. „ En conſéquence des ſervices que le

---

(*) *Le banc du Roi.* C'eſt une cour où le roi d'Angleterre ſiégeoit lui-même autrefois; c'eſt la plus relevée pour le droit coutumier: elle connoît de toutes les conteſtations entre le Roi & ſes ſujets, comme actes de trahiſon ou de félonie, de toutes les débauches & eſpeces de deſordres, ainſi que de toutes les erreurs qui peuvent ſe rencontrer dans les procès & jugemens des juges & juſtices d'Angleterre, non-ſeulement aux affaires qui concernent la couronne, mais à toutes les autres, excepté les cauſes portées devant la cour de l'échiquier. (*Note des éditeurs*).

(†) *Exlex*: C'eſt-à-dire, que Mlle d'Eon pouvoit être enlevée partout ſans que la loi réclamât en ſa faveur. (*Note des éditeurs*).

„ Sieur d'Eon ma rendus tant en Ruſſie que dans
„ mes armées, & d'autres commiſſions que je
„ lui ai données, je veux bien lui aſſurer un
„ traitement annuel de 12000 livres, que je lui
„ ferai paſſer exactement tous les ſix mois, dans
„ quelque pays qu'il ſoit, (hormis en tems de
„ guerre chez mes ennemis): & ce juſqu'à ce
„ que je juge à propos de lui donner quelque
„ poſte dont les appointemens ſoient plus conſidé-
„ rables que le préſent traitement (1).

Louis XV faiſoit mieux, Milord: du haut de ſon trône il veilloit ſur les jours de Mlle d'Eon, & depuis ſa mort on a encore appris à cet égard une anecdote plus extraordinaire que tout ce que je vous ai raconté. Les miniſtres n'ayant pu obtenir authentiquement l'extradition d'un François qu'ils vouloient faire enviſager comme traître à ſon roi dans la miſſion qui lui avoit été confiée, & pour laquelle ils avoient travaillé a obtenir l'intervention de tout le corps diplomatique, cherchoient au moins à profiter de la facilité que la loi leur donnoit, en le déclarant hors de ſa tutele par le jugement du banc du roi. Ils trouverent bientôt un de ces hommes capables, au péril même de leur vie, de tous les forfaits pour de l'argent: ils obtinrent

(1) Ce brevet eſt daté de Verſailles le 1er avril 1766, & le chevalier d'Eon avoit été condamné au banc du roi en juin 1765.

l'agrément de S. M. qui consentit à laisser enlever l'ex-ministre prévaricateur; mais elle desira voir avant l'agent de cette intrigue; il parut devant elle; elle l'interrogea dans le plus grand détail sur la maniere dont il comptoit exécuter son projet, & Mlle d'Eon fut exactement instruite de tout avant l'arrivée de cet émissaire qui vit ses ruses éventées, & en fut quitte cependant pour être cruellement persiflé de la victime dont il venoit s'emparer.

Quelque grande, quelque signalée que fût cette faveur, Mlle d'Eon connoissoit trop le caractere du feu roi, pour ne pas craindre, dans l'éloignement où elle en étoit, & le laissant entouré de ses ennemis, son inconstance ou sa foiblesse. Elle ne se rassura un peu que par la mort du plus cruel de tous, du comte de Guerchy dont le chagrin ne tarda pas à la délivrer; mais elle ne fut parfaitement tranquille qu'à la révolution du gouvernement en 1770, où elle se flatta de ne plus paroître coupable auprès des ministres qui n'auroient plus d'injure personnelle à punir. Elle profita de son désœuvrement & se livra de nouveau à l'étude des lettres, ressources si grandes pour ceux qui les cultivent, contre l'ennui, les dégoûts, les adversités & tous les maux de la vie. Elle mit en ordre ses anciennes productions, elle en créa de nouvelles & fit imprimer cette énorme compilation qu'on a d'elle en 13 Volumes *in*-8°. sous le titre de *Loisirs du chevalier*

d'*Eon*, (1) compilation qui, distribuée à propos, en parties détachées, auroit pu faire fortune, & réunie en masse, effraya tellement qu'elle resta sans lecteurs. J'aurois eu le courage de la dévorer pour vous en rendre compte, Milord, si la rareté dont elle est m'avoit permis d'en jouir. A ce défaut, voici ce que m'en a dit un homme de lettres (2), connoisseur, dont cependant je ne vous garantis pas l'impartialité à raison de ses liaisons avec l'écrivain.

„ La plupart de ces ouvrages ont pour objet „ des matieres d'administration & de politique : „ sans intéresser infiniment, ils annoncent du „ moins un observateur intelligent & capable de „ communiquer ses lumieres ; rien de mieux „ exposé, de plus méthodique, de plus instruc- „ tif que ce qu'on y trouve sur les loix, le „ commerce, le gouvernement de la Russie, & „ de l'Angleterre. Les observations & les re- „ recherches de l'auteur concernant ces deux „ états sont d'autant plus curieuses, d'autant „ plus attrayantes, qu'il les a faites sur les lieux „ & qu'il ne s'est jamais permis de trahir la vé- „ rité, aux risques de déplaire à ceux qu'elle „ auroit pu blesser. Si son style manque quel- „ quefois de noblesse & de correction, il est du

---

(1) Cette compilation m'a-t-on dit, n'a guere paru à Paris que vers le mois de juin 1775.

(2) L'abbé Sabbathier de Castries, auteur *des trois siecles de la littérature françoise*.

„ moins conſtamment ſimple, plein de clarté,
„ ſemé de traits vifs, énergiqnes, attachant
„ par un ton de franchiſe & de liberté qui ajou-
„ te à l'importance des choſes."

C'eſt à cette époque, quand Mlle d'Eon, également recommandable dans les négociations, dans les armes, dans les lettres, par une réunion de trois mérites oppoſés & dont l'exemple eſt peut être unique, ſe montroit au deſſus d'un homme ordinaire, qu'on prétendit pour la premiere fois, qu'elle n'étoit pas même homme. O contradiction incroyable! on vouloit la reléguer dans la claſſe de ces êtres foibles, qui, créés pour les plaiſirs & le bonheur de l'autre ſexe, ſont d'une nature infiniment moins ſuſceptible des grands efforts qu'exigeoit, ſoit au phyque, ſoit au moral, la carriere qu'elle avoit remplie. La mort de Louis XV donna lieu d'élever ce problême. Le gouvernement, inſtruit de tout le miſtere, trouva indécent qu'une correſpondance ſecrete de près de 20 ans, que le feu roi avoit eue avec elle, reſtât en la poſſeſſion d'un particulier, chez l'étranger, & qui sembloit s'être fermé tout retour dans ſa patrie. Soit indiſcrétion, ſoit néceſſité, ſoit larcin adroit, ſoit la mort, enfin, mille cauſes pouvoient faire tomber ce dépôt précieux aux mains d'une nation rivale de la France, à la veille d'un inſtant à l'autre de devenir ſon ennemie. On ſe décida donc à prendre tous les moyens, à faire tous les ſacrifices néceſſaires pour retirer ces papiers. Le

Sieur de Beaumarchais venoit de remplir avec ſuccès une commiſſion de la même eſpece (1). On lui confia celle-ci (2). Voilà le ſujet, Milord, de divers voyages à Londres qui vous alarmoient de la part de cet intrigant d'une tournure d'eſprit & de caractere propre à le faire ſoupçonner de toutes les miſſions, excepté celles qui n'exigent que de la droiture & de l'honnêteté. Mis dans le ſecret du ſexe de Mlle d'Eon, ce hardi agioteur ne tarda pas de faire à cet égard de brillantes ſpéculations de fortune. Un chirurgien, vraiſemblablement ſoudoyé par le Sieur Caron, répandit le bruit, comme vous ſavez, qu'il avoit été appelé, pour voir le chevalier d'Eon malade, & qu'il avoit eu occaſion de reconnoître, à n'en pas douter, qu'il étoit fille. Nous ſommes avides de paris; il s'en forma bientôt de très-gros pour & contre; l'émiſſaire de la cour de France ne parut point; mais il avoit ſes gens affidés qui, inſtruits par leur maître, parioient à coup ſûr: les enjeux parvenus aux taux où le Sieur de Beaumarchais vouloit les

---

(1) Voyez mes lettres précédentes ſur le procès du maréchal de Richelieu, en 1776.

(2) La commiſſion du roi donnée au Sieur Caron à l'effet de traiter avec Mlle d'Eon pour le retrait de la correſpondance manuſcrite de Louis XV, eſt du 25 Août 1775; mais il avoit vraiſemblablement ſondé le terrein avant, ſans être avoué par écrit, dans un voyage précédent.

porter, il propoſa de gros bénéfices à la Dlle d'Eon ſi, par la révélation anticipée d'un miſtere qui devoit bientôt n'en plus être un, elle vouloit laiſſer conſtater judiciairement ſon ſexe véritable. Au grand étonnement du Sieur de Beaumarchais qui ſe flattoit de vaincre ſa délicateſſe par l'appas de l'or, non-ſeulement elle rejeta ſes offres infâmes, mais elle déclara ne vouloir plus avoir rien de commun avec lui; elle ſupplia le comte de Vergennes de choiſir un intermédiaire plus honnête, plus digne de la confiance du gouvernement, plus propre à faire reſpecter la nation chez l'étranger, enfin avec qui elle pût traiter elle-même avec franchiſe. Ce n'étoit pas ſans regret que le miniſtre vertueux avoit employé un pareil homme; il y avoit été forcé par le comte de Maurepas dont le Sieur de Beaumarchais avoit gagné l'oreille avec ſes flagorneries & ſes turlupinades. Il fut bien-aiſe que Mlle d'Eon lui fournît un prétexte de s'en débarraſſer. Les prieres de celle-ci furent exaucées, & le Sieur Caron qui, comptant ſur les gros bénéfices que lui procureroit la crédulité des parieurs adverſes, avoit affecté une généroſité dont il étoit bien éloigné, en refuſant même le rembourſement de ſes frais perſonels, fut dupe de ſon déſinterreſſement. Depuis ce tems elle reſta en commerce direct avec le miniſtre qui la détermina à ſe rendre à Paris ſans héſiter, ſur la foi d'un ſauf-conduit bien glorieux, puiſque Sa Majeſté confirmant tout ce qu'avoit fait ſon

auguſte ayeul, reconnoiſſoit qu'elle avoit donné comme officier & comme miniſtre, en politique, en guerre & dans toutes les circonſtances, des preuves non équivoques d'attachement à ſa patrie & de zele pour le ſervice du feu roi, & voulant éteindre toutes les malheureuſes querelles qui n'avoient que trop éclaté au ſcandale de l'Europe, impoſoit un ſilence abſolu ſur cet article, permettoit à la Dlle d'Eon de rentrer dans ſon royaume, d'y reſter, & défendoit qu'elle ne fût troublée, inquiétée, ni moleſtée par aucun des miniſtres paſſés, préſens, & futurs, en un mot la prenoit ſous ſa protection ſpéciale (1).

---

(1) Cette piece eſt trop importante & au fond & dans la forme, pour ne pas l'inſérer ici toute entiere.

Permiſſion accordée par S. M. Très-Chrétienne, à Charles, Genevieve, Louiſe, Auguſte, Andrée, Timothée d'Eon de Beaumont, chevalier de l'ordre royal & militaire de St. Louis, capitaine de dragons, aide de camp du maréchal duc de Broglie, ancien miniſtre plénipotentiaire de France auprès du Roi de la Grande-Bretagne, &c. &c. de rentrer dans le royaume de France avec ſauf-conduit & ſureté de ſa perſonne.

De par le roi.

Sa Majeſté s'étant fait rendre compte des différentes commiſſions publiques & particulieres que le feu roi ſon très-honoré ayeul a bien voulu confier ci-devant pour ſon ſervice, tant en Ruſſie qu'en Angleterre & autres lieux, à Charles, Genevieve, Louiſe, Auguſte, André, Timothée d'Eon de Beaumont, & de la maniere dont il s'en eſt acquitté, ainſi que des ſervices militaires dudit

Du reſte, le traitement pécuniaire étoit la continuation des 12000 livres de penſion qu'elle

---

d'Eon de Beaumont, S. M. a reconnu qu'il a donné comme officier & comme miniſtre, en politique, en guerre & dans toutes les circonſtances, des preuves non équivoques d'attachement à ſa patrie & de zele pour le ſervice du feu roi, qui le rendent digne de la protection que S. M. veut bien lui accorder; & voulant ſadite M. traiter favorablement ledit d'Eon de Beaumont, elle daigne lui continuer la penſion de douze mille livres, que le feu roi ſon ayeul lui avoit accordée en 1766, & qui lui a été payée juſqu'à ce jour ſans interruption. S. M. voulant en outre que les malheureuſes querelles qui n'ont que trop éclaté au ſcandale de l'Europe, ſoient à jamais enſevelies dans l'oubli, elle impoſe ſur cet article, à l'avenir un ſilence abſolu tant audit d'Eon de Beaumont qu'à tous ſes autres officiers & ſujets; à cette condition permet S. M. audit d'Eon de Beaumont de rentrer dans ſon royaume, d'y reſter & d'y vaquer en pleine liberté à ſes affaires, ainſi que de choiſir tel autre pays qu'il lui plaira, ſuivant l'option que le feu roi lui en avoit laiſſée en date du 1er. Avril 1766; S. M. voulant encore en en outre que dans aucun cas, en aucun tems, en aucun lieu, ledit d'Eon ne ſoit troublé, inquiété ni moleſté dans ſon honneur, ſa perſonne ou ſes biens, par aucun des miniſtres paſſés, préſens & futurs, ni par aucune autre perſonne, tant pour les négociations & commiſſions publiques & ſecretes dont le feu roi l'avoit honoré, que par aucun autre cas réſultant de ſes querelles, démêlés & procès, leſquels ſont anéantis à jamais par ces préſentes: comme il eſt dit ci-deſſus, elle veut bien accorder audit d'Eon de Beaumont ſauf-conduit & ſureté entiere de ſa perſonne, & le mettre ſous la protection & ſauve-garde ſpéciale de ſadite M., à charge par ledit d'Eon de Beaumont de garder le ſilence le plus abſolu,

avoit touchées jusque-là sans interruption, & une somme payée comptant pour acquitter ses dettes, fournir aux frais de transmigration & aux dépenses qu'elle pouvoit entraîner. On n'est pas d'accord sur cette somme; on sait seulement qu'elle est beaucoup moins forte qu'elle ne l'avoit exigée, ce qui occasionne déjà des plaintes de sa part à l'occasion d'une lezinerie qu'elle attribue aux insinuations de Sieur de Beaumarchais, voulant se faire bien venir de M. de Vergennes par un esprit d'économie; & se venger au fond des hauteurs & des mépris de cette demoiselle qui l'avoit demasqué: il falloit, au surplus, que celle accordée fût au moins de 300,000 livres, puisqu'elle accuse dans toutes les sociétés le Sieur Caron d'en avoir soustrait plus de dix-mille louis. C'est ce qui faisoit la matiere d'une contestation entre ces deux personnages, soumise, à mon départ de Paris, au jugement du ministre.

Ce fut vers le mois d'août dernier qu'on apprit en France le retour de Mlle d'Eon, qui

---

& de se comporter en toute circonstance, en sujet soumis, respectueux & fidele; & pour assurance de sa volonté authentique à cet égard S. M. a signé de sa propre main le présent ordre & sauf-conduit qu'elle a fait contresigner & délivrer audit d'Eon de Beaumont, afin que nul n'en prétende cause d'ignorance, par moi conseiller secrétaire d'état au département des affaires étrangeres & de ses commandemens & finances, à Versailles, le 25 août 1775.

étoit encore en homme; qui ne convenoit point de ſon ſexe, & aſſuroit devoir être préſentée au roi en qualité de capitaine de dragons & d'ancien miniſtre plénipotentiaire. Elle s'en flattoit ſans doute alors, & peut-être n'y avoit-il rien de bien décidé; mais les repréſentations de la comteſſe de Guerchy dont le fils, déjà en âge de ſe ſentir, n'auroit pu ſe diſpenſer de ſe battre contre un homme qui avoit ſi ouvertement outragé ſon pere, ſi Mlle d'Eon fût reſtée dans ce coſtume, déterminerent la cour à exiger qu'elle prît le vêtement de femme; du moins c'eſt le motif aſſez plauſible qu'on donne généralement de ſa métamorphoſe, qui lui déplait fort & forme un autre grief de ſa part contre le miniſtere.

Quoi qu'il en ſoit, ce fut le 23 novembre dernier qu'elle parut à Verſailles en femme, & y fut préſentée avec un concours de monde prodigieux. Elle a obtenu cependant la faveur de continuer à porter la croix de St. Louis attachée à ſon côté, & les miniſtres lui écrivent à *Mademoiſelle chevaliere d'Eon*. Elle devient une curioſité dans cet accoutrement & c'eſt une fureur de la voir; elle ne peut ſuffire aux invitations des Pariſiens, auxquelles d'ailleurs elle ſe prête d'aſſez bonne grace; mais ſans ſe gêner, conſervant toutes les allures, tous les propos, toute la licence d'un grenadier. Elle a pour chaperon un chevalier de Malte (1), auquel il faut s'adreſſer

(1) Le chevalier le Blanc.

ſer pour la poſſéder & qui lui ſert d'introducteur, gros automate, paraſite des tables financieres, qui l'accorde en proportion de la bonne chere qu'il attend, & mange tandis qu'elle parle.

Je n'ai pas été des moins empreſſés, Milord, à conſidérer cette fille étonnante : je l'avois autrefois connue à Londres, dans le tems de ſes avantures; mais ſon ſexe n'étant pas même alors ſoupçonné, ſa figure m'étoit abſolument échappée. Je me ſuis fait inviter à ſouper avec elle dans différentes maiſons, & il faut convenir qu'elle a encore plus l'air d'être homme, depuis qu'elle eſt en femme. En effet, on ne peut croire du ſexe feminin un individu qui ſe raſe & a de la barbe, qui eſt taillé & muſelé en Hercule, qui ſaute en caroſſe & en deſcend ſans écuyer, ainſi que le cavalier le plus leſte; qui monte les marches d'un eſcalier quatre à quatre; qui, pour s'approcher du feu, avance ſon fauteuil, la main entre ſes cuiſſes; en un mot, qui ſatisfait ſes petits beſoins en homme (1). Du reſte, le ſort de ſa voix, ſon ton, ſes geſtes, ſes manieres, tout ſon extérieur dément en elle ſon vêtement; on eſt tenté de penſer que c'eſt une maſcarade : elle ſemble chercher elle-même à accréditer cette opinion par le ridicule de ſon coſtume. Elle eſt en robe noire, comme *veuve du ſecret de Louis XV*. Ses cheveux ſont coupés en rond comme des cheveux d'abbé, placardés

(1) Mlle d'Eon, urine ſans s'accroupir & debout.

de pommade & de poudre, surmontés d'une toque noire, à la maniere des dévotes: n'étant point habituée aux talons étroits & hauts des femmes, elle continue d'en avoir de plats & de ronds; elle oublie souvent de mettre ses gands, n'en ayant pas plus l'usage, & découvre des bras de Cyclope. Elle a la gorge couverte jusqu'au menton pour qu'on ne s'apperçoive pas si elle en manque. Tout cela ne contribue pas peu à favoriser l'opiniâtreté des incrédules; d'autant que Louis XV, dans son brevet secret de la pension de 12000 livres que je vous ai rapporté, & fait pour rester ignoré, où conséquemment il pouvoit s'expliquer librement, la qualifie toujours d'homme, de chevalier d'Eon; que Louis XVI en fait de même dans celui où il lui assure cette pension & lui permet de rentrer dans le royaume, & qu'entre les clauses, conditions, restrictions de l'un & de l'autre on ne trouve rien non-seulement de relatif à son sexe caché, mais d'où l'on puisse l'induire en quelque sens que ce soit; enfin, ajoutent-ils, elle est revenue en France en homme; elle s'y est montrée; elle y est restée, & ce n'est qu'au bout de quelques mois, par réflexion, verbalement (1), & avec menace de

(1) On présume qu'il n'y avoit point d'injonction par écrit, en ce que cet écrit n'a point été public, & qu'il auroit dû l'être, surtout si l'énoncé eût porté, ainsi qu'il convenoit, pour obliger Mlle d'Eon à se vêtir en femme, la raison de décence & de nécessité dans l'ordre religieux

lui ôter ſa penſion qu'on l'a forcée à prendre l'habit qu'elle a & à y reſter. Ils motivent ce changement dans la convention antérieure, moins ſur les réclamations de la maiſon de Guerchy que ſur la crainte de déplaire à la cour de Ruſſie où elle avoit paru en femme (1), & qui verroit ainſi qu'elle avoit été jouée.

D'un autre côté, peut-on imaginer, ſi Mlle d'Eon étoit réellement du ſexe maſculin, que le gouvernement eût eu l'idée biſarre, abſurde, contraire aux bienſéances & aux loix, de lui propoſer de ſe faire paſſer pour femme, lorſque tout ſon extérieur y répugnoit, & non-ſeulement le lui eût propoſé, mais l'eût exigé ſous peine d'encourir ſon indignation & de ſe voir privée de ſes ſecours. Peut-on croire que Mlle d'Eon, homme, eût eu la lâcheté de ſe prêter à un rôle qui l'eût mis dans une gêne continuelle, qui l'eût privé durant le reſte de ſes jours, de toutes les jouiſſances de ſon vrai ſexe, l'eût rendu la fable & de ſes concitoyens & des étrangers? Auroit-on pu, en un mot, empêcher la

---

& civil que ſon ſexe ne fût pas ignoré & ſe manifeſtât à ſes concitoyens par l'extérieur convenu.

(1) Suivant la leçon que vous avez vue, Milord, donnée par Mlle d'Eon elle-même; mais qui ne ſemble imaginée que poſtérieurement depuis ſa rentrée, & pour rendre la métamorphoſe plus vraiſemblable. Au reſte, ce n'eſt point ſous l'impératrice actuelle des Ruſſies qu'eſt arrivée l'anecdote; mais ſous l'impératrice Elizabeth, qui a précédé ſur le trône le mari de celle-ci, & alors un égard ſemblable ne paroît plus néceſſaire.

foule de témoins en état de dépoſer du contraire, & qu'il eſt impoſſible qu'elle n'eût pas eus ſi elle étoit véritablement homme, de réclamer contre ſa ridicule métamorphoſe & de publier ſon ſexe déſavoué. Or, il faut convenir que parmi le nombre des incrédules, il n'en eſt aucun qui diſe avoir vu qu'elle eſt homme, même tenir le fait des gens qui en euſſent des preuves phyſiques, & que tous les motifs de leur négation ne ſont appuyés que ſur des ouï-dire répétés, reſſaſſés à l'infini.

Vous voilà inſtruit, Milord, des principaux faits, des circonſtances les plus eſſentielles de la vie de Mlle d'Eon: je vous ai rapporté tous les raiſonnemens allégués pour & contre ſon ſexe: voyons ſi vous oſerez réſoudre actuellement, en peſant les probabilités de chaque côté, ce problême ſingulier qui diviſe aujourd'hui non ſeulement Paris & la France, mais les concitoyens mêmes de Mlle d'Eon, ſes amis, ſes parens, dont la plupart ſemblent encore incertains ſur cet objet. Je ſais que cela ne fait plus une queſtion en Angleterre depuis que le *banc du roi* a déjà prononcé deux fois proviſoirement en faveur des parieurs ſouflés par le Sieur de Beaumarchais; cependant il faut attendre l'arrêt définitif du ſage lord Mansfield (*), cet oracle de notre juſtice, & de toute la Grande-Bretagne.

(*) Pour l'intelligence de ceci, il faut ſavoir que les

Les rieurs de ce pays-ci ont toujours fait à compte ſur cet individu équivoque une chanſon aſſez plaiſante qui venoit d'éclore à mon départ de Paris : je vous la joins ici, & elle amuſera un moment nos Milady, qui en riront en prenant le thé.

Me voilà à Rennes ou je viens d'arriver, je ne puis reſter ſi longtems ſans m'entretenir avec vous, ma premiere occupation eſt de rédiger cette lettre & de vous l'adreſſer par le courier qui part à l'inſtant; j'irai enſuite remettre mes lettres de recommandation au commandant, à l'intendant, à l'évêque, au premier préſident & autres chefs; puis je ne perdrai pas un inſtant pour m'iſtruire pendant mon court ſéjour ici de tout ce qui pourra vous amuſer ou vous intéreſſer, car je ne vous perds pas de vue, en quelque lieu que je ſois; vous êtes mon principal but dans toutes mes démarches : ma curioſité n'eſt ſatisfaite qu'autant qu'elle tourne au profit de la vôtre: pour récompenſe de tant de ſoins, de courſes & de zele, je ne vous demande que ce que Ciceron demandoit à ſes amis : *vale & me ama.*

Rennes, ce 4 janvier 1778.

---

paris faits pour & contre le ſexe du chevalier d'Eon avoient occaſionné un procès porté en juſtice; c'eſt à-dire au *banc du roi*, le tribunal compétent de ce genre de querelles, dont le lord Mansfield eſt le chef. On l'appelle *le grand juge*; il eſt aſſiſté de douze autres juges. (*Note des éditeurs.*).

CHANSON *ſur le chevalier d'Eon.*

1.

Du chevalier d'Eon
Le ſexe eſt un myſtere,
L'on croit qu'il eſt garçon :
Cependant l'Angleterre
L'a fait déclarer fille,
Et prétend qu'il n'a pas
De trace de Béquille
Du pere Barnabas ?

2.

Jadis il fut garçon,
Très-brave capitaine,
Pour un oui, pour un non,
Chacun ſait qu'il dégaîne
Quel malheur, s'il eſt fille !
Que ne feroit-il pas,
S'il avoit la béquille
Du pere Barnabas ?

3.

Il eſt des francs-maçons
Un très-zélé confrere,
Sachant de leurs leçons
Les plus ſecrets myſteres ;
Pour le coup s'il eſt fille,
Plus on n'en recevra
Qu'on n'ait vu la béquille
Du pere Barnabas !

4.

Il fut chargé, dit-on,
D'ordres du miniſtere ;
On lui donna le nom
D'un extraordinaire :

Ah ! parbleu, s'il eſt fille,
Qui lui va mieux que ça,
Si ce n'eſt la béquille
Du pere Barnabas ?

5.

Pour ſes amuſemens
Il a fait vingt volumes,
Touchant le droit des gens
Dont il ſait les coutumes.
Quoiqu'avocat habile,
Il ne ſait pourtant pas
Le droit de la béquille
Du pere Barnabas.

6.

Qu'il ſoit fille ou garçon,
C'eſt un grand perſonnage,
Dont on verra le nom
Se citer d'âge en âge ;
Mais pourtant, s'il eſt fille,
Qui de nous oſera
Lui prêter la béquille
Du pere Barnabas ?

7.

Quoiq'uil ait le renom
D'être une chevaliere,
Il paya la façon
Aux yeux de l'Angleterre
D'une petite fille,
Ce qu'on ne feroit pas,
Sans avoir la béquille
Du pere Barnabas.

LETTRE II.

Sur la Bretagne; ſur la ville de Rennes; ſur ſes chefs. Quelque nouveaux détails concernant les états. Procès naiſſant entre le maréchal duc de Duras & le comte Deſgrée du Lou. Pamphlet contre l'évêque de Rennes.

A meſure que je m'éloignois de Paris, Milord, & que j'entrois ſur les terres de la Bretagne, il me ſembloit redevenir un autre homme: mon cœur juſque-là toujours ſurchargé, oppreſſé, accablé d'un poids énorme qui le ſuffoquoit, s'eſt ſenti ſoulagé, s'eſt dilaté en reſpirant un air plus libre & plus pur, un air natal, en quelque ſorte. Du moins c'eſt à cette cauſe que je rapporte le changement qui s'eſt opéré en moi. Les Bretons ont une origine commune avec nous autres; & la même langue (1) conſervée chez les deux nations, depuis quatorze ou quinze ſiecles, malgré leur rivalité & leur haine mutuelle, m'en eſt une preuve plus convaincante que toutes les diſſertations des géographes, des antiquaires & des hiſtoriens. Quand il n'y auroit

(1) Les habitans de Quimper, de St. Pol de Leon, de Tréguier, parlent un patois particulier, ſemblable exactement à celui des habitans de la principauté de Galles en Angleterre, & les Bas-Bretons & les Gallois s'entendent réciproquement.

roit donc eu que cette ſympathie ſecrete, je n'aurois pas été ſurpris de ce que j'éprouvois; mais j'étois en outre prévenu très-favorablement pour cette province, la ſeule peut-être de France où l'homme ſente encore la dignité de ſon être, où du moins il ait conſervé une ombre de liberté; & cette idée ſeule étoit bien propre à faire tréſaillir de joie un Anglois. Je n'entendois plus répéter à mes oreilles ces maximes ſerviles, imaginées par le deſpotiſme, adoptées par l'adulation & fomentées par la crainte; je voyois un peuple groſſier, mais induſtrieux; brutal, mais franc; du reſte, brave, ſoumis, fidele à ſon roi; mais voulant que ſon hommage ſoit volontaire & redoutant plus l'eſclavage que la mort: je voyois une nobleſſe nombreuſe, ancienne, recommandable par ſes ſervices, ſoit dans les armées, ſoit dans le parlement qu'elle fait gloire de compoſer; car, à l'exemple des Romains, elle n'eſt point affectée de la prévention barbare, née ſous le régime féodal, qui fait dédaigner au reſte des gentilshommes du royaume, les fonctions de la juſtice; elle en connoît toute l'importance & ſouvent ici l'aîné d'une maiſon ſiege paiſiblement ſur les fleurs de lis, lorſque les cadets ſe livrent à la vie tumultueuſe des camps. Enfin, je voyois cette antique magiſtrature, luttant ſans ceſſe contre les empiétemens de l'autorité & s'honorant moins de la faveur trompeuſe, des récompenſes intéreſſées de la cour, que de la diſgrace, de la

proſcription, de l'exil, de la deſtitution, de la captivité qu'elle a éprouvés ſi fréquemment, ſoit en totalité, ſoit dans ſes membres les plus diſtingués. Quant au clergé, cette milice ſainte, toujours ambulante, eſt la même partout. Ses membres étrangers juſque dans leur propre patrie, y portent les préjugés, le fanatiſme, le génie du corps, c'eſt-à-dire beaucoup d'abjection & d'aſſerviſſement d'un côté, pour faire valoir de l'autre leur orgueil & leur indépendance prétendue. Telle eſt, Milord, l'idée que je me ſuis formée des divers ordres de cette province depuis que j'y ſuis, & ſur le ſimple apperçu que j'en ai pris.

Du reſte, la Bretagne eſt une des plus grandes & des plus riches provinces de France. Des terres fertiles, de gras pâturages, beaucoup de beſtiaux, grand nombre de haras, d'où l'on tire d'excellens chevaux, un climat tempéré, des ports ſûrs, des rivieres favorables au commerce, de grandes forêts, quantité de forges, & pluſieurs mines de plomb & d'argent très-fécondes, ſont autant de préſens que la nature lui a faits, ſources multipliées d'une opulence qui ſe renouvelle ſans ceſſe. Voilà pour le local & les productions. Voulez-vous avoir maintenant une idée de la capitale, de Rennes, où je ſuis encore pour ce moment & d'où je vous écris?

Cette ville, où les ducs faiſoient autrefois leur réſidence, étoit fort laide, à l'inſtar de toutes les villes anciennes. Un fléau pareil à celui

qu'a éprouvé Londres, le feu lui a fait changer de face. En 1720 un incendie conſuma 850 maiſons. On profita de ce déſordre pour la recréer ſur un plan moderne : les bâtimens que l'on a élevés dans leur emplacement ſont tirés au cordeau & rendent en cette partie Rennes une des plus belles capitales du royaume; mais il y a encore des quartiers afreux, ce qui donne à celui-ci un coup d'œil plus pittoreſque & plus piquant, lorſqu'on y débouche par des rues longues, étroites, obſcures & toutes contournées. Deux grandes places contribuent à procurer de l'air & de la ſalubrité aux habitans. Dans l'une eſt la fameuſe ſtatue équeſtre de Louis XV, par le Moine: c'eſt cette ſtatue que l'on accuſoit M. de la Chalotais d'avoir, dans un délire bachique, en paſſant devant elle, apoſtrophée des termes les plus inſultans & les plus groſſiers (1). Entre les édifices de la capitale, j'ai voulu voir la ſalle des états qui n'ont point d'hôtel ſpécial : c'eſt aux cordeliers qu'ils ſe tiennent lorſqu'ils ont lieu dans cette ville. J'aurois bien deſiré aſſiſter à leur tenue, en juger dans leur agitation, en comparer le tumulte à celui de notre parlement; mais il s'écoulera encore plus d'un an avant qu'ils s'ouvrent. Je ne vous répéterai pas ce que vous avez déjà lu ſur ces aſſemblées

(1) Voyez, Milord, l'extrait du mémoire de M. de la Chalotais que je vous ai adreſſé l'année paſſée.

dans *l'Observateur Hollandois* (1) je vous ajouterai seulement quelques détails curieux que l'auteur a ignorés sans doute & non moins nécessaires à savoir que le reste, pour en concevoir une idée juste & générale.

La premiere particularité est un privilége abusif qui a été restraint chez nous: c'est que les membres des états, & on entend par là tous ceux qui ont droit d'y assister, par conséquent toute la noblesse, ne peuvent être actionnés pour quelque cause que ce soit, pendant la séance, ni quinze jours auparavant ni quinze jours après (*)

---

(1) Voyez lettre troisieme.

(*) Les membres quelconques du Parlement d'Angleterre étoient autrefois exempts de toute poursuite, arrêt, emprisonnement (sauf pour le crime de trahison ou de félonie) non-seulement durant le tems des cessions, mais encore 40 jours avant & 40 jours après. Aujourd'hui ce privilege cesse immédiatement que la chambre est prorogée ou dissoute, & ne revit que lorsque la prorogation finit ou le nouveau parlement s'assemble: il cesse également dès que le parlement s'ajourne au-delà de 14 jours, jusqu'à ce qu'il ait repris, & quand il se sépare, les demandeurs ont droit de procéder à l'exécution des jugemens obtenus.

Du reste, nulle action pour le recouvrement ou poursuite de toute dette ou impôt dû à la couronne ne peut être empêchée ou retardée, par aucun privilege parlementaire; seulement, tant qu'il a lieu, la personne du débiteur, soit pair, ou membre de la chambre des communes, ne peut être emprisonnée ou arrêtée. (*Note des éditeurs.*)

Un ſecond abus, c'eſt que les magiſtrats non-ſeulement ne ſont pas exclus des états formellement comme chez nous du parlement (*); mais quelques-uns ſont même obligés d'y aſſiſter par l'eſſence de leur place (1), &, par une bizarrerie monſtrueuſe, non au rang des députés pour défendre les droits de la nation, mais parmi les commiſſaires du roi, c'eſt-à-dire trop ſouvent pour les attaquer, les enfreindre & les renverſer. L'ordre du tiers n'eſt preſque compoſé que des maires des villes, juges civils dont l'abſence ne peut être que préjudiciable au bon ordre & à la police publique. Quoi qu'il en ſoit, il en réſulte au moins que la tenue des états eſt pour les tribunaux une eſpece de vacance, que toutes les affaires reſtent ſuſpendues, & qu'il s'enſuit un interruption plus funeſte à meſure qu'elle eſt plus longue.

Une bonne inſtitution & qui rend les états de Bretagne ſupérieurs à notre parlement en cela, c'eſt que, quoique ſéparés, ils ſubſiſtent en quelque ſorte toujours juſqu'à leur réunion par des repréſentans appelés la *Commiſſion intermédiaire*. Elle a lieu depuis 1734 : elle eſt très-

(*) Suivant un acte du parlement depuis la révolution, tous les juges ſont exclus formellement du rang des candidats pour être membres de la chambre des communes, (*Note des éditeurs.*).

(1) Voyez lettre 3e de *l'Obſervateur Hollandois*.

nombreuſe, afin de rendre la corruption plus difficile. Elle eſt compoſée de 90 membres pris dans les trois ordres en nombre égal & choiſis par les états ; cependant la cour y a déjà mis une entrave, c'eſt qu'il faut que le roi les approuve par un arrêt de ſon conſeil : ils forment neuf bureaux, un dans chaque évêché. Celui de Rennes eſt compoſé de ſix membres de chaque ordre, & les autres de trois. Les fonctions de ces commiſſaires ſont de travailler à la répartition des impoſitions, de veiller à leur recouvrement & aux autres parties d'adminiſtration que S. M. leur a confiées ; ils ont toute la manutention économique des revenus des états ; tous les bordereaux de recette, & tous les ordres de dépenſe paſſent ſous leurs yeux : il ne peut être alloué aucune ſomme aux entrepreneurs, adjudicataires & autres, ſans leur conſentement (1).

Ces commiſſaires ont le droit, dans les criſes extraordinaires & urgentes, de porter au ſouverain les doléances des états. C'eſt ainſi qu'en 1770, lorſque le roi, après avoir flatté le parlement de Bretagne du rappel de MM. de Caradeuc qu'il ſollicitoit, lui eut enfin répondu négativement (1), qu'il eut même été défendu à

(1) Un autre commiſſion particuliere, appelée des *Domaines & contrôles* eſt d'une inſtitution plus moderne. Elle s'occupe excluſivement de la régie des droits acquis par les états en 1759.

(1) La réponſe eſt du 20 janvier.

ceux-ci de donner ſuite à la requête qu'ils avoient préſentée à leur compagnie pour demander à être jugés & juſtifiés, ces commiſſaires adreſſerent à S. M. en forme de mémoire, les ſuperbes repréſentations, où ils réclamoient les procureurs généraux de la maniere la plus ferme & la plus inſtante, & que vous avez lues ſans doute dans le tems ; écrit rempli d'une logique ſi preſſante & ſi lumineuſe que les miniſtres n'oſerent les montrer à Louis XV ; mais n'oſant pas en même tems conteſter à la commiſſion (1) la liberté d'uſer de ſon droit de défendre la province & les citoyens, ils prirent la tournure de renvoyer ces repréſentations ſans réponſe, ſous prétexte que c'étoit le meilleur ſervice à rendre aux auteurs du mémoire, qu'il ne pourroit que déplaire extrêmement au ſouverain & provoquer ſon indignation.

Au commencement de chaque ſeſſion des états, il y a un uſage qui n'eſt plus qu'une cérémonie, mais bon à conſerver, parce que dans un moment de fermentation patriotique le jour de la vengeance peut luire enfin contre les prévaricateurs : c'eſt ce qu'on appelle la revûe des contraventions. On ſe raſſemble dans une des vaſtes ſalles du gouvernement, & là les commiſſaires du roi, les préſidens des ordres, les divers membres

(2) Ces repréſentations avoient été rédigées principalement au bureau de Tréguier, à ce que l'on prétendit dans le tems.

des états réunis en préſence de tous les citoyens & même des femmes qui veulent y aſſiſter, on lit d'une part le contrat de mariage de la reine Anne de Bretagne (1) avec Louis XII, les ſtipulations du traité de réunion de la province à la France, & de l'autre, les contraventions multipliées qu'ils ont ſouffertes: les commiſſaires du roi répondent qu'ils en rendront compte à S. M., ce qu'ils ne font jamais, & les choſes en demeurent là. Il y a, il eſt vrai, en outre, un bûreau des contraventions toujours ſubſiſtant & dans une véritable activité, pour rechercher les nouvelles, s'en plaindre & en demander le redreſſement: malheureuſement il n'arrive que trop ſouvent qu'après beaucoup de débats, elle groſſiſſent encore la longue énumération de celles qui ſont reſtées impunies.

Pendant le cours des états, l'uſage des commiſſions eſt fort fréquent; il eſt indiſpenſable même dans des compagnies auſſi nombreuſes pour toutes les affaires ſujettes à la délibération; mais je ne vois pas que les états ſe réuniſſent jamais comme nous en *grand comité* (*): ce ſont ſeule-

(1) Cette princeſſe étoit déjà veuve de Charles VIII, le prédéceſſeur de Louis XII, mais ſans enfans.

(*) On dit que la chambre *s'eſt aſſemblée en grand comité* ſur un bill lorſqu'aucun membre n'eſt choiſi ſpécialement pour l'examiner & que tous ont droit d'y aſſiſter; il s'agit ſeulement de débattre la matiere avec plus de liberté & de la diſcuter plus à fond; chacun alors parle comme il veut, quand il veut & autant qu'il veut; en un

ment des comités particuliers qui examinent l'objet, l'approfondiſſent, en enviſagent toutes les faces, en balancent le pour & le contre, votent en conſéquence entre eux & rendent compte à l'aſſemblée générale du réſultat précis de leur travail, ce qui abrege beaucoup le ſien, & facilite infiniment l'expédition.

La ſalle où s'aſſemblent les états ſe nomme *le Théâtre*: les délibérations peuvent ſe former de deux manieres; d'abord ſur le théâtre même, quand les avis paſſent par acclamation, ou que la matiere dont il s'agit n'exige pas un examen réfléchi. Dans le cas contraire, les votans ſe retirent aux chambres, c'eſt-à-dire que chaque ordre a une ſalle particuliere d'aſſemblée, où il entre pour ſe concerter & recueillir les ſuffrages de ſes membres. La chambre de la nobleſſe eſt le théâtre même: quand les autres en ſortent, elle y reſtent, non pas par un privilége ſpécial, mais par l'impoſſibilité de trouver dans le même bâtiment deux ſalles capables de contenir ce

---

mot, il n'eſt plus aſſujetti aux regles qui s'obſervent dans la maniere de voter ordinaire, comme de n'avoir la parole qu'une ſeule fois, le même jour, ſur le même objet, de ne pouvoir répliquer ce jour-là au membre adverſe qui vous a réfuté &c. Il y a auſſi des comités particuliers &c.

Du reſte toutes les fois que la chambre ſe forme, en n'importe quelle eſpece de comité, elle eſt préſidée par le doyen, & l'orateur ne préſide que la chambre proprement dite. Il en eſt de même dans celle des pairs à l'égard du chancelier qui ne préſide que ſa chambre auſſi. (*Note des éditeurs*)

corps immenſe (1). Toutes les fois qu'un ordre demande les *chambres*, les autres ſont obligés de s'y retirer, formalité ſouvent violée par une oppoſition tumultueuſe.

Autrefois les commiſſaires du roi, les préſidens des ordres & certains membres étoient autoriſés à tenir pendant les états des tables ouvertes, ſurtout pour cette foule de pauvres gentilshommes dont la province abonde & qui ſe rendoient à Rennes plus à deſſein de ſiéger à ces feſtins qu'aux aſſemblées.

Aux états de 1774, préſidés par M. le duc de Penthievre, il y avoit eu tant de gaspillage & de déprédation dans ces tables, qu'on étoit convenu, ſur les repréſentations de S. A. S., d'y apporter la réforme. Le gouvernement, qui veut ſe mêler de tout, & interpoſer ſon autorité dans toutes les circonſtances, rendit depuis un arrêt du conſeil qui fixoit le nombre des couverts, & le commandant, non moins maladroit, à l'ouverture des états crut à propos de le faire enregiſtrer forcément. Cette conduite indiſpoſa tellement les divers ordres, qu'ils en manifeſterent leur mécontentement & ſupprimerent tout à fait les fonds deſtinés à cet

(1) Il eſt encore plus nombreux que notre chambre des communes, qui, comme vous ſavez, Milord, n'eſt que de 558 membres au plus, & encore n'eſt jamais complette en totalité. Le duc d'Aiguillon dans ſon mémoire prétend qu'il peut ſe trouver aux états juſqu'à ſept cents gentilshommes & quelquefois davantage.

entretien pour les consacrer au soulagement des pauvres de la province. Le motif étoit trop beau, pour que la cour pût raisonnablement y trouver à redire; mais elle sentit trop tard la faute qu'elle avoit faite. Ces tables, tenues communément par ses commissaires ou ses créatures, étoient un moyen de corruption facile & active envers la noblesse indigente qui y abondoit: elle s'est privée elle-même d'une pareille ressource. Bien plus: ne pouvant empêcher les gentilshommes riches d'ouvrir leur maisons à ces convives affamés & de les recueillir, il ne s'en est formé que plus d'union entre eux, même avec les membres des deux autres ordres qu'ils invitent, tandis que les chefs isolés, maudissant la bonhommie du duc de Penthievre, font une triste figure, & se trouvent dupes de leur despotisme.

Les principaux revenus des états (1) consistent dans le produit de la ferme des devoirs; c'est un droit sur toutes les boissons qui se consomment dans la province: il est peu considérable sur celles que les Bretons font venir chacun pour leur usage; mais il est très-fort sur celles qui se débitent dans les cabarets, ou chez les marchands; ainsi cet impôt est payé pour la plus grande partie par les étrangers & par le bas peuple. C'est avec le produit de cette ferme que les états acquittent le don gratuit & toutes

(1) Voyez le mémoire du duc d'Aiguillon par M. Linguet.

les dépenſes qu'ils jugent à propos d'ordonner dans chaque aſſemblée.

Les meſures que les états ont priſes pour prévenir juſqu'à la moindre idée de concuſſion, dans le maniement de leurs finances, ſont admirables. Tous les receveurs particuliers reſſortiſſent directement & excluſivement au tréſorier général. Il eſt reſponſable de toute la recette, parce que c'eſt à lui ſeul qu'elle aboutit, & qu'il a les droits les plus tranchans ſur ſes ſubalternes, quand ils manquent à leur devoir.

Ses comptes ſubiſſent d'abord l'examen de la commiſſion intermédiaire pour en recevoir une approbation proviſoire, confirmée aux états ſuivans, qui, par des députés, les préſentent à ſigner aux commiſſaires du roi; enfin, ils eſſuient une derniere reviſion à la chambre des comptes, qui leur donne la ſanction légale. Tout cela eſt accompagné d'une foule de formalités ſcrupuleuſes, de combinaiſons variées qui rendent la fraude extrêmement difficile.

A des précautions ſi ſages, on a cru devoir ajouter un frein plus fort, s'il eſt poſſible, pour réprimer l'infidélité, & contenir le tréſorier général; ç'a été de rendre à la fois ſa place éligible & amovible. Les états ſont maîtres de le deſtituer quand ils le jugent à propos; l'avis d'un ſeul ordre même ſuffit pour cela, ſans qu'on ſoit obligé de le motiver.

Le tréſorier a beſoin tous les quatre ans d'une confirmation ſolemnelle, pour continuer

à exercer ſon emploi, quand on veut bien le lui conſerver.

Il ne paſſe aucun denier par les mains des commiſſaires du roi; il ne s'en délivre aucun que par l'ordre des états approuvé par le roi. La moindre apparence de ſurpriſe ou de négligence de la part du tréſorier, ſeroit punie par la privation d'une place auſſi honorable que lucrative.

Auſſi des membres de la nobleſſe n'ont pas dédaigné de l'occuper, & pluſieurs, aux états derniers de 1776, étoient ſur les rangs. Tous avoient l'agrément du roi, un ſimple négociant de St. Malo (1) les a évincés. L'ordre du tiers, craignant l'inconvénient de laiſſer occuper cette place par un gentilhomme, s'eſt obſtiné à ſon choix & l'a emporté, ſoutenu, il eſt vrai, par un ancien préſident de l'ordre de la nobleſſe: protecteur de cet heureux financier, il a rempli de la ſorte les devoirs de l'amitié, ſans manquer à ceux de citoyen, & a oſé traverſer les vues ſecretes, les intérêts privés d'hommes puiſſans qui le perſécutent aujourd'hui, & ne peuvent lui pardonner ſon zele; anecdote dont il ſera bientôt queſtion.

Après ces connoiſſances préliminaires des choſes, il eſt tems, Milord, d'en venir aux hommes, de vous entretenir des principaux chefs que j'ai viſités en cette ville, aſſiſtant aux états, ſoit comme commiſſaires du roi, ſoit comme préſidens des divers ordres.

(1) Beaugeard.

J'ai commencé à voir, comme de raiſon, le commandant actuel de la province, M. le marquis d'Aubeterre, extrêmement poli & affable pour les étrangers : il m'a ſemblé qu'il étoit moins déſagréable aux Bretons que ſes derniers prédéceſſeurs ; car les empiétemens du miniſtere ſont tels aujourd'hui qu'un commandant doit s'eſtimer heureux d'être toléré, de n'être pas en guerre ouverte avec la province. J'ai entendu qu'on louoit celui-ci de n'avoir pas l'ambition démeſurée du duc d'Aiguillon, génie inquiet & remuant, adoptant toutes les innovations capables de l'illuſtrer, de le rendre recommandable à la cour, n'importe comment, aux dépens de qui, & de quelle maniere que ce fût ; de n'avoir pas cet eſprit de domination exceſſive du maréchal de Fitz-james, ne connoiſſant que l'obéiſſance aveugle, déteſtant par conſéquent ces magiſtrats dont le principe eſt qu'elle doit être volontaire & réfléchie, & pouſſant le deſpotiſme juſqu'à la cruauté ; de n'avoir pas enfin ce bavardage prévenant, cet épanchement affectueux du maréchal de Duras, promettant trop pour pouvoir tenir, ainſi trompant par néceſſité, & après s'être fait aimer, devant finir par ſe faire haïr & mépriſer. Je le juge entouré de ſubalternes honnêtes & doux comme lui ; mais je le crois d'une foibleſſe dangereuſe dans une criſe. En effet, forcé de fléchir ſous la voix impérieuſe de la cour, il n'auroit ni le courage de s'oppoſer à ſes injuſtices, ni l'énergie d'arrêter les inſurrections tumultueuſes

des états ; il y ſera excellent tant qu'il ne s'y paſſera rien d'extraordinaire, qu'il ne s'agira que d'adoucir, de pacifier, de concilier.

M. l'intendant (1) eſt un homme dans le même genre, mais trop au deſſous de ſa place par ſon inaction & ſa pareſſe, ne faiſant rien abſolument que très-bien les honneurs de chez lui, & s'en remettant ſurtout à ſes bureaux, ce qui lui attire quelquefois des mortifications humiliantes par des balourdiſes qui n'auroient pas lieu, s'il les ſurveilloit.

J'ai été infiniment flatté de la réception agréable du premier préſident. Je l'ai attribuée en partie à ma liaiſon avec ſon frere, le comte de Catuelan, prôneur infatigable des Anglois, anthouſiaſte éffréné de Shakeſpeare, qui eſt à la tête de la traduction qu'on en a entrepriſe à Paris (2), & veut à toute force faire admirer de ſa nation juſqu'aux puérilités, aux abſurdités, aux ordures de ce grand tragique. Pour revenir au magiſtrat, je l'ai trouvé très-poli, très-miéleux ; c'eſt-à-dire très-faux, au gré de ſes détracteurs. Il eſt comme la plupart des chefs de ſemblables compagnies, tout dévoué à la cour ; il eſt moins dangereux, en ce qu'il ne ſe cache point aſſez à cet égard, ce qui le fait peu chérir & encore moins eſtimer.

---

(1) M. Caze de la Bove, intendant de Bretagne depuis 1774.

(2) Un M. le Tourneur eſt le principal traducteur de l'ouvrage.

Vous penſez bien, Milord, que je n'ai pas manqué de rendre mes devoirs aux procureurs-généraux, perſonnages ſi célebres dans l'Europe par leur longues infortunes, & dès lors ſi reſpectables. Mais vous l'avouerai-je ? *Major è longinquò reverentia* : j'ai éprouvé ſeulement en approchant d'eux, cette émotion douce, cette triſteſſe involontaire que nous inſpire tout être, notre ſemblable, marqué, encore même lorſqu'il leur échappe, du ſceau de la vengeance & de l'injuſtice; & non la vénération profonde dont je comptois me ſentir pénétré à leur aſpect. Le premier affaiſſé ſous le poids de l'âge & du malheur, m'a ſemblé n'être plus que l'ombre de lui-même, ne répondre que foiblement à la haute opinion que j'en avois conçue; le ſecond, ne répondre que trop parfaitement au contraire à celle qu'en donnoient ſes ennemis dans leurs pamphlets, qui le peignent comme un homme ignorant & borné; il a cependant eu le bon eſprit de ſuivre l'impulſion de ſon pere, de ne jamais ſe détacher de ſes intérêts, de ſubir conſtamment le même ſort & cette conduite très-louable le rendra toujours fort intéreſſant. Leur maiſon eſt encore le rendez-vous des chefs & des zélés du parti patriotique. Un jour que j'avois l'honneur d'y dîner, on m'en fit remarquer un à la veille de s'illuſtrer comme ces magiſtrats par une perſécution rare, fruit d'une combinaiſon lente de la méchanceté la plus noire & la plus réfléchie. Voici

ce

ce que j'en ai appris d'un des convives qui étoit à côté de moi.

M. le comte Desgrée du Lou, celui dont il s'agit, eſt un des plus anciens Gentilshommes de la province. Ayant de bonne heure montré ſon zele & ſes talens, il fut employé dans l'adminiſtration; il ſe rendit bientôt redoutable au parti miniſtériel, au point qu'à une aſſemblée des états, les commiſſaires du roi ne vouloient pas admettre ſes lettres d'excuſe (1), & regardoient comme un coup de parti de l'en voir exclu cette fois; d'autant que la ſeſſion devoit être orageuſe par les circonſtances (2). Enfin, après deux mois de ſollicitations, de la part de la nobleſſe, il fut admis à prendre rang.

Aux états ſuivans (3), le duc de Rohan qui préſidoit ſon ordre, ſe trouvant abſent, tous les ſuffrages ſe réunirent en faveur du comte Desgrée, & il fut, d'une voix unanime, proclamé préſident; il n'y montra pas moins de déſinté-

(1) Suivant le réglement, on ne peut aſſiſter aux états dans l'ordre de la nobleſſe, après leur ouverture, qu'après s'être fait inſcrire, ſous un délai déterminé. En 1766 M. Desgrée n'étoit arrivé que vingt jours après leur ouverture.

(2) Le parlement de Bretagne étoit alors diſperſé & rétabli illégalement dans une portion de ſes membres plus dociles aux volontés de la cour; MM. de la Chalotais & autres membres de cette compagnie gémiſſoient dans les priſons depuis la fin de 1765.

(3) Aux états de 1768.

reſſement que de patriotiſme, & refuſa la gratification d'uſage (1).

En 1772, les états à la veille de s'ouvrir dans une criſe plus violente que jamais (2), les barons très-prudens jugerent à propos de ne pas paroître; aucun ne ſe préſenta pour occuper une place (3), dont l'honneur, quelque grand qu'il

---

(1) Tout préſident par *interim* avoit autrefois une gratification de 10,000 livres. Elle étoit abolie par un arrêt du conſeil; cependant il y avoit des exemples qu'elle avoit été accordée depuis.

(2) C'étoit durant la révolution de la magiſtrature: le parlement de Bretagne avoit été caſſé & reconſtruit à *l'inſtar des autres*; cette ſeſſion des états avoit lieu à Morlaix.

(3) L'ordre de la nobleſſe commence par les dix barons qui ont des ſieges privatifs; ceux de Léon & de Vitré y préſident alternativement, & en leur abſence, c'eſt un des autres barons, & au défaut des barons, la nobleſſe choiſit ſon préſident, & c'eſt l'évêque qui préſide à cette élection.

Baronnies.

Léon, principauté, M. le duc de Rohan.
Vitré, M. le duc de la Trémoille.
Châteaubriand, S. A. S. M. le Duc.
Raiz, duché, M. le duc de Villeroi.
La Roche-Bernard, M. le préſident de Cucé.
Ancenis, Marquiſat, M. le duc de Bethune.
Pont-{ Château, M. de Menou. / Labé, M. Baude.
Derval, S. A. S. M. le Duc.
Maleſtroit, M. de Launion.
Quintin, duché, M. le duc de Lorge.

fût, ne compenſoit pas le danger: tous les regards ſe fixerent ſur le comte Deſgrée; il fut élevé à la préſidence: il répondit à l'attente générale & ne démentit point la fermeté inébranlable dont il avoit beſoin & qu'on lui ſuppoſoit. Du reſte, il marqua la même indifférence pour des graces pécuniaires qu'il auroit été en droit de réclamer (1); mais ſi ſa fortune n'en fut point augmentée, ſa gloire en reçut un nouvel accroiſſement.

La ſeſſion de 1772 à peine finie, une nouvelle carriere s'ouvrit au zele du comte Desgrée; il fut nommé député en cour, & ſervit les états & la province avec une chaleur ſi active pour le maintien de leurs droits, pour la défenſe des membres qui gémiſſoient ſous la diſgrace du ſouverain (2), pour le rappel du parlement, qu'il réuſſit dans les différens objets dont il étoit chargé. Les états de 1774 arrêterent de lui en témoigner leur ſatisfaction par une forte gra-

(1) Les états ſont dans l'uſage d'accorder quinze mille livres à la femme du préſident de la nobleſſe, lorſqu'elle eſt préſente. Il ne falloit, pour aſſurer ce don à la comteſſe Desgrée, que paroître un ſeul jour à Morlaix. Dans les trois ordres, on fit les plus vives inſtances au comte Desgrée, pour l'engager à ſe procurer cet avantage; il s'y refuſa.

(2) Il s'agit principalement de trois gentilshommes, commiſſaires de la commiſſion intermédiaire, que la cour avoit exclus en 1773.

tification & par une penſion honorable (1), auxquelles ne ſe ſeroit pas refuſé le citoyen le plus délicat. Ce qui répugnoit au comte Desgrée, c'eſt qu'il falloit l'approbation de la cour, & que celle-ci y mettoit pour condition une démarche contraire à ſa façon de penſer, & d'une conſéquence dangereuſe (2): il déclara donc hautement ſon avis; il n'écouta que ſon devoir, aucune conſidération ne fut capable de l'en détourner, & l'approbation fut refuſée.

Les états de 1776 ont renouvelé en ſon abſence l'arrêté que le gouvernement n'avoit pas voulu confirmer: il ſe rend à l'aſſemblée, il demande qu'on regarde la délibération comme non avenue, & emploie les plus vives inſtances auprès des trois ordres, pour leur faire agréer ſon refus:

---

(1) La gratification accordée par la délibération du 30 décembre 1774, étoit de 30,000 livres, & la penſion annuelle de 6000.

(2) Les fermes de Bretagne ſe renouvellent tous les deux ans aux états. La cour, ſous prétexte que ce changement continuel empêchoit les fermiers de donner un prix auſſi conſidérable qu'ils le feroient, s'ils étoient plus ſtables, avoit d'abord propoſé de prolonger les baux & enſuite formé le plan de les mettre en régie. Les états, ſentant que pouvant ſe paſſer de les raſſembler pour la manutention des intérêts particuliers de la province, ſi les impoſitions étoient ainſi plus longtems en activité ſans eux, avoient appréhendé avec raiſon que ce ne fût une tourniure, pour en éloigner les ſeſſions & peut-être les détruire inſenſiblement, & s'étoient toujours refuſés à cette innovation.

comme on ne l'écoute pas, il ſollicite contre lui-même avec l'acharnement de l'ennemi le plus ardent ; il s'adreſſe au contrôleur-général ; il l'inſtruit de la bonne volonté des états, & lui fait part de ſon oppoſition. „ Il eſt content de „ ſa médiocrité, lui écrit-il ; il ne veut ni ne „ demande rien ; ſa ſeule ambition ſera toujours „ d'être utile à ſa patrie, de mériter l'eſtime de „ ſes concitoyens". Et, ſuivant les apparences, ſes vœux vont être encore exaucés.

Entre les divers traits de patriotiſme du comte Desgrée, dont j'aurois pu vous rendre compte plus au long, me continua l'hiſtorien, j'ai principalement inſiſté ſur ceux qui caractériſent ſon mépris de la richeſſe, parce que c'eſt préciſément aujourd'hui par là que ſes ennemis maladroits l'inculpent & le calomnient. Voici maintenant la filiation de cette méchanceté.

M. le maréchal duc de Duras, ci-devant commandant de la province, & qui en cette qualité tenoit les états derniers, eſt un ſeigneur fort dérangé ; il auroit beſoin, comme M. le duc de Choiſeul, d'avoir à ſes ordres un financier qui le laiſſât, pour ſatisfaire à ſes prodigalités, puiſer à volonté dans ſa bourſe toujours ouverte & toujours pleine. Il croyoit avoir trouvé ce *Fortunatus* (1), dans le ſieur de la Balue, ſollicitant la place vacante de tréſorier des états de Bretagne, & ſe flattoit que ſon crédit la feroit

(1) Voyez les contes des Fées.

donner facilement à ce protégé ; mais la chance ne tourna pas au gré de ſes deſirs : le commandant rencontra dans le comte Desgrée un adverſaire opiniâtre, qui, ſentant le danger de laiſſer indirectement les finances de la province en quelque ſorte à la diſpoſition de ce chef, mit adroitement en jeu l'amour propre du tiers, & fit tomber le choix ſur un homme ſimple, dont la probité à toute épreuve le détermina en ſa faveur, encore plus que l'amitié qu'il lui portoit (1). *Inde iræ* : le maréchal a regardé comme une humiliation d'avoir ſuccombé en cette circonſtance ; il en a conſervé un reſſentiment profond & attendoit les occaſions de ſe venger. Sans doute il l'eût fait d'une façon plus fine, plus honnête & plus noble, ſi, forcé à ſoutenir ce qu'il avoit avancé dans un moment où il n'étoit pas de ſang froid, il n'eût été entraîné comme malgré lui à diffamer ſon ennemi par une calomnie, afin de n'être pas lui-même deshonoré. Un jour qu'il ſoupoit avec beaucoup de monde à l'évêché, & qu'excité par la bonne compagnie, par l'excellence des vins & par ſon goût naturel pour les plaiſirs de la table, il avoit la tête fortement échauffée, il dit en parlant du comte Desgrée : „ Ce baſtionnai-„ re (2) ſi vanté n'a que l'apparence du zele & „ de l'amour de la patrie : il y a neuf ans qu'il a

(1) Voyez, Milord, ce que je vous ai déjà dit ci-deſſus de M. Beaugeard.

(2) Voyez plus bas ce que ſignifie ce mot.

„ ſacrifié les droits de ſon pays pour un vil
„ intérêt... il a reçu 1500 livres aux états de
„ 1768 pour faire paſſer une délibération déſa-
„ vantageuſe à la province (1)." Et comme quelques convives paroiſſoient révoquer en doute une lâcheté auſſi incroyable, ce qui prouve à quel point le maréchal étoit hors de lui-même, c'eſt que pour donner plus de poids à ſa diffamation, pour mieux l'accréditer, il ne rougit pas de la partager.
„ Oui, continua-t-il avec véhémence, le comte
„ Desgrée a reçu aux états de 1768, 1500 liv.
„ pour trahir la province, & c'eſt clair; c'eſt
„ moi qui les lui ai remis."

Les ennemis de cet ancien préſident de la nobleſſe ne pouvoient ſe diſſimuler le peu de vraiſemblance d'une telle accuſation; mais connoiſſant trop bien les effets funeſtes de la calomnie, même démaſquée, dans cet eſpoir ils chercherent proviſoirement à la répandre, à la faire circuler partout, & elle ne tarda pas à parvenir aux oreilles de l'accuſé qui étoit alors dans une de ſes terres. Bien inſtruit du diſcours, du lieu & des circonſtances, ſon premier ſoin eſt d'écrire au maréchal (2), afin de ſavoir s'il a réellement avancé un fait auſſi faux; ſi pour inculper le comte Desgrée de corruption, dans

(1) La délibération du 5 mars 1769, qui, au reſte, n'étoit pas défavorable à la province & tendoit au contraire à la rétablir dans un de ſes plus beaux droits.

(2) La lettre que j'ai lue eſt du 28 ſeptembre dernier.

ſon extravagante intempérie de langue, il a oſé ſe préſenter comme un corrupteur, rôle peut-être encore plus vil & plus déteſtable que le premier? Quel eſt ſon étonnement, lorſqu'il reçoit une réponſe de l'accuſateur, qui non-ſeulement ne retracte pas le propos, mais le confirme, cherche cependant à le pallier, en repréſentant ſon action comme tellement indifférente, qu'il en avoit perdu juſqu'au ſouvenir. Il ignore *comment cela s'eſt ébruité* (1), & joint ainſi la baſſeſſe du menſonge à l'atrocité de la calomnie.

Muni de cet aveu, M. le comte Desgrée dans tout autre cas eût ſur le champ attaqué le calomniateur en juſtice; mais ſes conſeils lui ont repréſenté que ce n'étoit pas le moment, qu'accuſé d'avoir ſurpris la confiance des états, d'en avoir trahi les intérêts, c'étoit à eux qu'il devoit d'abord ſe préſenter, rendre compte de ſa conduite, qu'il devoit les prévenir de la démarche où il alloit ſe porter. Voilà le motif du ſilence qu'il garde aujourd'hui, de cette triſteſſe que vous voyez peinte ſur ſa phyſionomie.

Cependant ſes ennemis ſe ſont prévalus de ſon inaction depuis plus de trois mois; ils ont inſulté à ſa douleur & à ſa ſolitude: ils ont dit qu'il ſe tenoit caché dans ſes terres, comme un hom-

(1) Propres expreſſions de la réponſe du maréchal, que j'ai lue auſſi, datée de Catuelante, vendredi. (8 Octobre ſans doute).

homme jugé à ſon propre tribunal, & qui dans ſa confuſion n'oſoit ſe montrer. C'eſt ce qui l'oblige de paroître & de détruire par ſa préſence la méchanceté de ces rumeurs.

En me faiſant ces détails, Milord, le convive m'ajouta que l'affaire étoit d'autant plus fâcheuſe, qu'elle influeroit ſur toute la province, où elle cauſoit déjà une grande fermentation, où chacun prenoit parti pour ou contre, & où elle alloit réveiller les factions aſſoupies, la diſcorde intestine qui avoit ſi longtems troublé les familles. En effet, il ſe trouve ici des *Ignatiens* & des *Chalotiſtes*, des *Quatre-vingt-trois* & des *Baſtionnaires*, des *Ifs* & des *Exilés*.

Sous la dénomination des premiers on comprend les ex-jéſuites, & leur parti, tous ceux qui depuis les états de 1762, où ils commencerent de cabaler ſans ſuccès pour l'ordre expulſé, n'ont ceſſé de porter le trouble & la déſunion dans la Bretagne & de ſe venger par le mal qu'ils on fait à leurs ennemis, du bien qu'ils n'ont pu procurer à leurs protégés.

Les ſeconds tirent leur appellation de leur chef, M. de la Chalotais, dont le requiſitoire contre les jéſuites fit une ſi cruelle exploſion, leur porta juſque dans Paris le coup mortel dont ils n'ont pu ſe relever; les janſeniſtes, les philoſophes de la province ſont principalement rangés ſous cette banniere.

Aux états de 1766, il y eut ſciſſion dans l'ordre de la nobleſſe, & le duc de la Tremoille,

le préſident, s'en étant détaché, d'autres membres foibles l'imiterent & ſuivirent au nombre de quatre-vingt-trois. Ils ſignerent une proteſtation contre ce qu'avoit fait l'ordre infiniment plus nombreux & dans lequel réſidoit par conſéquent la légalité de la délibération. Depuis ce tems ce Numero 83 eſt devenu une injure en Bretagne, comme le Nº. 45 depuis la criſe de Wilkes, a été en Angleterre un cri d'audace & de liberté.

Les membres de la nobleſſe reſtés attachés à la vraie délibération, ſe ſont déſignés ſous le nom de *Baſtionnaires*, métaphore énergique caractériſant leur conſtance à défendre leur opinion, à réſiſter également aux menaces & aux promeſſes, & à garantir de leur mieux les privileges de la province des atteintes qu'on s'efforce d'y porter ſans relâche.

Un mauvais calembour, fondé ſur les lettres initiales de deux mots formant l'injure groſſiere dont on qualifie les poltrons, les lâches, les traîtres, & qui réunis compoſent également le nom de l'arbuſte appelé *if*, a produit ce ſobriquet donné aux membres du parlement, qui, ſéduits par le commandant, ont manqué à l'engagement pris avec leurs confreres démis, & ſont rentrés ſans eux, ce qui fit appeler encore alors cette cour le *balliage d'Aiguillon*.

Quant aux *exilés*, cette épithete rappelant le ſouvenir d'une punition illégale, injuſte & non méritée, eſt flateuſe pour ceux qui la portent;

ils en tirent honneur & ſont en effet plus reſpectés, non-ſeulement de leur parti, mais même des confreres qui n'ont pas eu le courage de les imiter, ou des citoyens puſillanimes qui les blâmoient autrefois & redoutoient de communiquer avec eux, pour ne pas déplaire au gouvernement.

Deux autres factions ſe ſont encore élevées depuis en Bretagne & ont ſingulierement accru le trouble & le déſordre, l'une de l'ancien évêque de Rennes, l'autre de l'évêque actuel. La conteſtation entre les deux prélats, roulant ſur un cas de conſcience, intéreſſoit ſurtout le clergé, les moines, les dévots; mais elle n'étoit que le prétexte d'une perſécution ſuſcitée par l'ancien commandant, alors miniſtre, & qui en écartant des états un préſident ingrat, rempliſſoit par cette inſulte le double projet de ſe venger & d'y dominer avec plus de liberté.

Je ne peſe point ſur cette anecdote dont vous trouverez toutes les particularités dans un mémoire ci-joint, je le tiens du même convive que je retrouvai à l'évêché où nous dînions enſemble encore. Comme on aime à être avec quelqu'un de connoiſſance, je me mis à table à côté de lui; j'admirois le palais du prélat, ſa figure à la fois ſpirituelle & ingénue, le bon accueil qu'il fait à tous les étrangers qui abondent chez lui; j'admirois ſurtout la marquiſe de Girac, ſa belle-ſœur, ne ſentant en rien la provinciale, d'une charmante tournure, pleine de grace & de nobleſſe; je m'aviſai d'obſerver d'un ton élevé en marquant mon enthouſiaſme, qu'elle

avoit bien l'air d'une femme de qualité, lorſque j'entendis une voix murmurer à mes oreilles : *Oui elle a l'air de ce qu'elle n'eſt pas.* Comment dis-je à mon voiſin, eſt ce que ce n'eſt pas la femme du marquis de Girac ; oui, me répondit-il, mais on eſt ſouvent marquis en France ſans être gentilhomme, & c'eſt ce qui arrive à ce nouveau venu, puis il me chante tout bas :

Je ſuis né près d'un petit veau
A l'agonie.
Il mouroit ſur le même étau
Où je pris vie.
Mon pere le boucher Bareau
Dans Angoulême,
Fit couler le ſang comme l'eau
Pour mon baptême.

Il m'en donna ſur le champ le commentaire en m'ajoutant que les Girac ſont *bareau* en leur nom & arriere-petits-fils de boucher.

Comme il n'étoit pas honnête de traiter cette matiere à la table même de l'Amphitrion qui nous offroit en ce moment les vins les plus exquis, nous remîmes l'éclairciſſement après le dîner. Alors mon homme me prenant à l'écart, me donna le pamphlet que je joins à ma lettre & m'en expliqua la cauſe.

M. l'évêque de Rennes que vous voyez eſt aujourd'hui l'homme le plus important de la province, par ſon eſprit, ſon aſtuce, ſes intrigues, par ſon crédit ſur l'eſprit de M. le comte de Maurepas & des miniſtres, par ſon ambition

exceſſive, à laquelle il ſacrifiera ſans ſcrupule les intérêts de la province les plus chers, toute les fois que ſon avancement l'exigera. La nobleſſe a cru devoir le démaſquer, faire connoître le ſeul perſonnage qu'elle ait à redouter en ce moment, ſurtout l'humilier du côté le plus capable de produire ſon effet, & de lui ôter une conſidération factice, qu'il ne doit qu'à ſon manege & ſon hypocriſie patriotique. Ce développement me rendit curieux du manuſcrit qui ne devoit pas tarder à devenir public par l'impreſſion & que je me hâte de vous adreſſer. Ce fut ma derniere recolte en cette ville que je quitte demain. Adieu, mettez-vous en priere pour que je n'éprouve pas le deſtin du pauvre Gordon (*).

A Rennes ce 9 janvier 1778.

Généalogie des Bareau Girac.

Guillaume & *Pierrre Bareau* étoient bouchers à Angoulême en 1562. Voyez preuves No. 1.

Guillaume Bareau eut un fils, nommé comme lui *Guillaume*, & qui fut auſſi boucher. Voyez preuves N°. 2 & 3.

Le banc ou étau que ce boucher occupoit à la halle, s'appeloit *le Banc-Bareau*; il étoit reſté

(*) Décapité à Breſt le 29 novembre 1769 pour eſpionnage. (*Note de l'éditeur.*)

vacant depuis l'illuſtration de la famille, & n'a été vendu que depuis 13 ou 14 ans.

Guillaume 2e *de ce nom* eut un fils nommé *Pierre Bareau*, qui fut procureur du roi à Angoulême, voyez preuves N°. 4.

Pierre Bareau eut trois fils; l'un fut ſecond préſident au baillage d'Angoulême, un autre doyen du chapitre, & le troiſieme chanoine à Angoulême.

Le préſident eut deux fils & deux filles. *Le marquis Bareau* & *François Bareau*, actuellement évêque de Rennes, & *Madame de la Sourdiere*, veuve d'un gentilhomme de ce nom, laquelle demeure à Paris.

François Bareau, fut fait évêque de Rennes par le canal de ſa ſœur, qui lui procura la protection de M. de Rohan-Chabot, vicomte de Jarnac.

On demande pourquoi les Bareau prennent le nom de Girac, n'y ayant point de terre de ce nom dans leur famille?

Il y a deux Girac, le grand & le petit. Ce dernier étoit originairement une petite ferme d'environ 300 livres de revenu, ſur la route de Bordeaux à un quart de lieue d'Angoulême. Il fut acheté de M. de Némond de Brie chanoine d'Angoulême par Pierre Bareau procureur du roi, pere du préſident & grand pere de l'évêque & du marquis. Par ſes ſoins, il en fit une jolie guinguette, laquelle étant tombée en partage à la veuve de la Sourdiere, elle la vendit au Sieur

Regnier, greffier d'Angoulême, qui la poſſede aujourd'hui. Le grand Girac, plus éloigné d'un quart de lieue ſur la même route, mérite qu'on en porte le nom. Il fut acheté par un nommé Lardi, perruquier, qui, ne faiſant pas bien ſes affaires à Angoulême, acquit Girac après ſon retour des iſles où il paſſa & fit fortune. Cette terre lui coûta 50,000. liv. Il y habita avec ſa famille & y vécut honorablement ſous le nom de Girac.

Depuis fort peu de tems il eſt mort à l'Iſle, à une demi-lieue d'Angoulême, un Bareau revêtu d'une charge d'avocat du roi, dont il n'avoit que le titre, ne l'ayant jamais exercée, & étant incapable de le faire. Les Bareau de cette branche ſont ſans fortune & ſans ambition, ils n'ont aucune relation avec les riches de leur nom, qui ſont de la même famille. Les Bareau Girac deſcendent de Guillaume Bareau, & les Bareau de l'Iſle, de Pierre Bareau, qui furent condamnés conjointement avec les autres Bouchers d'Angoulême, par ſentence du 15 Mai 1562 à payer les nomblets des pourceaux qu'ils vendroient & expoſeroient en vente &c.

On ne voit point que la charge d'avocat du roi leur ſoit venue des Bareau Girac. Le ſecond préſident au bailliage d'Angoulême, fils de Pierre & pere du marquis & de l'évêque, avoit eu le chagrin de voir ſa charge, ainſi que celle de premier préſident, réunie à celle de lieutenant général.

Il eſt certain que la mairie d'Angoulême

donne aujourd'hui la nobleſſe héréditaire, & qu'elle ne la donnoit pas autrefois, non plus que les charges de premier & de ſecond préſident au bailliage, mais bien l'échevinage. On ne voit pas qu'aucun des Bareau, dont deſcend l'évêque de Rennes, ait jamais été maire ni échevin.

Il y eut bien, en 1479, un Jacques Bareau, maire d'Angoulême, & en 1627 un autre Bareau Sieur de Lâge, maire; mais par le *genuit* ſuivi & prouvé du prélat, il eſt démontré qu'il deſcend de Guillaume Bareau, boucher en 1629. Le nom de la terre de Girac achetée par Pierre Bareau, fils de Guillaume, porté par l'évêque & par ſon frere en eſt une preuve qu'on ne peut révoquer en doute. Cette terre n'auroit pas fait une partie de l'héritage des Bareau Girac, s'ils n'avoient deſcendu de Pierre Bareau qui l'avoit achetée.

L'évêque de Rennes à voulu s'accrocher à une maiſon du Poitou qui porte le même nom, à l'exception que ceux-ci écrivent leur nom *Barrauds*, & que les Girac l'écrivent *Bareau*; il exiſte à Rennes une lettre qui détruit cette prétention. Voyez preuves N°. 5.

La veuve du préſident, mere de l'évêque, eſt de la maiſon noble de *Chaſſeneuil*; c'eſt la ſeule piece de la famille *Bareau*, qu'on puiſſe dire de bon aloi.

La veuve du marquis, belle-ſœur de l'évêque, eſt petite fille d'un porte-balle, nommé *Rambaut*, vendant par les rues d'Angoulême, ci-

ſeaux & menues mercéries. Son peu de débit, ou plutôt ſa bonne étoile le conduiſit à l'Orient lorſqu'on y faiſoit la vente de la compagnie des Indes. Il y arrive portant ſa boutique ſur le dos, il viſite les magazins de la compagnie. La quantité de poivre qu'il y vit lui préſenta une ſpéculation importante. Il combina que, s'il pouvoit ſe rendre maître de toute la partie, il mettroit à contribution les négocians de la vente, où du moins ceux à qui cette épicerie étoit néceſſaire. Après avoir dreſſé ſes batteries, il ſe loge dans la meilleure auberge, en prend le plus bel appartement, & va trouver le directeur de la vente à qui il propoſa de traiter de la totalité des poivres. Celui-ci lui expoſe que la partie eſt conſidérable & bien forte, lui demande qui il eſt, & s'il a caution. Le petit mercier répond avec aſſurance qu'il ſe nomme Rambaut, qu'il eſt d'Angoulême, qu'il loge à telle auberge, que ſes cautions ſont de bons papiers, & qu'il n'enlevera pas une balle que le tout ne ſoit payé; enfin, il dit de ſi bonnes raiſons, offre un ſi bon prix & de ſi bonnes conditions, que le directeur traite de tous les poivres. Rambaut s'en retourne à ſon auberge, il s'affuble d'une belle robe de chambre & d'un gros bonnet de velours, il défend ſa porte & s'occupe à faire des lettres, ou plutôt à mettre ſur des feuilles de papier à lettre des adreſſes aux meilleurs négocians de ſa connoiſſance. Ce que Rambaut avoit prévu arriva: les négocians de la vente ayant appris du direc-

teur qu'il avoit vendu tous les poivres à M. Rambaut d'Angoulême, tinrent conseil entre eux. Aucun ne connoissoit ce nouveau négociant. Ceux qui avoient le plus besoin de poivre coururent à son auberge; on leur répondit que M. Rambaut n'étoit pas visible, & qu'il travailloit. Ils y retournerent le lendemain; la consigne étoit levée. Introduits dans sa chambre, ils trouverent Rambaut occupé, leur dit-il, à faire l'expédition de ses poivres; il leur ajouta qu'il n'en avoit point encore assez pour remplir les commissions dont il étoit chargé & de l'expédition desquelles il faisoit voir les lettres d'avis sur sa table. On lui proposa de recéder une partie de ses poivres avec bénéfice; il persista à protester qu'il n'en avoit point assez. Enfin, les négocians à qui cette denrée étoit absolument nécessaire, traiterent avec lui de toute la partie, quelques profits qu'il exigeât. Il paya la compagnie avec le papier qu'il reçut d'eux & s'en retourna à Angoulême avec un gros gain sur sa spéculation.

De retour dans sa patrie, Rambaud s'associa avec un autre porte-balle, nommé *Salomon*. Ils acheterent tous les ânes du pays qui sont les montures & les bêtes de charge des payſans & du peuple; ils les louerent par jours, par semaines ou par mois. Ils affeagerent (*) tous les atté-

(*) Terme de coutume, qui veut dire louer, prendre à bail, ou pour une certaine redevance. (*Note des éditeurs*).

riſlemens depuis Bordeaux juſqu'à la Rochelle, de ſorte que tout ce que les naufrages envoyoient à la côte leur appartenoit, moyen auquel perſonne n'avoit penſé avant eux, & qui leur procura beaucoup de richeſſes. Les profits immenſes qu'ils firent en commun les mirent en état d'acheter auſſi en commun la terre du Bourg, ſur la Charente, à une lieue de Jarnac & à ſix d'Angoulême.

Rambaud devint maire d'Angoulême & par conſéquent annobli. Salomon acheta une charge de tréſorier de France & fut auſſi annobli.

M. de Girac étant devenu par ſa femme Rambaud, poſſeſſeur de la terre du Bourg, acheta l'autre moitié du fils aîné de Salomon. C'eſt cette terre qui depuis a été érigée en marquiſat, & dont le voiſinage avec celle de Jarnac a formé la liaiſon entre le marquis de Girac & le vicomte de Jarnac.

La famille Rambaud ſubſiſte aujourd'hui dans deux officiers au ſervice du roi & d'un chanoine à la cathédrale d'Angoulême nommé Rambaud de Maillou, tous trois petits-fils du porte-balle, & couſins de la marquiſe.

Ce n'eſt pas ſeulement la protection de M. le vicomte de Jarnac qui a conduit l'abbé Bareau à l'épiſcopat. Le doyenné du chapitre d'Angoulême ne ſuffiſant pas à ſon ambition, il étoit preſque toujours à Paris; il s'attacha à M. de Choiſeul, à qui il devint néceſſaire; il lui rendit beaucoup de ſervices en tout genre, & ſurtout

dans l'eſpionnage. Que d'anecdotes curieuſes ne ſeroit on pas en état de mettre au jour! Devenu évêque de St. Brieux, il ſentit tous les avantages qu'il y a de poſſéder une jolie belle-ſœur, & combien les graces de celle-ci pourroient en faire pleuvoir d'efficaces ſur lui. Il mena cette ſœur délicieuſe (*) à Paris. Pour faire un uſage profitable de ſes talens, il falloit la produire; il manquoit un titre, mais une belle femme ſait bientôt s'en faire; elle obtint l'érection de la terre du Bourg en marquiſat.

Voilà donc la petite-fille du porte-balle Rambaud marquiſe. Pour obtenir de nouvelles graces, il falloit faire amplement uſage des ſiennes. Elle obtint pour ſon mari, avec le marquiſat, la croix de St. Louis & une commiſſion de colonel à la ſuite de la cavalerie. Il ne lui fut pas plus difficile de faire un colonel d'un capitaine de cavalerie, qu'il ne l'avoit été de faire marquis l'arriere petit-fils d'un boucher.

Le canal des graces de la marquiſe, toujours inépuiſable, fit de l'évêque de St. Brieux un évêque de Rennes. C'étoit là le théâtre où la fortune & les honneurs l'attendoient, où il devoit

---

(*) Le prélat Bareau, témoignant à ſon confrere M. de Bellecife, évêque de St. Brieux, qu'il n'étoit pas content de ſon ſort, ce ui-ci homme franc & plaiſant lui répondit: *De quoi vous plaignez-vous? Vous avez* 150,000 *liv. de rentes, un palais à loger un roi; & une belle-ſœur, oh! délicieuſe pour en faire les honneurs.*

jouer un rôle brillant en ſe rendant néceſſaire au gouvernement.

Pour ne point confondre les tems, il faut remonter à celui où notre héros parut en Bretagne. Ce fut en 1766, en qualité d'évêque de St. Brieux. Il débuta par ſe jeter à corps perdu dans le parti & les bras du duc d'Aiguillon. Il ſe proclama hautement ſon champion. On le voyoit ſouvent détacher de la ſalle des états, des députés, à qui par dériſion on donna le nom de *Petite-Poſte*, qui, paſſant par la petite porte de l'égliſe, couroient inſtruire le commandant de tout ce qui ſe paſſoit dans l'aſſemblée, & prendre langue avec lui ſur la maniere dont ſes fideles partiſans devoient ſe conduire.

C'eſt à cette tenue, qui fut ſi orageuſe & en même tems ſi honorable pour l'ordre de la nobleſſe, que les malheurs de la province ont commencé. Elle doit à cet évêque d'avoir le premier jeté dans ſon ſein la pomme de diſcorde. Ce fut lui, on le dit hardiment, ce fut lui qui rédigea cette funeſte proteſtation du 17 février 1767, qui mit tant de diviſion parmi la nobleſſe & dans toutes les familles de Bretagne, qui a mis les armes à la main du fils contre le pere, du citoyen contre le citoyen. Il avoit ſi grand' peur de porter un coup infructueux, qu'il la rédigea en termes aſſez forts pour que Luker, ame damnée du duc, refuſât de la ſigner à moins qu'elle ne fût changée; & toute énervée qu'on la laiſſa, M. l'évêque

de Vannes, *Bertin*, fut obligé de la modifier. Voyez preuves N°. 6. 7. & 8.

C'eſt une vérité ſi connue, que perſonne ne l'ignore. Le propos tenu par M. de Villeneuve-Gelin en pleins états, rapporté dans les preuves N°. 6, ayant été rendu à M. l'évêque dans le courant des même états, on lui demanda pourquoi il n'y répondoit pas? Il répliqua qu'il le mépriſoit; mais on ſait que mépriſer n'eſt pas répondre.

C'eſt à cette tenue & à la ſéance du 13 Mai que le duc d'Aiguillon fit des interrogations très-déplacées, très-illégales & contre toutes les regles, à pluſieurs membres de l'ordre de la nobleſſe. Lorſque les commiſſaires furent ſortis, M. de Gueri-Bourgon dit qu'il paroiſſoit, par ce que M. le duc d'Aiguillon avoit dit, que le roi déſaprouvoit l'ordre de la nobleſſe, mais qu'il demandoit à plaider la cauſe de cet ordre en préſence des commiſſaires du roi contradictoirement avec celui des membres des deux autres ordres qui voudroit entreprendre de défendre la leur. MM. de l'égliſe & du tiers leverent la ſéance ſans oſer rien répondre.

Le lendemain 14, l'égliſe & le tiers s'étant retirés à leurs chambres ſans être entrés au théâtre, & les commiſſaires du roi ayant fait dire qu'ils alloient entrer, les ordres étant revenus au théâtre, le duc d'Aiguillon entra pour la vingtieme fois de cette tenue; il fit enregiſtrer dautorité un procès verbal dont le préambule étoit:

„ que le Roi l'ayant chargé de lui rendre compte de tout ce qui s'eſt paſſé en conſéquence „ de la délibération priſe le 7, (délibération „ nulle, & qui n'avoit point d'effet) il étoit „ obligé, pour ſatisfaire aux volontés du roi, de „ recommencer une opération qui lui étoit infiniment déſagréable, les réponſes qui lui furent „ faites hier ne le mettant pas en état de rendre „ à S. M. le compte qu'elle lui enjoint de lui „ rendre." Enſuite M. d'Aiguillon continua les mêmes interrogations qu'il avoit faites la veille, après leſquelles, & les réponſes, & les réclamations de pluſieurs membres de la nobleſſe, M. de Gueri-Bourgon demanda à M. d'Aiguillon à lui expoſer la ſituation de la nobleſſe qui ſe trouvoit ſans regiſtres & ſans organe, ſon préſident ayant refuſé le matin d'énoncer une délibération adoptée par l'ordre, & l'aſſura que depuis plus de trois ſemaines ledit ordre faiſoit journellement tous ſes efforts pour engager les ordres de l'égliſe & du tiers à rentrer ſur le théâtre, & à reprendre le cours des affaires ſuivant les formes, réglemens & uſages des états; que ledit ordre avoit également demandé inutilement la rédaction & ſignature du regiſtre; que dans cette poſition l'ordre de la nobleſſe prioit le duc d'Aiguillon de lui indiquer la conduite qu'il avoit à tenir.

Le duc d'Aiguillon, ſans répondre à M. de Gueri, & ſe tournant vers les préſidens des ordres de l'égliſe & du tiers, leur dit avec emportement: „ Meſſieurs, répondez donc"? M. l'évê-

que de St. Brieux, Bareau, dépoſant toute décence & la gravité qui doit être l'apanage d'un évêque, pour deſcendre à l'état de plat diſcoureur, accepta le défi: il monta ſur les planches, & fit un très-long & très-ennuyeux plaidoyer pour juſtifier les ordres de l'égliſe & du tiers, & pour inculper celui de la nobleſſe; plaidoyer de mauvaiſe foi, indigne d'un citoyen, & encore plus indigne d'un homme que les fonctions ſacrées auxquelles il s'eſt dévoué, doivent éloigner de tout miſtere d'iniquité & de baſſe manœuvre.

S'il fut terraſſé par ſon adverſaire, qui avoit l'avantage de défendre une bonne cauſe, il eut la triſte ſatisfaction d'entendre dire par le commandant, dont il ſervoit ſi chaudement & à ſon grand deshonneur les intérêts cachés, que la conduite des ordres de l'égliſe & du tiers étoit légale autant qu'elle pouvoit l'être dans les circonſtances; mais cette déclaration fut mitigée en diſant qu'il falloit chercher des moyens de conciliation, & en finiſſant cette honteuſe entrée ſans rien décider.

S'il n'y a jamais eu d'exemple d'une ſéance auſſi ſcandaleuſe, c'eſt qu'il ne s'eſt jamais trouvé de membre d'une aſſemblée reſpectable aſſez lâche, aſſez bas pour ſe déclarer l'accuſateur & l'inſtigateur d'un ordre entier. M. Bareau, l'évêque de St. Brieux, ni aucun membre des ordres de l'égliſe & du tiers n'avoient rien répondu la veille à M. de Guéri lorſqu'il s'étoit propoſé pour défendre l'ordre de la nobleſſe. Cette derniere ſce-

ne

ne avoit été préméditée la nuit entre les ennemis de la province. On en confia l'exécution à celui qui parut le plus digne de la préférence, ou peut-être au ſeul qui voulut s'en charger. Il ne fallut pas beaucoup de tems à un génie auſſi fécond pour étudier la leçon. La ſcene ſe paſſa devant la nation aſſemblée, & en préſence de tout le cortége que le duc d'Aiguillon avoit coutume de traîner après lui à ſes entrées, ſcribes, valets de chambre, pages, gardes, & tous les commenſaux de ſa maiſon.

Le prélat Bareau commença ſon eſſai de boute-feu dans la province entre tous les ordres des états, & ſurtout parmi les membres de la nobleſſe, lors de la rédaction de la funeſte proteſtation dont on a parlé, du 17 février 1767. La ſéance du 14 mai ſuivant, & mille autres qui ſe ſont paſſées depuis, prouvent qu'il a toujours ſuivi & qu'il ſuit encore aujourd'hui avec acharnement le projet de détruire de fond en comble les priviléges & libertés de la province.

Tous les coups d'autorité qui ſe ſuccedent ſi rapidement, dont la plus grande partie n'eſt dirigée que par lui, & dans leſquels il a toujours la plus grande influence, ſont une ſuite du ſiſtême qu'il a embraſſé, & dont nous ne verrons par malheur que trop tôt les effets terribles. Avant que de quitter les états de 1766, il eſt bon de délaſſer le lecteur, & de lui faire prendre haleine en lui racontant une anecdote amoureuſe de no-

tre prélat. On a choiſi celle-ci ſur cent autres, parce qu'elle eſt auſſi plaiſante qu'elle eſt véritable & qu'elle a été publique.

Notre évêque lubrique, qui en prendroit ſur l'autel, & en conteroit à la vierge, entreprit la conquête d'une dame jeune & jolie, & de plus, niece d'un de ſes confreres. Dans ſa pourſuite amoureuſe, dont il ne ſe cachoit aux yeux de perſonne, ſe trouvant un jour tête à tête avec cette Dame, le démon de la luxure qui le preſſoit, lui fit oublier la précaution de s'aſſurer de deux doigts de verrouil. Le mari s'aviſa d'entrer dans ces momens où l'on n'a pas beſoin de témoin. La dame, qui ne perdit point la tête, feignit que l'évêque lui faiſoit violence, ſauta ſur l'épée de ſon mari, & la plongea dans la cuiſſe du prélat. L'amoureux confus & humilié ſe retira, l'oreille baſſe, & fut obligé de garder la chambre pendant pluſieurs jours. Cette hiſtoire fut bientôt rendue publique. On ne parla plus que de l'adreſſe de Mad. de la M.... qui avoit donné à l'Evêque de St. Brieux un pareil coup d'épée ſans endommager ſa culotte. Cette nouvelle alla juſqu'à la cour: M. le prince de Conti en divertit le feu Roi; mais M. de Jarente, évêque d'Orléans, ſcrupuleux, comme on ſait, ſur pareille matiere, en écrivit au clergé aſſemblé aux états, qui, pour l'honneur du corps eccléſiaſtique répondit que c'étoit une hiſtoire faite à plaiſir. Si l'évêque Bareau nie la lettre de l'évêque

d'Orléans, & la notoriété publique, on en appelle à la cicatrice imprimée ſur la cuiſſe de Monſeigneur.

Le réglement que le duc d'Aiguillon avoit fait inſcrire d'autorité le dernier jour de la tenue de 1766, ayant mis une fermentation conſidérable dans tous les eſprits qui reſtoient encore attachés aux formes & aux priviléges des états, il fut queſtion de les aſſembler extraordinairement. Le duc d'Aiguillon s'y oppoſa fortement, parce que les états ainſi aſſemblés ne ſont pas tenus par le commandant; & qu'il craignoit qu'il ne s'y paſſât quelque choſe de contraire à ſes intérêts. Son chevalier ſe préſente, l'aſſure qu'il eſt prêt à rompre des lances contre quiconque oſera l'attaquer, lui renouvelle tant de proteſtations d'amitié, d'attachement & de chaleur pour ſes intérêts, qu'il vainquit la répugnance du commandant, & qu'il le fit conſentir à la tenue des états que lon devoit aſſembler extraordinairement, mais ce fut à deux conditions expreſſément arrêtées.

La premiere, que les états ſe tiendroient à St. Brieux, où l'évêque Bareau de Girac étant préſident de l'égliſe, veilleroit aux intérêts du duc d'Aiguillon, ce qui flattoit bien la vanité de ſa grandeur, de devenir le protecteur, le ſoutien de celui dont on l'avoit vu le bas valet, & de préſider l'ordre de l'égliſe; c'étoit un rôle auquel il ne s'attendoit pas lorſqu'il étoit doyen du chapitre d'Angoulême.

La ſeconde, qu'il ne ſeroit permis d'agiter à

cette tenue que ce qui étoit relatif au réglement, ſans qu'on pût y traiter d'aucune autre matiere.

Toute la province à été témoin de la franchiſe, & de la candeur avec laquelle l'évêque tint pendant ces états la parole qu'il avoit donnée au duc d'Aiguillon. Tout le monde a ſu que non-ſeulement il provoqua la délibération du 24 février 1768, mais encore qu'il tint ce propos à la nobleſſe: *Meſſieurs, c'eſt le ſeul moyen que vous ayez d'abatre votre ennemi.*

Par cette délibération il étoit arrêté que chacun des ordres pourroit faire au roi ſes repréſentations particulieres, ſans les communiquer aux autres ordres, ce qui donnoit le champ libre à la nobleſſe, à qui l'on avoit conſtamment refuſé pendant la tenue précédente de faire paſſer ſes mémoires au roi, de joindre à ſes repréſentations particulieres toutes celles qu'il croiroit néceſſaires.

Les partiſans du duc d'Aiguillon, à qui il avoit très-expreſſément recommandé de ſuivre la marche de l'évêque de St. Brieux, & de faire tout ce qu'il leur preſcriroit, prirent l'épouvante, & donnerent avis au duc que la nobleſſe travailloit à des repréſentations particulieres & terribles qui attaquoient fortement ſon adminiſtration. Il n'en voulut rien croire, & leur répondit qu'il avoit toute confiance dans les promeſſes de ſon agent, dont l'ame n'étoit pas aſſez noire pour le tromper & manquer à ſa parole. Enfin, M. du Dreſenay, lui envoya copie de ces repréſentations,

qui ont porté le premier coup à M. le duc d'Aiguillon; mais il étoit trop tard.

Qu'on juge maintenant de la loyauté de l'agent du duc, de la candeur de ſon ame? il faut finir par ce dernier trait qui caractériſe notre héros: il a été le premier à porter le couteau à la gorge de ſon ami, de ſon protecteur, après en avoir frappé la province en mille occaſions pour le ſervir.

SUPPLEMENT.

Le prélat Bareau n'a pas été plus attaché au duc de Choiſeul dans ſa diſgrace; il ſe ſeroit volontiers retourné du côté du duc d'Aiguillon s'il n'avoit connu l'ame haute & inflexible de ce digne deſcendant du cardinal de Richelieu. Il crut donc n'avoir d'autre parti à prendre que celui de l'hypocriſie. Il affecta aux états de 1770 d'être touché des maux de la province, des diviſions qui y régnoient (*). Il prêcha la concorde

(*) On en peut juger par la lettre ſuivante. Extrait d'une lettre de St. Malo du 5 décembre 1770..... Je viens de parcourir la Bretagne, & j'ai trouvé une déſolation univerſelle, une diſcorde générale. D'abord à Rennes, le premier préſident eſt réduit à prier un procureur de venir manger ſa cotelette, s'il veut avoir quelqu'un; perſonne de ſa compagnie n'y va. Dans les campagnes, lorſque je me propoſois de *vicarier* chez un tel gentilhomme, on me diſoit: on ne va pas là, Monſieur, c'eſt un des quatre-vingt-trois (c'eſt-à-dire un des mem-

& parut en donner l'exemple en ce que cette tenue, à laquelle il préſidoit comme évêque de Rennes, fut une de celles où l'ordre du clergé ait été le moins en oppoſition avec la nobleſſe; c'eſt qu'il s'agiſſoit d'écraſer tout-à-fait ſon ennemi & de l'empêcher de reparoître à la cour, de s'immiſcer même dans le miniſtere où la protection de la favorite d'alors l'appeloit déjà ſourdement. Il concourut donc avec zele à ce fameux mémoire des états contre le duc d'Aiguillon déjà mis *in reatu* par l'arrêt du parlement de Paris.

Le duc d'Aiguillon, vainqueur de ces obſtacles, n'en ayant pas moins été fait ſecrétaire d'état au département des affaires étrangeres, vit ſon parti ſe ranimer en Bretagne, & pour écarter à ſon tour l'adverſaire, qu'il y redoutoit le plus, ſuſcita à l'évêque une querelle fort désagréable. Il le fit pourſuivre par ſon bailliage

---

bres de la nobleſſe qui a ſigné la proteſtation il y a 4 ans, lors de la préſidence de M. le duc de la Trémoille) Ainſi ſoit, diſois je, j'irai chez M. un tel, conſeiller au parlement.... Gardez-vous-en, c'eſt un IF. (On ſe rappelle cette ancienne dénomination des non démettans.) Cela étant, je m'arrêterai chez un tel autre conſeiller... point du tout.... c'eſt un *habit retourné*.... ceux-ci ſont les membres du parlement attachés à M. le duc d'Aiguillon, qui, depuis ſa retraite, avoient paru quitter ſon parti, mais pour mieux le ſervir, & dont on ſe défie toujours.... tel eſt l'état de ce pays-ci.... où l'on ne peut aller voir ſes connoiſſances & ſes anciens amis ſans ſe compromettre....

(c'eſt ainſi qu'on appeloit alors le parlement de Bretagne) pour violation de dépôt. C'étoit une vraie querelle d'Allemand, dont voici le ſujet.

Le comte de la Garlaye, ami & affilié des jéſuites, lors de la diſſolution de l'ordre, avoit retiré pour 20,000 livres de leur argenterie dépoſée au grand ſéminaire, ſous l'inſpection de l'évêque de Rennes, pour leur être rendue, au cas où ils ſeroient rétablis dans cette ville ſous un délai déterminé; ſinon ce dépôt devoit être appliqué à des œuvres pies.

L'évêque de Rennes d'alors étoit M. Deſnos, depuis fait évêque de Verdun. Son ſucceſſeur, de concert avec le préſident de Montluc, héritier de M. de la Garlaye mort, ayant prévenu le tems fixé par le teſtateur, avoit fait vendre cette argenterie & appliqué les fonds à ſa deſtination ultérieure.

L'ancien évêque de Verdun, à l'inſtigation du duc d'Aiguillon, eſt intervenu & a demandé la décharge du dépôt violé avant le tems convenu; tout cela étoit arrangé: de là, plainte du miniſtere public contre le violateur; de là, un procès en regle, & une inculpation des caſuiſtes contre M. l'évêque dans le for intérieur, comme ayant contrevenu à leurs déciſions qui ne permettent point de faire porter intérêt à un fonds aliéné. Tout cela étoit riſible aux yeux des philoſophes, des perſifleurs & des profanes; mais très-embarraſſant pour M. de Girac. Le clergé étoit alors aſſemblé; il eut recours à ſes

confreres qui prirent fait & cauſe pour lui : l'affaire fût évoquée au conſeil, qui caſſa l'arrêt du parlement de Rennes, & renvoya pour le fonds à celui de Bordeaux, où le procès s'eſt éteint faute d'alimens & par le laps du tems : mais le duc d'Aiguillon avoit rempli ſon objet & empêché ſon adverſaire entaché, de ſiéger aux états de 1772, qui devoient être orageux & ne le furent point, au moyen de cette précaution qui laiſſa toute ſon influence à l'ancien commandant & rendit la cour preſque maitreſſe des délibérations.

Aux états de 1774, M. l'évêque de Rennes, débaraſſé du duc d'Aiguillon, rentré plus que jamais dans la diſgrace & dans l'inaction, parut s'attacher ſincerement aux intérêts de la province & entrer dans l'eſprit de concorde générale que prêchoit M. le duc de Penthievre qui les préſidoit ; il vouloit voir d'où viendroit le vent de la faveur & ſe ménageoit des deux côtés, en perſuadant à la cour qu'il avoit un grand crédit ſur les états, & aux états qu'il avoit un grand crédit à la cour. Il ne put reſter dans cet équilibre longtems : aux états de 1776, M. le maréchal duc de Duras, qui avoit ſuccedé au duc de Penthievre, n'avoit ni aſſez de génie, ni aſſez de fermeté pour remplacer un prince du ſang & contenir les factions toujours prêtes à renaître ; la diſcorde éclata de nouveau. L'évêque de Rennes vit que le patriotiſme n'étoit pas plus qu'auparavant la qualité la plus propre à faire fortune : il n'héſita

pas

pas à quitter un rôle inutile, à ſe joindre au commandant & à devenir de nouveau l'adverſaire de la nobleſſe & ſurtout du comte Desgrée qui avoit contrarié le maréchal, & paſſoit à la cour pour être l'ame de ſon ordre. De là la trame ourdie contre lui afin de l'inculper & l'empêcher de paroître aux états prochains. Voilà la clef de toute cette intrigue.

Preuves de la généalogie des Bareau.

N°. 1. Le 15 mai 1562, Meſſire François de Némond, lieutenant général d'Angoulême, rendit un jugement par lequel Guillaume & Pierre Bareau, marchands bouchers de ladite ville & autres de la même profeſſion furent condamnés de payer à Dame Catherine M..... les nomblets des pourceaux qu'ils débiteront & mettront publiquement en vente ſur les bancs de ladite ville. Le jugement ſigné Meunier greffier, eſt au greffe de ce ſiege.

N°. 2. Rayer, notaire royal à Angoulême, rapporta, le 6 avril 1629, un acte par lequel Guillaume Bareau boucher reconnut avoir reçu des peres Jacobins de ladite ville la ſomme de cent ſoixante livres pour laquelle il s'obligea de leur payer dix livres de rente. Cet acte exiſte encore aujourd'hui chez les Jacobins, quoique la ſomme principale ait été rembourſée.

N°. 3. Le 6 février 1666. Pardevant les notaires royaux, tabellions, gardes notes en An-

goumois, ſouſſignés commis pour les reconnoiſſances & papiers terriers du domaine du roi, notre ſire & ſouverain ſeigneur à cauſe de ſon duché & château d'Angoulême, a été préſent en ſa perſonne, Philippe Gauthier, marchand, demeurant en la ville d'Angoulême, & icelui Gauthier au lieu & place de feu Guillaume Bareau, vivant marchand boucher, & icelui de Léonard Gaſton, lequel de ſon gré & volonté a reconnu & avoué tenir du roi notre ſire &c. &c.... le dit contrat paſſé par devant Emeri, notaire royal, le 5 ſeptembre 1651. Ainſi ſigné P. Gauthier & B. Gibaud, notaire royal & héréditaire, & Deſprés, notaire royal & héréditaire. Signé Gibaud avec paraphe.

N°. 4. La preuve réſulte d'une procédure intentée de la juriſdiction de la Rochefoucault par Pierre Bareau procureur du roi à Angoulême contre M. Guitard ſeigneur de Ribberoles, dont il ſe prétendoit créancier pour fournitures de viandes par ſes ancêtres à la maiſon de Ribberoles. Le doſſier de cette procédure eſt aux mains de M. Guitard à Ribberoles. Le Sieur Albert Peruſel l'aîné, procureur & notaire à la Rochefoucault, a occupé pour M. de Ribberoles dans cette affaire.

N°. 5. Lettre de M. le marquis de la Coudraye de Potiers à M.... Avocat à Rennes.

„ Il eſt queſtion, M. d'empêcher un intrus „ de ſe ſervir de titres que la reſſemblance du „ nom avec celui de ma mere a paru autoriſer, &

„ qui de là pourroit prendre occaſion de récla-
„ mer des ſucceſſions auxquelles il n'eut jamais
„ aucun droit. Voici le fait:.... M. l'évêque
„ de Rennes actuel porte le même nom que
„ celui de ma mere; il ne l'écrit cependant pas
„ de même, car celui de ma mere s'écrit ainſi
„ *Barrauds*; néanmoins je ſais que dans le pro-
„ cès qu'a eu ce prélat contre Mlle de la Che-
„ viere, ſur ce qu'on parloit de ſa naiſſance, il
„ a fourni un titre de 1400 & tant, lequel fut
„ rendu en faveur des Barrauds pour les déchar-
„ ger des francs-fiefs & autres impoſitions dont
„ le privilege de leur naiſſance les exemptoit
„ alors. Le procureur qui occupoit pour Mlle
„ de la Cheviere, pourra vous donner commu-
„ nication de cette piece que je voudrois avoir,
„ parce que je ſuis très-décidé, ſi elle eſt co-
„ piée ſur celle de mes enfans, à faire rétracter
„ M. l'évêque, parce qu'au ſoutien il pourroit
„ en argumenter & venir réclamer partie de la
„ ſucceſſion de MM. *Barrauds*, leſquels ſont
„ éteints, & ne ſont plus repréſentés que par
„ moi, mes freres ou mes enfans. Ce prélat
„ avoit fait demander à feu ma mere ſes titres.
„ Elle ne voulut pas les communiquer, quoique
„ dans ce moment il étoit en paſſe de fortune:
„ il étoit évêque, & M. ſon frere avoit un état
„ brillant dans le monde.

„ Je remets cette affaire entre vos mains,
„ Monſieur, ſûr quelle ſera traitée avec diſcrétion
„ de votre part &c. &c....

N°. 6, Cette déclaration fut faite par M. de Villeneuve-Gelin ſi publiquement & ſi hautement dans la ſalle des états à la tenue de 1776, qu'elle fut entendue de toute l'aſſemblée. Il étoit, lors de la proteſtation, lieutenant des gardes du duc d'Aiguillon; il étoit fort inſtruit de tout ce qui s'étoit paſſé à cette occaſion; il ſtimula M. de Vais de déclarer ſi le fait qu'il annonçoit n'étoit pas vrai. M. de Vais convint qu'il l'étoit.

N°. 7. M. Meſnil, intendant des affaires de M le duc de la Trémoille, a dit à Paris chez M. Ber.... auditeur des comptes de Nantes, en préſence de pluſieurs Bretons, que c'étoit M. l'évêque de St. Brieux Girac, qui avoit rédigé la proteſtation des 83 gentilshommes en 1765.

N°. 8. M. Dupuis, gentilhomme de ce même duc, a dit la même choſe en préſence de pluſieurs gentilshommes de la province & notamment de MM. Duſel, Deſmonts, de la Mouë Dogard, & de feu M. le chevalier de la Solais.

Anecdote que l'on tient de M. du Bourg-blanc, avocat général au parlement de Bretagne.

Il y a un autre Bareau qui ne prend pas le ſurnom de Girac, & qui n'a aucune prétention de ſeigneurie. Il eſt attaché depuis pluſieurs années en qualité de laquais au Sieur Chaffa, capitaine de navire de la riviere de Nantes. Il a fait trois voyages à Rennes à la ſuite de ſon maître dans les années 1778, 1779 & 1780.

Quoique ce garçon ſoit très-modeſte, on a ſu de lui qu'il étoit proche parent de M. l'évêque Bareau Girac; il prétend même être ſorti de la branche aînée de la famille Bareau.

Le Sieur Chaffa, infiniment lié avec le receveur général des fermes unies à Rennes, M. Maublanc, étoit tous les jours chez lui: ſon laquais Bareau a raconté l'hiſtoire de ſa naiſſance & de ſa famille à pluſieurs perſonnes de cette ville.

M. du Bourg-blanc, premier avocat général du parlement, en ayant entendu parler, & voulant la vérifier par lui-même, alla demander à dîner au Sieur Maublanc. Celui-ci étoit allé avec ſon ami Chaffa paſſer le jour à la campagne chez Madame Hevin à Ser... à demi-lieue de Rennes. Le magiſtrat, certain de trouver un bon dîner, & de s'aſſurer d'un fait qui étoit la matiere de toutes les converſations, trouva le chemin très-court. Il vérifia qu'on ne lui en avoit point impoſé. Le laquais Bareau lui raconta naïvement ſon hiſtoire & la filiation. M. du Bourg-blanc le prit en amitié, lui adreſſa très-ſouvent la parole pendant le repas, & l'appela conſtamment *le couſin Girac*; il ne voulut être ſervi que par lui. Bareau ſe prêtoit de très-bonne grace à la plaiſanterie. Depuis ce tems-là le magiſtrat cauſtique a raconté le fait ſur les places & dans les cercles, & s'eſt toujours fort égayé aux dépens du prélat & de ſon couſin *Bareau*.

LETTRE III.

Sur la ville de Breſt. Deſcription de ce port. Armemens qui s'y font; caractere des généraux & autres officiers les plus diſtingués qui doivent commander les vaiſſeaux qu'on équippe.

BREST, Milord, eſt une ville ſemblable à toutes les cités anciennes de province que je parcours, laide, mal bâtie & très-ſale. C'eſt un cloaque, & par ſa poſition l'égout des autres: auſſi l'appelle-t-on trivialement *le pot de chambre de la Bretagne.* Il y pleut durant les trois quarts de l'année; mais, malgré cette humidité habituelle, le ſéjour n'en eſt point mal-ſain; peut-être que la température de l'air toujours aſſez égale contribue à ſa ſalubrité, car il y a rarement de grands froids & de grands chauds. Quelle qu'en ſoit la cauſe, cette qualité eſt bien eſſentielle dans un lieu ou il doit ſe trouver en certain tems par ſa deſtination beaucoup d'hommes entaſſés, ce qui, ſans cela, produiroit des épidémies fréquentes.

Cette ville, malgré la difformité de ſa conſtruction, ne me déplairoit pas. J'obſerve dans ſon ſite quelque choſe de pittoreſque, propre à frapper les connoiſſeurs. Il y regne des hauts & des bas qui empêchent les caroſſes de rouler dans beaucoup de parties & en diverſifient ſingu-

lierement l'aſpect : pluſieurs rues ſont en eſcalier. Il y a une vaſte place qu'on appelle *le champ de bataille*, plantée d'arbres autour, qui ſert de promenade aux dames dans l'intérieur de la ville, & d'emplacement pour aſſembler les troupes, leur faire faire des évolutions & des manœuvres. Elle eſt auſſi très-propre aux fêtes publiques. On ſe ſouvient encore de celles qu'y occaſionna M. le duc de Chartres (1). Un château fort qui do-

---

(1) M. le duc de Chartres avant d'entrer dans la marine avoit des vues depuis longtems ſur ce corps. Il cherchoit à s'en concilier les officiers, & voici le journal de ſon ſéjour à Breſt en 1772.... Extrait d'une lettre de Breſt du 13 mai... Le duc de Chartres eſt arrivé ici le 5 de ce mois pour voir l'eſcadre d'évolution & en eſt parti le 11 dudit à quatre heures du ſoir, après avoir dîné à bord du *Fier* de 50 canons, commandé par M. Duchaffaut ; il y a eu trois fêtes ſur les vaiſſeaux de l'eſcadre. On lui a donné toutes les fois des ſalves de coups de canon, tant par terre que par mer, telles qu'on en a fait pour ſon entrée qui étoit très-brillante.

Toutes les troupes de terre & de mer, ainſi que la bourgeoiſie, étoient ſous les armes ; celles de terre bordoient les côtés de la grande rue ; celles de la marine, étoient en dedans du port avec tous les officiers des divers corps de la marine en grand uniforme qui éblouiſſoient par leur large dorure que les rayons du ſoleil faiſoient éclater ; en un mot S. A. a reçu tous les honneurs poſſibles & a répandu beaucoup d'argent tant à l'eſcadre, qu'aux ouvriers, forçats &c.

Le régiment de Guyenne a donné un bal à la ſalle des ſpectacles, avec un ſouper des plus élégans.

Le corps de la marine lui en a donné un autre au même

mine la rade, donne à Breſt de ce côté un air majeſtueux bien différent de celui qu'il préſente

---

endroit avec un grand ſouper preſque général pour tous les corps & dames qui en étoient priés.

Le champ de bataille étoit illuminé : on y avoit dreſſé deux échaffauts où étoient des viandes & vins pour le peuple, avec des inſtrumens analogues au pays.

Le prince, après le repas, prit des dames par la main, fut voir le champ de bataille & ce ſpectacle populaire ; il excitoit tout le monde à ſe réjouir & à danſer.

La veille il y avoit fait une partie de barres avec les officiers de la marine, qui ont été vivement touchés de cet honneur.

Il a navigué en rade ſur une frégate commandée par M. de Rochechouart, capitaine de vaiſſeau, ſur laquelle on a fait un ſimulacre de combat contre une autre frégate du même rang : il eſt allé enſuite à bord du vaiſſeau commandant où l'on en a fait autant à l'ancre. De là il s'eſt tranſporté à bord de M. de Breugnon pour y commencer le bal.

Le prince a paru ſatisfait de la joie que ſa préſence a inſpirée, & il a fait eſpérer qu'il pourroit revenir.

Il faut ajouter que ce prince ayant agréé d'aller à la comédie de la marine, on avoit preparé pour lui un fauteuil dans le parquet, honneur qu'il n'a jamais voulu recevoir, qu'il s'eſt mis dans une loge où étoient des femmes & eſt conſtamment reſté ſur le derriere. On n'a pas manqué de comparer cette conduite avec celle du duc de Praſlin, qui, dans pareille circonſtance, avoit eu l'imprudence d'accepter le fauteuil & de s'élever ainſi au-deſſus de toute la nobleſſe qui l'entouroit, & dont la plus grande partie valoit mieux que lui. On croit que le prince, inſtruit de l'ombrage que la cour prenoit de tant de marques d'attachement pour ſon alteſſe, a abrégé ſon voyage pour diſſiper les inquiétudes du miniſtère.

ailleurs. Enfin, quand, au ſortir de ce vilain trou, on découvre le port & l'arſenal, quelle ſurpriſe! quel ſpectacle impoſant! quelle grandeur! quelle magnificence!

Je ne vous parlerai pas de la ſociété que j'ai fréquentée & qui n'étoit pas mon principal objet; j'étois durant tout le jour occupé à viſiter le port, l'arſenal, les vaiſſeaux, la rade, les batteries, & le ſoir je me retirois de bonne heure pour me rendre compte à moi-même de ce que j'avois vu, entendu, apris, & le faire avec toutes les précautions néceſſaires afin d'éviter le ſort de mon compatriote dont je vous parlois dernierement. En général, il y a bonne compagnie, & elle doit l'être, compoſée comme elle l'eſt de gens de diſtinction, ou tout au moins de gens honnêtes & bien nés. Si cependant les officiers du département n'étoient que des nationaux, elle pourroit devenir groſſiere & crapuleuſe par leur vice naturel d'aimer exceſſivement à boire; mais le mélange des officiers des autres départemens, s'il ne les corrige pas tout-à fait de ce défaut, le tempere & en arrête les effets dangereux.

Quant aux femmes, il m'eſt encore moins permis de vous en rendre un compte bien étendu. Elles ne m'ont pas paru d'un beau ſang; je les ſoupçonne même mal-propres; mais, ſans être jolies, elles ont quelque choſe d'engageant qui plaît & retient; elles paſſent pour être aſſez diſpoſées à la galanterie, moins par libertinage que dans l'eſpoir de parvenir à leur but, qui eſt com-

munément, étant ſans fortune, de faire un bon mariage, & elles réuſſiſſent preſque toujours.

Au reſte, Milord, le fond de la ſociété de cette ville, ne ſe reconnoît preſque plus aujourd'hui, étouffé en quelque ſorte ſous une ſociété différente qui s'accroît & ſe diverſifie chaque jour par une foule de nouveaux venus qu'y appelle leur état ou leur curioſité. Ce ſont des grands ſeigneurs, des militaires, des financiers, des commerçans, des gens de robe, des gens de cour, des Pariſiens, des provinciaux, des étrangers, des femmes de qualité, des bourgeoiſes, des courtiſannes, des filles. Il y a de tout, & j'étois fort aiſe de ce concours; à ſa faveur il m'a été facile de m'y gliſſer & d'être moins obſervé. Ce n'eſt pas que je n'euſſe pris mes précautions afin de n'être pas ſuſpect & de pouvoir ſans aucune affectation remplir mes vues. Je ſuis arrivé à Breſt avec un ancien commiſſaire général de la marine, ſa femme & une dame de ſes amies. Ce commiſſaire général étoit frere du prédéceſſeur (1) de l'intendant actuel, & avoit eu un autre frere capitaine de vaiſſeau, ce qui, en le mettant dans une ſorte d'équilibre entre les deux corps, l'empêchoit d'être trop partial & lui avoit conſervé des amis & des relations dans l'un & l'autre. Je m'étois, en outre, muni de lettres de recommandation pour le major de la marine, dont le frere, préſident à la cour des aides

(1) M. de Ruis Embiro.

de Paris, eſt de ma connoiſſance. Entre pluſieurs officiers du département auprès deſquels j'aurois pu avoir accès, j'avois encore préféré celui-ci, comme intrus dans le corps (1), & conſéquemment comme dégagé des préjugés trop communs au plus grand nombre. M. de Fautras, c'eſt le nom de l'officier, avoit été autrefois lié avec M. de Mondion, mon compagnon de voyage, en ſorte que celui-ci ne fit pas difficulté de me mener chez le premier, qui nous voulut donner à dîner, mais avant nous préſenta chez le commandant & l'intendant &, après ces viſites d'uſage, nous conduiſit dans le port. Les Dames occupées à leur toilette pendant cette courſe, ne nous détournant pas, il ſe paſſa entre nous trois une converſation fort intéreſſante ſur la matiere, dont je vais vous rendre non les propres paroles, mais l'eſprit & les faits qui me ſont bien reſtés dans la mémoire. Pour que vous y preniez plus de goût, & vous faire mieux

(1) M. de Fautras n'a jamais été garde de la marine, ni enſeigne, & eſt entré d'emblée lieutenant de vaiſſeau en 1759, ſans promotion, ſeul, comme major d'artillerie, partie qu'on vouloit perfectionner plus particuliérement dans la marine, en y formant trois brigades d'artillerie; ce qui fut exécuté enſuite par une ordonnance du roi du 5 novembre 1761: par une nouvelle compoſition du 25 février 1765, on les réduiſit à deux en ſupprimant celle de Rochefort, où il ne devoit reſter qu'une compagnie; ce qui a encore été changé depuis pluſieurs fois juſqu'à la grande ordonnance de la marine de M. de Sartines.

ſentir certaines phraſes, il eſt bon de vous prévenir avant du caractere de mes interlocuteurs, tous deux hommes d'eſprit; mais le commiſſaire général retiré n'a jamais bien ſu ſon métier dans les détails. Il eſt emphatique, calembouriſte, obſcur & très-cauſtique. L'autre, appliqué à tout ce qu'il fait, à percé par ſon mérite; il eſt ſtrict, ſévere, quoiqu'entendant la raillerie, & même d'une gaîté aſſez franche.

DIALOGUE PREMIER.

LE COMMISSAIRE GENERAL, *à l'entrée de l'arſenal me montrant la porte petite & meſquine & ſe tournant vers moi.*

Vous voyez, Milord, que celui qui a conſtruit ce port, connoiſſoit ſon Horace & les regles qu'il preſcrit au poëte épique: *Non fumum ex fulgore ſed ex fumo dare lucem....*

L'ANGLOIS.

Oh! il n'en eſt pas de l'architecture comme d'un poëme; les principes en different en cela. Sans doute, il ſeroit fol de conduire à une chaumiere par un portique immenſe; mais un ſuperbe palais doit s'annoncer par un périſtile proportionné à ſa grandeur.

LE MAJOR.

Si M. le commiſſaire y eût réfléchi, il nous eût épargné ce perſiflage. Il auroit dû ſavoir

que l'entrée d'un arſenal n'eſt pas comme celle d'une baſilique ne pouvant être trop large pour ſuffire à la foule des fideles empreſſés d'y pénétrer : ici au contraire où tous les allans & venans, ſoit curieux, ſoit ouvriers, doivent être inſpectés par les Suiſſes, on ne ſauroit trop faciliter cette revue en rétréciſſant le canal.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

M. le major, vous ſavez le proverbe d'un ſens exquis, quoique trivial : *qu'on peut dire une meſſe baſſe dans une grande égliſe.* Eh bien ! faites une porte vaſte pour la beauté du coup d'œil, & n'y laiſſez entr'ouverte qu'une petite porte à l'uſage ordinaire. Il me ſemble qu'on pourroit ainſi arranger les convenances de l'art avec la néceſſité du ſervice.

LE MAJOR.

Vous avez raiſon, je me rends.

L'ANGLOIS *après être entré.*

A ce petit défaut près, voila un arſenal magnifique : nous n'avons rien de pareil en Angleterre (*); mais il me ſemble que ce port n'étoit pas auſſi vaſte autrefois; je crois avoir lu dans

(*) Il y a ſix vaſtes chantiers en Angleterre pour la conſtruction, radoub, carêne des vaiſſeaux de la marine royale, qui ſont *Chatham*, *Deptfort*, *Woolwich*, *Sheerneſs* *Portsmouth*, *Plimouth*. (*Note des éditeurs*)

les papiers publics qu'il a été beaucoup agrandi depuis quelques années.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Point, le port de Breſt, depuis Louis XV qui le perfectionna, a toujours été le plus formidable de France.

LE MAJOR.

M. le général, Milord a raiſon. Si vous ſavez mieux que lui ce qui s'eſt paſſé, il y a un ſiecle, il ſait mieux que vous ce qui s'eſt paſſé récemment: c'eſt que vous étiez alors à Paris à courir dans les corridors de l'opéra ou à voir des filles. Dès le mois de mars 1765 on avoit commencé les alignemens pour la prolongation du port & les fortifications qui devoient le couvrir.

L'ANGLOIS.

Cela a dû coûter bien de l'argent.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Peut-être de quatre à cinq millions.

LE MAJOR.

Le devis étoit paſſé à dix millions & l'on n'ignore pas ce que c'eſt qu'un devis en France... mais faut-il, Monſieur l'officier d'adminiſtration, que je vous apprenne cela moi?.. C'étoit encore de votre beſogne. C'eſt M. de Clugny qui a préſidé aux travaux, & vous ſavez que c'étoit un maître homme pour travailler en finances. Les

ouvrages ont peut-être coûté le double, encore y avoit-il vingt bataillons deſtinés à cette corvée.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Oh! vous ferez les honneurs de ce magiſtrat tant que vous voudrez, je n'en prendrai pas la défenſe. Premierement, il eſt mort; en ſecond lieu, c'étoit un intrus parmi nous, un conſeiller au parlement de Dijon qu'on avoit jugé à propos d'envoyer dans les colonies, & qui non content d'avoir enlevé à l'adminiſtration une intendance au-delà des mers, étoit venu encore lui en ravir une dans les ports où il ne connoiſſoit rien; enfin, ſa réputation étoit établie, & pendant le peu de tems de ſon miniſtere on a eu un échantillon de ſon ſavoir-faire.

L'ANGLOIS.

Meſſieurs, ne perdons pas de vue notre objet: j'ai ſous mes yeux ici des baſſins dont je connois l'uſage pour la conſtruction, le radoub ou la carêne des vaiſſeaux.

LE MAJOR.

Oui, il y en quatre comme cela.

L'ANGLOIS.

Quel eſt ce bâtiment ſur la gauche.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

C'eſt l'intendance d'où nous ſortons.

LE MAJOR.

Vous voyez que ces Meſſieurs ne s'oublient pas.

Il eſt difficile d'être mieux ſitué ; il ne peut rien entrer de la rade dans le canal, ou ſortir du canal pour aller en rade, il ne ſe peut rien paſſer même dans l'arſenal, que l'intendant, quand il le voudra, ne voie de ſes fenêtres.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Ne renouvelez pas un ſouvenir trop douloureux : que ſert de parler de notre antique gloire, ſi aujourd'hui un intendant n'oſe mettre le pied dans l'arſenal ſans craindre de ſe compromettre (1) !

L'ANGLOIS.

Voilà un autre bâtiment ſur la droite qui a l'air d'une maiſon particuliere aſſez belle.

LE MAJOR.

Vraiment je le crois bien ; ces Meſſieurs l'ont fait conſtruire comme pour eux, c'eſt le con-

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 6 ſeptembre 1772... M. de Ruis ayant témoigné au comte d'Eſtaing, nouveau commandant arrivé ici, comment il étoit mal vu des officiers, au point de n'oſer ſe montrer dans le port de peur d'en être inſulté, le général a donné dans tous les détails les ordres les plus précis de reſpecter cet homme du roi, comme lui-même... Vous ſentez combien cet ordre, même bien exécuté, ce qui n'arrivera pas, eſt humiliant...

Tel eſt le fragment d'une lettre écrite dans le tems, qu'avoit conſervé M. de Mondion, & qu'il me fit lire dans un entretien particulier.

contrôle. Il y loge un officier d'adminiſtration qui a cette partie & qui eſt bien à même de l'exercer par ſa poſition. Du reſte, beau & vaſte logement, toutes ſortes de commodités: entrons-y; vous verrez que M. le contrôleur n'eſt pas mal colloqué non-plus.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Ce qu'on voit de mieux, M. le major, c'eſt que vous en parlez par envie; il eſt bien étonnant que dans notre miſere, nous puiſſions exciter toujours en vous ce ſentiment.

LE MAJOR.

Ma foi, c'eſt que votre miſere conſerve encore les débris d'une grande opulence... mais nous voilà parvenus à l'hôtel de M. le contrôleur: jugez, Milord, ſi je vous en ai impoſé? Ce logement pour la province eſt bien honnête, on pourroit dire même magnifique....

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Envie, envie que tout cela... Cet édifice qui n'eſt au fond que ſimple & ſolide ne leur offuſqueroit pas tant les yeux, ſi, comme Meſſieurs les militaires le deſiroient, on eût réuni le contrôle à la majorité...

LE MAJOR.

Auroit-ce été ſi mal? Ne ſuis-je pas déjà contrôleur-né? En Angleterre n'eſt-ce pas un

capitaine de vaiſſeau qui eſt contrôleur de l'amirauté ? (*)

L'ANGLOIS.

Oui : Monſieur à raiſon.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

En Angleterre c'eſt un autre régime... vous n'avez à proprement parler qu'un corps de marine ; vos officiers militaires ſont d'ailleurs très-parfaitement inſtruits de toutes les parties de l'adminiſtration : à peine les nôtres ſavent-ils lire & écrire, ſavent-ils ſigner leur nom ? A commencer par M. le prince de Liſtenois, un de nos vice-amiraux, allez lui demander ce que c'eſt que l'arcaſſe (†) d'un vaiſſeau.

LE MAJOR.

Eh bien ! c'eſt l'inconvénient auquel a voulu remédier la nouvelle ordonnance. A force de nous faire rouler dans l'arſenal, on a cru que

---

(*) Cet officier, qui eſt le ſecond de l'amirauté ſous le grand amiral, a pour fonctions de ſuivre & ſurveiller le payement de tous les appointemens, gages, ſalaires, de connoître le prix de toutes les marchandiſes & munitions néceſſaires pour l'équipement & avitaillement d'un vaiſſeau, d'examiner & recevoir tous les comptes du tréſorier, des vivriers, fourniſſeurs & gardes-magazins. (*Note des éditeurs.*)

(†) C'eſt en termes plus connus la poupe, ou l'arriere d'un vaiſſeau. (*Note des éditeurs*)

nous acquerrions les connoiſſances qui nous manquoient.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Mais n'avez-vous pas toujours été a portée de les acquérir? Le port vous a-t-il jamais été fermé? Les gardes-marines n'avoient-ils pas des maîtres de toute eſpece, de conſtruction, de manœuvre, de pilotage? A la mer ces maîtres n'étoient-ils pas encore plus ſpécialement à vos ordres? ne vous étoit-il pas facile de former vos jeunes gens à leur métier, de leur faire connoître non-ſeulement par la théorie, mais encore mieux par la pratique toutes les plus petites parties d'un vaiſſeau depuis la carlingue (*) juſqu'à la girouette? A terre ſe faiſoit-il aucun mouvement ſans votre concours, aucun achat de marchandiſes que le commandant n'eût nommé des officiers pour y aſſiſter, les examiner & lui en rendre compte? Ce ne ſont donc pas les occaſions qui vous manquoient, & il faut chercher une autre cauſe premiere de votre ignorance. Je la trouve dans la conſtitution & le génie de votre corps. En effet, que faut-il pour être reçu garde de la marine? Un certificat de nobleſſe & quelque protection? Enſuite, comme on

(*) C'eſt la contrequille: c'eſt la plus longue & la plus groſſe piece de bois qui ſoit employée dans le fond de cale d'un vaiſſeau; elle eſt deſtinée à en lier tous le bas avec la quille. (*Note des éditeurs.*)

paſſe au grade d'enſeigne à tour de rôle, on s'empreſſe de prendre date... on élude les réglemens; on trompe ſur l'âge de l'enfant (1); &, ſous prétexte qu'il doit tout apprendre quand il ſera dans un département, on ne s'occupe en rien de ſon éducation juſqu'à cette époque. Il y arrive donc avec un goût de fainéantiſe & de diſſipation trop contraire à celui de l'étude pour le contracter de lui-même. Aux écoles, les gardes-marines ſont commandés eſſentiellement & toujours par des officiers du même corps, dont les plus immédiats, les plus habituels ont été leurs camarades ou même le ſont encore. De là, ſauf quelques perſonnages naturellement durs & revêches plus par caractere que par devoir, il s'établit entre les chefs & les éleves une intimité, une familiarité dangereuſe, une condeſcendance de la part des premiers qui énerve toute la diſcipline de l'inſtitution. En outre, aucune émulation entre les autres, qui aiguillonne au moins leur amour-propre & les excite à ſe diſtinguer. Dans l'artillerie, dans le génie, il y a des examens à ſubir devant des étrangers qui obligent

(1) Suivant le réglement ancien, on ne pouvoit pas être reçu garde de la marine avant ſeize ans accomplis: mais on préſentoit l'extrait baptiſtaire d'un frere aîné, ou l'on en fabriquoit un faux &c.

Par une autre ordonnance du 14 ſeptembre 1764, rendue ſous Monſieur de Choiſeul, qui fixe le nombre des gardes-marines à 80 pour chacune des trois compagnies; ils peuvent être reçus dès l'âge de quatorze ans.

les aſpirans à faire néceſſairement des efforts; les grades ſont les récompenſes du ſavoir, & ne s'acquierent qu'après une lutte longue & pénible entre les concurrens. Chez vous, quand l'époque eſt venue, & que la promotion ſe fait, on ſe couche garde-marine & l'on s'éveille le lendemain enſeigne, & tout auſſi ignorant que la veille.

LE MAJOR.

Moi qui ai paſſé par l'artillerie, je ne puis nier qu'il n'y ait du vrai & beaucoup dans ce que vous venez de dire; que les écoles des gardes-marines, quoique pourvues d'excellens maîtres, dans les divers genres, n'euſſent beſoin d'objets encourageans propres à ſervir de véhicules à leurs inſtructions; ne manquent de prix, de récompenſes, de ce point d'honneur qui produit une rivalité louable, fait germer, ſe developper les talens, & quelquefois enfanter des prodiges. Vraiſemblablement le projet des éleves aſpirans pour la marine, que M. de Boines vouloit établir au Havre, auroit remédié à tout cela.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Oh! il auroit remédié à bien d'autres choſes, s'il en avoit eu le tems; car ce miniſtre qu'on a ſi fort décrié, & qui a fait tant de ſottiſes, parce qu'il avoit eu de mauvais conſeillers, n'étoit pas dépourvu de génie; on l'avoit fait revenir ſur beaucoup de choſes mal vues; il avoit de bonnes intentions & étoit décidé à les effectuer. Mais cette digreſſion nous meneroit trop loin en

ce moment : hâtons nous de parcourir le port pendant le loisir qui nous reste, & de donner à Milord les développemens qui peuvent lui rendre cette visite plus instructive & plus agréable. Expliquons-lui, avant d'en sortir, ce que c'est que le contrôle où nous sommes. C'est à proprement parler, le greffe de la marine, où s'enregistrent les ordonnances générales & particulieres, les ordres du roi, les décisions ministérielles, les jugemens des conseils de construction, de guerre & autres; les promotions, les provisions, commissions, brevets des officiers des différens corps & officiers mariniers entretenus; les pensions, dons, gratifications; les devis, les adjudications, marchés, ventes; les recettes & dépenses de marchandises; les comptes du trésorier, les revues; en un mot, tous les actes quelconques auxquels le contrôleur est obligé d'assister par lui ou par ses préposés, tous ceux en vertu desquels il y a quelque chose à faire, qui doivent servir d'exemple, ou dont la mémoire est à conserver.

LE MAJOR.

Vous croiriez, Milord, que cet homme a beaucoup à faire.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Vraiment cette place, autrefois la plus belle du port à certains égards, grace à la nouvelle ordonnance, est devenue presque nulle. En effet, le contrôleur jusqu'alors étoit le contradicteur-né de tous les projets, de tous les travaux. Supé-

rieur en cela à l'intendant & même au commandant, il n'avoit d'ordres à recevoir de perſonne & pouvoit tout arrêter, lorſqu'il le croyoit contraire aux intérêts de S. M., non par une oppoſition réelle, mais par une réſiſtance paſſive, juſqu'à ce que le miniſtre lui eût ordonné de paſſer outre. Aujourd'hui que cette eſpece de procureur-général, que cet homme du roi, le cenſeur de tous les ordres de la marine, ſeroit plus néceſſaire qu'auparavant dans le bouleverſement général où ſont les choſes; aujourd'hui que les conſommations & les dépenſes montées à l'excès donnent lieu à plus de gaſpillages, plus de déprédations que jamais, on le réduit au rôle de ſimple greffier (*), qui n'étoit que la moindre de ſes fonctions.

LE MAJOR.

Je ne vois point cela, je ne vois qu'une différence qui vous choque; c'eſt que le contrôleur ne doit plus être tiré de votre corps, & en cela rien de ſi judicieux par la définition même que vous m'en fourniſſez; puiſque vous en faites le contradicteur de l'intendant, le critique de tou-

(*) Cela eſt relatif principalement, ſans doute, à la qualité *de ſecrétaire du conſeil de marine*, qu'a le contrôleur, ſuivant la nouvelle ordonnance. Il y aſſiſte en effet par ſéance; mais pour en écrire les délibérations ſeulement & ſans avoir de voix que comme un commerçant, lorſqu'il s'agit de marché & d'adjucation. (*Note des éditeurs*)

tes les opérations du port où préſidoient ſes camarades.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Votre objection eſt ſpécieuſe, mais elle n'eſt que cela. Premierement, il n'y a point de colluſion où il y a rivalité; & le contrôleur, qui prétendoit auſſi devenir ordonnateur, avoit plutôt intérêt de culbuter ſon chef en le contrariant, en dévoilant ſes torts, que de le maintenir en palliant ſes inepties ou en partageant ſes malverſations. A l'égard des autres commiſſaires, l'accord devenoit non moins difficile par cette ſurveillance d'un intendant dont l'amour-propre piqué eſt le ſtimulant le plus actif pour découvrir la fraude. Secondement l'épée, ſe trouvant entiers dans toutes les opérations, auroit gêné l'un & l'autre, & les forçoit à une circonſpection qui ne pouvoit tourner qu'au bien du ſervice. Aujourd'hui, au contraire, un contrôleur eſt un homme d'autant plus nul que, n'ayant point paſſé par les grades (1), il ne ſait rien & ne peut critiquer ce qu'il ne connoît pas. Dans cet état d'ignorance & comme tombé des nues dans un port, il ſe trouve preſſé de deux corps ennemis, entre leſquels il faut prendre parti pour ou contre

(1) Mot vuide de ſens aujourd'hui, puiſqu'il n'y a plus de grades, point d'eleves, de ſous-commiſſaires. On devient commiſſaire de la marine d'emblée.

tre : l'un ſans crédit, ſans conſiſtance & dans la diſgrace, ne peut lui ſervir d'appui ; l'autre floriſſant le gourmande, l'intimide ; il ſe range néceſſairement du côté du plus fort, & voilà quels ſont vos contrôleurs actuels, c'eſt-à-dire les très-humbles ſerviteurs de l'épée.

LE MAJOR.

Vous montrez de l'humeur, Monſieur le commiſſaire : pour vous la faire paſſer, allons au magazin général, vous ne verrez point là de viſages qui vous déplaiſent ; tout vous y eſt encore ſoumis.

L'ANGLOIS *après avoir fait un tour dans les différentes parties du magazin général.*

C'eſt très-beau ; j'admire cet ordre. Du reſte, je ne vous demande pas d'explication ; le mot annonce aſſez que c'eſt ici qu'on vient ſe pourvoir de tout ce qui eſt néceſſaire aux travaux & armemens.

LE MAJOR.

Outre ce magazin, le chef-lieu, mais qui ne peut comprendre l'immenſité de matériaux, de munitions, de marchandiſes néceſſaires dans un arſenal, il en eſt nombre d'autres qui y reſſortiſſent ; car, à commencer par la coque de vaiſſeau, tout ce qui entre dans ſa conſtruction, équipement, armement, eſt à la charge de cet officier d'adminiſtration. Avant de parcourir les

principaux atteliers de ce côté-ci, comme la corderie, la tonnellerie, paſſons de l'autre côté de l'eau, ſuivons le quai de recouvrance (1) & nous reviendrons par le fond du port.

L'ANGLOIS, *en s'embarquant dans un canot.*

Voilà un inconvénient: votre port ſe trouve partagé en deux, ſans aucune communication que par eau.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Vraiment c'eſt du tems qu'on perd continuellement & de la dépenſe, car tous ces canaux ſont armés d'hommes: chaque officier employé dans le port veut avoir le ſien; il lui faut au moins deux canotiers, & ils ne font guere autre choſe. ſouvent ces canotiers ſont transformés en porteurs de chaiſe (2) de Monſieur ou de Madame, ou en laquais, en cuiſinier, &c.

LE MAJOR.

C'eſt-à-dire que cet abus arrivoit autrefois, lorſque le port & les canots étoient à votre diſpoſition; mais aujourd'hui qu'ils ſont ſous la direction de l'épée, nous ne ſommes point gens à faire de ces vilenies.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Pourquoi donc riez-vous, Monſieur le major,

(1) Un des fauxbourgs de Breſt qu'on appelle ainſi.

(2) Au défaut de caroſſes, les chaiſes à porteurs ſont fort uſitées à Breſt.

en disant cela ? Quant à moi, comme votre corps, malgré notre inspection, en faisoit beaucoup de mon tems, que j'en pourrois citer mille de ma connoissance, je ne crois pas que vous soyez devenus meilleurs, aujourd'hui que vous avez les coudées franches, ou plutôt j'imagine fort que le mal n'est qu'empiré.

L'ANGLOIS, *au milieu du canal.*

Messieurs, le beau coup-d'œil ! je crois qu'il tiendroit bien cent vaisseaux de ligne amarrés dans ce canal.

LE MAJOR.

Au moins; il n'étoit pas autrefois si long, & on l'a bien creusé de quoi contenir de quarante à cinquante vaisseaux de plus que durant la guerre de 1756.

L'ANGLOIS.

A son pavillon carré blanc au grand mât ne reconnois-je pas le vaisseau de garde-amiral, au centre du port ?

LE MAJOR.

Oui, vous savez sa destination qui est de servir de principal corps de garde pour tous les postes du port pendant le jour & la nuit; de conserver en dépôt les clefs de la chaîne du port qui doit être fermé à certaine heure; de donner le signal des travaux & de la retraite par

un coup de canon ſoir & matin ; d'être la priſon des officiers de la marine qui auront mérité ce châtiment ou ſont dans le cas de paſſer au conſeil de guerre, ainſi que des autres coupables trouvés en délit dans l'arſenal & dont on veut s'aſſurer. Cette garde eſt ſi importante, que le commandement en eſt toujours confié à un capitaine de vaiſſeau; elle ſe renouvelle chaque jour, & chacun y monte à tour de rôle, ſauf quelques exceptions particulieres. Outre cette citadelle flottante qui eſt ordinairement un vieux vaiſſeau hors de ſervice, il y a deux autres bâtimens de la même eſpece, mais de moindre force, qui ſervent d'avant-garde & d'arriere-garde. L'objet du premier eſt de faire raiſonner tous les vaiſſeaux & bâtimens qui veulent entrer dans le port ou en ſortir, afin d'en rendre compte & de remplir les formalités néceſſaires à cet égard : quant au ſecond, il doit veiller dans ſa partie, avertir de ce qui s'y paſſe & prévenir les ſurpriſes dont les circonſtances rendroient le port ſuſceptible.

L'ANGLOIS.

Ah ! je vois la chaîne dont vous me parliez ; elle eſt défendue, ce me ſemble, par des batteries de canons.

LE MAJOR.

Oui le maître-canonier, ou canonier roya

entretenu (1), en doit faire tous les matins la visite pour les tenir chargés & prêts à tirer.

Les Cales (*), que vous voyez à l'entrée du port, servent à la communication des habitans de Brest & de Recouvrance, ainsi que du port marchand pour la décharge des navires & bâtimens particuliers.

L'ANGLOIS.

N'apperçois-je pas du même côté une espece de grue énorme?

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Oh! l'on en voit plus d'une ici!

LE MAJOR.

Mauvais quolibétier! Ce qui vous frappe, Milord, c'est la machine à mâter: vous devez connoître cela.

L'ANGLOIS.

Parfaitement.

LE MAJOR.

Mais nous abordons: mettons pied à terre.

---

(1) C'est-à-dire n'allant plus à la mer, attaché au port & jouissant d'une solde fixe & annuelle. Il y en a plusieurs autres entretenus, dont il est le chef; mais celui-ci est essentiellement appelé à l'examen & réception de tous les ustenciles nécessaires pour le service du canon.

(*) Lieu fait en talus, où l'on monte, & d'où l'on descend sans marches. (*Note des éditeurs*).

L'ANGLOIS.

Je reconnois les magazins des vivres qui ſe diſtinguent par différens ſens. Ils me ſemblent en grand mouvement, je vois beaucoup de boulangers qui vont & viennent.

LE MAJOR.

Je le crois bien: il y a ordre de faire une grande proviſion de biſcuits; il y a actuellement vingts fours qui vont.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Cela ne vous promet pas poire molle, Meſſieurs les Anglois.

L'ANGLOIS.

C'eſt pourquoi je profite du moment.

LE MAJOR.

Ce vieux goguenard eſt toujours le même.

L'ANGLOIS.

J'apperçois un groupe d'officiers qui débarquent de notre côté.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

A leur pietre mine, l'on voit aiſément que ce ſont des officiers de port.

LE MAJOR.

Oui: c'eſt le capitaine, pluſieurs lieutenans & enſeignes de port, qui vraiſemblablement viennent de faire la viſite de deux nouvelles fré-

gates (1) lancées à l'eau cette année, & qu'il eſt queſtion d'armer inceſſamment.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Ce mot, Milord, vous indique quelles ſont leurs fonctions : en voici les détails plus particuliers.

Les officiers de port ſont chargés, ſous leur chef, des vaiſſeaux, frégates & autre bâtimens du port quelconques depuis le commencement de leur conſtruction juſqu'à ce qu'ils entrent en armement & depuis leur déſarmement juſqu'à ce qu'ils réarment de nouveau.

Le capitaine de port aſſiſte à tous les conſeils qui ſe tiennent pour les conſtructions & radoubs; il en ſigne les délibérations & devis & a inſpection ſur leur exécution; il eſt préſent à la réception des matieres, marchandiſes & munitions, & donne ſon avis ſur leurs bonnes ou mauvaiſes qualités.

Le vaiſſeau lancé à l'eau ou mis à flot (*), eſt à

---

(1) L'*Andromaque* & la *Fortunée* de 32 canons chacune.

(*) Il y a deux ſortes de conſtructions dans les ports de France, ou ſur les cales ſeches d'où l'on lance à l'eau le vaiſſeau, quand il y peut être mis, ou dans des baſſins garnis de portes qu'on ouvre à marée montante, & d'où il ſort entraîné par cette même marée. On concoit que cette maniere de mettre à la mer eſt infiniment plus douce que l'autre, dont le moindre inconvénient eſt toujours de donner une ſecouſſe violente au bâtiment, qui en outre talon-

l'inſtant muni de gardiens (1), que le capitaine de port applique à ſa garde & conſervation, & dont il a le commandement ; il marque ſon lieu & place dans le port; il a ſoin de ſon amarrage; il en fait viſiter & manier ſouvent les cables; en un mot, il veille par lui-même & ſes ſubalternes à ce qu'il ne lui arrive aucun accident.

Le vaiſſeau armé, le capitaine de port, ſuivant les ordres qu'il en reçoit du commandant ou directeur du port (2), conduit lui-même en rade ceux du premier & ſecond rang (3), & il ne peut les quitter qu'ils ne ſoient mouillés & amarrés, à peine d'en répondre; il en eſt de même lorſqu'il s'agit de les faire rentrer dans le port.

LE MAJOR.

Je vous laiſſe aller, mon général, comme ſi vous parliez d'or ; vous vous fourvoyez pourtant étrangement : tout cela étoit vrai autrefois,

---

ne quelquefois, c'eſt-à-dire, porte de l'arriere de ſa quille ſur quelque corps ſolide qui l'endommage & oblige à des réparations. (*Note des éditeurs*)

(1) C'eſt-à-dire des officiers mariniers & matelots entretenus pour le ſervice & garde des vaiſſeaux déſarmés, qui y reſtent nuit & jour & ſe relevent en certaine proportion ſuivant le rang du vaiſſeau. C'étoit autrefois l'intendant qui les nommoit.

(2) C'eſt un officier de nouvelle création. Voyez la lettre ſoixante ſur la nouvelle ordonnance de la marine.

(3) Le lieutenant de port conduit en rade les vaiſſeaux du troiſieme & du quatrieme rang, & l'enſeigne ceux du cinquieme & tous les autres.

fuit Ilion ingens; mais l'étendue des fonctions du capitaine de port eſt bien reſtreinte à préſent.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Il eſt poſſible que je me trompe, car je ne lis guere la nouvelle ordonnance. Ce que je ſais ſeulement, c'eſt que tout va bien mal aujourd'hui.

LE MAJOR.

Pour en venir au capitaine de port qui eſt encore un eſpece de chef dans les petits ports de roi, dans les ports marchands, aux colonies, où il n'y a pas de corps de marine, il n'eſt plus ici qu'un ſous-directeur: il a au deſſus de lui un capitaine de vaiſſeau, directeur, lui-même ſoumis au-directeur général, lequel repréſente le commandant dont il prend les ordres, & c'eſt ce dernier qui a ſous ſa charge, les vaiſſeaux & autres bâtimens & machines à leur uſage.

Quant au conſeil de marine, le capitaine de port n'y a plus de voix & d'entrée qu'autant qu'il y eſt appelé.

L'ANGLOIS.

Tout ce que vous voudrez; mais ces Meſſieurs ſont une nature d'officiers que nous ne connoiſſons pas en Angleterre: nous n'avons garde de multiplier les êtres comme vous. Au ſurplus, votre population vous met à portée de diviſer & ſubdiviſer ainſi à l'infini les fonctions: cela y met plus d'ordre.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Ou plus de déſordre ; car ſouvent ces fonctions ſe croiſent ; l'amour-propre s'en mêle, l'on ne veut pas céder, ou l'on veut même empiéter.

LE MAJOR, *montrant les noms de chaque vaiſſeau inſcrit ſur chaque magazin particulier.*

Milord, avez-vous ainſi un magazin pour chaque vaiſſeau?

L'ANGLOIS.

Oh! cela eſt à merveille; mais n'ai-je pas ouï-parler, il y a quelques années, d'un projet plus ſingulier, par lequel chaque vaiſſeau devoit avoir ſon lit & au retour de la mer y rentrer, comme une caroſſe dans ſa remiſe?

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Oui, c'eſt une idée de mon frere l'intendant.

LE MAJOR.

Qui lui avoit été ſuggérée par le conſtructeur Groignard.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

C'eſt-à-dire, arrangée, calculée, ſi vous voulez, par cet homme de l'art; mais il y avoit longtems que mon frere la rouloit dans ſa tête, qu'il avoit même fait un eſſai de ce genre à Rochefort.

LE MAJOR.

Au reſte, c'eſt très-poſſible: cette folie étoit digne de lui; car votre frere, le plus honnête homme du monde, le plus zélé pour le ſervice, ne rêvant que marine depuis le matin juſqu'au ſoir, avoit une imagination vive à laquelle il ſe laiſſoit trop aller, & qui n'étoit pas réglée par le jugement. Voici ſon projet très-propre à flatter un miniſtre, d'après les plans donnés par le Sieur Groignard. M. de Ruis, devenu intendant de ce département, avoit propoſé à M. de Boynes de creuſer ici le long du canal des calles, à certaine diſtance l'une de l'autre, en forme de baſſins, comme ceux que vous voyez, fermées également par des portes, où ſe feroient faites déſormais toutes les conſtructions: parvenu au point deſiré pour être mis à la mer, le bâtiment ſeroit ſorti de ſa calle dont on auroit ouvert les portes, avec le ſecours de la marée, qui l'auroit entraîné en ſe retirant. Cette manœuvre n'eſt pas nouvelle, puiſqu'elle ſe pratique tous les jours; mais elle ſeroit devenue générale, & l'on eût ſupprimé ainſi l'appareil long & frayeux de lancer un vaiſſeau à la mer, ſurtout quand il eſt d'un rang conſidérable, premier avantage inconteſtable: on en faiſoit valoir pluſieurs autres dans les mémoires donnés à ce ſujet, qui n'étoient pas auſſi ſûrs. On ajoutoit que la même manœuvre pouvoit ſervir à retirer les vaiſſeaux, à les remiſer, pour ainſi dire, quand ils reviendroient de la mer: en outre, couverts dans ces

eſpeces de hangards pourvus de toits ſolides, ils auroient été également garantis des injures de l'air, des dégradations de l'eau, ſurtout des vers dont abonde cette riviere (1), ce qui devoit épargner des radoubs conſidérables & prolonger leur durée, ſecond & troiſieme avantage.

L'ANGLOIS.

Et combien chaque cale devoit-elle coûter?

LE MAJOR.

150000 livres. On devoit commencer par en pratiquer dix & l'on pouvoit en porter le nombre juſqu'à 40, ce qui faiſoit une miſe dehors de ſix millions, premiers frais, plus que compenſés, ſuivant les auteurs du projet, par la conſervation des bâtimens.

L'ANGLOIS.

Ma foi, une pareille invention m'auroit beaucoup ri auſſi. Quels en étoient les deſavantages? Qu'eſt-ce qui a obligé d'y renoncer?

LE MAJOR.

D'abord, les innovations toujours dangereuſes, ſurtout en fait de grands établiſſemens comme ceux de la marine, qui entraînent des frais

---

(1) La riviere de Pinſet qui débouche dans la mer à Breſt. Il y a des vers qui piquent les bâtimens & l'on n'y a pas encore pu trouver de remede.

énormes, & dont les inconvéniens ne ſe reconnoiſſent ſouvent que par une longue expérience, ou lorſqu'il eſt trop tard.

En ſecond lieu, ſi l'on eût pratiqué ſolidement ces cales, comme les baſſins que vous voyez, il en eût coûté beaucoup plus cher, ſinon elles euſſent été ſujettes à des réparations continuelles, ce qui en annulloit tout le mérite.

En troiſieme lieu, il y avoit à parier qu'elles ſeroient ſujettes à des voies d'eau conſidérables, qu'il auroit fallu fréquemment étancher, ou à bras d'hommes, ou par des machines: tout cela eſt très-diſpendieux.

En quatrieme lieu, il n'eſt pas reconnu qu'un vaiſſeau tiré & reſté longtems à ſec en valût mieux, tout au moins les bois ſe deſſécheroient; les coutures s'ouvriroient, & il en coûteroit beaucoup pour le calfater (*) enſuite.

En cinquieme lieu, ſi l'on eût voulu laiſſer entrer l'eau dans ces cales, il n'auroit pas été poſſible de l'y laiſſer ſéjourner en fermant les portes, ce qui eût donné une eau ſtagnante & peſtilentielle, & ſi l'on eût laiſſé la marée monter & deſcendre à l'ordinaire, les portes reſtées ouvertes longtems n'auroient pu ſe refermer qu'avec beaucoup de peine, de tems & d'argent.

(*) C'eſt-à-dire remplir les fentes d'étoupes qu'on fait entrer à force pour empêcher l'eau d'y pénétrer. (*Note des éditeurs*)

Voilà, au premier apperçu, les difficultés qui ſe préſentoient aux connoiſſeurs.

L'ANGLOIS.

Eſt-ce là ce qui a détourné M. de Boynes de l'exécution du projet ?

LE MAJOR.

Non, il n'étoit pas homme à céder auſſi facilement ; mais ce projet ne lui fut donné qu'en 1773. Tout le port fut bientôt en mouvement ; il y avoit envoyé ſon frere Gueudreville, intendant de Toulon, pour en prendre connoiſſance, & le ſuivre ſans doute dans ſon département, s'il eût réuſſi.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Oui, c'étoit un grand grec que Gueudreville ; qui n'avoit jamais rien fait, qui ne vouloit rien faire, & que ſon frere, devenu ſecrétaire d'état embâta, preſque malgré lui, de l'intendance de Toulon au préjudice de vingt commiſſaires généraux comme moi, qui, après avoir ſervi des ſiecles, attendoient pour récompenſe une pareille dignité. Ces paſſe-droits, ces injuſtices criantes, ſurtout fréquentes dans la marine envers notre corps, ſe remarquent beaucoup moins dans les départemens : il ſemble que les miniſtres regardent celui-ci comme un patrimoine qu'ils puiſſent partager impunément dans leur famille.

LE MAJOR.

Ah ! je vous y prends, Monſieur le commiſſaire général : vous reconnoiſſez donc pour un roué ce miniſtre, que vous exaltiez tout à l'heure.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Je ne ſuis point diſconvenu que M. de Boynes ne fût un homme tranchant, deſpotique, abuſant du pouvoir à l'excès ; qu'il n'eût fait beaucoup d'âneries ; & ſi c'eſt là ce que vous entendez par *roué*, nous ſommes d'accord : j'ai ajouté ſeulement qu'il avoit deſſein de les réparer.

LE MAJOR.

Quoi qu'il en ſoit, il n'eut point le tems de commettre la nouvelle balourdiſe dont il s'agit, on ne pouvoit que prendre des meſures & des alignemens, former des devis durant l'hiver. Louis XV mourut au commencement du printems de 1774, & vous n'ignorez pas ce qui s'en ſuivit.

L'ANGLOIS.

Nous allons ſans doute gagner ces magazins neufs à perte de vue de l'autre côté de l'eau.

LE MAJOR.

Oui, quand nous aurons viſité la foſſe aux mâts. Vous ſavez que c'eſt un lieu rempli d'eau ſalée ou l'on conſerve les mâts qu'on n'a pas encore mis en œuvre ; vous voyez que nous n'en ſommes pas mal fournis, outre la mâture preſque complette des vaiſſeaux.

L'ANGLOIS.

Vous êtes abondamment pourvus de tout.

LE MAJOR.

Oui, graces à nos bons amis les Hollandois, qui, pour notre argent qu'ils aiment encore plus que nous, ne nous laiſſent manquer de rien.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Et graces à mon frere qui crioit comme un démon pour avoir toujours ſes magazins bien fournis.

L'ANGLOIS.

Je ne conçois pas pourquoi en conſtruiſant vos magazins neufs adoſſés à cette montagne on ne l'a pas excavée davantage; il me ſemble qu'ils doivent en recevoir de l'humidité.

LE MAJOR.

Vous avez raiſon : c'eſt une faute que fit M. de Clugny; il étoit preſſé de jouir, d'illuſtrer ſon intendance par ces modernes établiſſemens. Je veux vous faire voir ſurtout un ſuperbe attelier de garniture (*).

Ici

(*) On entend par ce mot, en terme de marine, toutes les pieces de chanvre qui, excepté les cables & gros cordages, ſervent à faire manœuvrer un vaiſſeau. (*Note des éditeurs*)

Ici Milord, nous nous trouvâmes tellement mêlés avec des étrangers conduits par quelques officiers qui entrerent comme nous dans les autres atteliers, au Bagne (1) à l'hôpital, qu'il ne s'établit plus qu'une converſation générale fort découſue, & ſi rompue qu'elle ne pouvoit être inſtructive: l'heure du dîner approchoit, & nous nous rendîmes par une porte de l'autre extrémité du port chez M. le major. Les dames n'y étoient pas encore arrivées: on lui apprit que le commandant l'avoit envoyé chercher; comme il eſt fort exact & fort actif, il nous demanda la permiſſion de nous quitter & de ſe rendre chez le comte d'Orvilliers: alors nous reprîmes la matiere M. de Mondion & moi, & recommença un nouveau dialogue.

SECOND DIALOGUE.

L'ANGLOIS.

M. de Fautras me paroît excellent pour la place qu'il occupe; beaucoup d'ardeur, de zele, d'intelligence; il eſt d'ailleurs extrêmement honnête & complaiſant.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Vous avez raiſon, c'eſt un des officiers de la

(1) Le lieu qui ſert de priſon aux forçats & d'où ils ſortent dans le jour par couple pour aller aux travaux du port, ou à ceux des particuliers quand on n'a pas beſoin d'eux & qu'on leur en a donné la permiſſion.

marine le plus ſupportable. Auſſi c'eſt qu'il n'en a pas ſucé le premier lait; il ſortoit d'une bonne école, de l'artillerie, car il n'eſt pas homme de condition & n'auroit pu ſuivre les grades ordinaires.

L'ANGLOIS.

Comment a-t-il pu vaincre la morgue de ſes camarades ?

LE COMMISSAIRE GENERAL.

C'eſt qu'il a du ſang dans les veines, & que ces Meſſieurs, quand on leur montre les dents, ne ſont pas ſi méchans qu'ils le paroiſſent. *Bougainville* les a auſſi mis à la raiſon.

L'ANGLOIS.

Mais celui-ci eſt un marin qui en ſavoit plus qu'eux, au lieu que l'autre...

LE COMMISSAIRE GENERAL.

C'eſt un marin d'eau douce, qui, je crois, n'a guere vu la mer; mais il a ſuppléé par ſon application à ce qui lui manquoit du côté de la pratique, enſorte qu'il en ſait à peu près autant que les autres.

L'ANGLOIS.

Il paroît bien incroyable qu'avec la prévention générale qu'a toute la France contre ce corps, aucun miniſtre n'ait encore pu venir à bout d'en changer l'eſprit & de le diſcipliner.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

C'eſt que l'on s'y eſt mal pris ; c'eſt qu'en France ce corps eſt trop puiſſant pour être attaqué avec ſuccès dans ſon enſemble & à force ouverte ; c'eſt que ce n'eſt point par des réglemens, des ordonnances, par des loix vagues & générales qu'on le peut maîtriſer : il faut le miner en détail, lentement, ſourdement, & preſque ſans qu'il s'en apperçoive. C'eſt le parti qu'avoit pris M. de Boynes, & il auroit réuſſi, s'il fût reſté plus longtems dans le miniſtere, ou que ſon ſucceſſeur eût eu le bon eſprit de ſuivre les erremens de ſon devancier & la fineſſe de deviner ſon ſecret.

L'ANGLOIS.

Que m'apprenez-vous là ? Un homme de votre corps (1), qui devoit bien connoître M. de Boynes, m'en avoit donné une tout autre opinion.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

C'eſt en cela que ce miniſtre agiſſoit plus ſagement ; il s'étoit d'abord concilié les officiers de la marine en paroiſſant conſulter les chefs, & ne vouloir ſe diriger que par leurs conſeils ; en entrant dans les préventions contre la plume, & en leur accordant quelques avantages ſur elle.

(1) M. Pelerin. Voyez la lettre 60 ſur la nouvelle ordonnance de la marine.

Mais, quand ſon ordonnance parut, ces Meſſieurs changerent d'idée & de langage. Ils ſentirent le coup mortel qu'il leur portoit. En effet, M. de Boynes, qui connoiſſoit toute la vérité de cet axiome politique, *Divide & impera*, en avoit fait la baſe de ſon ordonnance. Son premier objet avoit été de dénaturer dans ſon eſſence cet eſprit de corps qui avoit rendu celui-ci ſi indiſcipliné & ſi intraitable juſqu'à préſent; d'arrêter cette fermentation, cette chaleur avec laquelle tous les individus ſe croyoient bleſſés généralement & obligés de prendre fait & cauſe pour un d'entre eux, dès qu'il étoit attaqué: il ne pouvoit mieux y réuſſir que par la déſunion, & il y tendoit par la diſtribution du corps en différens régimens, qui ne devoient avoir rien de commun, que la nature du ſervice, les fonctions & l'uniforme.

Cette déſunion s'opéroit encore mieux en ſupprimant la concurrence générale entre tous les membres du corps, puiſqu'on n'auroit avancé que par ordre d'ancienneté dans ſon régiment particulier, & non ſuivant celle dans la marine.

Chaque régiment ainſi diviſé d'intérêt & iſolé, auroit été attaché à un port à perpétuité: de là plus de correſpondance entre eux, & afin de les ſéparer davantage, il eût rétabli le port de Rochefort dans ſon état floriſſant.

Enfin, on aſſure que ſon objet étoit peu à peu de n'avoir pas beaucoup d'égard à l'ancienneté dans chaque régiment & de faire parvenir les

ſujets plus en raiſon du mérite que du grade, ce qui établiſſoit une rivalité ſalutaire, même entre les individus.

Il avoit reconnu le tort qu'avoit eu M. le duc de Praſlin, de rompre l'équilibre ſi ſagement établi par Colbert entre le corps de l'épée & celui de l'adminiſtration ; ſon propre tort de diminuer la conſiſtance du ſecond par l'introduction des officiers dans leur diſtrict : j'ai eu l'occaſion d'en juger dans vingt lettres particulieres qu'il écrivoit à mon frere à ce ſujet, & il vouloit réparer tout cela en procurant à la plume un luſtre plus grand. C'eſt ce qu'il avoit commencé en diſtrayant les officiers de port du corps de la marine, en leur donnant un uniforme particulier, & en les mettant ſous les ordres directs de l'intendant. Il comptoit amalgamer plus particuliérement avec l'adminiſtration, les conſtructeurs, les ingénieurs de la marine, & de toutes les claſſes réunies former une maſſe générale propre à balancer l'autre, & à lui être oppoſée.

Tout cela n'eût rien été encore, s'il n'eût achevé ſon ouvrage par les écoles du Havre. C'étoit là le coup de parti. Il avoit prétexté pour leur inſtitution, l'avantage qu'il y auroit de donner aux aſpirans gardes-marines la premiere éducation, les élémens d'inſtruction dont ils manquoient ſouvent, & ſuppoſés acquis cependant pour profiter des connoiſſances qu'ils devoient prendre dans leurs écoles : afin de retrouver les fonds néceſſaires à l'exécution du nouvel établiſſement, & d'ailleurs

les gardes-marines déjà formés en grande partie à leur métier, devant rester moins longtems dans ce grade, il avoit commencé par en diminuer le nombre.

Comme de ces écoles il devoit auſſi ſortir des ſujets pour l'adminiſtration, pour le port, pour le génie, pour les conſtructions de la marine, il n'exigeoit point que ceux qui deſiroient y être admis fuſſent gentilshommes ; il ſuffiſoit d'être d'une famille honnête, il préféroit cependant les enfans de la balle, les fils d'armateurs, de capitaines marchands.

M. de Boynes ne devoit pas s'en tenir aux écoles établies au Havre, il en auroit auſſi fondé à Marſeille ou dans quelque autre port de la Méditerranée ſervant de pépiniere pour Toulon.

Quand ces établiſſemens auroient été formés, que ſon ordonnance eût été en pleine vigueur, un beau jour il auroit ſupprimé tous les gardes de la marine & même ceux du pavillon (1), ce qui auroit ſouffert plus de difficulté à cauſe de M. l'amiral auquel ils ſont attachés. Quoi qu'il en ſoit, le pis-aller auroit été de faire donner par le roi, le mot à ce prince timide, circonſpect & peu récalci-

(1) Jeunes gens qui roulent avec les gardes de la marine & ſont deſtinés à ſervir principalement auprès de la perſonne de M. l'amiral, s'il commandoit une armée navale ; c'eſt la ſeule diſtinction qu'il y ait entre eux.

trant. Les nouveaux éleves (1) ſe ſeroient trouvés tout naturellement ſubſtitués à ces jeu-

(2) Voici quelques notes plus particulieres, relatives à la formation des éleves, tirées d'une eſpece de journal que tenoit M. de Ruis, intendant de Rochefort, de ce qui ſe paſſoit dans la marine, ou de ce qu'on lui mandoit.

24 Septembre 1773. M. de Boynes vient de faire une promotion conſidérable d'enſeignes dans la marine; il réduit les gardes-marines au nombre de 30, & établit au Havre de nouvelles écoles pour des éleves aſpirans à être dans cette compagnie; ils n'y entreront qu'à 14 ans & en ſortiront au plus à 17; ils y ſeront inſtitués à tous les exercices & à toutes les connoiſſances du métier; on leur y fera joindre la pratique à la théorie. On armera dans l'été de petits bâtimens ſur leſquels ils développeront les progrès de leurs talens. C'eſt un capitaine de vaiſſeau qui préſidera à cet établiſſement. Le miniſtre, qui a fort à cœur de ſignaler ſon adminiſtration par quelque choſe d'utile, ſe propoſe d'aller lui-même dans ce port, vérifier par ſes yeux les faits & viſiter les éleves.

16 Octobre.... On ne conçoit pas encore grand' choſe au projet de M. de Boynes ſur les nouveaux éleves de marine qu'il veut éduquer; il n'eſt connu que par une petite feuille volante où rien n'eſt motivé, ni détaillé: en général, on y dit que les fils de marins & d'armateurs ſeront préférés; les autres détails ne roulent que ſur la forme, & ſur la partie économique de l'inſtitution.

2 Novembre.... On vient de rendre publique une ordonnance du roi donnée à Compiegne le 29 août 1773, portant fixation du nombre des gardes de la marine à 80; & de celui des gardes du pavillon à 80 auſſi, tel qu'il étoit ci-devant, & une augmentation de 80 pour le nombre des enſeignes de vaiſſeau.

On croit que le projet de M. de Boynes ſeroit d'anéantir abſolument les gardes de la marine, pour y ſubſtituer les éleves qu'il eſt queſtion de former au Havre, auquel

nes gens; & ſans aucune ſecouſſe violente & convulſive, le corps de la marine auroit été régénéré; je ſuis perſuadé qu'actuellement la beſogne ſeroit bien avancée. Si la guerre fût ſurvenue, elle auroit ſurtout facilité & accéléré l'éxécution du plan de M. de Boynes, chef-d'œuvre d'aſtuce & de génie en pareil cas.

L'ANGLOIS.

Voilà qui me paroît, Monſieur, tiré de bien loin. Je doute que M. de Boynes, quelque bien organiſée que fût ſa tête, ait eu un enſemble de projets auſſi détournés, auſſi conſtans & auſſi ſuivis. Croyez-vous que, s'il eût penſé de la ſorte, il eût écarté M. Pelerin, ſon premier inſtituteur dans la marine, l'homme le plus pro-

---

cas il fonderoit une autre école pour la méditérannée à Marſeille; mais il ſeroit difficile d'abolir également les gardes du pavillon, à cauſe de l'amiral.

25 Avril 1774.... M. de Boynes, à qui la continuation de la paix, qu'on a craint un moment de voir interrompue, donne le tems de rouler toutes ſortes de projets d'amélioration dans ſon département, ne ceſſe d'imaginer du nouveau. On a vu qu'il avoit établi des écoles de marine au Havre; il veut en établir à Toulon pour le corps d'adminiſtration, connu déſormais ſous le nom *d'officiers de port* depuis l'eſpece de réunion de ceux-ci à la premiere: on y formera des éleves pour l'adminiſtration, pour le port, pour la conſtruction, pour le génie de la marine; mais il y a apparence que ce n'eſt qu'un tournant pour réunir bientôt les deux écoles en une.

propre à le ſeconder, ou plutôt à le diriger dans ces innovations?

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Et c'eſt pour cela même qu'il s'en eſt éloigné. Par amour-propre (ce miniſtre en eſt pétri) il vouloit un conſeiller, point de maître; il ſentoit trop la ſupériorité des connoiſſances de ſon mentor, il craignoit qu'on attribuât à celui-ci, s'il le conſervoit auprès de ſa perſonne, la formation & le ſuccès de ſon plan. M. Pelerin piqué, cherche à ſe venger aujourd'hui en décriant l'adminiſtration de ce ſecrétaire d'état, qu'il auroit exaltée dans un autre.

L'ANGLOIS.

Enfin, qui dirigeoit M. de Boynes; car il n'avoit pas la ſcience infuſe?

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Lorſqu'il eut retiré ſa confiance à M. Pelerin pour la formation de ſes projets, ſous prétexte qu'il étoit de la vieille marine, il s'entoura d'officiers généraux & d'autres qui crurent le gouverner; mais l'homme qui avoit le plus de crédit ſur ſon eſprit & le manioit véritablement, étoit un nommé Boux, fils d'un artiſan de Rochefort, qui avoit percé par ſon mérite dans les différens grades, étoit devenu capitaine de brûlot & enfin entré dans le grand corps en qualité de lieutenant de vaiſſeau.

Ce Boux, eſt un homme doué d'un génie naturel, de beaucoup de feu, d'une préciſion

mathématique dans les idées. Il parle avec facilité, quoique ſans lettres & ſans éducation, quoique ne pouvant mettre lui-même par écrit ce qui paroît très-lumineux dans ſa converſation: il entend auſſi la conſtruction (*); en un mot, il eſt très au fait des différentes parties de la marine: le miniſtre lui renvoyoit la connoiſſance de tout ce qui venoit des ports; & par ſon expédition, ſa netteté, ſon habileté à lever les différens obſtacles & à le ſoulager véritablement, il s'étoit inſinué très-avant dans ſes bonnes graces. Tout cela ne pouvoit que donner de la jalouſie aux autres officiers ſupérieurs qui déteſtoient le Sieur Boux: celui-ci le leur rendoit bien; &, autant par antipathie naturelle que par le deſir d'entrer dans les vues de M. de Boynes, il le guida ſingulierement dans ſes opérations & lui ſuggéra l'ordonnance dont il s'agit; le miniſtre ne fit pas même difficulté d'en convenir indirectement en le prenant en tiers, lorſque M. de la

(*) Extrait d'une lettre de Breſt, du 8 avril 1769..... La flûte l'Africain a appareillé le 31 du mois dernier; c'eſt un bâtiment de nouvelle conſtruction, & de l'invention du Sieur Boux, capitaine de brûlot. Les avis ſont partagés à ſon égard: les uns jugent que cette flûte portera mal la voile & qu'on auroit dû l'eſſayer avant de lui faire entreprendre le voyage périlleux de l'Iſle-de-France; ils la menacent d'une fin ſiniſtre. D'autres prétendent le contraire: le miniſtre n'en penſe pas défavorablement ſans doute, puiſqu'il a fait embarquer deſſus 450 hommes du régiment Royal-Comtois. (*Note de l'éditeur.*)

Touche lui porta les repréſentations de ce corps (1) ; il fut préſent à la converſation entiere

(1) Voici quelques notes relatives aux difficultés que faiſoit la marine.

6 Juin 1772. Les officiers répugnent beaucoup à prendre le nouvel uniforme qui, ſuivant l'ordonnance de M. de Boynes, doit être de l'infanterie, c'eſt-à-dire veſte blanche; ils plaiſantoient ſur cet habillement, & appeloient les officiers de ce corps des *Culs blancs*.

16 Juin.... La fermentation produite par la nouvelle ordonnance de M. de Boynes eſt telle, que dernierement à la revue du commiſſaire, tous les ſoldats aſſemblés pour la paſſer, M. de la Touche chef d'eſcadre, colonel le plus ancien en ce moment, ſuivant le grade moderne, s'eſt trouvé ſeul à ſa troupe en uniforme; tous les officiers étoient ſur le champ de bataille par pelotons, ſans leur uniforme, & ſur le refus qu'ils ont fait de le prendre, le commiſſaire a été obligé de ſe retirer.

M. de la Touche, qui étoit mal avec ſes camarades par la complaiſance qu'il avoit eue pour M. de Boynes d'arborer le premier & ſeul l'uniforme, a voulu faire acte de zele en offrant d'aller porter les repréſentations du corps au miniſtre; ce qu'on a accepté: il eſt parti; mais les officiers ayant peu de confiance en lui, ont envoyé une ſeconde députation, compoſée de M. le comte d'Aché, vice-amiral, & de MM. les chevalier Fouquet & vicomte de Roquefeuil, chefs d'eſcadre, qui arriverent preſque en même tems que le premier.

Leur réclamation principale porte ſur la hiérarchie, & la dégradation qu'on leur fait éprouver, puiſqu'un chef d'eſcadre ayant rang de maréchal de camp rétrograde en redevenant colonel, & un capitaine de vaiſſeau qui a rang de colonel, en redevenant capitaine d'infanterie; en ſorte qu'en roulant ainſi avec l'infanterie, ils ſe trouveroient dans le cas d'être commandés par des officiers bien

& eut réponſe à tout. Cependant, ſoit mécontentement, ſoit politique, ſoit ingratitude miniſtérielle, M. de Boynes écarta bientôt auſſi le Sieur Boux, mais d'une façon honnête & avec un très-bon traitement (1). Depuis ce tems-là il s'étoit retourné vers mon frere & le conſultoit ſecrétement. Ainſi, vous voyez que je puis être au fait des vraies diſpoſitions de ce miniſtre, & pour appuyer mes aſſertions, je puis vous adminiſtrer encore la copie d'un mémoire de cet intendant qui vous eclaircira mieux que tous mes diſcours (2); je vous la ferai lire ce ſoir.

---

moins anciens au ſervice, & d'un rang véritablement inférieur.

Nous apprenons de Toulon que le corps des officiers de ce département a auſſi porté ſes plaintes aux miniſtre. Il paroît qu'en général ces Meſſieurs approuvent l'ordonnance en ce qui étend leur fonctions, les fait empiéter ſur le corps de l'adminiſtration, les dégage de ſurveillans incommodes, & la rejettent en ce qui les gêne, les aſtreint à une diſcipline rigoureuſe, ou bleſſe leur amour propre.

Extrait d'une lettre de Verſailles du 18 juin.... Les députés de la marine annoncés dans la lettre de Breſt, ſont arrivés effectivement, & donnent beaucoup d'inquiétude à M. de Boynes; il n'aime point à reculer; cependant on aſſure aujourd'hui que ſon ordonnance eſt tout-à-fait retirée, d'autres veulent qu'elle ne ſoit que modifiée, ce qui eſt plus vraiſemblable.

(1) Breſt 12 ſeptembre 1772.... Nous apprenons que le Sieur Boux, le principal auteur de la nouvelle ordonnance, vient d'avoir la croix de St. Louis avec ſa retraite, & mille écus de penſion. On ne ſait encore ici ce que ſignifie cette eſpece de diſgrace.

(2) Le mémoire de M. de Ruis, intendant de la ma-

L'ANGLOIS.

Si vous avez des preuves, c'eſt autre choſe.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Au ſurplus, la meilleure preuve c'eſt la haine que portoient à M. de Boynes les officiers de la marine dont il étoit devenu la bête noire; c'eſt la joie inſultante qu'ils témoignerent de ſa disgrace dans tous les ports & ſurtout à Breſt, où elle fut pouſſée juſqu'à une indécence puérile, modele, ce ſemble, des extravagances que ſe permit depuis le peuple de Paris contre les effigies de Maupeou & de Terray. Mon frere n'eût pas toléré cette licence, s'il eût eu comme autrefois la police abſolue de l'arſenal.

L'ANGLOIS.

Que fit-on?

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Ayant trouvé par hazard un canonier aſſez reſſemblant à l'ex-ſecrétaire d'état, on l'affubla d'une grande perruque & d'un vêtement pareil à celui de M. de Boynes; on le promena de la ſorte dans tout le port avec des huées & dans

---

zine à Breſt, adreſſé à M. de Boynes, que je place ici à la ſuite de ma lettre, ne me fut montré qu'à notre auberge où M. de Mondion m'ouvrit ſon porte-feuille de marine, qu'il avoit apporté avec lui & dont j'ai tiré cette piece, ainſi que les différens fragmens des lettres ou notes précédentes.

l'état d'opprobre le plus humiliant : arrivé à la porte, on le relâcha en lui donnant un coup de pied au cul, & exprimant par cette allégorie groſſiere ſon renvoi abſolu.

Ici finit, Milord, le ſecond dialogue par le retour du major & l'arrivée des dames; il ne fut plus queſtion que de rire & de boire. Je me réſervai ſur ce dernier article, malgré l'excellence du vin, & ſurtout des liqueurs de Madame *Amphon* (1), pour ne pas perdre la tête & conſerver la mémoire de ce que j'avois à retenir & à vous apprendre.

Breſt, ce 23 janvier 1778.

Mémoire de M. de Ruis Embite, intendant de Rochefort.

Puiſque le miniſtre me fait l'honneur de me conſulter ſur ſes projets & de m'ouvrir le ſecret de ſes penſées, je lui répondrai dans la ſincérité de mon cœur, & avec la même confiance.

Je ne puis qu'applaudir aux meſures douces qu'il prend pour l'amélioration, ou plutôt pour la régénération entiere de la marine: il ira plus ſurement à ſon but par cette voie lente & détournée, qui n'exige que du myſtere & de la perſévérance.

La diſtribution du corps entier de la marine

(1) On ne parle ici que des liqueurs de cette diſtillatrice de la Martinique.

en différens régimens eſt très-habilement vue; c'étoit la ſeule maniere d'éteindre peu-à-peu cet eſprit de corps qui a rendu vaines juſqu'à préſent les inſtitutions les plus ſages & dégoûté les miniſtres les plus puiſſans.

Afin de mieux parvenir à déraciner ſans reſſources cet eſprit de corps en le diviſant & le ſubdiviſant à l'infini, je voudrois d'abord que des huit régimens créés par M. de Boynes, deux fuſſent répartis à Rochefort, en ſorte qu'il n'en reſtât plus que quatre à Breſt.

Je voudrois que les officiers généraux fuſſent abſolument ſéparés du reſte du corps, par conſéquent que les chefs d'eſcadre ne fuſſent pas les colonels des régimens, ce qui établiroit encore trop de liaiſon entre les ſubalternes & les chefs, mais ſeulement qu'on choisît ces colonels entre les plus anciens capitaines de vaiſſeau, avec le titre de brigadier.

Je voudrois, en outre, que chaque compagnie fût attachée conſtamment à un vaiſſeau & en aſſez grand nombre d'officiers pour en compoſer tout l'état major, dans lequel ils avanceroient par rang d'ancienneté ou ſuivant les actions de valeur qu'ils y feroient; cela les détacheroit davantage de l'enſemble, & formant différentes corporations, feroit naître autant d'eſprits particuliers qui anéantiroient enfin radicalement l'eſprit du corps général.

Par le même rang d'ancienneté, ou mieux par un mérite tranſcendant, on paſſeroit des vaiſſeaux

d'un rang inférieur à des vaiſſeaux d'un rang ſupérieur.

On pourroit attacher aux plus gros vaiſſeaux deux compagnies au lieu d'une, ou rendre plus nombreuſes celles deſtinées aux vaiſſeaux du premier rang.

Par ce moyen les vaiſſeaux connus parfaitement des officiers & des capitaines, ſeroient portés au plus haut degré de perfection dont ils ſeroient ſuſceptibles, à raiſon de leurs qualités éprouvées dans tous les ſens.

Je regarde comme une mauvaiſe difficulté la réclamation principale de MM. de la marine, qui porte ſur la hiérarchie & la dégradation qu'on leur fait éprouver, en ce qu'un capitaine de vaiſſeau qui a rang de colonel, en redevenant capitaine d'infanterie, lorſqu'ils rouleroient avec elle, ſe trouveroit dans le cas d'être commandé par des officiers bien moins anciens au ſervice & d'un rang véritablement inférieur. Pour lever toute difficulté à cet égard, on pourroit leur donner un brevet de colonel & ainſi du reſte, ce qui les maintiendroit dans le grade dont ils ont toujours eu les prérogatives, & ce qui ſe pratique dans certains corps de terre diſtingués dont pluſieurs capitaines étoient autrefois même lieutenans généraux.

On peut donner ſatisfaction à MM. de la marine ſur l'uniforme, d'autant plus que la couleur blanche eſt peu compatible avec leurs fonctions

qui les mettent dans le cas de la salir fréquemment.

Aujourd'hui que M. de Boynes a vaincu les principales difficultés, que son ordonnance va être en pleine vigueur, je l'exhorte à s'occuper de l'administration du corps, j'ose le dire, non moins essentiel que le premier à la prospérité de la marine. Je l'exhorte à supprimer cette dépendance servile de l'intendant envers le commandant, que son prédécesseur, le duc de Praslin (*), a établie; à nous débarrasser de ces surveillans incommodes qu'il nous a donné lui-même en introduisant les officiers dans l'arsenal pour nos inspecteurs. Jamais port n'a été si florissant que celui de Rochefort; jamais les travaux n'y ont été poussés avec plus d'ordre, de célérité, & d'économie qu'à l'époque où M. le Normant, intendant de ce département, marchoit l'égal du commandant M. de Macnemara, où ces deux chefs étoient en rivalité continuelle; tandis qu'à Brest c'étoit une négligence, un désordre, un gaspillage, une déprédation épouvantable sous le plus integre, le plus désintereſſé des intendans, mais le plus foible, se laissant maîtriser continuellement par le comte Duguai, avec lequel il étoit

(*) Quoique l'ordonnance du 25 mars 1765, qui a commencé la premiere à diminuer la puissance de l'intendant, soit contresignée du duc de Choiseul, elle est réputée de M. de Praslin, qui, dès 1764, après avoir partagé ce département avec son cousin, l'exerçoit en chef.

ainſi de la meilleure intelligence. Le miniſtre peut ſe faire repréſenter les états de dépenſes ſemblables à cette époque dans chacun des deux ports, comparer & juger.

Les militaires ne ſont point propres à être adminiſtrateurs; &, comme mon témoignage en pareil cas doit être ſuſpect, le miniſtre peut conſulter là-deſſus M. le comte d'Eſtaing, que j'en ai fait convenir, dont c'étoit même le ſentiment particulier, avant les converſations que nous avons eues à ce ſujet pendant ſon ſéjour dans ce département.

Rien de mieux ſans doute que les officiers viennent prendre dans le port les connoiſſances dont ils peuvent avoir beſoin; l'ordonnance même de 1689 le leur preſcrivoit. Nos atteliers, nos magazins leur ont été ouverts; nous n'avons jamais été fâchés de les recevoir comme ſpectateurs; mais il eſt trop humiliant de les avoir pour cenſeurs, ſurtout dans les choſes où ils ne peuvent pas en ſavoir autant que nous. Il n'eſt point à craindre que ces meſſieurs ne ſoient pas aſſez conſidérés, aſſez bien accueillis dans des lieux où ils ne ſeroient pas en titre & en fonctions; ils ſçavent trop bien en impoſer partout: & combien de fois des jeunes enſeignes, des gardes de la marine ne ſont-ils pas venus me gourmander juſque chez moi? Ce ſont eux que nous avons à redouter, & s'ils ont une fois le pied dans nos domaines, ils nous auront bientôt expulſés.

Le danger pour le bien du ſervice de la concurrence de deux autorités, a ſans doute été le prétexte dont on s'eſt ſervi pour déterminer le duc de Praſlin à ſubordonner dans un port le chef de l'adminiſtration au commandant : ſur quoi il eſt à obſerver que l'équilibre entre les deux autorités, ſi prudemment inſtitué par Colbert, n'avoit été imaginé que pour empêcher au contraire les déſordres inévitables d'une puiſſance ſans contrepoids. Il en a toujours réſulté, non que l'adminiſtration ait jamais contrarié l'épée dans ſes fonctions eſſentielles & utiles à l'état, mais ſeulement qu'elle n'ait pas été elle-même ſouvent ſuſpendue, ou détournée par ſa rivale, qui, *per fas & nefas*, ayant la force à la main, ſait toujours ſe faire obéir. Il n'eſt pas étonnant qu'on ait ſurpris la religion du duc de Praſlin que ſa naiſſance & ſes fonctions n'ont jamais mis dans le cas de connoître la tirannie du génie militaire ; il l'eſt davantage que M. de Boynes, magiſtrat, ayant été membre de cour ſouveraine, & inſtruit que ces compagnies, malgré leur indépendance prétendue, ſont bientôt de fait ſoumiſes à l'autorité armée, quand elle le veut, n'ait pas ſenti la néceſſité de réprimer les entrepriſes de celle-ci, toujours prête à empiéter, & lui ait au contraire donné plus de facilité d'abuſer de l'effroi qu'elle inſpire.

J'obſerverai même à M. de Boynes qu'il y a une grande inconſéquence dans ſa conduite, qu'il défait d'une main l'ouvrage de l'autre. Après

avoir élevé l'adminiſtration en décidant ſon état incertain, en l'aſſimilant aux corps militaires, en lui conſervant l'uniforme pour lequel j'ai toujours ſollicité, en lui accordant de plus la croix de St. Louis en certain cas, il la dégraderoit trop cruellement s'il maintenoit l'eſclavage qu'on lui a fait établir: il en a déjà reconnu lui même & cherché à réparer les conſéquences dangereuſes par la lettre publique qu'il a eu la bonté de m'adreſſer à ce ſujet; elle ſuffit à notre honneur, mais non au bien du ſervice. Liberté abſolue dans nos fonctions ſera toujours mon cri; elle ne peut tendre qu'à mieux défendre les intérêts du roi & jamais à les bleſſer, parce que l'épée aura toujours cent yeux ouverts ſur l'adminiſtrateur infidele ou prévaricateur.

Bien loin de diminuer le pouvoir du corps adminiſtrateur, le miniſtre ne pourroit faire rien de plus avantageux au bon ordre & à l'harmonie, que de mettre ſous la dépendance abſolue de l'intendant les officiers de port, êtres amphibies qui ſouvent entre deux autorités ne ſavoient à laquelle céder, anxiété dont le moindre inconvénient étoit la lenteur des opérations. Cette diſtraction, aujourd'hui que les adminiſtrateurs ſont réputés militaires, ne devroit avoir rien de répugnant pour les officiers de port, & contribueroit à rendre un peu plus de conſiſtance au corps de l'adminiſtation, déjà trop ébranlé.

Je paſſe à l'objet eſſentiel, au chef-d'œuvre de M. de Boynes, s'il s'exécute: ce ſont les

écoles de marine qu'il veut inſtituer & ſubſtituer au bout de quelque tems aux gardes de la marine. Rien de plus propre à le faire parvenir à ſes fins que le mélange de ces éleves pour l'épée, pour l'adminiſtration, pour le port, pour la conſtruction, pour le génie. D'abord, ſous ce prétexte il ſupprime la condition eſſentielle autrefois d'un certificat de nobleſſe pour être admis parmi les gardes du pavillon ou de la marine. Enſuite il peut par ce moyen remplir ce dépôt précieux d'enfans pris dans la marine marchande, à laquelle il offre ainſi un point d'emulation & de récompenſe, une perſpective d'entrer dans le grand corps: enfin, l'intimité qui ſe forme dans la jeuneſſe entre les camarades, s'altérant difficilement, ce ſeroit le moyen de ſupprimer cette antipathie invétérée qui regne entre les deux corps & de la faire dégénérer du moins en une eſtime mutuelle.

M. le comte de Maurepas avoit bien ſenti l'avantage de ce rapprochement, &, durant tout ſon miniſtere, il a eu l'attention, s'il ſe préſentoit deux freres d'une famille à placer, de mettre l'aîné dans la plume & le cadet dans l'épée. *Rara concordia fratrum*; j'en ai l'exemple, je n'ai jamais pu m'accorder avec mon frere, le capitaine de vaiſſeau, & encore moins mon frere, commiſſaire de la même eſcadre où l'autre ſervoit: mais au moins ne peut-t-on mépriſer ſon propre ſang, & c'eſt tout ce que vouloit le miniſtre éclairé que je cite, qui auroit peut être été fâché,

ainſi que ſes prédéceſſeurs, d'une trop grande intelligence entre les deux corps.

Telles ſont les premieres idées que mon zele à ſatisfaire le miniſtre m'a fait jeter à la hâte ſur le papier ; elles ſont plutôt l'effuſion de mon cœur que le travail limé de mon eſprit. S'il veut que j'entre dans plus de détails, je le ferai volontiers : j'ai depuis mon enfance paſſionnément aimé la marine ; j'en ai toujours fait mon occupation à la fois & mon plaiſir ; j'ai preſque toujours demeuré dans les ports ; je n'ai fait que des abſences rares & courtes, & j'oſe dire être plus en état que perſonne, & ſurtout que les premiers commis qui n'ont rien vu, & tout neufs ſur la matiere, de traiter à fond tel article que ce ſoit de la marine.

LETTRE IV.

Continuation du même ſujet.

N'AYANT point eu, Milord, pour vous faire parvenir cette lettre comme la précedente, une occaſion favorable & ſûre ; j'ai pris le parti d'attendre mon retour & de vous l'adreſſer ſeulement de Paris. Vous concevrez aiſément en la liſant qu'il auroit été imprudent de la mettre à la poſte à Breſt même : j'eſpere que vous ſerez ſatisfait des renſeignemens que je vous y donne. Je doute que l'eſpion de notre gouvernement le plus che-

rement payé, le plus adroit, eût rempli ſa miſſion avec autant de ſuccès, eût fait un meilleur uſage de ſes yeux & de ſes oreilles, eût fourni, à moins que d'être dans la bouteille à l'encre, des détails auſſi étendus & auſſi ſûrs. Point d'atteliers (1) que je n'aie viſité pluſieurs fois, presque point de vaiſſeaux dont je ne puiſſe vous faire l'hiſtorique & vous dire les bonnes & mau-

(1) Le nombre en eſt immenſe : il falloit une pareille occaſion pour me mettre au fait de ce que j'avois vu cent fois chez nous inutilement à Chatham & ailleurs. Outre les chantiers, cales ou baſſins pour la conſtruction ou radoub des vaiſſeaux & autres bâtimens ; outre ceux pour l'entretien des chaloupes & canots à l'uſage du port & des vaiſſeaux, il y a les atteliers des forges, à l'uſage de la conſtruction, ceux des petites forges, ceux de la mâture, des hunes & des cabeſtans, de la menuiſerie, de la ſculpture, de la peinture, de l'avironnerie, des gournables, des étoupes. Il y a l'attelier de la corderie, auquel en reſſortiſſent pluſieurs autres, néceſſaires pour la fabrication des cordages. Il y a celui de la garniture ; la manufacture des toiles, l'attelier de la voilerie & les petits atteliers qui en dépendent, ceux de la poulierie, de la tonnellerie & des pompes ; ceux de la ferrurerie, de la plomberie, de la ferblanterie, de la chaudronnerie, & de la vitrerie. Ajoutez à cela les atteliers de forges à l'uſage de l'artillerie, les fonderies, ſoit dans l'enceinte, ſoit hors de l'arſenal ; l'attelier des affuts & celui de charronage, tant à l'uſage de l'artillerie qu'aux autres uſages du port, l'attelier des armuriers, & tous les petits atteliers relatifs au ſervice de l'artillerie & à l'entretien des armes. Le tout eſt terminé par de ſuperbes hangards pour la mâture des vaiſſeaux creuſés & bâtis à la pointe de la montagne à laquelle le port eſt adoſſé.

vaiſes qualités; preſque point d'officiers dont je n'aie calculé le mérite & les talens, qui ſe réduiſent heureuſement chez le plus grand nombre à zero.

Comme ce que j'ai à vous dire, Milord, eſt le réſultat de pluſieurs converſations avec mes premiers interlocuteurs, ou, par leur médiation, avec d'autres officiers militaires & adminiſtrateurs que j'interrogeois, que je mettois ſur la ſellette, quoiqu'avec réſerve & ſans affectation, j'ai reſumé le tout pour un meilleur ordre dans un ſeul dialogue. Le lieu de la ſcene eſt un canot dans lequel nous avons ſouvent traverſé le bras de mer qui partage le port, & parcouru la rade où il débouche. C'eſt moi qui ouvre la converſation en nous embarquant pour aller viſiter l'intérieur de quelques vaiſſeaux.

L'ANGLOIS.

Par tout ce que j'ai entendu ici à dîner chez le commandant, chez l'intendant, & ailleurs, il me ſemble, Meſſieurs, que vous ne nous craignez guere aujourd'hui, & que vous êtes aſſez diſpoſés à nous combattre.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Ce n'eſt pas pour que vous vous en glorifiez; mais nos vieux marins ſe reſſouviennent des *Rodney*, des *Hardy*, des *Keppel*, des *Howe*, des *Hughe*; ils en friſonnent encore, & n'ont plus envie de s'y frotter.

LE MAJOR.

En revanche, nos jeunes qui n'ont pas connu ces loups de mer, ſoit témérité de leur âge, ſoit conſcience de leur propre mérite, ne ſont effrayés de rien & ne reſpirent qu'après le moment de ſe meſurer avec vous ; ils l'accélerent par leurs vœux.

L'ANGLOIS, *en ſoupirant.*

Et ce vœu, je crois, ne tardera pas à être rempli par la confiance imbécile de ce lord North, qui veut perſuader au parti de l'oppoſition que votre marine eſt mal remontée, que vos magazins ſont mal pourvus, que vous manquez d'officiers & de matelots.

LE MAJOR.

Notre marine, excepté au moment de la derniere paix, a preſque toujours été au même taux depuis 30 ans, c'eſt-à-dire a roulé de 60 à 65 vaiſſeaux de ligne : à l'époque de la guerre de 1756 nous en comptions 63 dans nos ports : cette guerre nous en coûta 27, & dès 1766, au moyen des vaiſſeaux achetés chez l'étranger, de ceux conſtruits dans nos ports par les libéralités généreuſes ou forcées des corps, & de quelque particuliers riches, nous étions remontés à ce point. A la fin de 1770, où le duc de Choiſeul cherchoit à allumer ſourdement la guerre, lorſque ſon couſin fut expulſé du miniſtere de la marine, la liſte étoit de 64, non compris les vaiſſeaux de la compagnie des Indes, alors au roi, mais

qui, vu leur deſtination & leur conſtruction, étoient plus propres à en groſſir le catalogue ſur le papier qu'à y ajouter des forces ſolides & réelles. Aujourd'hui nous ſommes au même point à peu près : il y a 19 vaiſſeaux au port de Toulon, nous en comptons ici 43 (1) & deux à Rochefort; vous voyez que cela ne donne qu'un nombre de 64, encore en eſt il un ou deux ſur leſquels on pourroit chicanner.

L'ANGLOIS.

Cependant j'ai vu une liſte fort détaillée dans un journal ſous l'influence du gouvernement, qui eſt la gazette de *politique & de littérature*, où ce nombre eſt porté à 67 vaiſſeaux.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Bon ! eſt ce que vous vous en rapportez à cette gazette? Le miniſtre fâché que l'état actuel de nos forces maritimes bien apréciées fût répandu (2) & craignant qu'il n'en réſultat une

(1) Vous trouverez, Milord, à la ſuite de cette lettre, un état détaillé de ces 45 vaiſſeaux, y compris les deux de Rochefort qui doivent venir à Breſt, avec des notes hiſtoriques ſur pluſieurs aſſez curieuſes, & qui vous prouveront encore mieux que je n'ai pas perdu mon tems dans ce voyage.

(2) Voyez ſurtout la gazette de Cleves du 12 novembre 1777.

Extrait d'une gazette manuſcrite fort accréditée dans Paris, dans les provinces & chéz l'étranger en date, du 28 octobre 1777.... Suivant la récapitulation qu'on vient

opinion peu haute, a cherché à les faire enfler par un écrivain à ſes ordres, en inſérant parmi les vaiſſeaux en état de ſoutenir la mer, des vaiſſeaux hors d'état d'y aller & bons ſeulement à ſervir de garde dans le port. C'eſt une charlatannerie politique pour intimider nos rivaux.

L'ANGLOIS.

Ou plutôt pour raſſurer votre nation crédule, car votre miniſtere ne peut ignorer que ce n'eſt pas dans vos gazettes que le nôtre va puiſer ſes inſtructions.

LE MAJOR.

Au reſte, d'ici à un an, nous aurons au moins dix vaiſſeaux de plus: vous en voyez ici ſous vos yeux trois en conſtruction (1); il y en

---

de faire des vaiſſeaux & frégates que le roi a dans les ports de Rochefort, de Breſt & de Toulon en état d'aller à la mer, en radoub & en conſtruction, il ne ſe trouve que 61 vaiſſeaux de ligne & 67 frégates ou autres bâtimens: ce qui ne donne qu'une quantité un peu moins conſidérable que celle que nous avions au commencement de la guerre de 1756, lorſqu'on craignoit une rupture avec l'Angleterre: il s'enſuit qu'elle s'eſt prodigieuſement détériorée ſous M. de Boynes, & que M. de Sartines ne la pas encore miſe ſur un pied bien reſpectable. Voilà vraiſemblablement la cauſe ſecrette des incertitudes du miniſtere qui, en faiſant de ſon mieux bonne contenance, conçoit que nous ne ſommes pas aſſez formidables pour nous avanturer dans une guerre ſans néceſſité.

(1) L'*Auguſte* de 80, & le *Neptune* & L'*amiral* de 74.

a le même nombre à Toulon, autant à Rochefort & un à l'Orient.

L'ANGLOIS.

J'obſerve avec douleur que vos travaux ſont déjà auſſi vifs que ſi vous étiez en pleine guerre.

LE MAJOR.

Jamais, même durant la guerre derniere, ils ne l'ont été autant. Je trouve par le relevé que j'en ai pris au contrôle, qu'au mois de février 1756, tems des plus forts travaux, où il y avoit alors ſept vaiſſeaux en conſtruction, un en refonte, vingt-cinq en armemens, ſans compter nombre de frégates & autre bâtimens, le nombre effectif des ouvriers travaillant dans le port n'étoit que de ſept mille environ (1). Aujourd'hui il eſt

---

(1) Il étoit au juſte de 7267, dont voici la répartition.

	hommes
Contremaîtres, charpentiers, apprentifs.	2004.
Perceurs.	252.
Journaliers.	654.
Sculpteurs.	16.
Menuiſiers.	350.
Etoupiers.	95.
Broyeurs de couleurs.	80.
Calfats.	622.
Forgerons.	254.
Officiers, mariniers & matelots.	893.
Avironiers.	19.
Poulieurs.	70.
Serruriers.	40.
Voiliers.	232.

déjà de plus de dix mille, & ſans doute il augmentera, ſi cela devient plus ſérieux.

L'ANGLOIS.

Mais par ce que nous avons vu en viſitant différens de ces vaiſſeaux dans le port, tous ne pouvoient pas être armés cette année en cas de rupture.

LE MAJOR.

Non, outre le vaiſſeau qui eſt à la Martinique, celui qui eſt dans l'Inde, les cinq actuellement dehors en eſcadre ſous les ordres de M. de la Motte-Piquet, les deux de Rochefort qui doivent nous venir tout armés, les ſept qui ſont cenſés l'être (1) & qui faiſoient partie de l'eſcadre de M. Duchaffaut, je ne crois pas que nous puiſſions aller pour ce département à plus de quinze ou ſeize d'ici au mois de juin.

L'ANGLOIS.

C'eſt bien honnête... je doute, Meſſieurs, que dans ſix mois, vous ayez jamais fait un

---

	hommes
Armuriers.	106.
Tonneliers.	169.
Cordiers.	921.
Différens ouvriers du magazin général. .	69.
Forçats à la fatigue.	400.
	7267.

(1) Vous trouverez tous ces vaiſſeaux déſignés dans la liſte ci-jointe.

effort auſſi conſidérable ; &, à vous parler franchement, je ne crois pas que l'Angleterre, tant le département de l'amirauté eſt mal conduit aujourd'hui, puiſſe porter plus loin les forces à vous oppoſer.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Il faut eſpérer toujours, vu l'eſprit de modération des deux monarques, que les choſes ne ſeront pas pouſſées à cette extrémité.

LE MAJOR.

Je n'en ſais ma foi rien ; mais depuis quelques ordinaires, chaque courier du miniſtre devient plus preſſant, les troupes continuent à filer dans cette province ; vendredi (1) vive alerte, ordre de mettre en diligence toutes les batteries de la côte en état, nouveaux armemens ordonnés au nombre de quatre vaiſſeaux de ligne, ſept frégates & cinq corvettes ; dimanche (2) augmentation d'armemens encore & de vaiſſeaux & de frégates.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

On croit facilement ce qu'on deſire.

LE MAJOR.

Mais la guerre ne me fait rien, comme vous ſavez.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Oh ! je ſais que vous êtes très-pacifique.

---

(1) 23 janvier.
(2) 25 janvier.

LE MAJOR.

Vous l'entendez, Milord; c'eſt un cauſtique qui n'épargne pas même ſes amis.

L'ANGLOIS.

Il veut dire, ſans doute, que vos fonctions ne vous mettent guere dans le cas de vous embarquer & de vous battre conſéquemment; il en eſt de même de nos commiſſaires de l'amirauté.

LE MAJOR.

Vraiment, j'aimerois infiniment mieux faire le coup de piſtolet. Seulement depuis qu'il eſt queſtion de guerre, je ſuis ſur les dents, je n'ai pas le tems de dormir; ainſi vous devez bien penſer que mon intérêt n'eſt pas que nous l'ayons.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Pardonnez-moi: parce qu'il ſe caſſe bien des têtes pendant ce tems-là; vos anciens vous font place & vous en marchez plus vîte à la cornette. Au reſte, je perſiſte à croire que vous ne gagnerez pas de rang de cette maniere; & la rencontre de M. de la Motte-Piquet avec le commandant de l'eſcadre Angloiſe (*) qui étoit le moment

(*) Le capitaine Samuel Hood, commandant le *Courageux* de 74 canons, nommé commodore d'une eſcadre de cinq vaiſſeaux de ligne pour croiſer dans la baye de Gascogne & la Manche, avec ordre poſitif de faire amener & rechercher tous les vaiſſeaux neutres quelconques qui paroîtroient deſtinés pour l'amérique. (*Note des éditeurs.*)

critique, & ne s'eſt paſſée qu'en cérémonial & en politeſſes, me confirme dans mon opinion.

L'ANGLOIS.

Eſt ce que vous avez eu des nouvelles de votre eſcadre ſortie récemment?

LE MAJOR.

Oui, mais cela ne ſe dit encore qu'à l'oreille, parce qu'on a envoyé les paquets au miniſtre, & qu'il n'eſt pas décent que les nouvelles ſoient répandues ici avant qu'on les ſache à Verſailles. On aſſure que M. de la Motte-Piquet a trouvé le commodore anglois, croiſant ſur nos côtes, qu'ils ſe ſont parlés amicalement comme ſi la meilleure intelligence eût ſubſiſté entre les deux cours; que l'étranger a même invité M. de la Motte-Piquet à dîner à ſon bord, où celui-ci eſt allé & a été reçu avec beaucoup d'honnêteté, mais a remarqué cependant une certaine réſerve, une certaine défiance, au point qu'on ne lui a point propoſé de parcourir le vaiſſeau, comme c'eſt l'uſage.

M. de la Motte-Piquet, ajoute-t-on, a voulu prendre ſa revanche, & a au contraire engagé le commodore à viſiter tout l'intérieur du *Robuſte*. Ce commandant a été fort étonné de voir les canons en batterie, les canoniers à leur poſte, le boute-feu à la main; il n'a pu s'empêcher d'en témoigner ſa ſurpriſe: le général lui à repondu avec beaucoup de ſérieux que telle étoit depuis quelque tems la diſpotion de tous les vaiſ-

vaiſſeaux françois, ſuivant les ordres du roi, de ne point ſortir ſans être prêts à combattre.

Avant cette converſation M. de la Motte-Piquet avoit reproché au commodore de ſerrer nos côtes de bien près; ſur quoi il s'étoit excuſé par les vents contraires qui l'y retenoient; en ſe quittant, notre camarade lui obſerva en riant que le vent avoit changé; il l'invita de ſe rendre promptement à ſon bord, d'appareiller de même & de ne pas perdre l'occaſion de remplir ſa deſtination; ce que fit l'Anglois.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Je crois qu'il y a bien de la fanfaronade dans tout cela; qu'il faut rabattre quelque choſe de ce récit avantageux à la maniere françoiſe: il en réſulte toujours qu'on n'eſt rien moins que dans le deſſein de s'attaquer de part & d'autre, que les inſtructions des cours de Verſailles & de Londres ſont reſpectivement très-circonſpectes. En tout autre cas, il n'en auroit pas tant fallu pour engager une querelle.

LE MAJOR.

Oui de la part de l'Anglois; mais il ne ſe trouvoit qu'à nombre égal, & dans ces cas-là ces Meſſieurs ſont toujours très-polis.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Alte là, major: obſervez que Monſieur eſt anglois, & qu'il ne faut pas violer les droits de l'hoſpitalité en inſultant ſa nation.

L'ANGLOIS.

Oh! ce n'eſt ſurement pas l'intention de Monſieur; il eſt dans le préjugé françois; ce n'eſt pas ici le lieu de diſputer; pour moi, qui n'en ai point, je trouve, ſi les choſes ſe ſont paſſées ainſi, que M. de la Motte-Piquet s'eſt fort bien conduit; je l'ai entendu beaucoup vanter depuis que je ſuis ici, apparemment que c'eſt un grand officier.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Il ne peut pas avoir montré encore beaucoup les qualités d'un général, puiſqu'il n'a été, je crois, fait capitaine (1) qu'à la fin de la derniere guerre.

LE MAJOR.

Sans doute; mais l'on eſpere infiniment de lui; ſon caractere entier l'a fait regarder comme propre à une miſſion qui exigeoit une certaine fermeté. C'eſt un petit homme têtu en diable.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Et qui, lorſqu'il a ſon grand chapeau ſur la tête, feroit trembler tout l'enfer.

LE MAJOR.

Ne vous y frottez pas toujours: il eſt brave comme ſon épée, aimant fort ſon métier, déteſtant au moins tout autant les Anglois, avide

(1) Il ne l'eſt que de la promotion de 1762.

de gloire, &, s'il n'eſt pas encore marin conſommé, ce qu'on a jugé dans ſa derniere ſortie (1), il le deviendra bientôt par un peu d'exercice. Il eſt fâcheux que la goutte le tourmente déjà.

L'ANGLOIS.

Et ſans doute les autres capitaines qui ſervent ſous lui ſont auſſi bien choiſis?

LE MAJOR.

Oui, le marquis de Vaudreuil, qui commande le *Fendant*, n'a beſoin non plus que d'être un peu ſecoué à la mer; on augure qu'il ſera très-bon quand il aura de l'habitude. On a pris après celui-ci M. Dupleſſis Pascault; il monte le *Rolland*, & eſt renommé par un grand attachement à la diſcipline, par un ſang froid unique dans le péril.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Ce ſont deux excellentes qualités, la premiere ſurtout n'eſt pas commune chez vous autres.

L'ANGLOIS.

Qui commande les deux autres vaiſſeaux ſortis depuis ces trois, & qui ſe ſont joints à eux?

---

(1) Il eſt queſtion du coup de vent qu'il a mal ſoutenu au mois de novembre de l'année derniere, lorſqu'il eſt ſorti avec ſix vaiſſeaux pour eſcorter le convoi des Iſles. Voyez ce qui en été dit précédemment.

LE MAJOR.

C'étoit M. Hector, capitaine de *l'Actif*; mais il en a débarqué à cauſe de maladie, & a été remplacé par M. de Monteil qui le vaut bien; quoique le cadet de M. de la Motte-Piquet, ayant infiniment plus d'exercice, parce qu'il a été longtems durant la derniere guerre major de l'eſcadre de l'Inde (1): enfin M. de Montecler, montant le *Bizarre*, plein d'honneur, de bonne volonté & de zele.

L'ANGLOIS *en entrant dans la rade.*

La ſuperbe rade! ſi le roi de France avoit autant de vaiſſeaux qu'elle en pourroit contenir, il ſeroit bien puiſſant ſur mer.

LE MAJOR.

Vraiment on évalue qu'elle en renfermeroit bien 500.

L'ANGLOIS.

D'ailleurs, elle eſt toute entourée, hériſſée de batteries; elle me paroît inexpugnable.

---

(1) Voici ce qu'en diſoit M. le comte d'Aché dans une lettre au miniſtre en date du 30 octobre 1758.

M. le chevalier de Monteil, à qui dès l'Iſle-de-France j'ai donné le brevet de capitaine de vaiſſeau, mérite à tous égards que vous le lui continuiez: c'eſt un excellent ſujet; il a toutes ſortes de talens pour le métier; il eſt d'ailleurs d'une bravoure remarquable.

LE MAJOR.

Vos compatriotes y firent vainement une déscente le 18 juin 1694; malgré cela, lorſque la derniere guerre commença, on eut quelque frayeur; on prétendit que les Anglois avoient deſſein d'entrer dans notre port pour le combler. Il ſe donna des alertes vives. On ordonna la conſtruction de pontons d'un échantillon extraordinaire pour établir des fortins en dehors. On ſongea pour la premiere fois à en conſtruire un petit ſur cet iſlot que vous voyez & qui s'appelle l'*Iſle ronde:* on s'imigina qu'il ſeroit placé très-avantageuſement dans cette partie où il croiſeroit l'entrée de la rade.

L'ANGLOIS.

Du reſte, les vaiſſeaux doivent être ici à l'abri des coups de vent, comme s'ils étoient dans une boëte.

LE MAJOR.

Oui quelquefois; cependant, lorſqu'il ſurvente entre l'O. & le N. O. les vaiſſeaux chaſſent, & il en reſulte des avaries. On ſe reſſouvient encore d'un coup de vent d'O. N. O. arrivé durant la derniere guerre & qui cauſa un dégât effroyable dans cette rade (1).

(1) Ce coup de vent eſt du 2 avril 1757... Extrait d'une lettre de Breſt du 3 avril.... Hier 2, il a ſurvenu du O. N. O. avec une telle furie que les vents ont chaſſé

L'ANGLOIS.

Ne nommez-vous pas ces deux côtes qui couronnent la rade de droite & de gauche jusqu'au goulet, les côtes de Leon & de Cornouailles?

LE MAJOR.

Oui : c'eſt de l'extrémité de ces hauteurs qu'on ſignale tous les mouvemens de la rade, les différens bâtimens qui entrent & qui ſortent, ſurtout ce qui ſe paſſe en dehors, les bâtimens qu'on apperçoit, qu'on reconnoît pour amis ou pour ennemis, leur nombre, leurs proportions; en ſorte que dans le port on en eſt tout de ſuite inſtruit.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Bien ou mal; car cette obſervation eſt ſujette à beaucoup de balourdiſes: on prend ſouvent des bâtons flottans pour une eſcadre formidable.

L'ANGLOIS.

Dans les promenades que nous avons faites ſur vos batteries, il me ſemble que tout cela n'eſt pas en trop bon état.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Et ſi la guerre ſurvient, elle ſera peut-être

---

dans la rade; *l'Apollon* a rompu une ancre; le *Héros* a abordé le *Zodiaque* dont il a fort endommagé la poulaine, & a été enſuite abordé par la *Diligente*. Cette frégate eſt ſujette à d'étranges manœuvres.

ſinie, avant que cela ſoit en regle. Il y a tant de choſes à faire que, malgré les ordres donnés, on ne s'en occupe guere qu'au moment du péril ou de l'alerte.

L'ANGLOIS.

Au reſte, c'eſt égal partout. Je vous aſſure que ſi vous veniez faire une deſcente chez nous en ce moment, vous n'y trouveriez pas un défenſe plus formidable en ce genre.

LE MAJOR.

C'eſt bien naturel. Comme les milices gardes-côtes ſont priſes dans la claſſe des cultivateurs : que les campagnes des provinces maritimes ne ſont déjà que trop dévaſtées par l'enlevement plus urgent & continuel des matelots, on ſe réſout difficilement à mettre ſur pied les premieres.

L'ANGLOIS.

Vous avez réparé ſans doute le vuide de la claſſe précieuſe de matelots dont vous parlez, formé dans le royaume par les malheurs & les pertes de la derniere guerre?

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Oh! amplement. M. de Boynes m'a dit que ſous ſon miniſtere, il y avoit 100,000 matelots claſſés.

LE MAJOR.

Je ſuis ravi de vous voir jouer en ce moment, mon cher commiſſaire, le rôle du médecin tant mieux, ce qui ne vous arrive pas ſouvent. Au reſte, vous ne pouviez le prendre plus à propos; je ſuis forcé par la vérité de faire le médecin tant pis, & de vous déclarer, malgré ce que vous dit l'ex-miniſtre qui a voulu ſe glorifier de ſa belle adminiſtration à l'aide d'un groſſier menſonge, qu'il en faut rabatre au moins moitié; & ſans entrer dans un détail qui ſeroit faſtidieux pour Milord, il ſuffira de vous obſerver que les claſſes de tout le royaume ſont réparties en cinquante quartiers: je les évalue l'une portant l'autre à chacune mille hommes, ce qui eſt caver au plus fort, on ne peut pas plus fort; & vous trouverez mon eſtimation juſte.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Comment? Dans les notes de mon frere, je vois qu'au commencement de la derniere guerre, où les Anglois nous avoient enlevé conſidérablement de cette eſpece d'hommes, les claſſes de Languedoc & de la Provence ſeules ſe montoient a près de dix mille matelots (1).

(1) Extrait des officiers mariniers & matelots inſcrits dans les regiſtres des claſſes de Provence & de Languedoc au *commencement* de 1756.

LE MAJOR.

Eh bien, ce deux provinces qui n'avoient, ce qu'il faut obſerver, preſque pas ſouffert des pirateries exercées contre nos bâtimens avant la

		Préſens dans les quartiers.	*Embarqués ſur les navires du commerce.*	*Total*
Provence.	Toulon	984	562	1544
	La Seine	509	586	1925
	La Ciotat	319	762	1081
	Marſeille	1404	1313	2715
	Le Martigues	230	217	447
	Arles	408	63	471
	St. Stropez	263	353	616
	Cannes	136	55	191
	Antibes	125	71	196
Languedoc	Cette	369	125	491
	Agde	192	304	496
	Matbonne	207	88	295
		5241	4497	8638

Non compris les capitaines de navires & écrivains pour leſquels il y a deux regiſtres particuliers dans les départemens & les invalides.

Suivant le registre des claſſes de la même date de Bretagne, le nombre des matelots des deux départemens de Breſt & du Conquet n'étoit que de 1756 hommes, tant officiers mariniers que matelots; on en avoit mandé 6000 dans les autres quartiers pour les armemens qu'on projetoit.

A Rochefort il n'y avoit alors qu'environ 1600 matelots embarquans.

guerre (1), ces deux provinces embraſſent douze quartiers, c'eſt à-dire à peu-près le quart, ce qui n'en feroit monter la totalité qu'à 40,000. Je vous accorde, outre le rétabliſſement du *déficit* occaſionné par la guerre, un cinquieme d'accroiſſement; c'eſt tout ce que vous pouvez deſirer, ſurtout après la ſouſtraction pour notre commerce de l'Iſle-royale, du Canada, après la diminution de nos pêcheries & celle du commerce de l'Inde depuis la ſuppreſſion de la compagnie.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Je me rends, c'eſt ſenſible: il faut que j'aie mal entendu, ou que M. de Boynes ſe ſoit trompé, ou qu'on lui en ait impoſé, ou....

L'ANGLOIS.

Nous voici à l'ouvert du goulet: il me ſemble étroit exceſſivement.

LE MAJOR.

Vraiment, c'eſt bien fait exprès pour ôter à vos compatriotes la tentation d'y pénétrer. Les vaiſſeaux n'y peuvent guere défiler qu'un à un; mais en ſortant il ſe trouve pluſieurs excellens mouillages, dont Berteaume eſt le premier, où ils ont toute facilité de ſe déployer: enſuite, par un avantage ineſtimable & peu commun, la nature

(1) Sur 300 bâtimens pris avant la déclaration de guerre, il ne s'en trouvoit que 13 de Marſeille.

nous à fourni trois paſſages, celui du milieu, qu'on appelle l'*Iroiſe*, vaſte canal par où les eſcadres cinglent ordinairement à pleines voiles & donnent dans la haute mer: celui du *Raz* à gauche, qui exige plus de dextérité pour éviter l'Iſle des-ſaints & doubler la pointe appelée *Bec du Raz*; mais qui abrege & nous met tout de ſuite dans le golfe de Gaſcogne, à l'abri de la pourſuite & des obſervations de l'ennemi; enfin, à la droite eſt le paſſage du *Four*, par lequel, en doublant la pointe de *Saint Mathieu*, & rengeant la côte, on gagne la *Manche* entre celle-ci & l'iſle d'*Oueſſant*. Ce paſſage eſt ſurtout excellent pour le cabotage de nos ports du nord.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Et ce cabotage eſt eſſentiel; car, malgré ſon excellence, le port de Breſt a beſoin pour armer ſes eſcadres d'une infinité de choſes ſoit en comeſtibles, ſoit en grémens, ſoit en munitions navales qu'il ne peut tirer de ſon ſein. Les flottes du ſud lui apportent les vins de Saintonge & de Bordeaux, les eaux-de vie, les farines, les canons; les flottes du nord, des ſalaiſons de bœuf d'Irlande, des fromages, des légumes, des toiles à voile, des cordages, des chanvres, des poulies, &c.

L'ANGLOIS.

En ſorte que ces flottes vous manquant, vous êtes retardés dans vos opérations; mais, au moyen de ces paſſages, de ces faux-fuyans que

vous a procuré la nature, vous trompez la vigilance de vos ennemis.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Oui, quand ces flottes ont pour escorte de bonnes frégates gardes-côtes, des officiers alertes, braves, hardis, expérimentés. Je me souviens que, durant la derniere guerre, l'*Améthiste* & la *Comete* furent deux mois & demi à se rendre de Brest au Havre.

L'ANGLOIS.

Qu'est-ce que j'aperçois, major? Ne signale-t-on pas quelque chose?

LE MAJOR, *prenant la longue vue.*

Vous avez raison, c'est une de nos frégates qui rentre: autant que j'en puis juger, c'est peut-être l'*Indiscrete* qu'on attend d'un jour à l'autre; le vent est bon, elle sera bientôt en rade, nous allons savoir des nouvelles de St. Domingue; elle aura mouillé surement avant que nous quittions le bord du commandant où je vais vous mener dîner.

L'ANGLOIS.

Je ne doute pas que sous vos auspices je ne sois bien reçu.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Oh! si le général ne nous fait pas une grande dépense d'esprit, il nous fera du moins bonne chere: des ragoûts à la provençale excel-

lens, une propreté exquise & du vin, du caffé, des liqueurs, tout cela délicieux.

L'ANGLOIS.

Je ſerai fort aiſe d'en juger par moi-même. J'ai toujours ouï-dire que vos capitaines de vaiſſeau, lorſqu'ils n'étoient pas vilains & ladres, traitoient fort bien leur état-major.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Il n'en eſt pas de même chez vous autres.

L'ANGLOIS.

D'abord, comme vous ſavez, le capitaine mange ſeul, & puis ce luxe-là ne nous eſt pas permis.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Vous allez prendre une leçon en ce genre: vous verrez des bœufs, des vaches, des moutons, des chevres, des cochons, des dindons, des cages à poulets, des cages à cailles; du reſte, des valets de chambre, des maîtres d'hôtel, des cuiſiniers, des rôtiſſeurs, des pâtiſſiers. Vous ſeriez ſurpris à la mer de manger juſqu'à de la ſalade qu'on ſeme dans des coins de galerie.

L'ANGLOIS.

Nous aimerions beaucoup toutes ces choſes là; car vous ſavez que nous ne ſommes pas ennemis des plaiſirs de la table, & que nous ne manquons ni d'argent, ni d'induſtrie pour nous les procurer & en jouir; mais le ſervice de la patrie mar-

che avant: il ne nous faut point de bras inutiles comme en exige une telle valetaille; tous ces animaux, tous ces approvisionnemens, toutes ces superfluités occupent une place destinée à des effets plus essentiels; enfin, un jour de combat, cela fait un encombrement, un embarras du diable.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Oh! mais on se bat une fois par campagne tout au plus, & l'on mange deux fois par jour.

L'ANGLOIS.

Je ne sais pas ce qu'en pense M. le major qui ne dit mot.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Oh! qui ne dit mot consent; il approuve ma sortie, & par égard pour ses camarades s'abstient d'appuyer.

L'ANGLOIS.

Pour moi, je préférerois à l'élégance de vos tables, l'élégance de vos vaisseaux. J'admire l'art de vos constructeurs qui savent donner, même aux plus gros, ces façons (*) fines & légeres: par exemple, celui où nous allons est

(*) Ce sont les diminutions, les *émincemens* pour ainsi parler, qu'on fait à l'avant & à l'arrierre du dessous d'un vaisseau. (*Note des éditeurs.*)

de 74, car il me ſemble percé à 15 & 16 (*), & à ne le regarder que par l'avant ou l'arriere, on le prendroit ſeulement pour une groſſe frégate. C'eſt ſans doute en vertu de la qualité de commandant que je lui apperçois un guidon blanc (†) au grand mât, placé comme un pavillon.

LE MAJOR.

Vous avez raiſon; vous devez obſerver que les autres vaiſſeaux n'ont qu'une flamme blanche.

L'ANGLOIS.

Vous nommez, ce me ſemble, le vaiſſeau où nous allons l'*Intrépide*, & ſon capitaine le comte de Graſſe.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Oh! quand vous aurez vu cet officier, vous vous en ſouviendrez: c'eſt un coloſſe; c'eſt le plus grand homme de la marine.

LE MAJOR.

Toujours quelque pointe.

(§) Un vaiſſeau de 74 porte 30 canons de 36 à la premiere batterie, 32 de 18 à la ſeconde, & douze de 8 ſur les gaillards. (*Note des éditeurs.*)

(†) La différence du guidon au pavillon c'eſt que le premier eſt plus petit dans certaines proportions, eſt fendu dans les deux tiers de ſa langueur & terminé en pointe. Les flammes ſont moins larges & plus longues que le guidon, terminées en une ſeule pointe. (*Note des éditeurs.*)

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Je n'y entendois nulle malice, je vous assure : à l'aspect on ne peut s'y méprendre ; il a six pieds deux pouces ; il est large à proportion, on n'y a pas épargné la matiere dans aucune dimenfion ; tout y répond.

L'ANGLOIS.

Est ce qu'il a la mâchoire un peu lourde ?

LE MAJOR.

Je vous certifie qu'il n'est pas bête pour ses intérêts.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Cela se peut : mais j'ai vu de ses lettres à M. l'amiral... Ah ! cela fait pitié, je ne voudrois pas que mon laquais écrivît de même.

LE MAJOR.

Avec tout cela, si la guerre vient, il ne tardera pas d'être officier général, d'être employé pour tel, & de faire parler de lui.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

C'est-à-dire de faire bien des sottises. Chut ! au reste : ne disons point de mal d'un homme qui va nous donner à dîner. On nous hêle....

En effet, nous abordâmes bientôt ; on fit passer du monde sur bord. L'officier de garde vint nous recevoir, & nous fit introduire dans la chambre du conseil où étoit le comte de Grasse avec

avec ſon état major & pluſieurs autres officiers invités à dîner. Quoique prévenu ſur la maſſe énorme de ce coloſſe, je vous avouerai que j'en fus encore frappé; je crus voir le compagnon du poëte Rouſſeau.

. . . Haut de ſtature
Large de croupe, épais de fourniture . . .
Flanqué de chair, gabionné de lard,
Tel en un mot que la nature & l'art,
En maçonnant les remparts de ſon ame,
Songerent plus au foureau qu'à la lame.

Malgré la confiance & l'audace même avec leſquelles il parloit, l'intelligence en effet avoit peine à percer ſon enveloppe épaiſſe; ce n'eſt donc pas de ſa converſation que je tins note, mais de celle de pluſieurs autres de ſes camarades plus inſtruits & meilleurs diſeurs. Il fut d'abord queſtion de nouvelles: c'étoit le jour de courier, on venoit d'apporter les lettres, & chacun fit part de ce qu'on lui mandoit de Paris ou de Verſailles: on entoura ſurtout un capitaine de vaiſſeau très-remarquable par ſa bonne mine, quoique un peu corpulent, mais leſte, malgré cela, petit-maître, ayant des talons rouges, bien friſé, le chapeau ſous le bras. Mon premier ſoin fut de tirer à l'écart M. de Mondion & de lui demander qui c'étoit? Il m'apprit que c'étoit M. de Beauſſet, qui commandoit dans l'eſcadre le *Dauphin royal*; qu'il étoit frere d'un ancien ambaſſadeur à la Porte, d'un évêque, &

qu'à raiſon de ſon crédit & de ſon ancienneté, quoiqu'officier médiocre, il avoit des prétentions à la cornette; du reſte, m'ajouta-t-il, c'eſt un *Mirliflore*, toujours pimpant, élégant comme vous le voyez, le chapeau ſous le bras, même à bord & dans ſon vaiſſeau, fat, étourdi, bien éduqué pourtant, ayant vu très-bonne compagnie, parlant avec grace & ayant une ſorte d'éloquence victorieuſe auprès des femmes. Il a beaucoup été de la cour d'une certaine Madame de Montullé (1), tenant un bureau d'eſprit à Paris, & il s'y eſt ſingulierement formé. Nous nous rapprochâmes enſuite du groupe; il liſoit une lettre que chacun écoutoit, & dont pluſieurs officiers ayant voulu prendre copie, il me fut aiſé d'en avoir une.... il y étoit queſtion de guerre, & voici les faits qu'on lui marquoit, réjouiſſant merveilleuſement tous ces Meſſieurs qui la ſouhaitent.

Paris le 28 janvier.... „ Les alarmes ſur une „ guerre prochaine s'accroiſſent journellement. „ Un négociant fameux de cette capitale a reçu „ une lettre anonime, où l'on lui marque que „ connoiſſant l'intérêt preſſant qu'il a de ſavoir „ à quoi s'en tenir ſur la criſe actuelle de la „ France, on lui apprend qu'il vient d'être ré- „ ſolu dans le conſeil de faire la guerre.

---

(1) Femme d'un particulier fort riche, ſecrétaire des commandemens de la reine, amateur des ſciences, des arts & des lettres.

„ Il eſt queſtion de former trois camps, l'un „ en Bretagne, l'autre en Normandie & le der- „ nier à Dunkerque. On nomme déjà deux des „ commandans, le comte de Maillebois & le „ marquis de Voyer; mais ce choix eſt prématuré & mérite confirmation.

„ M. de Sartines, qui étoit venu à Paris pour „ y donner ſon audience du mercredi, & ne „ comptoit repartir qu'a la fin de la ſemaine, a „ reçu ordre le jeudi de ſe rendre à Verſailles „ pour un conſeil extraordinaire à tenir au ſujet „ d'un courier arrivé de Londres.

„ Tous les officiers de la marine qui étoient „ à Paris, ou chez eux par congé, ont eu „ ordre de ſe rendre à leur département reſ- „ pectif.

„ M. le comte de Langeron, qui commande „ la terre à Breſt, doit aller remplir inceſſam- „ ment ſa deſtination.

„ Les régimens en mouvement pour ſe ren- „ dre en Bretagne & ſur les autres côtes, ont „ eu ordre de marcher ſans faire halte; tous les „ colonels ont dû partir ſans délai pour être à „ leur tête.

„ Enfin, le miniſtre de la guerre ne ſe diſpo- „ ſant pas moins dans ſon département que celui „ de la marine, vient de rétablir les régimens „ provinciaux, comme on l'avoit annoncé, ce „ qui forme tout de ſuite un corps de plus de „ 80,000 hommes.

„ Deux bâtimens marchands pris, l'un ſortant

„ du Croiſic, & l'autre débouquant de St. Do-
„ mingue, ſont des motifs bien propres en appa-
„ rence à exiger une réparation.

„ Du reſte, des couriers vont & viennent
„ continuellement avec plus de fréquence que
„ jamais, & tout annonce une fermentation,
„ ſoit du côté de l'Angleterre, ſoit du côté de
„ l'Allemagne & du Nord."

M. Clônard, jeune enſeigne de vaiſſeau, qui, n'ayant que huit ans de ſervice, eſt déjà décoré de la croix de St. Louis, pour une bleſſure qu'il à reçue dans l'Inde, étant ſimple garde de la marine, ſe faiſoit écouter à ſon tour & liſoit une autre lettre du baron de Clônard, ſon pere, qui lui marquoit :

„ Une anecdote récente, & que j'ai appriſe
„ de l'auteur lui-même, ne laiſſe plus aucun doute
„ ſur une guerre prochaine. M. le Rez de
„ Chaumont vient de me raconter que, mandé
„ depuis peu chez M. de Sartines, il a été très-
„ ſurpris d'y rencontrer le vicomte de Stormont
„ qui venoit renouveler ſes accuſations accoutu-
„ mées contre lui, ſur les ſecours en munitions
„ de guerre principalement, que ce ſpéculateur
„ fourniſſoit aux inſurgens. M. de Chaumont
„ nioit à ſon ordinaire, lorſque l'ambaſſadeur
„ d'Angleterre lui ſpécifia ſes correſpondans, ſes
„ agens même à Londres, qui, mieux inſtruits des
„ croiſieres de leur nation, ſavoient éluder
„ plus adroitement d'être pris. Quoique preſſé
„ vivement, il perſiſtoit dans ſes dénégations.

„ Le vicomte lui tire à l'inſtant ſes lettres ori-
„ ginales & celles de ſes commettans, qu'il a
„ interceptées, on ne ſait comment, mais qui
„ ont confondu M. de Chaumont. Celui-ci
„ s'animant à ſon tour, lui a répondu: Milord,
„ je vous fais juge maintenant de ma conduite;
„ ſurement à ma place vous auriez agi de même.
„ En 1775, mon pere avoit quatre vaiſſeaux
„ richement chargés, évalués à cent mille écus
„ chacun, qui couroient les mers ſur la foi des
„ traités: il les perdit tous quatre lors de l'agres-
„ ſion des Anglois; il ſe trouva preſque réduit
„ à la mendicité & en périt de chagrin après
„ avoir perdu tout eſpoir de reſtitution. Au lit
„ de la mort il m'appela; il me fit jurer une
„ haine immortelle contre votre nation, & m'or-
„ donna de le venger dès que je le pourrois;
„ j'en ai trouvé ici une belle occaſion: je me
„ flatte d'avoir déjà beaucoup contribué à vous
„ faire perdre l'Amérique ſeptentrionale par la
„ meilleure poudre, les meilleurs canons, les
„ meilleures armes que j'ai fournis à vos ſujets
„ révoltés; j'eſpere réuſſir maintenant d'un autre
„ côté, c'eſt dans les Indes orientales, où je
„ veux vous porter des coups non moins ſenſi-
„ bles par des ſecours envoyés auſſi à propos.

„ A ces mots le vicomte de Stormont entra
„ dans une colere ſi violente, qu'on crut qu'il
„ alloit tomber en apoplexie. M. de Sartines
„ lui répondit avec ſon calme ordinaire, que
„ M. de Chaumont étoit convaincu, s'avouoit

„ lui-même coupable ; qu'il en rendroit compte
„ au roi, & prendroit à cet égard les ordres de
„ Sa Majesté.

„ Comme M. de Chaumont non-seulement
„ reste impuni, mais redouble d'ardeur dans
„ ses entreprises, le voilà avoué du gouverne-
„ ment, & il est impossible que la bombe ne
„ creve enfin....

M. de Couedic, lieutenant de vaisseau, qui a le goût de la poésie, fit part d'une épître ou fragment d'épître qu'on trouva dans la maniere de M. Dorat : sa brieveté me permet, Milord, de la citer ici, & vous serez également content du fonds & de la forme.

Bravo Messieurs les insurgens !
Vainqueurs dans une juste guerre,
Vous donnez par vos sentimens
Un peuple de plus à la terre ;
Fermes, courageux, patiens,
Doués d'une franchise altiere ;
Libres surtout !.... voilà mes gens.
Après des exploits éclatans,
Il faudroit un jour, pour bien faire,
Envoyer danser vos enfans
Sur les débris de l'Angleterre.
Apprenez bien aux nations,
Qu'il en est une qui méprise
Les despotes pâles & blonds
Respirant le feu des charbons
Et les brouillards de la Tamise.
Viendra le tems qu'avec éclat,
Vous renverserez les tribunes
De ces marchands, hommes d'état,
Petits consuls dans les communes.

Cependant, ſoit dit entre nous,
Avec tant de philoſophie,
Comment diable vous battez-vous,
N'ayant pas une académie?
Nous qui penſons, à peine, hélas!
Conſervons-nous quelque énergie;
Nos eſprits ſeuls font du fracas,
Nos armes ſont en léthargie.
Heureuſement on voit ſur pied,
Sans compter les économiſtes,
Des piccinifles, des gluckiſtes,
Qui ſe battent par des pamphlets,
S'eſcarmouchent par des injures;
Et nos valeureuſes brochures
Nous conſolent de vos ſuccès.

Cette façetie n'eſt rien auprès d'une infiniment plus piquante qui fut chantée au deſſert, lorſque le champagne égaie les eſprits: je la renvoie à la ſuite de ma lettre, comme trop longue. C'eſt une vengeance que les beaux eſprits de ce pays ont cru devoir prendre des diſcours inſolens du lord Suffolk, & il faut avouer qu'elle n'eſt point mal appliquée.

Au caffé il fut queſtion de choſes plus ſérieuſes. On parla des officiers généraux en faveur & qui pourroient commander la campagne: on ſe félicita d'abord d'être débarraſſé de M. d'Eſtaing; on montra des lettres où l'on marquoit qu'il devoit aller à Toulon. Perſonne ne parut douter que le comte d'Orvilliers n'eût le choix du roi, & chacun s'en félicitoit. Au milieu de la converſation, comme le major l'avoit prévu, il arriva un officier de l'*Indiſcrete*, de la part

de M. l'Archantel, ſon capitaine; il devint à l'inſtant l'objet de la curioſité générale. On l'aſſomma de queſtions, dont le réſultat fut que cette frégate avoit eſſuyé un très-mauvais tems; qu'elle étoit partie ayant ſous ſon eſcorte trois vaiſſeaux marchands de Marſeille, y retournant, & pluſieurs bâtimens allant à la Nouvelle-Angleterre; qu'une frégate angloiſe avoit fait mine d'attaquer ces derniers, mais que M. de l'Archantel lui avoit fait connoître qu'il étoient ſous ſa protection; que cependant la frégate ennemie ne s'éloignant pas, autant qu'il le deſiroit, en feignant vouloir les conſerver, il avoit fait ſignal à ſon convoi de ne plus faire attention à ſa manœuvre & de reſter en panne; qu'alors il avoit porté ſur le bâtiment anglois, ce qui l'avoit enfin déterminé à s'écarter; que l'ayant perdu de vue, il avoit donné ordre aux bâtimens deſtinés pour les inſurgens de faire leur route. Tout applaudit au zele & à la fermeté de M. l'Archantel durant toute ſa miſſion.

L'officier rapporte en outre qu'il y avoit eu un moment de criſe aux colonies, & l'on eut ainſi la raiſon de l'étonnement où l'on étoit de n'en voir revenir aucun navire marchand. Il dit que le miniſtre, lors de la fermentation élevée entre les deux cours, avoit commencé, craignant un coup de main de la part des anglois ſur nos matelots, ainſi qu'en 1755, par mettre un *embargo* ſur les bâtimens aux iſles du vent & ſous le vent, lequel n'avoit été levé que le 9 novembre dernier,

ce qui avoit un peu ranimé la confiance à la continuation de la paix.

Le reſte de la journée ſe paſſa à viſiter le vaiſſeau, & les chambres des officiers. J'en admirai le nombre, l'élégance, ainſi qu'une ſorte de luxe qu'on avoit même trouvé l'art d'y répandre; enfin nous prîmes congé de M. de Graſſe, & nous nous rembarquâmes ſeuls, M. de Mondion & moi. Le major qui avoit à viſiter M. de l'Archantel, pour rendre compte au commandant, & de cette frégate & de ce que le capitaine lui auroit appris directement, nous demanda permiſſion de nous quitter, ce dont je ne fus pas fâché, afin d'avoir la liberté de m'expliquer plus ouvertement avec mon compagnon de voyage.

TROISIEME DIALOGUE.

L'ANGLOIS.

Après tout ce que je viens de voir, en faiſant avec vous la viſite de l'*Intrépide*, je ne ſuis plus ſurpris, Monſieur, que la marine royale de France ne brille que par intervalles & ne puiſſe ſe ſoutenir longtems avec cette exceſſive profuſion de toutes choſes, même de ſuperfluités.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

On l'a voulu ainſi, & cela n'ira qu'en augmentant depuis que les officiers de la marine ſont juges & parties dans leur propre cauſe; car,

outre que les officiers d'adminiſtration, au conſeil où tout eſt cenſé ſe régler, ne ſont pas en nombre égal, c'eſt qu'ils manqueront même inceſſamment des lumieres ſuffiſantes pour prononcer ſur des objets qu'ils n'entendront plus.

Au moyen que par la conſtitution nouvelle il n'y aura plus d'hiérarchie, qu'on deviendra d'emblée, commiſſaire de la marine, commiſſaire général & intendant, au moyen ſurtout de l'expulſion totale où ſont les officiers d'adminiſtration, & de leurs fonctions à la mer, & de leurs fonctions dans le port, qui les néceſſitoient de s'inſtruire en quelque ſorte malgré eux, ils ne pourront même raiſonnablement ouvrir un avis & ſeront obligés de s'en rapporter toujours aux officiers militaires, qui leur fermeroient bientôt la bouche s'ils oſoient les déſapprouver.

L'ANGLOIS.

La dépenſe des hommes eſt auſſi ſans doute énorme? A combien monte l'équipage d'un vaiſſeau de 74?

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Les officiers y veulent environ dix hommes par canon; il y en a toujours plus de 700, & dans un vaiſſeau de 64 plus de 600.

L'ANGLOIS.

C'eſt d'un quart plus fort que nous. Et l'état major?

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Outre le capitaine, il y a un capitaine en ſecond, être parfaitement inutile, qui ne fait rien, qui eſt là ſeulement à attendre que l'autre ſoit tué, ou tombe malade au point de ne pouvoir plus commander; enſuite communément trois ou quatre lieutenans & cinq ou ſix enſeignes; cela dépend du crédit du capitaine.

L'ANGLOIS.

Eh bien dans nos vaiſſeaux de ce rang il y a en tout un capitaine, un capitaine en ſecond, mais qui agit & ſoulage & repréſente en tout le premier, & trois lieutenans: nous ne connoiſſons pas les enſeignes.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Cependant aujourd'hui, comme le nombre des officiers ne pourroit ſubvenir dans la même proportion à tous les armemens qu'on ſe propoſe, je crois qu'on diminuera les états majors. On ſuppléera du moins par des officiers auxiliaires.

L'ANGLOIS.

C'eſt-à-dire par des officiers pris dans le corps de la marine marchande.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Oui; on leur donne des brevets de lieutenant de frégate pour la campagne, & ils ont rang à bord de dernier enſeigne: ils commandent ainſi

les gardes marines, ce que ces Meſſieurs ſupportent très-impatiemment.

L'ANGLOIS,

N'en ai-je pas vu deux dans l'*Intrépide*?

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Juſtement, ces deux malheureux qui étoient à dîner au bout de la table avec l'air plus timide & plus humble encore que l'aumônier & le chirurgien, auxquels on ne daignoit pas porter la parole & dont les gardes-marines refuſoient de paſſer l'aſſiete.

L'ANGLOIS

J'ai obſervé tout cela: en vérité, il faut que ces Meſſieurs ſoient bien bons pour avaler tant de couleuvres.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Premierement, on ne peut croire de pareilles choſes, l'orſqu'on ne les a pas éprouvées; en ſecond lieu, il faut convenir que tous les capitaines n'ont pas la même inſolence avec eux & en impoſent quelquefois aux ſubalternes. Enfin, le deſir de parvenir fait dévorer des humiliations qu'on eſpere rendre à d'autres, car il eſt de ces officiers bleus que les honneurs enivrent auſſi lorſqu'ils ſont parvenus.

L'ANGLOIS.

Quelle eſt la hiérarchie de ces marins.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

D'abord ils ſont capitaines de flûte & peuvent commander de ces ſortes de bâtimens pour le roi, puis lieutenans de frégate brévetés, & enſuite capitaines de brûlot, ce qui donne rang de dernier capitaine de haut bord. Quant à ceux-ci, je n'en ai jamais connu qu'un exemple à l'égard d'un avanturier que je vis au Cap de Bonne-Eſpérance : (1) du reſte, ils obtiennent à force de tems la croix de Saint-Louis.

L'ANGLOIS.

On dit que M. d'Eſtaing aime beaucoup ces officiers bleus.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Et c'eſt une raiſon de plus pour que M. d'Eſtaing ſoit déteſté des officiers de la marine.

L'ANGLOIS.

Quelle joie lorſqu'ils ont appris que s'il avoit une eſcadre à commander, ce ſeroit celle de Toulon ! Il paroît qu'ils préferent le comte d'Orvilliers, qu'ils en font grand cas, ainſi que le miniſtre.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

M. de Sartines aime beaucoup M. d'Orvilliers

(1) Ici, Milord, M. de Mondion me raconta de nouveau l'hiſtoire de la campagne du Sieur Marchis, cet avanturier dont il parloit ; & pour ne pas répéter, je la ſupprime & vous renvoie à ma lettre 61.

par analogie de caractere, à cauſe de ſa douceur, de ſa complaiſance, de ſa déférence. D'ailleurs, les officiers le prônent comme le plus grand tacticien pour les armées navales, quoiqu'il n'ait jamais commandé qu'une petite eſcadre d'évolution en 1772 (1), où il ſe fit plus d'une ſottiſe (2) dont mon frere a eu ſoin de conſerver

---

(1) Elle étoit compoſée de 15 voiles, dont voici la liſte.

Vaiſſ. de l'eſcadre.		*Commandans.*
L'Alexandre	de 64.	M. d'Orvilliers, chef d'eſcadre
Le Fier.	de 50.	Duchaffault, Idem
L'Hypopotame	de 50.	De Bougnon, Idem
Frégates		
La Terpſicore	de 30.	De Treville, cap. de Vaiſſ.
L'Aurore	de 30.	De la Talbaye Idem
La Tourterelle	de 26.	De Rochechourt, Idem
La Dédaigneuſe	de 26.	Le command. Deſnos, Idem
L'Oiſeau	de 26.	De Plas, Idem
La Diligente	de 26.	De la Galernie Idem
Corvettes		
Le Cerf volant	de 16.	De la Motte-Piquet, capitaine de vaiſſeau.
L'Iſis	de 16.	Le comte de Graſſe, Idem
Le Serin	de 14.	De Nieuil Idem
Cothers.		
La Puce, Le Moucheron, Le Leyrier		ces trois petits bâtimens auront leurs équipages alternativement compoſés par les différens vaiſſeaux de l'eſcadre.

(2) Extrait d'une lettre de Breſt du 1er juin..... La frégate la *Terpſicore*, commandée par M. de Tréville, faiſant partie de l'eſcadre d'évolution, vient de rentrer dans

note charitablement, & que vous trouverez dans les papiers que je vous ai communiqués.

Il eſt certain que cet officier général a de la théorie, qu'il a étudié cette partie dans ſon cabinet; mais qu'il y a loin de là à la pratique! D'ailleurs, il faut en outre de la vigilance, de l'activité, de l'ardeur, ſurtout un grand amour de la diſcipline & beaucoup de ſévérité. C'eſt par où peche M. d'Orvilliers, & c'eſt ce qui fait que les officiers de la marine le préferent à M. Duchaffault.

L'ANGLOIS.

Celui-ci a beaucoup plus d'expérience que lui.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Infiniment plus, quoique ſon cadet; mais il eſt auſtere, dur, entier; il a toute la rudeſſe des anciens marins, ce qui ne plaît point à ces Meſſieurs. D'ailleurs, il a une franchiſe que le miniſtre n'aime pas davantage, en ce qu'il eſt homme à lui reprocher ſans détour ſes bévues & ſon ineptie. Une faute que ce général fit en

---

le port pour ſe radouber: l'*Iſis*, commandée par le comte de Graſſe, l'a abordée & lui a emporté ſon bout-dehors & une partie de ſon beaupré. C'eſt la ſuite d'une mauvaiſe manœuvre. Ce petit évenement prouve la ſageſſe du miniſtre actuel, & la néceſſité d'exercer des officiers qui ſe rouillent depuis dix ans dans les ports, & ne ſavent plus gouverner un vaiſſeau ſurtout en eſcadre. La nôtre eſt actuellement à croiſer dans la Manche.

1765, à l'affaire de l'Arrache, lorſqu'il fut envoyé pour en impoſer au roi de Maroc, eſt le grand moyen dont ſe ſervent ſes détracteurs pour l'écarter du commandement.

L'ANGLOIS.

Et cette faute fut ?

LE COMMISSAIRE GENERAL.

De ne point faire rembarquer à tems ſon équipage, qui, la mer s'étant retirée, ne put regagner les vaiſſeaux; il reſta en proie à la fureur, à la cruauté des Maures, ce qui fit périr & prendre priſonniers beaucoup de monde & des gardes-marines, des officiers &c. Imaginez-vous une échaffourée ſemblable à celle que les Eſpanols viennent de faire en Afrique.

L'ANGLOIS.

Vous me remettez ſur la voie, j'y ſuis: qui ne commet pas de fautes au reſte? Enfin, il a été employé depuis?

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Sans doute, mais à regret. Dans ſon eſcadre de 1778, on veut qu'il ait mal manœuvré en ſortant, & ait été cauſe de pluſieurs avaries (1); en un mot, on s'obſtine à regarder M. d'Orvilliers comme plus grand tacticien.

---

(1) Voyez la lettre 4e. & extrait d'une lettre de Breſt du 22 avril.

L'ANGLOIS.

Il me ſemble que je n'ai point vu ici M. Duchaffault.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Non, il a eu de l'humeur d'avoir été balotté durant cette campagne par les incertitudes du miniſtre qui l'a retenu conſtamment en rade; il a demandé un congé, & s'eſt retiré à la campagne.

L'ANGLOIS.

M. de Guichen, un des nouveaux chefs d'eſcadre, eſt, ce me ſemble, aſſez aimé, aſſez eſtimé parmi ſes camarades; ils en parlent comme d'un homme qui pourra commander.

LE COMMISSAIRE GENERAL.

Tant pis; c'eſt un bon homme, un dévot dans le goût de M. d'Orvilliers, plus exercé à la mer que celui-ci, mais n'ayant aucun nerf, aucune tête; ce ſeroit un pauvre général. Il a un fils aîné qui promet.

Comme notre converſation finiſſoit, Milord, nous débarquâmes à l'intendance, où nous devions ſouper. C'eſt le cas de terminer par le portrait de ce chef de l'adminiſtration au département de Breſt; non qu'il vous ſoit bien eſſentiel de le connoître en cette qualité, mais parce qu'il eſt ſingulierement protégé du comte de Maurepas, & pourroit quelque jour influer pour ſa partie dans le miniſtere.

M. de la Porte eſt fils d'un premier commis

du comte de Maurepas, dans le tems que celui-ci étoit miniſtre de la marine. C'étoit un homme de beaucoup d'eſprit, extrêmement fin, mais qui, dénué de l'appui de ce protecteur diſgracié, n'avoit jamais pu parvenir à ſe faire recevoir maître des comptes, dont il avoit acheté la charge. Cette cour lui reprochoit, conjointement avec ſon frere, qu'il avoit fait nommer intendant de St. Domingue, de s'être approprié les revenus d'un bac du roi de la colonie, dont il étoit réſulté un déficit de 600,000 livres dans les comptes du tréſorier.

Le fils, héritier de la charge de ſon pere, éprouva les mêmes difficultés. Enfin, il ſe couvrit d'un arrêt du conſeil, qui réhabilitoit, en tant que de beſoin, la mémoire de ſon pere, & déclaroit que ſi la perception qu'il avoit fait faire pour ſon compte du droit royal, étoit illégale, l'intention de S. M. avoit toujours été qu'il en jouît, & que c'étoit faute d'explication ſeulement qu'il s'étoit rencontré du louche dans cette affaire. A la faveur de cette piece, une des plus ſingulieres qu'il ſoit poſſible de lire, & d'une tournure extrêmement curieuſe, entre toutes celles qui ſe remarquent dans ces ſortes d'actes, M. de la Porte fut admis (1), mais non ſans réclamations. Les membres de la chambre les plus jaloux de l'honneur de la compagnie ſe

(1) Le 21 juillet 1770. Toute cette anecdote eſt encore tirée des mémoires & notes de M. de Ruis.

plaignirent de cette réception qui l'entachoit, & attribuerent l'évenement à des manœuvres furtives de la part du récipiendaire & à l'adreſſe qu'il eut de ſe préſenter dans un moment où les juges les plus ſéveres & les plus délicats étoient abſens.

Du reſte, M. de la Porte eſt un homme dont le phyſique très-foible influe ſur le moral; peu travailleur, ſans énergie & qui ſe laiſſe mener par les militaires comme ils veulent: ils abondent à ſa table, il eſt magnifique, & en fait très-bien les honneurs dans ces tems de dépenſe & de luxe où il arrive journellement beaucoup de ſeigneurs & de curieux très-bien accueillis chez lui.

Comme nous devions partir le lendemain, j'ai paſſé la nuit, Milord, à vous mettre en ordre tout ceci, afin de ne pas perdre de tems à mon retour dans la capitale & de pouvoir vous l'adreſſer ſur le champ. Je vous avouerai que, malgré la liberté parfaite que j'avois eue & la pleine confiance qu'on m'avoit montrée partout, je ne fus pas fâché de quitter un lieu où j'aurois pu à la longue devenir ſuſpect, où tout me reproduiſoit l'image du pauvre Gordon.

Paris, ce 12 février 1778.

ETAT des Vaiſſeaux de ligne de la Marine du port de Breſt au commencement de l'année 1778, avec leurs noms, le nombre de leurs canons, leur deſtination, & des notes ſur chaque vaiſſeau.

Le Brillant, de 64, dans l'Inde. . . Conſtruit à Breſt en 1759, étoit au combat du maréchal de Conflans, eſt commandé par M. de Tronjoly, capitaine de vaiſſeau, parti au printems de 1776.

Le Flamand, de 50, dans l'Inde. . . Conſtruit à Rochefort en 1764.

Le Prothée, de 64, à la Martinique. . . Vieux vaiſſeau conſtruit à Breſt en 1748, étoit parti de Breſt le 11 juillet 1777 ſous les ordres de M. de Cheriſey, & aujourd'hui eſt commandé par M. de Dampierre, capitaine de vaiſſeau.

Eſcadre de M Duchaffault, à la mer, en rade, ou déſarmée.

Le Robuſte, de 74, en croiſiere. . . Il a été conſtruit à Rochefort en 1759. Il étoit du combat de M. de Conflans; il avoit beſoin d'un grand radoub en 1766. En octobre 1772 M. le comte d'Eſtaing, commandant à Breſt, fit remplir d'eau

de mer la calle de ce vaiſſeau en maniere de leſt, & coucha à bord pour vérifier par lui-même ce qui pouvoit réſulter de dangereux de cette expérience qui ne réuſſit pas; il en eut des coliques violentes. Il eſt ſorti le 8 janvier 1778 pour croiſer comme vaiſſeau commandant ſous les ordres de M. de la Motte-Piquet, capitaine.

Le Fendant, de 74, à la mer. . . Vaiſſeau neuf fini à Rochefort en 1776: dès le mois d'avril 1772 la conſtruction en avoit été ordonnée ſur les gabaris de Morineau, ancien conſtructeur, mort il y a quelques années, qui n'avoit pas les connoiſſances brillantes & théoriques des modernes, mais dont la routine a paru, par l'expérience, ſupérieure à toutes leurs ſavantes ſpéculations. Il eſt commandé par M. le marquis de Vaudreuil, capitaine.

L'Actif, de 74, à la mer. . . Il eſt différent de l'Actif, de 64 ſeulement, qui ſubſiſtoit durant la guerre de 1756. Le nouveau a été conſtruit à Breſt; il eſt à croiſer en ce moment avec M. de la Motte-Piquet. M. Hector qui le commandoit étant tombé malade, c'eſt M. de Monteil, capitaine, qui le monte.

Le Roland, de 64, à la mer. . . Etoit en conſtruction à Breſt au commencement de juin 1770, & l'on y travailloit lentement. Il eſt commandé par M. Dupleſſis Pascault, capitaine. C'eſt un beau & bon vaiſſeau, mais qui ne marche pas trop bien.

Le Bizarre, de 64, en rade. . . Vieux vaiſſeau conſtruit à Breſt en 1750, qui a beaucoup de ſervice; il étoit du combat du maréchal de Conflans: armé à Rochefort en 1771, il fut envoyé à Breſt ſous les ordres de M. de la Marthonie, lors des projets hoſtiles du duc de Choiſeul. Il eſt commandé aujourd'hui par M. de Montecler, capitaine de vaiſſeau & eſtimé bon officier.

Le Magnifique, de 74, rentré dans le port. . . . Ce vaiſſeau lancé à la mer en 1749 à Breſt, a été refondu en 1757 ſans avoir jamais fait campagne avant. Il étoit en 1759 au combat du maréchal de Conflans. En 1766 il étoit encore dans le cas d'une demi-refonte à Breſt: cette fois il étoit ſorti en novembre 1777 ſous les ordres de M. le chevalier de Retz, capitaine de pavillon de M. Duchaffault, & a été ſi maltraité qu'il a fallu le déſarmer pour le réparer.

L'Intrépide, de 74, en rade. . . Il a été conſtruit à Breſt en 1750, refondu en 1756. Il eſt aujourd'hui ſous les ordres de M. de Graſſe, capitaine de vaiſſeau.

Le Bien-aimé, de 74, en rade. . . Il ne faut pas confondre ce vaiſſeau avec un du même nomqui appartenoit à la compagnie, & qui étoit en 1757 de l'eſcadre de l'Inde, commandé par M. d'Aché. Celui-ci n'étoit que de 56 canons. Le *Bien-aimé* actuel eſt un vaiſſeau conſtruit auſſi à l'Orient en 1756 par M. Olivier, ſous l'inſpection de M. Coulomb, dans la forme de ceux de la compagnie, c'eſt-à-dire plutôt vaiſſeau de charge qu'un vaiſſeau de guerre, & qui appartient au roi depuis l'arrangement fait avec S. M. en 1770: il a paru un fort mauvais voilier dans ſa traverſée de l'Orient ici, & paſſe pour une charette; auſſi, le commandement en a-t-il été donné à M. de Bougainville, capitaine que la marine n'aime pas, & regarde comme un intrus, mais bon manœuvrier.

Le Dauphin-royal, de 70, relâché à l'Orient. . . Vieux vaiſſeau de 1735. Il étoit au combat du maréchal de Conflans. Réparé en 1767 à Rochefort, paſſé à Breſt en 1771, commandé par M. de Traverſey, il de-

voit ſervir à tranſporter des troupes dans l'Inde, d'après le projet hoſtile du duc de Choiſeul, arrêté par ſa diſgrace. Il eſt aujourd'hui commandé par M. de Beauſſet, capitaine de vaiſſeau.

Le Triton, de 64, de l'eſcadre de M. Duchaffault... Ce vaiſſeau de Toulon exiſtoit dès 1747; il eſt paſſé à Rochefort en 1773, où il a été refondu à neuf, & lancé à l'eau en novembre 1776; armé enſuite & paſſé à Breſt ſous les ordres de M. de Brache, capitaine de vaiſſeau. Il étoit de la derniere croiſiere, & a été extrêmement maltraité par le coup de vent de 27 heures du 1er novembre dernier.

Le Réfléchi, de 64, de l'eſcadre de M. Duchaffault... Ce vaiſſeau neuf, conſtruit à Rochefort, étoit ordonné depuis 1772 ſur les gabaris de Morineau; il a été lancé à l'eau en 1776 au mois de novembre, enſuite armé & conduit à Breſt ſous les ordres de M. de Baraudin, capitaine. Il eſt rentré fort maltraité par le coup de vent du 1er novembre.

L'Eveillé, de 64, en rade... Lancé à l'eau à Rochefort en 1752; une des premieres conſtructions de M. Groignard, plein d'excellentes qualités, étoit au combat de M. de

M. de Conflans; avoit beſoin en 1776 d'un grand radoub; eſt commandé par M. de Goimpy, capitaine de vaiſſeau.

La Bretagne, de 110, *déſignée pour armer.* . . Ce Vaiſſeau le plus fort qu'ait la France aujourd'hui entre ceux du 1er rang, a été donné au roi par la province dont il porte le nom. Il a été conſtruit en 1765. Il vient d'être réparé & mis en état d'aller à la mer; on croit qu'il ſera le vaiſſeau commandant & monté par le comte d'Orvilliers, lieutenant général.

Le Royal-Louis, de 106. . . . . a été conſtruit en 1759, avoit beſoin d'un léger radoub en 1776; il eſt en refonte totale aujourd'hui, ſans avoir jamais été à la mer. C'eſt un vaiſſeau d'un nom malheureux; il y en déjà eu pluſieurs qui ont péri par accident; celui-ci eſt hors d'état de ſervir, de cette année au moins; il n'eſt pas encore tracé.

La Ville de Paris, de 90, *déſignée pour armer.* . . Ce vaiſſeau, préſent de la capitale dont il porte le nom, à été conſtruit en 1764 à Breſt. Il eſt d'un échantillon ſi fort qu'il pourroit porter juſqu'à 110 canons.

Le duc de Bourgogne, de 80, *désigné pour armer.* . . Commencé à conſtruire à Rochefort par Deslauriers à la naiſſance du prince de ce nom, a été radoubé en 1776; eſt aujourd'hui en état d'aller en mer.

Le St. Eſprit, de 80, *désigné pour armer.* . . Il a été donné par l'ordre du Saint Eſprit & conſtruit à Breſt en 1765. C'eſt à bord de ce vaiſſeau que M. de Sartines entendit la meſſe le 25 août 1775 lorſqu'il fut à Breſt & qu'on y chanta le *te deum* en réjouiſſance de ce grand évenement. Il eſt en état d'aller à la mer.

La Couronne, de 80, *à armer.* . . Il étoit en conſtruction à Breſt en 1766: on en monta les couples en août, pour qu'il fût dans tout ſon bois, & liſſé à l'arrivée du duc de Praſlin, alors miniſtre de la marine, qu'on attendoit dans ce port, & à qui l'on vouloit faire voir le gabari de ce beau vaiſſeau. Il eſt en état d'aller à la mer & deſtiné pour M. Duchaffault, lieutenant général.

Le Glorieux, de 74. . . . . Ce vaiſſeau étoit dans le baſſin à Rochefort en 1755: il en ſortit le 10 août 1756, ne tirant que 12 pieds & demi d'eau, ce qui en donnoit déjà de grandes eſpérances, outre qu'il étoit

bien conformé. On conjecturoit auſſi qu'il en auroit une batterie baſſe plus avantageuſe, & par combinaiſon 18 pouces plus haute que celle du *Floriſſant* de même force tirant 14 pieds. On le plaça près de celui-ci; il avoit l'air plus mâle & plus court: il a ſoutenu le pronoſtic; il étoit au combat de M. de Conflans. Il eſt en état à préſent d'aller à la mer.

L'Orient, *de* 74. . . . . conſtruit à l'Orient par M. Groignard en 1756 pour la compagnie des Indes, comme vaiſſeau du premier rang & de 80 canons, étoit à ce titre au combat de M. de Conflans, réduit aujourd'hui au ſecond rang comme de 74 ſeulement, eſt en état d'aller à la mer.

Le Conquérant, *de* 74. . . . . Vieux vaiſſeau de Breſt datant de 1745; réparé en 1776; remis en état d'aller à la mer aujourd'hui.

—

Le Zodiaque, *de* 74, *doit armer*. . . étoit ſur les chantiers à Breſt en 1755, de la façon du Sieur Olivier, ſous les yeux du Sieur Coulon, conſtructeur en chef, a été lancé à l'eau le 19 novembre 1756. A peine y fut-il, qu'il fit une voie d'eau conſidérable. Un conſeil de conſtruction tenu le 2 décembre, décida qu'il ſeroit

dédoublé, enſuite examiné & doublé de nouveau. On trouva qu'on avoit pris l'alarme mal à propos, & qu'il ne faiſoit de l'eau que comme en doit faire un vaiſſeau neuf. Il fut monté en 1767 par M. d'Aché, chef d'eſcadre, qui le mena dans l'Inde, & ſoutint avec lui trois combats.

En 1776, pour amuſer à Breſt & inſtruire le duc de Praſlin qu'on y attendoit, on tira ſur une calle & on monta ſur chantier ce vaiſſeau, afin de le lancer à la mer, faute de vaiſſeau neuf à qui l'on pût faire faire cette manœuvre, & donner au miniſtre un ſpectacle curieux. Il étoit monté par M. Duchaffault, commandant de l'eſcadre d'évolution en 1776: le Zodiaque eſt aujourd'hui en état d'aller à la mer.

Le Palmier, de 74, doit armer. . . Vieux vaiſſeau, conſtruit à Breſt en 1751, en état d'aller à la mer.

Le Minotaure, de 74. . . . . mis ſur les chantiers à Breſt en 1755 par le Sieur Olivier, ſous les ordres du Sieur Coulon, conſtructeur en chef, lancé en mars 1757, eſt aujourd'hui en refonte dans un baſſin.

Le Diadême, de 74. . . . . mis ſur les chantiers à Breſt en 1755 par le Sr. Olivier,

ſous les ordres du Sr. Coulon, conſtructeur en chef. A peine fut-il lancé à l'eau le 26 juin 1756, qu'il fallut le mettre dans un des baſſins neufs. Il ſembloit avoir acquis un arc de quatre pouces & demi; mais on reconnut qu'il y avoit erreur d'optique, & que ce qu'on a pris pour de l'arc, venoit du pont mal réglé qui entraînoit une fauſſe poſition de précintes. En refonte aujourd'hui dans un baſſin.

Le Défenſeur, de 74, ... Vieux vaiſſeau, conſtruit à Breſt en 1753; en 1766 il étoit dans le cas d'une demi-refonte, après avoir ramené de ſon gouvernement de St. Domingue le comte d'Eſtaing qui le montoit, & arriva le 26 août 1766. Il eſt à reconſtruire tout-à-fait & ne peut ſervir de l'année.

Le Citoyen, de 74, ... conſtruit à Breſt en 1762, pourri ſans avoir jamais ſervi, eſt dans le cas d'une réconſtruction & ne peut armer de l'année.

Les Six-Corps, de 74, ... mis ſur les chantiers à Breſt en 1762; don des ſix corps des marchands, dont il porte le nom, n'a jamais ſervi, & l'on craint qu'il ne ſoit hors d'état d'être même reconſtruit.

Le Diligent, *de* 74, ... conſtruit à la même époque que les *Six-Corps*, abſolument dans le même cas; on craint qu'il ne le faille démolir.

Le Sceptre, *de* 74, ... remonte pour ſon âge à 1745; a été refondu au commencement de la derniere guerre; n'avoit beſoin que d'un léger radoub en 1766; eſt à reconſtruire & ne peut ſervir de l'année.

Le Northumberland, *de* 68, ... Priſe faite ſur les anglois, très-ancien, & que les François conſervent avec ſoin. Il a été réparé à Breſt en 1757; étoit au combat de M. de Conflans, & en 1766 avoit beſoin d'un grand radoub. Ce vaiſſeau eſt à reconſtruire.

Le Sphinx, *de* 64, *déſigné pour armer*. . . . Ce vaiſſeau a été conſtruit à Breſt par Salinoc en 1753. Il fut commandé en 1756 par M. le comte de la Rochefoucauld-Couſage, alors capitaine, qui ſe plaignit que le Sphinx portoit mal ſa voile, ce qui ſurprit, parce qu'il étoit modelé ſur les gabaris de l'*Illuſtre* & de l'*Actif*, tous deux excellens. On reconnut que c'étoit erreur d'arrimage. Il étoit au combat du maréchal de Conflans. Il partit le 10 dé-

cembre 1768 de Breſt pour porter dans l'Inde M. Desroches, nommé gouverneur des iſles de France & de Bourbon. Il revint au commencement de 1770; il eſt en état d'aller à la mer.

L'Union, *de* 64, ... conſtruit à Breſt en 1762, fut monté en 1767 par M. de Brugnon, capitaine de vaiſſeau, qui appareilla le 7 avril avec une eſcadrette pour aller à Maroc y traiter de la paix & du rachat des eſclaves, après la malheureuſe expédition de l'Arrache; d'où il revint à Breſt le 21 juillet, ayant rempli avec ſuccès ſa miſſion.

L'Union appareilla enſuite de Breſt le 6 janvier 1771, commandé par M. de Tronjoli, capitaine de vaiſſeau, avec la Flûte la Seine, de 36 canons, commandée par M. de Vaucouleurs, capitaine de brûlot, & trois navires marchands, chargés de troupes pour l'Inde. La miſſion étoit ſi ſecrétement combinée, qu'on avoit donné ſur ces bâtimens le paſſage à des Américains, bien étonnés de ſe trouver tranſportés à l'iſle-de-France, au lieu d'aller aux Antilles. Ce vaiſſeau eſt aujourd'hui en très-mauvais état, & l'on doute qu'il vaille la peine d'être réparé.

L'Indien, *de* 64, *déſigné*. . . Ce vaiſſeau vient de la compagnie des Indes, & a été cédé au roi en 1770, conſéquemment n'a pas les grandes qualités de ceux de la marine royale; il eſt en état d'armer.

L'Actionnaire, *de* 64, *déſigné*. . . vient, comme le précédent de la compagnie des Indes & a été cédé au roi en 1770; n'eſt pas excellent, mais en état d'armer.

L'Arteſien, *de* 64, *déſigné*. . . Donné par les états d'Artois & conſtruit en 1763, armé en 1775 pour porter à Rochefort des troupes, de l'artillerie de la marine, quand on voulut ranimer ce port. Il eſt encore actuellement à Rochefort; mais on l'attend inceſſament à Breſt.

Le St. Michel, *de* 64, *déſigné*. . . Vieux vaiſ- de 1739, n'étoit en 1755 que de 60, refondu en 1763, & eſt de 64 aujourd'hui; a beaucoup ſervi; étoit de l'eſcadre du comte d'Eſtaing revenant de St. Domingue, eſt mouillé à Breſt le 26 août 1760. Ce vaiſſeau réarmé à Rochefort en mai 1769 ſous les ordres du vicomte de Roquefeuille pour porter des troupes aux iſles, faiſoit à ſon départ juſqu'à 14 pouces d'eau par heure, ce qui détermina le capitaine à relâcher à Breſt où

où il fallut le déſarmer pour lui ſubſtituer le *Solitaire*. Il a réarmé encore en 1774 pour ramener de Breſt à Rochefort des troupes d'artillerie avec l'*Arteſien*. Il eſt encore dans ce dernier port, d'où il eſt attendu inceſſament à Breſt.

Le Solitaire, *de* 64, *déſigné*. . . étoit en chantier en 1755 à Breſt, de la conſtruction de M. Groignard, & y étoit encore en novembre 1756; en 1766 avoit beſoin d'une refonte après une campagne; en 1769 fut ſubſtitué au *St. Michel*. Ce vaiſſeau a les meilleures qualités de toute eſpece. Il étoit monté en 1776 dans l'eſcadre d'évolution par le duc de Chartres; il eſt en état d'armer.

L'Alexandre, *de* 64, *déſigné*, . . étoit en conſtruction à Breſt en 1770, étoit monté par M. d'Orvilliers, chef d'eſcadre, & commandant l'eſcadre d'évolution ſur les côtes en 1772. Il eſt en état d'armer.

Le Vengeur, *de* 64, ... Ce vaiſſeau étoit en conſtruction à l'Orient en 1756 par M. Groignard. Il ne faut pas le confondre avec un autre *Vengeur* appartenant à la compagnie & de l'eſcadre de M. d'Aché; celui-ci n'étoit que de 56 canons.

Le *Vengeur* actuel eſt en refonte dans le baſſin, & pourroit abſolument armer cette année.

Le Fier, *de* 50, *déſigné*. . . Vieux vaiſſeau conſtruit à Toulon en 1745, étoit au combat de M. de la Galiſſoniere; a été refondu en 1764 à Rochefort; étoit monté par M. Duchaffault, chef d'eſcadre dans l'eſcadre d'évolution de 1772; en état d'aller à la mer.

L'Amphion, *de* 50, *déſigné*, . . . Vieux vaiſſeau conſtruit à Breſt en 1748, réparé en 1764, étoit en radoub encore en 1770, en état d'aller à la mer.

En Conſtruction.

L'Auguſte, *de* 80. } Ces trois vaiſſeaux peu-
Le Neptune, *de* 74 } vent être en état d'armer
L'Annibal, *de* 74. } pour l'année prochaine.

Etat des Frégates, *Corvetes & autres Bâtimens.*

La Conſolante, *de* 40, *dans l'Inde*. . . conſtruite à l'Orient, portant 28 canons de 18, & 12 de 12, eſt partie de ce port avec le *Brillant* au printems de 1776.

La Pourvoyeuſe, *de* 40, *dans l'Inde*. . . s'armoit à Rochefort en mars 1777.

La Subtile, *de* 24, *dans l'Inde*. . . de 170 hommes d'équipage.

L'Amphitrite, *de* 26 *de* 12, *aux Iſles*. . . . . exiſtoit en 1764 & étoit attachée au port de Bordeaux; armée en décembre 1771 pour tranſporter à la Martinique M. le comte de Nauzieres & M. Taſcher intendant.

NOTA: je ne mets cette frégate & les autres qu'à 26 canons de 12, en ce que c'eſt la ſeule artillerie qu'elles portent ſur leur pont, étant percées à 13 ſabords de chaque côté: elles en portent ordinairement 6 de 8 ſur leurs gaillards, ce qui les met à 32 & quelquefois à 36 comme celle-ci.

L'Amphitrite eſt commandée aujourd'hui par M. de Juſſand, capitaine, & eſt partie de Breſt le 11 juillet 1777 avec le *Prothée*.

La Renommée, *de* 26, *à St. Domingue*... Exiſtoit en 1764, étoit en 1776 de l'eſcadre d'évolution, & montée par M. de Monteil, capitaine, qui en revirant de bord la fit donner ſur une roche, ſi lourdement qu'elle y penſa reſter; eſt commandée par M.

Verdun de la Creſne, lieutenant; eſt partie pour les Iſles avec l'Amphitrite, le 11 juillet dernier; étoit à St. Domingue, ſuivant les derniers avis: elle étoit armée de 36 canons.

La Diligente, de 26, à la Guadeloupe. . . Cette frégate, qui ne porte que du 8, remonte à 1764: elle étoit de l'eſcadre d'évolution en 1772, ſous les ordres de M. de la Galernie, & en 1776 de l'eſcadre d'évolution, montée par M. le comte d'Amblimont, capitaine. Elle eſt partie l'année derniere de Rochefort, ſous les ordres de M. Duchillau, capitaine; elle étoit ſtationnée à la Guadeloupe ſuivant les dernieres nouvelles; elle n'étoit armée que de 30 canons.

La Blanche, de 26, à la Martinique. . . remonte à 1764, a repaſſé en mai 1770, le chevalier de Rohan revenant de ſon gouvernement de St. Domingue; eſt aujourd'hui commandée par M. de Trecesſon, lieutenant, & armée de 30 canons; a 212 hommes d'équipage.

L'Inconſtante, de 26, aux Iſles. . . remonte à 1764; étoit autrefois du département du Havre. A la fin de ſeptembre 1767 elle apporta, ſous les ordres de M. de Tron-

joli, capitaine à Breſt, des iſles de St. Pierre & Miquelon, 79 Acadiens, compoſant 15 familles réduites à repaſſer en France par ordre de la cour, vu la grande miſere que ces habitans y eſſuyoient & les tracaſſeries continuelles des Anglois ſur l'étendue de la pêche de la morue; a ſervi de frégate d'obſervation en 1776 & 1777 ſous les ordres de M. le comte du Bozderu, capitaine; eſt percée pour 40 canons.

Cette frégate a appareillé le 6 octobre 1777 de Bordeaux, eſcortant quatre bâtimens portant des troupes à la Martinique & à St. Domingue.

La Dédaigneuſe, de 26, aux Iſles. . . exiſtoit dès 1764; étoit autrefois du département de Bordeaux; en 1770 étoit revenue à Rochefort, & s'y armoit en novembre lors des mouvemens de guerre que faiſoit le duc de Choiſeul; étoit en 1772 de l'eſcadre d'évolution ſous les ordres du commandeur Deſnos, capitaine: en 1776 étoit à la mer, commandée par M. de Cry.

Cette frégate eſt partie de Nantes au commencement d'octobre pour convoyer quatre bâtimens marchands portant des troupes aux colonies.

La Tourterelle, de 26, aux Iſles. . . exiſtoit en 1764 ; avoit été attachée au département de Bordeaux pendant la ſuſpenſion du port de Rochefort. En décembre 1770, elle appareilla de la riviere de Bordeaux pour tranſporter M. de Valliere à ſon gouvernement de la Martinique. Elle étoit en 1772 de l'eſcadre d'évolution, & c'eſt M. de Rochechouart, capitaine, qui la commandoit. Elle étoit encore de l'eſcadre d'évolution, commandée par M. de Guichen durant l'été de 1775.

Elle fut déſignée en novembre 1775 pour porter à la Guadeloupe M. d'Arbaud, nommé alors gouverneur général de cette iſle détachée du gouvernement de la Martinique, & M. Peignier, nommé intendant de la même iſle ; étoit à St. Domingue en avril 1777, commandée par M. Bauſſier, où elle s'eſt battue contre deux frégates angloiſes ; revenue à Breſt le 22 juillet après 35 jours de traverſée.

Cette frégate en eſt partie en octobre dernier, commandée par M. de la Laurencie, lieutenant, pour porter Madame la gouvernante à la Martinique & eſcorter une flûte du roi chargée de vivres, avec quatre bâtimens chargés de troupes pour la Martinique & St. Domingue.

L'Indiſcrete, *de* 26, ... vient de mouiller le 1er février 1778, revenant de St. Domingue ſous les ordres de M. l'Archantel.

La Boudeuſe, *de* 30, ... conſtruite à Nantes en 1764, eſt aux iſles actuellement, commandée par M. Ferron, lieutenant de vaiſſeau.

La Terpſicore, *de* 30, ... Vieille frégate qui étoit de l'eſcadre de M. d'Estaing revenant en 1766 de St. Domingue, étoit de l'eſcadre d'évolution en 1772, & commandée par M. de Tréville, capitaine de vaiſſeau.

Elle eſt revenue à Rochefort de St. Domingue où l'on la croyoit perdue; elle étoit de l'eſcadre d'évolution en 1775 & montée par M. de Guichen, capitaine de vaiſſeau, qui commandoit la petite eſcadre, & manœuvra ſi mal que ſa frégate eſſuya pluſieurs avaries; elle étoit encore de celle de 1776, & montée par M. le marquis de Nieuil, capitaine; s'armoit à Rochefort en mars 1776 pour porter aux iſles le marquis de Bouillé & de là M. Dargoult à St. Domingue.

La Senſible, *de* 26, *pour le cabotage*. . . Frégate que l'on ne trouve point ſur les anciennes

listes; qui commence à figurer pour la premiere fois dans l'escadre d'évolution de 1776; elle étoit alors commandée par M. de la Porte Vezins, capitaine de vaisseau. Elle réarme, & doit être commandée par M. de la Clocheterie, lieutenant, destinée pour le cabotage.

Le Zéphire, *de* 26 *de* 8, *pour le cabotage*. . . Vieille frégate de Rochefort, qui remonte à 1728; fondue & refondue, entre autres en 1754; armée au commencement de 1771 à Brest, sous les ordres de M. de Courci, lieutenant, pour la Martinique, & réarmoit au commencement de 1772 pour porter, de conserve avec l'*Amphitrite*, le général & l'intendant de la Martinique. Elle étoit de l'escadre d'évolution de 1775, sous les ordres de M. de Beausset. Elle croisoit en 1776 & 1777 sous les ordres de M. le Grain, passé sur la *Danaé*, désarmée aujourd'hui.

La Danaé, *de* 26 *de* 8, ... existoit en 1776, & avoit besoin d'un léger radoub. Elle est commandée par M. de Kergarion, lieutenant, désigné par le général pour succéder à M. le Grain.

L'Oiseau, *de* 26 *de* 8, *destiné pour le cabotage*. . . Vieille frégate qui étoit en construction

en août 1755 & encore en 1756 à Toulon, étoit désignée pour armer en novembre 1770. Elle étoit de l'escadre d'évolution en 1772, commandée par M. de Plas, capitaine; de celle de 1775, commandée par M. le vicomte de Rochechouart; croisoit en 1776 & 1777; désarmée.

La Belle Poule, de 26 de 12, ... Cette frégate existoit dès 1764, & autrefois du département de Bordeaux, étoit armée en Janvier 1771, & en décembre désarma pour être radoubée; enfin partit de l'Orient en février 1772, pour porter à l'Isle-de-France M. de Ternay, gouverneur, & M. Maillart du Messe, commissaire général ordonnateur. On avoit depuis longtems fort à cœur d'envoyer cette frégate dans les mers de l'Inde, & on la destinoit à y rester à cause de ses excellentes qualités: en effet, elle existoit à l'Isle-de France pour toute matine à la fin de décembre 1774 & au commencement de 1775; est en état d'armer aujourd'hui.

La Nymphe, de 26, *désignée.* . . Nouvelle frégate; M. de Senneville, lieutenant, en a le commandement. Elle a été percée

pour 40 canons, & porte 290 hommes d'équipage environ.

La Sybile, de 26, désignée. . . Nouvelle frégate dont M. de Kerouan, lieutenant, a le commandement.

La Concorde, de 26, ... Nouvelle frégate en état d'aller à la mer.

La Charmante, de 26, ... Nouvelle frégate en état d'armer.

L'Aigrette, de 26 de 8, ... Vieille frégate qui se construisoit au Havre en mars 1756 pour Brest; qui étoit en 1759 au combat de M. de Conflans; radoubée en 1764 à Rochefort; désarmée depuis mars 1776 qu'elle étoit rentrée sous les ordres de M. le chevalier de Balleroi, après avoir croisé durant onze mois dans l'Archipel; est en état d'armer.

La Licorne, de 32 de 8, désignée. . . Vieille frégate construite à Brest en 1753, réparée en 1764.

Le 10 novembre 1775 M. le chevalier de Rais, capitaine, commandant cette frégate, avoit appareillé de Brest pour porter à la Guadeloupe MM. d'Arbaud & Peynier, qui avoient été nom-

més gouverneur & intendant de cette isle depuis qu'on l'avoit détachée du gouvernement de la Martinique; obligée de rentrer par les vents contraires, la frégate toucha sur une roche au point de ne pouvoir manœuvrer qu'à force de pompes. Il fallut lui substituer la *Tourterelle*. Elle est en état d'armer, & donnée à M. Belizal, lieutenant.

L'Andromaque, *de* 36, *désignée*. . . Nouvelle frégate qui vient d'être lancée à l'eau à Brest & dont le commandement est donné à M. Buor, lieutenant.

La Fortunée, *de* 36, *désignée*. . . Nouvelle frégate lancée à l'eau depuis peu, & dont le commandement est donné à M. de Marigni, lieutenant.

La Résolue, *de* 26 *de* 12, *désignée*. . . Nouvellement construite à St. Malo & s'y armera. Le commandement en est donné à M. de Pontevez, lieutenant.

L'Iphigénie, *de* 36, *désignée*. . . A St. Malo, où elle s'est construite. Le commandement en est donné à M. de Kersain, lieutenant, jeune officier qui promet beaucoup.

La Pallas, *de* 30, *déſignée*. . . conſtruite à St. Malo, & le commandement en eſt donné à M. de Raufanne, lieutenant.

La Surveillante, *de* 32, *déſignée*. . . conſtruite à l'Orient; le commandement en eſt donné à M. du Couedic, lieutenant, officier Breton plein de bravoure, d'intelligence, & de l'eſpérance la plus grande.

Le Triton, *de* 26, *en armement*. . . Vieille frégate commandée par le chevalier de Caſtellane, lieutenant.

La Malicieuſe, *de* 26 *de* 8, ... Conſtruite durant la guerre de 1756; étoit au combat du maréchal de Conflans en 1759; avoit beſoin d'un grand radoub en 1766, étoit déſignée en 1776 pour être miſe en état en 1777; mais a été condamnée & démolie.

La Folle, *de* 26 *de* 8, ... Dans le même cas que la Malicieuſe.

La Sincere, *de* 26 *de* 12, ... déſignée pour être prête à la fin de 1776, mais hors d'état de ſervir & vendue à des particuliers.

La Légere, *de* 26 *de* 12, ... désignée pour être prête en 1777; mais s'eſt trouvée hors d'état de ſervir.

L'Infidele, *de* 26 *de* 12, . . exiſtoit en 1764; hors d'état d'être employée, ſert de corps de garde.

L'Enjouée, *de* 26 *de* 12. . . Fameuſe pour avoir ſervi en 1768 de théâtre aux expériences de la montre marine, dont MM. Harriſon & le Roi ſe diſputoient l'invention. Celui-ci s'y embarqua pour continuer l'eſſai de la ſienne; la campagne devoit être du nord au ſud, c'eſt à-dire des iſles Miquelon & de St. Pierre, aux côtes de Maroc: elle devoit aller de là à Cadix, à Lisbonne, & ſe rendre enfin à Breſt. Elle étoit alors commandée par M. de Tronjoli, capitaine. Le réſultat, au rapport des officiers, fut que la montre de M. le Roi n'étoit pas ſupérieure à celle de M. Harriſon.

On but auſſi à bord de cette frégate de l'eau deſſalée, à la maniere de M. Poiſſonnier. On jugea qu'elle étoit bonne, excellente; qu'elle valoit mieux que l'autre ayant eſſuyé l'altération ordinaire; mais que cette méthode demandoit du tems & une conſommation de charbon ſi

conſidérable, qu'elle ne pouvoit guere être que de curioſité.

Cette frégate, ſans être extrêmement vieille, eſt hors d'état d'aller à la mer & ſert de corps-de-garde.

Corvettes.

Le Serin, de 16 de 4, déſigné. . . En juin 1770 on profita de l'inaction du port de Rochefort pour exécuter une petite gentilleſſe dont il y avoit déjà des exemples d'un genre plus conſidérable. Le Serin, corvette deſtinée alors à porter 12 canons ſeulement, fut conſtruite en une matinée. Toutes les pieces étoient prêtes, numérotées & arrangées, & 200 ouvriers entendus ſuffirent à cette rapide manœuvre.

La tradition porte que, ſous Louis XIV l'on monta à Breſt, devant le marquis de Seignelay, miniſtre de la marine, un vaiſſeau de 74 canons qu'on lança à l'eau dans la même journée.

En juin 1768, on avoit tenté ici l'expérience faite aujourd'hui, ſur une corvette nommée le *Cerf-volant*; mais elle n'avoit pas réuſſi, & l'entrepriſe s'étoit réduite aux courbes.

Le *Serin* étoit de l'eſcadre d'évolution de 1772, & c'eſt M. de Nieuil, capitaine de vaiſſeau, qui le montoit; il

étoit encore de celle de 1775 & monté par M. de la Motte-Vauvert, lieutenant. Cette corvette eſt revenue de St. Domingue le 2 décembre dernier ſous les ordres de M. de Ligondé, capitaine de vaiſſeau, & eſt déjà pourvue d'un commandant, qui eſt M. de la Perouſe, lieutenant.

La Favorite, *de* 12 *de* 4, ...

L'Etourdie, *de* 20, *de* 6 *&* *de* 4, *pour le cabotage*, dès 1766 avoit beſoin d'un léger radoub.

La Sylphide, *de* 10 *de* 4, *déſignée*. . . peut porter 12 canons; conſtruite à Rochefort; exiſtoit dès 1764: s'y armoit en novembre 1770, étoit de l'eſcadre d'évolution en 1775 & montée par M. du Pavillon, lieutenant; de celle de 1776 & montée par M. de Maurville, lieutenant; s'armoit à Rochefort en mars 1777; doit être commandée par M. de Sillart, lieutenant.

La Curieuſe, *de* 10 *de* 4, *déſignée*. . . Doit être commandée par M. du Rumain, enſeigne d'une grande eſpérance.

La Perle, *de* 18, *de* 6 *&* *de* 4, *déſignée*. . . : Corvette ancienne qui exiſtoit en 1764,

d'environ 140 hommes d'équipage, étoit en 1775 de l'eſcadre d'évolution & montée par le chevalier de Dampierre, capitaine, & dont le commandement eſt donné à M. Mingaud, lieutenant.

L'Ecureuil, de 18, *de* 6 *&* *de* 4, *déſignée*. . . Corvette conſtruite à Breſt; exiſtoit dès 1764, étoit au Havre: il en revint en 1775 pour ſe joindre à l'eſcadre d'évolution & étoit alors commandé par M. de Ligondé, lieutenant de vaiſſeau. Le commandement en eſt donné à M. de la Métrie, lieutenant.

L'Hyrondelle, de 14 *de* 6, *déſignée*. . . Corvette ancienne, conſtruite à Breſt; remonte en 1764; étoit armée en ce port en octobre 1770, ſous les ordres de M. Charnier, lieutenant; étoit paſſée au Havre; en vint en 1775, ſous les ordres de M. de Briqueville, capitaine, pour ſe joindre & s'incorporer à l'eſcadre d'évolution; doit être commandée aujourd'hui par M. Blanchon, lieutenant.

La Lunette, de 4, *déſignée*. . . Ce bâtiment, d'une conſtruction ſinguliere, ne porte que 4 canons, mais de 24 livres de balle; il eſt ancien; il exiſtoit à Breſt en 1764.

Cette

Cette corvette étoit de l'eſcadre de M. de Brugnon à Maroc en 1767, & commandée par M. de Kerſain; revint à Breſt de Salé le 21 mai après 19 jours de traverſée, & retourna porter les paquets de la cour & quelques turcs qui étoient au Bagne, qu'on habilla de neuf, à qui l'on donna des chemiſes & 30 liv. d'argent: elle s'armoit à Breſt en toute diligence à la fin de janvier 1771 ſous les ordres de M. Tromelin, enſeigne de port. Le commandement en eſt donné aujourd'hui à M. de Chavagnac, enſeigne.

La Favorite, *de* 12 *de* 6, *déſignée*. . . doit être commandée par M. de Kerſain le cadet, enſeigne.

Le Roſſignol, *de* 20 *de* 6, . . . en état d'armer.

L'Eſpiegle, *lougre*, *de* 8, *déſigné*. . . armé au Havre en 1775 ſous les ordres de M. de Bavre, lieutenant, pour être de l'eſcadre d'évolution.

Le Chaſſeur, *lougre*. . . .

Le Coureur, *Idem*. . . .

Le Moucheron, *cutter*, *de* 4, ... étoit de de l'eſcadre d'obſervation de 1772.

La Puce, *Idem*. . . . . Idem.

PROCLAMATION du général Burgoyne, sur L'AIR.

Où allez vous M. l'abbé?
Vous allez vous caſſer le nez?

Meſſieurs prêtez attention ;
Voici la proclamation,
Du bon roi d'Angleterre.
Eh bien?
Il veut finir la guerre,
Vous m'entendez bien.

C'eſt l'ouvrage d'un général
Qui ne compoſe point trop mal.
Pour calmer l'Amérique,
Eh bien?
Sa méthode eſt unique,
Vous m'entendez bien.

Nous Jean Burgoyne écuyer,
Général, gouverneur en pied,
Des ville & Fort-Guillaume,
Eh bien?
Dans le nord du royaume,
Vous m'entendez bien.

Colonel d'un beau régiment
Sur terre & ſur mer commandant,
De très-illuſtre race,
Eh bien?
Et de la chambre-baſſe,
Vous m'entendez bien.

Et cetera, & cetera,
Un autre plus long en dira ;
Pour moi qui ſuis modeſte,
Eh bien?
Je me tais ſur le reſte,
Vous m'entendez bien.

Peuples qui, dupes de vos chefs,
Etourdiſſez de vos griefs;
Nous venons vous apprendre,
Eh bien?
Comment on doit ſe rendre,
Vous m'entendez bien.

Votre Franklin l'électriſeur,
N'eſt qu'un dangereux ſuborneur;
Inſenſé qui s'y fie,
Eh bien?
Ainſi qu'aux Dean & Lée;
Vous m'entendez bien.

Le Washington n'eſt qu'un nigaud,
Et chaque Allemand lui ſeul vaut
Vingt grenadiers de France,
Eh bien?
Suffolk, au moins, l'avance,
Vous m'entendez bien.

Ployez-vous ſans reſtriction
A notre conſtitution;
Le Parlement l'ordonne,
Eh bien?
Et j'arrive en perſonne,
Vous m'entendez bien.

Dans une main je tiens la mort,
Et dans l'autre un très-heureux ſort;
Le Roi veut qu'on diſpenſe,
Eh bien?
Et juſtice & clémence,
Vous m'entendez bien.

Je vais répandre par milliers
Mes ſauvages dans vos quartiers;
Et ſi quelqu'un murmure,
Eh bien?

Gare ſa chevelure,
Vous m'entendez bien.

Reſtez en paix dans vos maiſons,
Gardez votre lard, vos moutons,
Vos bleds, votre fourage,
Eh bien ?
Le tout pour votre uſage,
Vous m'entendez bien.

Ne faites plus dans vos foyers
De draps, de chapeaux, de fouliers ;
Laiſſez nos inſulaires,
Eh bien ?
Fabriquer ces miſeres,
Vous m'entendez bien.

Nous vous promettons du bon thé,
Des taxes, du papier timbré ;
Car la mere-patrie,
Eh bien ?
Vous aime à la folie ;
Vous m'entendez bien.

J'ai dix mille brave guerriers,
Je n'en aurois que cinq milliers,
Qu'à toute l'Amérique,
Eh bien ?
J'irois faire la nique :
Vous m'entendez bien.

Je brûlerai, ſaccagerai ;
Malheur à ceux que je prendrai ;
Car dût-on me le rendre,
Eh bien ?
Je les ferai tous pendre ;
Vous m'entendez bien.

Vos femmes, vos filles, vos ſœurs,
Eprouveront, malgré leurs pleurs,

De mes gens en furie,
Eh bien ?
Plus d'une eſpieglerie,
Vous m'entendez bien.

Je prendrai Ticonderoga,
J'irai juſqu'à Saratoga ;
Et là vous verrez comme,
Eh bien ?
Se bat un galant homme ;
Vous m'entendez bien.

Vous inſurgens, qui m'écoutez,
Ne pleurez pas, mais apprenez,
Que ce pauvre Burgoyne,
Eh bien ?
S'eſt allé faire moine,
Vous m'entendez bien.

Il s'eſt réellement conduit,
Auſſi ſagement qu'il l'a dit ;
Mais après maints vacarmes,
Eh bien ?
Il a mis bas les armes,
Vous m'entendez bien.

Meſſieurs, buvons à ſa ſanté ;
Je crois qu'il l'a bien mérité :
Il vous a, ſans malice,
Eh bien ?
Rendu plus d'un ſervice,
Vous m'entendez bien.

LETTRE V.

Journal des faits les plus importans passés à Paris durant mon absence, depuis le 1er *janvier* 1778 *jusques au* 20 *février.*

POUR peu qu'on s'absente de Paris, Milord, on est extrêmement étonné de s'y retrouver presque neuf à son retour. On a l'air d'un provincial par mille questions qu'on est obligé de faire si l'on veut s'instruire; il faut passer des heures entieres & quelquefois des jours à se remettre au courant. La légereté de la nation en rend le tableau si mouvant, qu'il échappe dans le plus court intervalle mille détails à resaisir pour en bien conserver l'ensemble. Je n'ai pas trouvé de meilleur moyen que de me faire représenter les feuilles manuscrites d'un abbé de qualité très à portée d'être instruit & par lui-même & par ses entours, singulierement avide de nouvelles, & qui tient note jour par jour des évenemens de cette capitale. Je vais vous en extraire les notices les plus intéressantes ou les plus essentielles à servir pour l'intelligence de ce qui doit suivre.

1er *Janvier*. . . . Il n'y a point de cordons bleus aujourd'hui. On prétend que la reine, par l'impulsion du duc de Choiseul dont le duc de Guines est la créature, sollicitoit fortement le roi en sa faveur; que son auguste époux ne voulant pas la refuser absolument & répugnant ce-

pendant à décerner cet honneur à un homme de qualité qui en eſt très-ſuſceptible par ſa naiſſance, mais entaché par un de ces procès honteux même à gagner, a pris la tournure de remettre la nomination. Il a eſpéré que pendant ce tems la reine ſe refroidiroit peut-être en faveur de ſon protégé, ou s'éclairciroit ſur l'indignité du ſujet.

2 *Janvier*. . . . M. l'archevêque de Paris a enfin décidé la ſupreſſion de onze fêtes, & ſon mandement concernant cet objet doit être publié inceſſamment, toutefois après que le parlement y aura donné ſon attache.

Le roi à déjà approuvé l'arrangement ſage du prélat, & lui a promis en conſéquence de faire veiller avec ſoin à l'obſervation réguliere du dimanche & des autres fêtes. Cette nouvelle afflige les dévots & met ſurtout en l'air les janſeniſtes, qui inculpent la puſillanimité du prélat & crient au ſcandale.

4 *Janvier*. . . . Le Mont de Piété eſt enfin inſtallé en vertu de lettres patentes du 9 décembre 1777. L'on a pris des directeurs tirés des lieux où il y en a d'établis avec ſuccès, pour monter la manutention de celui de cette capitale. Les adminiſtrateurs ont été choiſis parmi ceux de l'hôpital général, & comme M. l'archevêque en eſt le chef & le préſident, il s'eſt retiré de l'aſſemblée où cette élection a été faite: il n'a voulu participer en rien à une inſtitution contraire à la doctrine de l'évangile qui défend expreſſément le prêt à intérêt ſur gages. Il paroît qu'il y a

à cet égard une grande fermentation dans le clergé, disposé à contrarier cet établissement usuraire.

5 *Janvier*. . . . Une bande nouvelle de voleurs s'étoit formée à Paris durant l'hiver & alarmoit le public. On la désignoit sous la dénomination d'*épateux*, parce qu'ils faisoient trébucher les passans ou avec des ficelles, ou avec des bâtons. On doit se louer de la vigilance de M. le Noir, qui, dans cette circonstance critique en faisant redoubler de zele & d'activité les officiers de police chargés d'aller à la découverte, en a fait arrêter une nichée de 23. Il est à présumer que le reste, s'il y en a d'autres, sera bientôt détruit. Au reste, c'étoient seulement des filoux qui ne tuoient point.

Il est des gens qui veulent que les 23 *quidams* arrêtés ne fussent que des joueurs, ce qui est encore du ressort de la police & fait toujours honneur à l'activité du magistrat.

6 *Janvier*. . . . On dit que M. le comte d'Ossun, revenu de sa longue ambassade d'Espagne a été fait ministre dimanche, c'est-à-dire est entré au conseil: cela commenceroit à vérifier les conjectures déjà tirées lors de l'annonce de son retour, que M. le comte de Maurepas avoit jeté des vues sur lui pour se faire remplacer dans la confiance du roi par ce politique expérimenté: c'est d'autant plus vraisemblable, qu'il est fort agréable à toute la maison

de

de Bourbon, & que c'eſt peut-être, après le duc de Choiſeul, le ſeigneur qu'elle aimeroit le mieux dans ce poſte. On le croit fort ſage & fort pacifique, ce qui ne peut que le rendre auſſi agréable à la nation.

7 *Janvier*. . . . La mort de l'électeur de Baviere dont on a appris la nouvelle, fournit lieu aux conjectures des politiques ſur la vacance de cet électorat, ſur la deſtination que l'empereur voudra lui donner, & ſur les droits à défendre de nos alliés l'électeur Palatin & le duc des Deux Ponts ſon héritier. On prétend que notre miniſtere à déjà prévenu cet évenement; qu'on eſt en négociation à Vienne à ce ſujet, & qu'on eſpere concilier tous ces intérêts oppoſés ſans aucune effuſion de ſang.

8 *Janvier*. . . . Le parlement de Dauphiné recommence ſes procédures contre ſon procureur général de Moydieu. On écrit de cette ville qu'il a rendu arrêt qui interdit ce magiſtrat de toutes ſes fonctions pour un an, à compter du jour qu'il aura fait au greffe de la cour une déclaration que c'eſt à tort qu'il a voulu inculper M. de la Salcette, avocat général dudit parlement.

12 *Janvier*. . . . Dernierement vingt-ſix mauvais ſujets, tels que ſont ceux que l'on met ordinairement à Bicêtre, ont trouvé le ſecret de s'échapper de cette priſon, en rompant des barreaux, & ils étoient à la veille d'être ſuivis de 500 autres, ſi l'on ne s'en fût apperçu à tems.

On eſt toujours indigné de voir la fainéantiſe dans laquelle on laiſſe ces ſcélérats qui ne ſont que s'endurcir mutuellement dans le crime, & débaucher abſolument ceux qui ne ſont pas encore tout-à-fait corrompus. M. de Malesherbes avoit eu là-deſſus des vues très-patriotiques: on y revient, & l'on parle de les effectuer: on a fourni à M. le Noir des projets très-ſages à cet égard, & ce magiſtrat doit choiſir le meilleur ou plutôt les appliquer ſuivant les circonſtances.

18 *Janvier*. . . . Le réſultat de l'aſſemblée de la caiſſe d'eſcompte indiquée au lundi douze a été de fixer le dividende des ſix derniers mois 1777 à 80 liv. par action de 3000 liv., payables à bureau ouvert.

Les précédens dividendes ont été celui des ſix premiers mois de 1777 fixé à 75 liv. & celui des trois derniers mois de 1776, premiers termes des échéances à 30 livres, ce qui annonçeroit une progreſſion marquée de bénéfice. Mais, comme ces Meſſieurs continuent à reſſerrer entre eux ces actions, qu'ils ſont à la fois leurs débiteurs & leurs créanciers, on eſt en droit de révoquer en doute cet étalage apparent de proſpérité. Un fait contraire même dépoſe contre.

Les lettres de change de l'Iſle-de-France, payables en dix années à des époques marquées, s'acquittent chez le Sieur Mory, ancien caiſſier de la compagnie des Indes; &, comme il eſt en même tems caiſſier de la caiſſe d'eſcompte, il ſe trouve que c'eſt celle-ci, à proprement parler,

qui touche les fonds pour leur acquit: par une infidélité marquée, au lieu de les rembourſer en argent aux époques aſſignées, ſuivant les termes de l'arrêt du conſeil, le Sieur Mory les rembourſe en papier dont l'échéance eſt quelquefois d'un mois, petite lézinerie qui annonce de la gêne dans la circulation.

15 *Janvier.* . . . . Les princes ont imaginé de porter à leur épée, au lieu d'un nœud, une dragone; les courtiſans les ont imités, & l'on a tourné en ornement militaire cet ornement de parade; au défaut d'uniforme chacun doit l'afficher relativement à ſon grade, ſuivant certaines formes déſignées.

15 *Janvier.* . . . M. le chevalier de Meré, quoique peu eſtimé, eſt un chevalier de Saint Louis, gentilhomme attaché à M. le duc de Penthievre. Il a prétendu, il y a quelque tems, qu'on lui avoit volé ſa montre dans la rue, & il rapportoit des circonſtances effrayantes. M. le lieutenant de police, inſtruit par ſes eſpions que ce militaire avoit été dévaliſé chez des filles, a voulu approfondir cette hiſtoire, & lui a écrit pour le prier de paſſer chez lui. M. de Meré n'ayant pas répondu à deux invitations de cette eſpece, le lieutenant de police, piqué, a fait rendre par le lieutenant criminel une ordonnance du 8 de ce mois, qui *enjoint à toutes perſonnes, de quelque état & condition qu'elles puiſſent être, qui auront été attaquées, inſultées ou maltraitées, ou qui le ſeront par la ſuite dans les rues de Paris*

par des voleurs ou malfaiteurs, d'en faire dans le jour ou dans les vingt-quatre heures, leur déclaration devant un commiſſaire. Le préambule en eſt remarquable.

„ Sur ce qu'il nous à été repréſenté par le „ procureur du roi, que depuis quelque tems il „ ſe répandoit journellement dans cette ville des „ bruits qu'il étoit de ſon devoir d'approfondir; „ qu'on citoit différentes perſonnes, comme „ ayant été attaquées nuitamment par des malfai- „ teurs & des voleurs, ſans que ceux qui s'é- „ toient donnés, ou qu'on rapportoit avoir été „ l'objet de ces attaques, euſſent fait aucune „ déclaration à juſtice, qui eût pu mettre le „ procureur du roi à portée d'en pourſuivre les „ auteurs. Cependant ces rumeurs paſſant de „ bouche en bouche, s'étoient accréditées au „ point de ſemer la terreur parmi les citoyens, „ dans les différens quartiers qu'ils habitoient, „ d'inquiéter les magiſtrats prépoſés à la ſureté „ publique, auxquels même il ſembloit qu'on „ étoit en droit de faire des reproches ſur leur „ indifférence à ce ſujet, qu'on avoit paru les „ taxer de diſſimulation, & d'affecter de vou- „ loir faire paſſer ces évenemens comme des „ préjugés populaires; qu'ils auroient en effet „ pu être regardés comme tels, ſi, au nombre „ des perſonnes attaquées, on n'avoit cité des „ noms connus, & ſi les faits paroiſſant relatifs „ aux dites perſonnes, ne fuſſent parvenus à la „ connoiſſance du procureur du roi, par le récit

„ de quelque magiſtrat ſupérieur ; comme les
„ tenant directement ou indirectement des gens
„ prétendus avoir été attaqués. Cependant la
„ plus grande partie de ceux-ci, quoique due-
„ ment prévenus, n'avoient fait aucune déclara-
„ tion à la juſtice, à qui il étoit, ſurtout dans
„ les circonſtances préſentes, du devoir & du
„ miniſtere dudit procureur du roi de ſuppléer
„ tant en particulier qu'en général.

En conſéquence, M. le chevalier de Meré a été décrété d'aſſigné pour être ouï au châtelet.

16 *Janvier*. . . . Une rixe ſurvenue chez Nicolet il y a quelque tems, ſi vive qu'il en eſt réſulté un ſouflet, à été portée au tribunal des maréchaux de France, à raiſon de l'un des deux rivaux qui étoit militaire. Comme aucun des deux n'avoit d'épée, après avoir fait droit ſur la plainte, le tribunal a dreſſé un mémoire au roi dans lequel il ſupplie S. M. d'ordonner à tous ceux qui ſont dans le cas de porter une épée de ne point ſortir ſans cette arme, à peine de n'être plus, en cas d'inſulte, juſticiables du tribunal. Ce mémoire eſt reſté ſans réponſe juſqu'à préſent: outre que les princes ayant donné l'exemple de marcher ainſi, c'eſt les inculper indirectement; d'un autre côté, c'eſt en quelque ſorte faire autoriſer le duel par le roi qui le défend.

19 *Janvier*. . . . . M. le comte de St Germain eſt mort le 15 de ce mois. Cette perte, qui auroit cauſé une grande ſenſation pendant ſon miniſtere, n'en produit aucune aujourd'hui. De-

puis ſa retraite, il avoit acheté à Montfermeil à quatre lieues de Paris une maiſon de campagne, où ſon génie de réforme & de deſtruction s'étoit bientôt manifeſté: il y avoit déjà commencé un grand abatis d'arbres; tout y étoit ſans deſſus deſſous.

Son enterrement à été peu brillant, par un de ces contraſtes bizarres qui, quoique fréquens, frappent toujours. Le jour même ou l'on portoit en terre ce deſtructeur de l'école militaire, les officiers de cet hôtel ſe donnoient un repas en réjouiſſance de leur rétabliſſement.

Au reſte, M. le prince de Montbarrey n'eſt point fâché, dit-on, de cette mort, qui va lui donner la facilité de ſe livrer ſans ménagement aux changemens qu'il doit faire dans le plan d'adminiſtration de ſon prédéceſſeur: s'il eût vécu, il auroit craint de contrarier trop promptement & trop ouvertement ſon ſyſtême.

20 *Janvier*. . . . M. Bojard, le tréſorier des états de Bretagne, ſe donne ici de grands mouvemens pour obtenir ſatisfaction des vexations qu'un vaiſſeau anglois a fait éprouver à un bâtiment armé par ſon beau-frere. Ce bâtiment, qu'on croit chargé pour l'Amérique angloiſe, avoit une deſtination maſquée pour Miquelon. Il a été chaſſé en mer par ce vaiſſeau anglois, qui lui a lâché un coup de canon à poudre, afin de l'obliger d'amener & de mettre ſon canot à la mer; le capitaine ne ſe rendant pas auſſi facilement & auſſi promptement à ſon ordre qu'il l'au-

roit voulu, il a envoyé au bâtiment françois un coup de canon à boulet qui a tué deux hommes : il a bien fallu obéir pour éviter de plus grands malheurs; il a montré les papiers, & ils ſe ſont trouvés tellement en regle que, malgré la querelle & la mauvaiſe diſpoſition de l'Anglois, celui-ci n'a pu l'arrêter, le confiſquer, & a été obligé de lui laiſſer faire route, après lui avoir fait payer 42 liv. pour le boulet & autre faux frais du petit combat. C'eſt cette exaction des 42 liv. & la perte de deux matelots qui forment l'objet de la réclamation de l'armateur, & de M. Bojard.

22 *Janvier*. . . . Les officiers des deux compagnies de mouſquetaires ſupprimés ont préſenté depuis peu au roi un mémoire trés-preſſant, où ils demandent à Sa Majeſté d'être rembourſés de leurs emplois, dont ils n'ont pas encore touché le payement, ou d'être rétablis. Comme ce mémoire a été communiqué avant au prince de Montbarrey & même à M. de Maurepas, on eſpere qu'il produira de l'effet. S. M. doit y répondre dimanche. On pourroit alors réaliſer le bruit qui court depuis quelque tems du rétabliſſement de ces corps ſous le nom de *Dragons de la couronne*.

Les officiers à hauſſe col, même remplacés dans d'autres corps, ſe ſont réunis aux autres; & parmi les noirs, il n'y a que M. de la Grange qui n'ait pas ſigné. Celui-ci, depuis longtems

assez mal vu de ses camarades, a fait bande à part & donné deux mémoires particuliers.

24 *Janvier*. . . . Indépendamment de l'arrêt rendu par le parlement de Grenoble, contre son procureur général Moydieu, il a formé un arrêté en date du 10 de ce mois, qui annonce bien à quel excès sont parvenus ses maux & qu'il touche presque au terme d'une catastrophe inévitable, si le ministere continue à lui refuser justice.

„ La cour, les chambres assemblées, délibé-
„ rant en exécution de ses arrêts du 29 novem-
„ bre & 19 décembre 1777; toujours également
„ pénétrée des sensations douloureuses dont elle
„ fut affectée lors de la transcription illégale
„ faites sur les registres par voie d'autorité, des
„ lettres patentes du 8 mars 1776, qui imputent
„ aux officiers qui la composent, d'avoir *mécon-*
„ *nu la regle, la justice & la raison, pour se*
„ *diriger par un esprit de parti & de discorde,*
„ *pour se livrer à une inquisition répréhensible,*
„ *d'avoir rendu un arrêt injuste & d'avoir ordonné*
„ *une enquête par turbe.*

„ Considérant 1°. que le parlement fut d'autant
„ plus sensible à des reproches si peu mérités,
„ que depuis sa création, comme dans les tems
„ les plus critiques, il avoit toujours reçu de
„ justes témoignages de satisfaction de la part de
„ ses augustes souverains.

„ Considérant 2°. que le parlement auroit
„ adressé des remontrances à S. M. & eu l'hon-

„ neur de lui écrire pour juſtifier ſa conduite, „ réclamer ſa juſtice, & lui repréſenter que s'il „ étoit poſſible que ſon parlement eût mérité „ de pareils reproches, il n'étoit pas digne „ d'exercer l'autorité qu'elle lui avoit confiée.

„ 3o. Que des magiſtrats chargés de repréſen- „ ter l'adminiſtration de la juſtice, ne ſauroient „ exiſter flétris dans leur honneur, & que les „ peuples ne pourroient conſerver pour eux le „ reſpect & la confiance ſi néceſſaires dans leurs „ fonctions, ſi ledit ſeigneur roi ne daigne leur „ accorder une réparation auſſi éclatante, que „ les calomnies dont les ennemis de la magiſtra- „ ture les ont noircis, ont été publiques.

„ 4o. Que le parlement, par ſon arrêté du „ 6 ſeptembre 1776, auroit pris l'engagement „ de réclamer ſans ceſſe la révocation deſdites „ lettres patentes; que dans cet objet il auroit „ eu l'honneur d'envoyer au roi une députation „ ſolemnelle pour réclamer une juſtice à laquelle „ la gloire dudit ſeigneur roi eſt elle-même in- „ téreſſée, ſans que juſqu'à préſent il lui ait plu „ de répondre à cet objet de la députation.

„ Conſidérant enfin, que rien n'eſt ſi digne „ d'un grand monarque, comme de reconnoître „ & de réparer les ſurpriſes inévitables dans le „ gouvernement d'un grand empire, & que „ l'auguſte ayeul dudit ſeigneur roi lui en a „ donné un grand exemple, lorſque, ſurpris par „ des délations de ceux qui ſouffrent avec peine „ le zele & la vigilance de ſon parlement, il crut

„ devoir l'appeler aux pieds de ſon trône, &
„ après l'examen le plus réfléchi, il eut la bonté
„ de le renvoyer à ſes fonctions & de déclarer
„ en préſence de ſes miniſtres que ſon parlement
„ l'avoit toujours ſervi avec fidélité.

„ A arrêté d'écrire audit ſeigneur roi à l'effet
„ de le ſupplier d'accorder à ſon parlement la
„ permiſſion d'aller en corps de cour ſe jeter
„ au pied du trône pour ſolliciter les effets de
„ la protection que ledit ſeigneur roi à eu la
„ bonté de promettre aux députés de ſon parle-
„ ment, & obtenir la révocaton deſdites lettres
„ patentes, qui renferment des imputations con-
„ traires à la vérité, à l'honneur & à la dignité
„ de ſon parlement, & pour le ſupplier de con-
„ ſidérer que, ſi les ſurpriſes faites à ſa religion
„ l'empêchoient de rendre juſtice à des magiſtrats
„ attaqués dans leur honneur, ce ſeroit couron-
„ ner leur anéantiſſement."

25 *Janvier*. . . . On ne ſait encore comment la cour à pris l'arrêté ci deſſus; mais M. de Moydieu a déjà perdu un grand protecteur en la perſonne du comte de St. Germain: il eſt vrai qu'il lui en reſte un bien plus auguſte en la perſonne de *Monſieur*, dont la prévention s'eſt manifeſtée par le propos qu'il tint aux députés du parlement de Dauphiné, lorſque cette cour l'envoya complimenter à ſon paſſage & en reçut la réponſe humiliante citée en divers papiers publics.

25 *dudit*. . . . Suivant les lettres de Nanci, le procès de MM. de Bellegarde & de Monthieu

a été jugé à ce parlement: le jugement du conſeil de guerre à été annullé, quant au fonds, & ils ont été abſolument déchargés des accuſations intentées contre eux.

26 *Janvier*. . . . Madame la comteſſe d'Artois eſt accouchée ſamedi à onze heures du matin d'un prince qui a été nommé le *duc de Berri*: on ne peut rendre l'affluence du monde qui s'étoit rendu hier à Verſailles pour cet événement, pour celui de l'expulſion de M. Necker, dont ſes ennemis accréditoient le bruit, & enfin pour apprendre ce que S. M. auroit ſtatué ſur le mémoire des officiers des mouſquetaires: beaucoup de militaires en outre aſſiegent aujourd'hui M. de Montbarrey, dans leſpoir que, n'étant plus retenu par une ſorte de pudeur que lui inſpiroit la préſence de M. le comte de St. Germain, il ne pourra réſiſter aux ſollicitations des mécontens.

29 *Janvier*. . . . Depuis jeudi M. le comte Duſerches a diſparu, & l'on ignore ce qu'il eſt devenu: ſon état, ſa fortune, & ſa bonne conduite ſont dans le cas de le faire jouir du ſort le plus heureux. Sa famille & ſes amis ſont dans la plus cruelle inquiétude & font faire des perquiſitions partout.

1er *Février*. . . . Le bal de l'opéra à été très-brillant la nuit du dimanche au lundi, & des plus nombreux; la reine, *Monſieur*, M. le comte d'*Artois* & une foule de courtiſans y étoient masqués. S. M. s'y eſt plue beaucoup, & y eſt reſtée fort tard. Comme elle rentroit dans ſon appar-

tement le lieutenant des gardes du corps eſt venu lui demander l'heure pour la meſſe; je l'ai entendue à Paris, a répondu la reine.

Tandis que cette jeune majeſté ſe livre ainſi aux plaiſirs de ſon âge, le roi, non moins jeune & très-ſuſceptible de les prendre auſſi, ſe couche à onze heures, ſe leve à la pointe du jour & travaille dans ſa chambre, ſans feu & ſans perſonne pendant deux heures, ce qu'obſervent tous les gardes de leur ſalle donnant ſur une embrâſure de fenêtre, par où ils voient le monarque à ſon bureau.

2 *Février*. . . . Le roi à renvoyé les officiers des mouſquetaires à ſe pourvoir par devant le directeur général des finances pour demander le rembourſement de leurs emplois.

D'après la réponſe de S. M., les officiers des mouſquetaires ont eu recours à M. Necker pour leur rembourſement; il leur a déclaré ne pouvoir leur donner qu'un quart en argent & le ſurplus en papier. Ces officiers ſe ſont rétirés & n'ont point voulu accéder à la propoſition.

Il paroît qu'ils ne perdent pas tout eſpoir, ſurtout les hôtels des deux compagnies reſtant toujours invendus.

3 *Février*. . . . Le mont de piété va s'ouvrir inceſſamment; il a été retardé juſqu'ici par le manque de fonds pour ſuffire à la quantité des emprunteurs: on a propoſé déjà des gages pour de très fortes parties juſqu'à 50,000 écus & 200,000 liv. Il doit s'annoncer par des affiches.

Le premier ſoin des chefs avoit été de chercher à retirer tous les effets ſéqueſtrés chez les différens uſuriers de cette capitale, inſcrits à la police; mais n'ayant pu ſuffire à la totalité qui ſe montoit à onze millions, ils y ont renoncé.

De ce calcul on conclut aiſément qu'il y a au moins pour 24 à 25 millions d'effets en nantiſſement entre les mains des agens de cet infâme trafic; encore n'y comprend-on pas les uſuriers ſecrets & obſcurs, échappant à la vigilance de la police.

5 *Février*. . . . Samedi dernier après la comédie italienne M. le chevalier de Launay ſe trouvoit dans le foyer avec cinq autres hommes de qualité. Il montre une boëte très-riche du prix de 4000 livres: elle paſſe de main en main; on la lui rend. Un moment après, il veut prendre du tabac, il ne l'a plus; plainte en conſéquence à M. le lieutenant général de police. Le magiſtrat promet de faire les informations; il les fait; il déclare à M. de Launay qu'il fait cette filouterie, mais qu'il ne peut lui en nommer l'auteur, ni lui faire reſtituer la boëte.

M. le prince de Conti, s'intéreſſant à M. de Launay qui lui eſt attaché, interroge M. le Noir qui promet de dire le ſecret à ſon alteſſe ſi elle veut donner ſa parole d'honneur de ne point le révéler. La confidence faite, M. le prince de Conti loue la prudence indiſpenſable du lieutenant de police. Du moins, voilà comme on raconte cette anecdote difficile à croire; cepen-

dant elle devient moins invraiſemblable par la circonſtance qu'on ajoute d'un portrait de femme dont étoit ornée la boëte, en ſorte qu'il y auroit eu quelque indiſcrétion de la part du poſſeſſeur du bijou envers celle dont il l'auroit reçue.

5 *Février.* . . . D'après la diſcuſſion des intérêts politiques naiſſant de l'évenement de la mort de l'électeur de Baviere, il réſulte que des deux électorats réunis dans la même main, l'un doit être éteint ſuivant le traité de Munſter; que le prince poſſeſſeur unique de tous ces biens, va acquérir une grande prépondérance, puiſqu'il aura près de 80 millions de rentes, mais qu'on ſe diſpoſe à les diminuer par pluſieurs ſouſtractions; que l'empereur, le roi de Pruſſe, & celui de France ont chacun leurs prétentions; que celles du premier ſont de la plus grande importance en ce qu'elles dégagent une partie de ſes états enclavée, & n'en forment plus qu'une chaîne, & qu'il ſeroit peut-être de l'intérêt des deux autres d'empêcher l'agrandiſſement de ce ſouverain, d'une ambition démeſurée, qui, par cet arrangement, par les vues plus étendues qu'il a ſur la Turquie, ne tend à rien moins qu'à ſe rendre maître abſolu du cours du Danube, depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure, & devenir même à la fois empereur d'Occident & d'Orient; mais la prudence du miniſtere de France d'une part, & la vieilleſſe du roi de Pruſſe qui ne voudra compromettre ſa gloire & troubler ſon repos, font préſumer qu'on préférera une eſpece de concordat par le-

quel chacun prendra ſa part à l'amiable ; &, comme aucun ſouverain n'eſt aſſez puiſſant pour s'y oppoſer, ou du moins pour l'empêcher, l'on ne doute pas que ce partage ne s'effectue avec la même tranquilité que celui de la Pologne.

8 *Février*. . . . M. d'Uſerches n'eſt point retrouvé encore; il paſſe ſeulement pour conſtant qu'un batelier a retiré ſa canne & ſon chapeau de la riviere entre Neuilly & St. Denis, ce qui fait craindre pour ſa vie. Il avoit ſur lui près de cent louis.

11 *Février*. . . . L'abbé Terrai ſe meurt décidément, & ce qui le prouve, c'eſt que le curé de S. Sulpice depuis plus de 15 jours eſt aſſidu à le viſiter & à le diſpoſer. Quelque récalcitrant qu'il ſoit, le paſteur eſpere en venir à bout.

Il paroît que cet ex-miniſtre périt d'un maraſme complet & que c'eſt la ſuite de l'ambition dont il étoit dévoré, du chagrin qu'il a reſſenti de ſe voir arrêté au milieu de ſa carriere, & de cet ennui qui tourmente preſque toujours les gens en place réduits à l'inaction. Du reſte, on ne croit pas que le remords ait aucune priſe ſur ſon ame de bronze.

20 *Février*. . . . Les lettres particulieres de Berlin donnent d'autres allarmes: il paroîtroit que les diſpoſitions de cette cour ne ſeroient plus auſſi pacifiques, & qu'elle auroit des prétentions à exercer ſur le duché de Baviere; qu'elle feroit même marcher des troupes & nous ſollici-

teroit de nous réunir à elle pour nous oppoſer à l'agrandiſſement de l'empereur.

Voilà, Milord, de quoi alimenter votre curioſité juſqu'à ce que je puiſſe vous entretenir de trois évenemens plus ſuſceptibles d'être développés & dont je me reſerve à vous faire une narration circonſtanciée. Je vous parlerai d'abord du bureau de légiſlation dramatique, dont le dernier travail excite une fermentation conſidérable à la ville. La mort du Sieur le Kain, cet acteur à certains égards digne rival de notre Garric, ſera la matiere de la lettre ſuivante. Enfin, l'arrivée de M. de Voltaire en cette capitale, ſon ſéjour, la ſenſation incroyable qu'il y produit, méritent une narration qui ne ſauroit être trop étendue, tout ce qui concerne de près & de loin cet homme, encore plus ſinguliér que grand, mérite d'être recueilli.

Sans doute, pendant que je traiterai ces matieres, les évenemens politiques mûriront & me fourniront lieu à vous parler d'objets différens & de toute autre importance.

Paris, ce 23 janvier 1778.

LET-

LETTRE VI.

Séance du Bureau de légiſlation dramatique. Mémoire anonyme d'un des membres.

J'AVOIS prématuré, Milord, la clôture des ſéances du bureau de légiſlation dramatique, & il s'en eſt tenu encore un durant mon abſence, le dimanche 18 janvier, ſans doute, afin de mettre la derniere main au travail des auteurs, ou peut-être afin d'y changer quelque choſe. Quoi qu'il en ſoit, elle a été intéreſſante par des détails dont M. Saurin, que j'ai rencontré depuis mon retour chez Madame Helvetius, m'a rendu compte. Trois objets occuperent ces Meſſieurs.

Le premier fut une conteſtation élevée par M. Rochon de Chabannes à l'occaſion des commiſſaires qui auroient le projet de ſe rendre perpétuels & inamovibles. Cet auteur, prévoyant que ces Meſſieurs aſſerviroient les autres par un pouvoir auſſi étendu, & qui ne pourroit que s'accroître par ſa durée, s'oppoſoit depuis longtems à cet article, & avoit même penſé former un ſchiſme nouveau en ſe retirant des ſéances. Pour empêcher cet éclat, on lui a fait entendre que l'objet capital étoit d'abord de ſe réunir contre les comédiens, que c'étoit le manquer, de ſe diviſer; en conſéquence, il ſe réſerva à mettre en délibération cet article dans un autre tems.

Le ſecond concernoit les héritiers de Racine, établis à Cadix & ruinés par des banqueroutes. Le Sieur de *Beaumarchais* rendit compte du fait par maniere d'acquit ſeulement, & ſans ſuggérer aucune maniere de leur être utile, puiſqu'ils penſoient trop noblement pour accepter des ſecours pécuniaires. M. *Rochon de Chabannes* imagina une tournure de ſoulager les deſcendans d'un des plus grands hommes du théâtre. Ce fut de conſacrer une ſomme de cinquante louis à titre de prêt ſeulement pour les aider à pourſuivre un procès intenté par *Racine* fils contre les comédiens, à l'occaſion de répétitions qu'il formoit de pluſieurs objets, mais ſurtout des honoraires d'*Athalie*, tragédie devant toujours appartenir à l'auteur ou à ſes héritiers, n'étant jamais tombée dans les regles. Cette ouverture bienfaiſante & ingénieuſe fut accueillie avec tranſport.

Enfin, M. Rochon de Chabannes ouvrit encore l'avis de charger les commiſſaires d'interpoſer leurs bons offices auprès des gentilshommes de la chambre pour faire rendre proviſoirement à M. *Mercier* ſes entrées, dont les comédiens, de leur autorité, l'ont privé inſolemment durant le cours du procès qu'il leur avoit intenté devant les tribunaux, & qu'ils ont fait évoquer au conſeil où il pend.

On convint que c'étoit ouvrir bien tard cet avis; que ç'auroit dû être la premiere démarche de l'aſſemblée; enfin, dit le préſident, qui, comme Sancho, parle ſouvent en proverbe,

vaut mieux tard que jamais; & l'avis fut également adopté.

Depuis on a ſu que le réglement, par un principe d'équité, avoit été communiqué aux comédiens, qu'ils en ont d'abord jeté les hauts cris; qu'ils ont déclaré ne pouvoir acquiescer à des conditions auſſi injuſtes, auſſi aviliſſantes; que ſur ces proteſtations, faites par leurs députés entre les mains du maréchal duc de Duras, ce ſupérieur leur a propoſé l'alternative d'une ſeconde troupe.

Cette autre propoſition paroît les avoir encore plus alarmés; ils ont pris le parti, d'après les inſinuations de leur conſeil, de diſcuter le mémoire des adverſaires & d'y répondre; ils eſperent ainſi allonger la conteſtation, avoir le tems d'intriguer, de mettre les charmes des actrices en avant, & ils attendent tout du bénéfice du tems.

Comme je preſſois M. Saurin de me procurer le mémoire des auteurs, il m'a répondu qu'il ne le pouvoit encore; mais, m'a-t-il ajouté, en voici un qui le vaut bien, & en même tems il m'a prêté le manuſcrit dont je vous envoie copie.

C'eſt un mémoire anonyme qui a tranſpiré dans le public, on ne ſait comment. Il n'eſt pas poſſible, par ſon contenu, qu'il ne ſoit d'un des membres du bureau: l'on ſoupçonne véhémentement M. Rochon, en ce qu'il eſt entierement dans ſon ſyſtême: cependant il y regne un ton dur & mépriſant envers les comédiens, qui n'eſt

pas le ſien. En vain le ſuppoſeroit-on arraché par l'indignation. Cet auteur a du ſang-froid; il ſe poſſede & ne ſe laiſſe point paſſionner à cet excès. D'ailleurs, il eſt trop honnête pour avoir ainſi joué ſes camarades, & après avoir fait ligue avec eux, pour ſe permettre de manquer à ce point aux délibérations, d'en revéler le ſecret, & d'agiter la queſtion ſous un point de vue qui n'avoit pas le vœu général de l'aſſemblée, celui des deux troupes, le but eſſentiel & capital du mémoire.

Telle eſt la maniere dont M. Saurin défendit M. Rochon de cette petite niche. D'autres gens de lettres, à qui j'en ai parlé, penſent que l'écrit pourroit bien venir de M. Mercier ou de M. Paliſſot, quoiqu'ils ne fuſſent pas des aſſemblées. Peu importe, au ſurplus, Milord, quel ſoit l'auteur du mémoire; il eſt très-bon, très-raiſonné, nourri de faits; il y a beaucoup d'ordre & de clarté, il eſt concis & plus fort de choſes que de mots, d'où il eſt aiſé de conclure qu'il n'eſt pas au moins d'un avocat, eſpece d'orateurs très-bavards dans ce pays-ci; mais, pour ne pas mériter le même reproche, je m'arrête & vous laiſſe juger. *Tolle & lege.*

Paris, ce 2 mars 1778.

MEMOIRE *pour les Auteurs dramatiques, contre les comédiens François.*

C'eſt ſans doute avec la répugnance la plus extrême que les auteurs dramatiques ſe voient aujourd'hui forcés à ſortir de la lice brillante où ils courent, où rivaux généreux, ils s'embraſſent en combattant, & vaincus ou vainqueurs, ne s'en aiment, ne s'en eſtiment, ne s'en admirent pas moins. Eh! pourquoi leur faut-il ſuſpendre cette lutte glorieuſe? pour deſcendre dans une arêne obſcure & judiciaire en quelque ſorte, dont ils ignorent l'art & les détours, qui leur eſt abſolument inconnue; pour diſcuter un intérêt pécuniaire, dette ſacrée que toute la nation devroit leur garantir, & dont eux ſeuls, ce ſemble, devroient être diſpenſés de s'occuper.

Ce n'eſt pas qu'ils rougiſſent de toucher la rétribution trop légitime de leurs veilles: dans ce ſiecle où tout s'apprécie au poids de l'or, pourquoi dédaigneroient-ils le ſalaire que le magiſtrat reçoit de la diſtribution de la juſtice; le guerrier, du ſang qu'il verſe pour la patrie; le miniſtre, de la diſpenſation des ordres du ſouverain; le ſouverain lui-même, des auguſtes fonctions du trône; enfin, nous oſerons l'ajouter: puiſque c'eſt devenu un de ces axiomes d'évidence que perſonne ne conteſte (1), le prêtre même du dieu vivant, de ſes prieres, de ſon zele à prêcher l'abnégation

(1) Il faut que le prêtre vive de l'autel.

des richeſſes, de tous les biens périſſables de ce monde?

Mais les auteurs dramatiques ont à ſe plaindre qu'on les diſtraie dans leurs travaux; qu'on les arrache à cette ſolitude où le génie ſe plaît à enfanter ſes chef-d'œuvres; qu'on leur faſſe perdre un tems précieux en des débats arides & dégoûtans; qu'on leur enleve à la fois & leur fortune, & leur plaiſir, & leur gloire. Ils gémiſſent, ils ſont déſolés ſurtout de l'eſpece d'adverſaires qu'ils ont à combattre. O nos maîtres! ô Corneille! ô Racine! ô Moliere! combien vos ombres ſeroient indignées en apprenant que de vils hiſtrions, vous devant leur exiſtence, voudroient la ravir à vos ſucceſſeurs, aux héritiers, ſinon de vos talens & de vos triomphes, du moins de vos droits & de votre rang! Oui, ces eſclaves, ſi rampans à vos pieds, qui recevoient vos ordres avec vénération, & ſe glorifioient de voir rejaillir ſur eux quelque lueur de l'éclat de votre renommée, ſe ſont bientôt ſouſtraits à la ſubordination dont ils s'honoroient autrefois, ont oſé inſenſiblement s'aſſimiler à vos éleves & en ſont venus au point de prétendre exercer ſur eux une autorité révoltante, un deſpotiſme intolérable.

Il eſt plus que tems de s'oppoſer à ces excès, de s'en plaindre à S. M. à qui les comédiens ont l'honneur d'appartenir (1); de lui en peindre

---

(1) Ils s'intitulent *comédiens ordinaires du roi.*

toute l'énormité, & ſans doute, Louis XVI, auſſi jaloux que François premier & que Louis XIV, du titre de protecteur des lettres, laiſſera un libre cours à la juſtice pour les punir, ou les réprimera de ſon autorité, & vengera lui-même les auteurs dramatiques outragés par les comédiens.

Animés d'une confiance auſſi bien fondée, ils vont expoſer, ſucceſſivement & en détail, les uſurpations multipliées des comédiens. Ils commenceront par l'article qui coûte davantage à leur délicateſſe, quoique le plus eſſentiel, puiſqu'il concerne les honoraires néceſſaires à la ſubſiſtance du grand nombre d'entre eux; mais ils le traiteront d'abord moins à raiſon de ſon importance, que de leur déſir extrême de diſcuter cette matiere à fond, pour n'y plus revenir.

Les auteurs dramatiques, comme repréſentant les peres, les fondateurs du théâtre en France, devroient naturellement en avoir la propriété & les bénéfices. Les comédiens n'en devroient être que les gagiſtes, qu'ils accepteroient, qu'ils payeroient ſuivant leur talent, qu'ils augmenteroient, qu'ils changeroient, qu'ils renverroient à leur gré; ils en devroient encore avoir le régime & la diſcipline, à peu-près comme un artiſte les a dans ſon attelier, un négociant dans ſes manufactures, un cultivateur dans ſes domaines; mais les auteurs dramatiques s'étant multipliés à l'infini, ne faiſant point corps, n'ayant point de chef, cette inſtitution ſeroit devenue mobile

comme la ſcene, incertaine comme leurs productions. D'ailleurs, la plupart ayant peu d'aptitude à une manutention économique, ayant un dégoût invincible pour tout ce qui eſt étranger aux travaux littéraires, peu auroient pu ou voulu entrer dans ces détails. Le gouvernement a donc cru devoir lui-donner plus de ſtabilité en l'embraſſant dans la police générale du royaume. Qu'eſt-il arrivé de cet acte de ſageſſe & de politique la plus ſaine? Ce que l'on n'auroit jamais imaginé & ce que nous ne pourrions croire ſi une triſte expérience ne nous l'apprenoit: c'eſt qu'en peu de tems les auteurs ſe ſont trouvés, pour ainſi dire, à la ſolde des comédiens, & qu'en communauté d'une maſſe, fruit de leurs ſeules productions, où ils mettoient tout, & ceux-ci rien, ils n'en ont qu'une petite portion, tandis que les acteurs en touchent la plus groſſe & la très-groſſe part.

Dans un réglement, ſinon inattaquable, au moins reſpectable aux yeux des poëtes dramatiques, en ce qu'il eſt revêtu de la ſanction légale (1), il eſt dit (2): „ La part d'auteur ſera d'un neu-

(1) Il s'agit du réglement du 23 décembre 1757, revêtu de lettres patentes enregiſtrées au parlement le 7 ſeptembre 1761, auquel tous les juriſconſultes conviennent que les auteurs pourroient mettre oppoſition, ce qu'on voit plus en détail dans le premier mémoire, pour M. Mercier, par M. Henrion de Panſey.

(2) Article 46.

„ neuvieme pour les pieces en cinq actes tant „ tragiques que comiques, d'un douzieme pour „ les pieces en trois actes, & d'un dix-huitieme „ pour celles en un acte." Certes, il eſt bien clair qu'ils n'ont pas été appelés à la confection de ce réglement, qu'il a été rédigé ſans eux, & cependant il s'agiſſoit d'y ſtipuler leurs intérêts; ils y étoient parties principales, & l'intention du légiſlateur n'a jamais pu être de les lézer & de leur ôter les moyens de ſe défendre & d'éclairer ſa religion ſurpriſe. Quoi qu'il en ſoit, ils en ont conſenti l'exécution; ils s'y ſont ſoumis ſcrupuleuſement, & plût à dieu que leurs adverſaires l'euſſent ſuivi avec autant d'exactitude & de bonne foi.

La ſuite du même article porte: „ Les parts „ ne ſeront priſes que ſur la recette nette & „ après que l'on aura prélevé les frais ordinai- „ res & journaliers."

Cette diſpoſition préſente un ſens fort clair, & l'on ne la croiroit pas ſuſceptible de la moindre équivoque; cependant les comédiens ont trouvé le ſecret de l'éluder. Un abus qui n'exiſtoit pas autrefois, y a donné lieu, c'eſt celui des abonnemens & ſurtout des *petites loges* ou loges louées à l'année. Dans le principe, il y en avoit peu de cette eſpece; c'étoit un privilege réſervé à la famille royale, aux princes du ſang, aux perſonnes de la plus haute qualité. Les auteurs dramatiques, en général plus occupés de leur gloire que de leurs intérêts, ou ignoroient abſolument

ces revenans-bons, ou n'y faiſoient aucune attention, ou ſe contentoient des excuſes des comédiens qui les portoient en non-valeur, prétendant que les grands ſeigneurs paient fort mal, & qu'ils ne pouvoient uſer d'aucune voie de coaction contre de pareils débiteurs. Dans le fait, ces exceptions formoient alors un très-petit objet; mais depuis environ vingt ans le goût ſcénique ayant fait tourner toutes les têtes, tout le monde ayant deſiré jouer la comédie, chacun a dû en faire un cours, & pour plus de commodité, a voulu avoir ſa loge, au point qu'il eſt calculé que cet objet de recette monte actuellement à plus de 200,000 liv. (1). C'eſt devenu une mode, une fureur qui s'accroît tellement, que, ſi l'on n'y met ordre, il ne reſtera plus de loges pour les ſpectateurs du moment. Ce n'eſt pas à nous d'examiner juſqu'à quel point cette ſorte de luxe des gens riches bleſſe les droits du public; nous ne nous occuperons pas même d'une autre diſcuſſion, qui nous touche plus eſſentiellement, concernant le tort qu'il fait aux progrès de l'art (2):

---

(1) C'eſt un calcul établi dans le premier mémoire de M. Mercier.

(2) En effet ces loges quelquefois reſtent vuides, lorſque les vrais amateurs ſont obligés de ſe retirer, faute de place, ou ſont occupées par des filles, par des femmes de chambre, par une valetaille qui n'eſt point faite pour aſſiſter au ſpectacle de la nation; ou quand les maîtres y viennent, c'eſt par air, par luxe, quelquefois pour conduire plus ſecretement une intrigue, ou pour y faire

notre objet ſeul aujourd'hui eſt d'obſerver que les comédiens, preſſés enfin d'ouvrir leurs regiſtres, & de faire entrer en maſſe un capital auſſi conſidérable, formant peut-être le quart de la recette générale, ſuivant les termes du réglement, ont répondu qu'ils n'étoient tenus de compter avec les poëtes dramatiques que de ce qui ſe recevoit journellement à la porte, non de de qui ſe verſoit continuellement dans la caiſſe; & à la faveur d'une telle eſcobarderie, les ont fruſtrés juſqu'à préſent de cette portion de leurs honoraires.

S'il eſt des cauſes dont l'évidence de leur juſtice s'affoibliroit par les argumens, qu'en voulant éclaircir l'on obſcurciroit, la nôtre eſt dans ce cas; pour en démontrer l'excellence, il ſuffit de remettre ſous les yeux du légiſlateur ſes propres paroles, cet article 46 du réglement dont les comédiens ont altéré le ſens naturel, pour lui en donner un forcé qu'il ne peut avoir, c'eſt la meilleure maniere de répondre à leurs plates ſubtilités, à leurs chicannes révoltantes: ſimplement, afin de mieux faire ſentir l'abſurdité de leur interprétation, nous ferons une ſuppoſition très-poſſible, & qui ne tarderoit pas à ſe réali-

---

dans un ſommeil lourd une digeſtion laborieuſe, ou pour cauſer & importuner les voiſins. On ſent facilement que de pareils ſpectateurs, qui ne viendroient pas à la comédie ſans cette commodité, ne ſont pas les plus propres à encourager, à éclairer le génie.

ſer, ſi l'on laiſſoit un libre cours à la cupidité active & induſtrieuſe des comédiens. Qu'on s'imagine les demandeurs de petites loges en aſſez grand nombre pour les occuper toutes, & les abonnés (1), pour remplir toutes les autres places? Sur quoi les auteurs ſeroient-ils payés? Pour qui auroient-ils travaillé? Il eſt clair que ç'auroit été pour les ſeuls acteurs, & qu'ils n'auroient rien. Peut-on croire que tel ait pu être l'eſprit du réglement, ou que le rédacteur ait eu l'ineptie d'y inférer une clauſe ambiguë qui rendroit ainſi les poëtes dramatiques le jouet du caprice & de l'avarice de leurs tirans.

De leur explication arbitraire il s'enſuivroit une conſéquence plus funeſte, puiſque les auteurs ſe trouveroient encore quelquefois redevables aux comédiens; car, quoiqu'ils ne doivent entrer que dans la contribution des *frais ordinaires & journaliers*, on leur fait ſupporter même les extraordinaires; voici ce qui eſt arrivé à l'un de nous, & ſon exemple rendra l'injuſtice plus ſenſible.

M. Louvai de la Sauſſaie, auteur de la *Journée Lacédémonienne*, piece en trois actes, enrichie d'intermedes, jouée avec applaudiſſement en 1774, avoit recommandé qu'on ne vît ni or ni argent

(1) Moyennant une ſomme une fois payée, un homme peut s'abonner à la comédie françoiſe pour ſa vie, & a de la ſorte ſes entrées partout, excepté au parterre. On s'abonne auſſi pour le parterre ſeul.

dans tout ce qui appartenoit au ſpectacle, conformément au coſtume ſpartiate. Point du tout: on galonna les habits en argent, on argenta les armures: pour rendre le ridicule plus complet, on orna même les boucliers de rubis, & au lieu de la décoration ordinaire des pieces villageoiſes que demandoit le poëte, on en fit une nouvelle non moins bizarre que le reſte; mais indépendamment de cette indocilité dont M. de la Sausſaie avoit d'autant plus lieu de ſe plaindre, qu'elle pouvoit être funeſte à la réuſſite de ſa piece, & conſéquemment, à ſa gloire, il en réſulta un compte monſtrueux où ſe trouverent abſorbés tous ſes honoraires & qui le rendoit en outre débiteur de la comédie (1): matiere d'un procés actuellement pendant au conſeil (2).

Enfin, la diſtribution arbitraire & puérile des comédiens, digne ſeulement du plus ruſé traitant, de l'uſurier le plus rapace, ou du calembouriſte le plus intrépide à inſulter le bon ſens, attaque la propriété des auteurs juſque dans ſon eſſence. Le réglement y portoit en lui-même une violente atteinte par l'article 47 ainſi conçu: l'auteur „ conſervera ſes droits ſur ſa piece juſqu'à ce „ que la recette ſoit deux fois de ſuite ou trois

(1) Le réſultat portoit: Partant l'auteur pour ſon douzieme redoit 101 liv. 8 ſols 6 deniers.

(2) Par un arrêt d'évocation qui ôte la connoiſſance du procès à la juſtice ordinaire. Depuis 1774 le conſeil n'a rien ſtatué.

„ fois en différens tems au deſſous de 1200 liv. „ l'hyver, & 800 liv. l'été; alors la piece ap- „ partiendra aux comédiens.

C'étoit déjà une très-grande docilité de notre part d'avoir acquieſcé ſans réclamation à cette loi; mais ce ſeroit une lâcheté que de nous remettre à la diſcrétion de nos ſubalternes. Ils pouvoient indirectement s'approprier nos ouvrages par leur déſaffection, leur négligence, par une vengeance particuliere en nous jouant mal de façon à écarter, le public, & à recevoir par là la récompenſe d'une manœuvre odieuſe & puniſſable. Au contraire, la difficulté de conſtater l'abus, l'autoriſoit preſque, le rendoit du moins indeſtructible. Ici nous approuverions directement l'injuſtice des comédiens; nous nous ſoumettrions à leur joug. En effet, au moyen du refus qu'ils font de faire entrer en recette celle des abonnemens & loges à l'année, de l'extenſion qu'ils ſe conſervent la liberté de donner à cette recette extraordinaire, occaſionnant en proportion la diminution de l'autre, on conçoit que les acteurs acquerroient bientôt la propriété de toutes les pieces, même des meilleures & de celles les plus courues.

Non, il n'eſt pas poſſible de tolérer des prétentions auſſi extravagantes, auſſi tirannïques, non moins contraires à l'honneur des lettres qu'aux intérêts des écrivains dramatiques. L'inſolence des comédiens envers eux eſt montée au point qui exige néceſſairement une révolution.

Nous ignorons quels moyens S. M. lui ſuggérera; mais nous oſons la ſupplier de marquer une limite ſi préciſe entre les droits des auteurs & ceux des comédiens, qu'ils ne puiſſent plus être jamais confondus, ou leur cauſer des tracaſſeries d'intérêt tournant toujours à leur détriment.

Hélas! par la malheureuſe conſtitution du théâtre, les auteurs n'ont que trop d'occaſions de correſpondre avec ces ſuppôts; & cette relation autant elle eſt honorable pour les derniers, autant elle eſt injurieuſe pour les autres. Quelle humiliation, en effet, non-ſeulement pour un débutant dans la carriere, mais pour le poëte le plus conſommé, d'être obligé de ſoumettre ſon œuvre au jugement d'un pareil aréopage, d'en attendre en tremblant les arrêts, & de n'avoir dans ſa réſignation d'autres reſſource en cas de refus, qu'un appel au public par la voie de l'impreſſion.

Une loi plus dure oblige le poëte dramatique qui, pour la premiere fois, a une piece à faire recevoir, de la remettre au *ſemainier* (*), afin qu'il décide ſi elle eſt ſuſceptible d'être lue à l'aſſemblée entiere. Par cette étrange ſujettion ſon deſtin ſe trouve dépendre d'un ſeul homme; ce qui eſt contraire à toute bonne légiſlation. Nous

(*) On appelle *ſemainier* le comédien qui, chaque ſemaine, à tour de rôle, eſt chargé des détails de la troupe: ils ſont deux. (*Note de l'Eſpion Anglois*).

ſentons la ſageſſe de l'eſprit de cet article (1) : c'eſt d'empêcher que tout le tems des comédiens ne ſoit employé à la lecture d'une foule d'inepties trop communes de la part du grand nombre de candidats : mais alors pourquoi ne pas nommer un comité ſubſiſtant qui rempliroit à cet égard les fonctions du bureau des caſſations dans le conſeil du roi (*)? Cet arrangement préviendroit l'abus de part & d'autre. Il faut convenir, au ſurplus, que, ſi l'on excepte une piece célebre, ainſi reſtée longtems dans l'oubli par l'humeur d'un comédien (2), on connoît peu de ces exemples de mauvaiſe foi & d'injuſtice; & d'ailleurs, ce ne ſont pas nos adverſaires qui ſont cenſés avoir fait le réglement, & c'eſt eux que nous avons à combattre. Lorſqu'un auteur a

---

(1) C'eſt dans l'article 41. Il dit : „ la propoſition de „ toute piece nouvelle ſera adreſſée au ſecond ſemainier, „ lequel en fera part le lundi ſuivant à l'aſſemblée.".

(*) Il n'eſt point de plaideur qui ne ſe pretende condamné injuſtement; il n'eſt donc point d'arrêt contre lequel on ne veuille ſe pourvoir par requête en caſſation, & le conſeil ne finiroit pas s'il les examinoit toutes indiſtinctement : en conſéquence, il y a un premier bureau, appelé le *bureau des caſſations*, où il faut que ces requêtes ſoient décidées ſuſceptibles d'être admiſes avant d'être préſentées au conſeil. (*Note de l'Eſpion Anglois.*)

(2) Il s'agit de la *Métromanie* de Piron. Une anecdote conſtante, c'eſt que l'acteur Dufresne jugea cette comédie ſi mauvaiſe, que, dans un mouvement d'indignation, il la jeta ſur le ciel de ſon lit, où elle reſta deux années entieres.

une piece reçue, il a le droit d'exiger la lecture d'une seconde, sans passer par le premier degré de la juriſdiction comique, c'eſt-à-dire par le ſemainier: ce droit n'eſt point fondé ſur le réglement, puiſqu'il y déroge en quelque ſorte; mais ſur un uſage très-ancien, & qui a force de coutume par l'acquieſcement tacite des comédiens, qui n'ont jamais réclamé contre. Un article précis du réglement, au contraire, ordonne que les comédiens ſeront tenus de jouer les pieces ſuivant l'ordre de leur réception (1); & cependant ils viennent de pouſſer leurs uſurpations & leur tirannie juſqu'à refuſer non-ſeulement d'admettre à la lecture un poëte diſtingué par des ſuccès multipliés dans les provinces & chez l'étranger (2); mais de lui déclarer qu'ils ne veulent avoir rien de commun avec lui; *qu'ils ne peuvent ſe charger d'aucun de ſes ouvrages, ni les jouer, ni les recevoir, ni même les entendre* (3). Les comédiens ont mis le comble à tant d'injuſtices envers cet auteur par une derniere plus atroce, en ce qu'ils y ont joint un outrage ſanglant: ils ont affecté de lui faire refuſer l'entrée gratuite

(1) Article 55 du réglement.

(2) M. Mercier, dont les drames ont été traduits & joués en Hollandois.

(3) Ce ſont les propres termes d'une lettre du Sieur de la Porte, s'intitulant *ſecrétaire de la comédie françoiſe*, en date du 7 mars 1775. On la trouve dans les mémoires de M. Mercier, ainſi que l'étrange motif de cette inſulte.

du ſpectacle (1) en public, à haute voix, à une heure où la foule inondoit les portiques de la comédie, par leurs valet, & du ton le plus inſolent; & lorſqu'à force de modération, de douceur, de patience, aſſiſté d'un commiſſaire, il eſt enfin parvenu au ſemainier inviſible juſque-là, lorſqu'il lui a demandé de quelle autorité on le fruſtroit d'un droit acquis, inconteſtable, ſans jugement, ſans la forme juridique indiſpenſable dans tous les cas, d'une maniere malhonnête & inſultante, l'acteur à répondu qu'il n'avoit pas d'ordre à montrer, & que *ſa ſociété* (*) n'avoit nul compte à rendre, ni de ſes actions, ni de ſes volontés.

Tout eſt perdu ſans doute ſi les comédiens peuvent ainſi ouvrir & fermer à leur gré la carriere du théâtre; s'ils ont la faculté de tourmenter, de vexer les auteurs; ſi les eſclaves ſont tolérés dans la licence de couvrir d'affronts leurs maîtres. Eh! qui de nous ſeroit déſormais aſſez inſenſible pour boire à pleine coupe l'opprobre de la part de vils hiſtrions? Il deviendroit auſſi mépriſable qu'eux, auſſi infâme, auſſi digne d'être exclus de la ſociété.

---

(1) Tout auteur qui a une piece reçue, a ſes entrées de droit; du moins c'eſt encore un uſage qui a force de loi & fondé en raiſon, puiſque le théâtre eſt la meilleure école où il puiſſe ſe former.

(*) De tout tems on a dit la *troupe* des comédiens; mais ils ont rejeté cette dénomination, & y ont ſubſtitué celle de ſociété. (*Note de l'Eſpion Anglois.*

Les comédiens exercent encore un autre genre de diffamation plus indirecte & plus ſourde envers les poëtes dramatiques, qui, ſi elle n'attaque leur honneur, bleſſe au moins leur amour-propre; il provient toujours de l'infraction du réglement, car il eſt à remarquer que ce réglement ſi favorable aux acteurs, ce ſont eux-ſeuls qui y contreviennent perpétuellement: nous voulons parler de la forme dans laquelle les pieces ſont reçues. S. M. permet bien aux comédiens de les diſcuter avec les auteurs pendant qu'ils en font la lecture (1), par ce que c'eſt de ce choc que peut naître la lumiere. *Un ſot quelquefois ouvre un avis important*, a dit un de nos grands maîtres du théâtre (2), quoiqu'il n'ait pas compoſé d'ouvrages dramatiques. On ſait que Moliere conſultoit ſouvent ſa ſervante: un opinant de la troupe peut donc auſſi faire une remarque judicieuſe, donner un conſeil lumineux; mais après cette diſcuſſion & le poſtulant retiré, ce n'eſt plus que par un indice muet que les comédiens doivent manifeſter leur vœu & balancer au ſcrutin le deſtin de la piece (3). Des feves de

---

(1) Article 45.

(2) Boileau.

(3) Trois feves données à chaque délibérant, une blanche pour l'acceptation, une marbrée pour les changemens à faire, une noire pour le refus abſolu: voilà tout l'appareil de ces jugemens; du moins telles ſont les formes preſcrites par la loi. Article 47.

différentes couleurs préſentoient ci-devant le réſultat des avis, & la pluralité l'emportoit. Nouveaux Pithagoriciens, les magiſtrats dramatiques ont proſcrit les feves & ſubſtitué des bulletins, où ils diſſertent ſur l'ouvrage préſenté. Bulletins qui trahiroient bien leur ignorance, s'ils pouvoient être produits, où d'ailleurs ils ſe permettent ſouvent des plaiſanteries indécentes & des injures groſſieres.

Au ſurplus, c'eſt dans ces bulletins raiſonnés que l'on a découvert depuis peu une nouvelle prétention des comédiens, d'une extravagance ſi rare, qu'on ne pourroit la croire ſi elle n'étoit ainſi conſtatée par écrit dans le vœu du plus grand nombre à l'égard d'une comédie qu'ils ont refuſée par des motifs qui doivent leur être tout-à-fait étrangers.

Juſqu'à préſent, & c'étoit déjà beaucoup trop pour la portée du général, ils n'avoient eu le droit de juger que des convenances théâtrales d'un ouvrage; c'eſt-à-dire des différentes parties qui conſtituent le poëme dramatique, des choſes qui appartiennent au goût; de l'effet, en un mot, qu'il pouvoit produire ſur les ſpectateurs pour ſa chute ou ſon ſuccès, le ſeul point qui les concernât, auquel ils fuſſent réellement intéreſſés. Ils pouſſent aujourd'hui l'audace juſqu'à s'élever en tribunal rival de celui fait pour préſider à l'honnêteté publique; ils ſe ſont conſtitués juges des convenances morales, & ont eu l'impudence de proſcrire comme indécente une piece

approuvée de la police (1), de contrarier ainſi les intentions du gouvernement, qui, enviſageant le théâtre en grand & ſous ſon vrai point de vue, voit avec ſatisfaction le ridicule armé contre la licence, & le poëte comique réprimant les vices échappés à la ſévérité des loix. Tel eſt l'objet d'un troiſieme procès entre les auteurs & les comédiens.

Tous ces procès qui n'étoient juſqu'à préſent qu'autant de conteſtations particulieres avec les comédiens, en ont engendré un quatrieme, auquel il n'eſt point d'auteur dramatique qui ne doive prendre part, puiſqu'il lui devient commun & l'intéreſſe ſpécialement. En effet, Meſſieurs les gentilshommes de la chambre s'étant mêlés dans la querelle, ayant embraſſé la cauſe de leurs ſuppôts, ayant préſenté requête en leur nom contre l'un de nous (2), ils y ont établi un

---

(1) M. Paliſſot ayant lu le 11 mars 1775 à l'aſſemblée des comédiens une piece nouvelle, intitulée *les Courtiſannes* ou *l'Ecole des mœurs*, le grand nombre des votans la rejeta comme peu compatible par ſon extrême indécence avec la dignité du théâtre françois. Le lundi 20 l'auteur revint avec l'approbation de la police qui devoit lever tous les ſcrupules; cependant les comédiens perſiſterent à trouver leur déciſion *légale*.

(2) C'eſt ce qu'on voit dans la requête au roi pour le Sieur Mercier défendeur, contre Meſſieurs les premiers gentilshommes de la chambre de S. M. demandeurs; nouveau procès au conſeil reſté indécis comme tous les autres.

ſyſtême qui tendroit à nous aſſimiler aux hiſtrions, à nous priver du droit de citoyen, pour nous mettre ſous la dépendance des mêmes ſupérieurs. Ils revendiquent le droit unique de faire tous les réglemens relatifs au comédiens, de veiller à l'exécution de ces réglemens, de réprimer les abus qui pourroient en déranger l'harmonie; en un mot, ils s'y arrogent la légiſlation & la police des ſpectacles, excluſivement. Si par-là ils n'entendoient avoir que la manutention de la diſcipline intérieure de la troupe, cela ne nous regarderoit pas; nous n'aurions rien à dire; mais ſous prétexte de la réunion de cette double puiſſance légiſlatrice & exécutrice, vouloir appeler à leur déciſion ſouveraine les *dramatiſtes* toutes les fois qu'ils s'élevera une querelle entre eux & les comédiens, les aſſervir à des réglemens rendus *incognito* & dénués de l'enregiſtrement (1), c'eſt ce que nous ne pouvons tolérer; c'eſt ce qui nous oblige à nous confédérer généralement pour empêcher l'érection d'un tribunal phantaſtique, n'ayant de réalité que dans la tête de Meſſieurs les gentilshommes de la chambre, ou plutôt de leurs adulateurs.

Telle eſt l'énumération rapide des griefs des auteurs dramatiques contre les comédiens, griefs dont ils devroient d'autant mieux au premier coup

(1) Tel eſt le réglement de 1766, en date du 1er juillet, où ſous prétexte de commenter le premier, on ſoumet de plus en plus les auteurs aux comédiens.

d'œil ſe flatter d'obtenir le redreſſement, que les magiſtrats & le public entier s'en trouvent lézés. Cependant ils ne peuvent ſe diſſimuler qu'à moins d'une refonte totale dans la conſtitution du théâtre, vû l'état de corruption où ſont les mœurs actuelles, au cas même où ils obtiendroient en cet inſtant une juſtice complette, elle ne pourroit être durable, & ſous peu d'années ils auroient les mêmes plaintes à porter. Comment des hommes voués par état à la retraite & à l'étude, privés conſéquemment preſque tous de ces dons extérieurs, de ces agrémens néceſſaires à la ſociété, pourroient-ils lutter longtems contre les ſéductions de la beauté, contre les talens enchanteurs, ſurtout contre le manege des miniſtres des plaiſirs des grands; fonctions attribuées en quelque ſorte par état à nos adverſaires?

A tant d'abus, de déſordres & d'injuſtices nous ne voyons qu'un remede, unique, mais facile, prompt, puiſſant, & dont l'efficacité, loin de s'affoiblir, ſe conſolideroit par le laps du tems: c'eſt la formation de deux troupes françoiſes. De cet établiſſement il découleroit des avantages infinis; & l'intérêt des auteurs, la gloire des lettres, les plaiſirs du public gagneroient également. La louable émulation qui, dès leur origine, naîtroit entre les deux troupes, feroit reprendre aux choſes leur cours naturel, & tout rentrer dans l'ordre accoutumé. En effet, les auteurs, en tenant les comédiens à la diſtance où

ſls doivent être d'eux, ne ſeroient pas obligés d'acheter leurs complaiſances par un abandon de leurs droits : ils les verroient venir à eux, & ſe diſputer à force de reſpect & de ſoumiſſion la préférence de leurs ouvrages. Dès lors plus de diſcuſſion d'intérêt; puiſque les poëtes, s'il en étoit de plus ſenſibles à leur fortune qu'à leur gloire, dans cette concurrence, ſeroient maîtres de fixer le taux de leurs ouvrages & les ſacrifices pécuniaires qu'ils exigeroient; ou plutôt les acteurs, guidés par cet eſprit de cupidité plus clairvoyant que tous les cenſeurs, les rechercheroient en proportion de leur mérite intrinſeque, ou du moins de la ſenſation qu'ils produiroient ſur les ſpectateurs. La carriere du théâtre, toujours pénible par les difficultés de l'art, ſe trouveroit du moins ainſi débarraſſée des ronces dégoûtantes qu'y ſemoient les comédiens & qu'eux ſeuls auroient dû être condamnés d'arracher ; les poëtes qui la déſertent y reviendroient à l'envi ; on ne ſe plaindroit plus ni de la diſette des bons dramatiſtes ni de la décadence de la ſcene, & le génie recouvrant ſa dignité & ſon indépendance, l'on verroit bientôt qu'il n'a pas perdu de ſes forces.

L'empreſſement de chaque troupe, ſoit à mériter le choix des auteurs, ſoit à s'attirer reſpectivement la foule des curieux, feroit néceſſairemet s'acroître & ſe perfectionner à la longue le talent de chaque individu, par ſon zele à remplir ſes devoirs, par cette étude profonde &

con-

conſtante qui ſeule a produit les *Clairons* & le Kain. De là la ſolution du problême des ennemis d'une telle innovation s'écriant : „ En un „ ſiecle, & malgré la liberté de choiſir dans „ toutes les troupes de province, ſi l'on n'a „ pu encore en former à Paris une parfaitement „ bonne, quelle abſurdité de prétendre en avoir „ deux?" Oui tant qu'il n'y en aura qu'une, à quelques ſujets près, privilégiés de la nature & paſſionnés pour leur talent, tout le reſte ſans aiguillon reſtera mauvais ou médiocre: créez en deux, ſi l'on en excepte quelques membres malheureuſement nés, ſans énergie, d'une pareſſe invincible; tous, preſſés par la néceſſité impérieuſe, acquerront chaque jour un degré d'amélioration. Alors le public amateur, repouſſé d'un théâtre trop plein, ſe portera vers l'autre ſans répugnance, & trouvant de chaque côté d'excellentes pieces & d'excellens acteurs, n'aura plus rien à deſirer pour completter ſa ſatisfaction.

LETTRE VII.

Sur la mort de le Kain.

Nous ſommes Anglois, Milord, & conſéquemment au deſſus des préjugés; ainſi je crois vous faire plaiſir en jetant des fleurs ſur le tombeau de le Kain, au lieu d'un mauzolée qu'il

auroit eu chez nous (*). Je vous adreſſe toutes les anecdotes que j'ai pu recueillir concernant cet acteur ſublime que vient de perdre la capitale de la France, ou plutôt la France entiere, car il n'eſt aucune province du royame qu'il n'eût parcourue, où il n'eût fait ſucceſſivement admirer ſon talent unique.

Le Kain, quoique né d'une famille honnête & à ſon aiſe, d'un orfevre aſſez diſtingué dans ſon état, ſe trouvant emporté par ſon attrait pour le théâtre, avoit quitté la maiſon paternelle, & s'étoit aſſocié à une troupe bourgeoiſe qui jouoit à la place royale ou aux environs. En 1750, un jour qu'elle repréſentoit *le mauvais riche*, il y eut un concours de monde plus conſidérable qu'à l'ordinaire. Cette piece eſt une comédie de M. d'Arnaud, non encore imprimée en ce tems-là, qu'on n'avoit vue nulle part; la ſingularité de ſon titre, le nom de l'auteur, jeune alors, & qui donnoit des eſpérances, l'honneur qu'il avoit de paſſer pour l'éleve de M. de Vol-

(*) La célebre Mlle. Oldfield, morte en 1730, fut enterrée dans l'abbaye de Weſtminſter: elle avoit été expoſée pendant deux jours ſur un magnifique lit de parade. Ses obſeques ſe firent avec autant de pompe & de décence, que ſi pendant ſa vie elle eût été un de ces auguſtes perſonnages qu'elle n'avoit fait que repréſenter. Le drap mortuaire qui couvroit ſon cercueil, fut porté par ſix perſonnes de la plus grande diſtinction, dont étoient le lord de Lawar & le lord Harley. Le doyen du chapitre de Weſtminſter officia à la cérémonie (*Note des éditeurs.*)

taire, y avoient attiré tous les amis de celui-ci, & ce grand homme lui-même encore réſidant à Paris malgré le ſujet larmoyant, tiré de l'hiſtoire ſainte : on y rit beaucoup & de la piece, & du poëte, & des acteurs. On ſe ſouvient toujours d'un morceau de pain bis ſec & crouſtilleux qui formoit un des coups de théâtre. Malgré cela, l'on diſtingua le Kain, dont le talent reſſortiſſoit davantage à travers le jeu déteſtable de ſes camarades. M. de Voltaire en fut ſi frappé, qu'il voulut le voir après le ſpectacle, qu'il lui fit compliment, & lui permit de venir lui rendre ſes hommages & recevoir ſes inſtructions.

Le Kain, encouragé par un pareil accueil, ne manqua pas de profiter de cette liberté. M. de Voltaire, qui rapporte aſſez volontiers tout à lui, avoit eu ſes vues en le flattant : il s'étoit fait une petite ſalle de ſpectacle dans ſa maiſon, rue Traverſiere, où il eſſayoit ſes pieces. Le goût ſcénique, qui commençoit à prendre, n'étoit pas tout-à-fait auſſi répandu dans les divers ordres de citoyens qu'il l'a été depuis, & les acteurs bourgeois n'étoient pas communs. Il avoit jeté les yeux ſur le débutant pour l'admettre dans ſa troupe ; après lui avoir renouvelé ſes louanges, il lui demanda s'il ne jouoit pas dans la tragédie, s'il ne ſavoit pas quelques rôle de ce genre ; le Kain lui répondit qu'il avoit paru dans *Guſtave*, & voulut lui en réciter des tirades. Voltaire, qui n'aimoit pas Piron, l'arrêta & lui dit qu'il voudroit autre choſe, du Racine par

exemple; ſur quoi l'acteur débita quelques morceaux d'*Athalie*. . . . „ Ah! que c'eſt beau, s'é„ cria le grand Poëte plus à portée qu'un autre „ de le ſentir; ah! que c'eſt beau, c'eſt à mer„ veille, mon ami . . . mais vous allez courir „ une carriere bien épineuſe; vous éprouverez „ bien des dégoûts, des humiliations, des re„ buffades; ſi vous m'en croyez, il en eſt tems „ encore, renoncez à un métier dont vous „ n'enviſagez que les brillantes illuſions; j'ai „ vingt mille francs à votre ſervice ſi vous vou„ lez embraſſer un autre état."

Cette offre généreuſe de la part de M. de Voltaire paroîtra ſans doute bien incroyable, ſurtout à cette époque où il n'étoit pas auſſi riche qu'il l'a été depuis; où l'on lui reprochoit d'aimer exceſſivement l'argent; où des procès déshonorans, en ſon nom, prouvoient qu'il le préféroit même à la réputation. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut guere révoquer en doute cette anecdote, que le Kain a racontée ſouvent à ſes amis & qu'il a, je crois, conſignée par écrit (1). Au reſte, tout cela peut ſe concilier, en ſuppoſant que ce n'étoit qu'une épreuve qu'il faiſoit pour ſonder à fond la vocation de ſon protégé: il la reconnut ferme & invariable. Alors il le logea chez lui & lui donna tous ſes ſoins. Nourri des leçons de ce maître qui les lui conféroit très-

(1) Dans un journal dont il ſera fait mention ci-après.

assidument, & obligé de quitter son azile par l'évasion de M. de Voltaire partant vers ce tems-là pour la Prusse, le Kain débuta à la comédie françoise en 1751.

Son début dura 17 mois, & fut aussi pénible que brillant: il forçoit beaucoup alors, ce qui transportoit la multitude & déplaisoit aux gens de goût; mais les connoisseurs exercés y reconnoissoient déjà le germe du véritable acteur. Après bien des intrigues, des cabales, des contradictions, car le grand talent en éprouve partout, il eut enfin son ordre de réception. Il eut le bonheur de plaire au roi dans le rôle d'*Orosmane*, &, malgré la prévention qu'on vouloit inspirer à S. M. contre lui, il triompha: *Il m'a fait pleurer*, dit-elle, *moi qui ne pleure guere.* On entendit ce que cela signifioit, & les gentilshommes de la chambre furent obligés de l'agréer.

Cet acteur avoit véritablement la passion de son art: il s'y livra tout entier; il étudioit profondément ses rôles, il les notoit tous, comme une piece de musique. Il avoit deux grandes difficultés à vaincre; une figure ignoble & un organe très-ingrat: il suppléoit à la premiere par la beauté des attitudes & des gestes, & il avoit assoupli l'autre en outrant sa déclamation & à force de sacades violentes; ce qui lui donna longtems l'air d'un démoniaque. Depuis, devenu maître de sa voix, il s'étoit corrigé de ce défaut, d'abord nécessité. Sur la fin, on lui reprochoit, au contraire, une lenteur excessive; un rôle

entre ſes mains s'allongeoit du double, mais auſſi il en faiſoit ſortir toutes les beautés : pas un vers d'effet qui lui échappât.

Une anecdote qui prouve qu'elle étoit l'intelligence de le Kain, c'eſt ce qui lui arriva, lorſqu'il commença de jouer le rôle de *Servilius* dans une ancienne tragédie (1) : il y mit d'abord une chaleur, une fureur qu'il croyoit en être l'eſprit, & fut très-applaudi ; rentré chez lui il lit la piece, il trouve qu'il a fait un contre ſens en ce que par ſes emportemens il dévoiloit à ſa femme un projet qu'il devoit renfermer en lui-même ; qu'une douleur concentrée devoit être ſon caractere ; il n'héſite point à changer ſon jeu, & aux éclats de voix il ſubſtitue des ſilences, des ſuſpenſions, un embarras dont les nuances fines échappent à la multitude qu'un acteur n'ébranle guere qu'à force de bruit & de convulſions : il reçut peu de battemens de mains ; cependant les connoiſſeurs lui rendirent juſtice & ſubjuguerent à la longue le parterre. Dès ce moment le Kain ſentit la néceſſité de connoître parfaitement l'enſemble d'une piece où il devoit figurer, & il en apprenoit, en poſſédoit au moins tous les rôles eſſentiels avant d'y jouer, c'eſt ce qui rendoit pour lui ſon métier plus difficile que pour un autre ; mais lui donnoit auſſi une ſupériorité que perſonne n'avoit eue auparavant, que

(1) Le *Manlius* de la Foſſe, joué pour la premiere fois en 1698.

perſonne n'aura peut être après le *Garrick* françois.

Les pieces que le Kain rendoit le mieux & le plus volontiers, étoient celles de M. de Voltaire, & l'on conçoit pourquoi. Il avoit auſſi beaucoup étudié celles de Racine, quoique le poëte fût moins dans ſon genre: il goûtoit peu Corneille & ne ſe ſouciſoit pas de jouer dans ſes tragédies. Le défunt prince de Conti lui en fit des reproches un jour, & le traita même durement à cet égard. On croiroit volontiers que ce dégoût lui avoit été inſpiré par le maître qui l'avoit formé, & qu'on a accuſé d'avoir conjuré en quelque ſorte la proſcription du théâtre de ce pere de la tragédie en France. C'eſt d'autant plus vraiſemblable, que les rôles de Corneille lui alloient mieux qu'à tout autre par une certaine enflure analogue à ſa déclamation. Voilà pourquoi il ſe complaiſoit dans les pieces de M. de Belloi, qui lui a dû ſes ſuccès; ſon art merveilleux faiſoit diſparoître les défauts de langue & de ſtile de ſa verſification barbare.

Depuis la retraite de Mlle Clairon, le Kain étoit devenu le deſpote de la comédie. Il avoit pris le prétexte de ſa ſanté pour ne ſe montrer que plus rarement & à certains tems de l'année: il jouoit environ douze fois par an; charlatanerie dont il n'avoit pas beſoin pour ſe faire valoir, mais qui produiſoit le plus grand effet. Ces jours-là étoient devenus les jours mémorables du théâtre; ils faiſoient époque. Ses cama-

rades n'oſoient le contrarier. Quelquefois aux aſſemblées, lorſqu'après un premier refus, on inſtiſtoit pour qu'il parût dans certains rôles, il répondoit ſéchement: *je vous ai déjà dit que je ne jouerois point; ne m'en parlez plus.* Au reſte, il n'étoit point inutile à lui-même dans ſon repos; il parcouroit les provinces & y faiſoit une ample moiſſon d'argent, qu'il aimoit beaucoup.

Il étoit vilain, même ladre juſque dans ſes plaiſirs: il alloit chercher dans les rues les beautés propres à aſſouvir ſa brutalité, comme moins cheres. Un ſoir il trouva une *Cauchoiſe*, c'eſt-à-dire une fille du pays de Caux en Normandie: cette jouiſſance lui parut d'autant plus excellente qu'elle lui coûta peu; mais les ſuites furent ameres. Il devint la fable des demoiſelles de la comédie, & depuis ce tems, lorſqu'elles veulent déſigner honnêtement une maladie déshonnête, elles l'appellent *une Cauchoiſe.*

Cet acteur étoit d'autant plus obligé de ſe livrer à ſa crapule, qu'étant peu aimable en ſociété, il n'y étoit pas goûté. Il y portoit ce recueillement, cette mélancolie du génie toujours tendu vers ſon objet.

Perſonne n'ignore le mot ſublime dont il confondit dans le foyer la hauteur d'un jeune militaire, qui trouvoit mauvais qu'un comédien gagnât douze ou quinze mille francs par an, tandis qu'un officier bleſſé n'avoit quelquefois que 400 livres de penſion & moins. Comme cet étourdi joignoit à ſa réflexion des propos outrageans:

Eh!

Eh! comptez-vous pour rien, lui dit le Kain, *le droit prétendu de me parler ainſi impunément?*

Cet acteur étoit fort inſolent envers les auteurs. Sa diſpute ſinguliere avec M. Marmontel mérite d'être conſervée: il n'y avoit pas tort au fond; ſon grand talent méritoit ſans doute plus d'égards de la part de ce poëte; mais le Kain a ſon tour ne devoit pas oublier que, génie ſublime dans ſon genre, ſupérieur ſans contredit à ſon adverſaire, il n'étoit cependant qu'un comédien. M. Marmontel s'eſt aviſé de retoucher en 1758 *Venceſlas*, qu'il étoit queſtion de remettre au théâtre pour la cour. Le Kain y devoit jouer; mais il déclara au réformateur de Rotrou (1) qu'il ſuivroit l'ancien texte, & n'auroit aucun égard aux changemens; il s'exprima même en termes durs & mépriſans. Le poëte, furieux, va chez Madame de Pompadour, lui porte ſes plaintes & l'engage à donner ſes ordres à l'acteur récalcitrant. La marquiſe lui enjoint de jouer la piece dans la forme moderne; il ne peut réſiſter à la favorite, il s'incline profondément, & paroît diſpoſé à obéir. La tragédie s'exécute; tout le monde eſt enchanté de le Kain; Louis XV le félicite à ſon tour, & lui ajoute à l'oreille: *oui, mais vous ne nous avez pas donné du Marmontel; heureuſement il n'y a que moi qui m'en ſuis apperçu; ne vous en vantez pas.* Le Kain avoit en effet

(1) L'auteur de *Venceſlas*, contemporain de Corneille. Sa tragédie fut jouée pour la premiere fois en 1643.

joué ſon rôle, tel abſolument que Rotrou l'avoit compoſé; il racontoit cette anecdote avec une vraie délectation, & vraiſemblablement il ne l'a pas oubliée dans le recueil dont il ſera fait mention ci-après.

Au reſte, ſi la renommée dont jouiſſoit cet acteur, lui avoit tourné la tête, il en eſt peu ſans doute qui euſſent pu tenir à tout l'ençens dont on enivroit la ſienne. Le Voyage qu'il fit à Berlin quelque tems avant ſa mort, l'honneur qu'il eut non-ſeulement d'amuſer le roi de Pruſſe, connoiſſeur dans tous les talens, mais celui d'être admis à ſon audience, ou plutôt à ſon intimité, & d'y cauſer familierement avec lui, ſur l'art que le Kain poſſédoit ſi ſupérieurement, auroient achevé d'enfler ſon orgueil & de le porter au plus haut degré. De là ſon défaut de reconnoiſſance dont ſe plaignoient tant de gens. (1) Il en manqua même envers M. de Voltaire, ſon premier bienfaiteur, & celui auquel il devoit peut-être tous ſes ſuccès. Ce fut lui qui, dans le comité ou il fut queſtion de recevoir *Irene* (2), déclara qu'il n'y

(1) Je vous renvoie, Milord, à une piece trop longue pour l'inſérer dans le courant de ces anecdotes & qui peindra mieux le Kain que tout ce que je pourrois ajouter. Il faut cependant ne pas y donner non plus trop de confiance. Elle eſt d'un auteur ſifflé, qui lui en vouloit beaucoup & à ſes camarades.

(2) Tragédie que M. de Voltaire avoit envoyée aux comédiens depuis quelque tems, & qu'ils remettoient de jouer.

prendroit point de rôle. C'eſt ce qui provoqua cette lettre véhémente du marquis de Thibouville (1) aux comédiens, où il étoit fort maltraité. Sans doute, la réflexion lui avoit fait reconnoître ſon ingratitude, où l'on avoit caché au vieillard de Ferney ſa conduite; car il comptoit beaucoup ſur lui, & à ſon arrivée à Paris, quand l'abbé Mignot (2) lui en apprit la mort, il ſe trouva mal.

Il eſt à remarquer à cette occaſion que, par un concours de circonſtances bien bizarres, M. de Voltaire n'a jamais vu jouer le Kain ſur la ſcene françoiſe; à ſon début, ce grand homme partoit pour la Pruſſe; depuis ce tems il n'étoit point revenu à Paris, & au moment où il ſe faiſoit une fête de voir ſon éleve dans toute ſa gloire, il trouve qu'il n'exiſte plus.

Le Kain parloit de ſe retirer bientôt, ce qu'il n'auroit exécuté que difficilement, vu ſa cupidité ſordide, lorſque la mort l'a frappé, le 8 fevrier. Il eſt reſté malade durant quelque jours. Le Docteur Pronchin qui le ſoignoit, l'ayant averti du danger où il étoit, un carme a été appelé, & lui a fait faire la réconciliation d'uſage. Il a été enterré avec une pompe peu commune. Les deux comédies ſe ſont réunies pour groſſir le convoi. Le roi, quand on lui

(1) Ami de Voltaire, chargé de préſenter *Irene* aux Comédiens.

(2) Neveu de M. de Voltaire.

a appris cette perte, a paru le regretter, & ſur-tout la reine: La parterre en a témoigné ſa douleur par les cris les plus tumultueux. M. de la Harpe, qui lui avoit fait accepter un rôle dans ſes *Barmécides*, a tout de ſuite conſigné dans ſon journal l'éloge de cet acteur, trop magnifique, & que la vérité nous a forcès de modérer.

On prétend qu'on a trouvé ſous les ſcellés chez ce comédien, plus de cent mille écus en or, ſans compter les bijoux & préſens dont il avoit été comblé.

Mais ce qu'on y a recueilli de plus précieux, c'eſt ſon *journal de la comédie*, que je vous ai, Milord, indiqué plus haut. Le Kain (chaque ſoir) ſe retiroit ſeul, & rédigeoit par écrit les anecdotes du théâtre. On dit qu'il eſt très-curieux en cette partie; qu'il y en a de fort piquantes, & de telles qu'il n'eſt pas poſſible que ce recueil voie le jour & ſoit imprimé de ſitôt; c'eſt d'autant plus fâcheux que les obſervations de ce grand maître pourroient beaucoup ſervir aux progrès de l'art. Je ne ſais s'il a légué cet ouvrage à quelqu'un & qui en ſera le dépoſitaire; on ma dit qu'il étoit quant à préſent en la poſſeſſion d'un ſieur de la Porte, ſecrétaire, répétiteur & ſoufleur de la comédie: il ſeroit malheureux que ce tréſor reſtât enfoui chez un ſubalterne.

Paris ce 13 mars 1778.

COPIE *d'une lettre écrite par M. Renou, de l'académie de peinture, aux comédiens françois.*

MESSIEURS.

Un de vos illuſtres confreres, M. le Kain, publie dans le monde que je lui retiens, contre la foi publique, des effets qui lui ſont plus précieux que de l'argent. Cette expreſſion étonnante de ſa part doit vous faire ſoupçonner de la mienne un délit fort grave; comme la perte imaginaire de ces effets précieux lui fait jeter les plus hauts cris, qu'elle le tourmente au point de s'adreſſer à pluſieurs de mes confreres pour obtenir juſtice, & qu'enfin ces jours derniers le ſecrétaire de notre académie eſt venu chez moi, m'avertir de me laver de cette imputation, j'ai cru devoir expoſer le fait à votre aſſemblée. Le Voici:

M. le Kain m'a prêté deux tomes de *Don-Quichotte*. Il me les a fait demander par un ami. J'ai répondu que l'un d'eux étoit perdu, & que je cherchois à l'appareiller. On a dû lui rendre cette réponſe. Je travaillois à le ſatisfaire, lorſque M. Cochin m'a ſommé de remettre les effets précieux de M. le Kain. Je m'écriai ſur le champ:

Je ne m'attendois pas qu'une telle entrepriſe,
Du fils d'agamemnon métitât l'entremiſe!

Vous voyez, Meſſieurs, qu'avec les grands

génies les plus petites choſes ont une valeur & une importance dont on ne ſe ſeroit jamais douté. Pour couper court aux longues & graves jérémiades que peut-être la douleur de M. le Kain porteroit juſqu'au trône, je lui remets en votre préſence l'édition entiere de *Don Quichotte*, lui laiſſant toutefois la liberté de me renvoyer les tomes dépareillés, ou de les vendre ſur les quais à ſon profit en forme de dédommagement.

J'avoue, Meſſieurs, que ma faute eſt d'avoir trop différé: ma négligence vient de celle même de l'ami chargé de racheter le volume égaré. Je ne prévoyois pas non plus le déſeſpoir de M. le Kain, & d'ailleurs je me diſois à moi-même: Si ſa mémoire eſt fidele, elle doit lui rappeler qu'autrefois je lui ai fait trois tableaux. Il m'en a même coûté des déboursés dont nous n'avons jamais parlé, lui par prudence, & moi par pudeur. Il doit ſe reſſouvenir que, de plus fraîche date, j'ai prié un de mes amis de ſe deſſaiſir en ſa faveur de neuf grandes planches géographiques des environs de Paris, de l'abbé de la Grive, ouvrage rare & eſtimé dans ce genre; qu'à quelques jours de-là je lui ai fait parvenir par la même voie deux volumes *in folio* d'eſtampes reliées en maroquin rouge & dorés ſur tranche. Ces deux volumes ſeuls, me diſois-je encore, ne peuvent-ils pas eſſuyer les larmes que lui fait répandre la crainte de perdre deux tomes de Don-Quichotte? Mais je ne faiſois pas réflexion qu'un grand acteur comme

lui reçoit les préſens de l'amitié comme un culte rendu à ſa divinité; & il eſt d'un dieu d'oublier les hommages des foibles mortels.

Ce qui me fâche le plus, c'eſt d'avoir, peut-être, par les chagrins que je lui ai cauſés, altéré ſa ſanté précieuſe à l'état. Qui ſait même ſi je n'ai point hâté le retour périodique de ſon mal de reins, mal qui ne lui prend jamais qu'avec le deſir de faire des incurſions en province; mal auſſi fatal aux auteurs qu'à ſes camarades! Mais, conſolez-vous, Meſſieurs: on a ouvert une ſouſcription pour l'achat d'une berline deſtinée à ſes voyages. Elle ſera garnie d'édredon pour préſerver ſes auguſtes reins des plus légers froiſſemens, & vous le verrez, après la fatigue de la province, revenir gros & gras, mais toujours gémiſſant, honorer ſix fois pendant l'hiver le ſpectacle de ſa préſence.

J'ai rendu un témoignage public de ſon zele dans l'amitié: j'aurois pu donner des preuves de ſa bonne foi, mais j'ai voulu ménager ſa modeſtie. Inſcrivez ce fait dans vos annales, comme un monument de la ſubtilité de l'eſprit, de la reconnoiſſance du cœur, & ſurtout de l'élévation de l'ame de votre héros.

LETTRE. VIII.

Sur un Duel fameux.

C'EN eſt donc fait, Milord; ſuivant ce que vous m'aprenez, *belli ferratos rupit discordia postes.* Que de maux vont fondre ſur ma patrie! puiſſai-je par mes avis en détourner au moins une partie! En attendant que je vous recueille tous les faits, tous les propos & tous les détails relatifs à ce grand évenement, je ſuſpends la relation même très-intéreſſante concernant M. de Voltaire, ſon ſéjour à Paris, & ſa piece dont la premiere repréſentation a eu lieu ces jours-ci, pour vous entretenir d'une nouvelle, depuis lundi la matiere des converſations. On ne fait qu'en parler à la cour & à la ville; chacun ſe queſtionne; chacun s'empreſſe d'en apprendre les plus petites circonſtances. Je me hâte de gagner de primauté les gazettes, les journaux, ces feuilles ſecretes ſurtout où la vérité eſt ordinairement très-défigurée: il s'agit d'un duel fameux, tel qu'il n'y en avoit eu depuis long-tems, & qui occupera ſans doute une place diſtinguée dans l'hiſtoire; tout en eſt curieux, & les acteurs, & le ſujet, & les ſuites.

Rappelez vous, Milord, le portrait qu'a tracé du comte d'Ar**** *l'Obſervateur hollandois* (*),

(*) Voyez le premier Volume de l'Eſpion Anglois, (*Note des éditeurs.*)

l'augure favorable qu'il tiroit de quelques traits, de quelques saillies de son enfance; les espérances qu'il en conçevoit se réalisent. C'est un des plus aimables princes qu'il soit possible de voir, & s'il a quelques défauts tenant à son âge, à son rang, à son éducation, ils sont bien compensés par les brillantes qualités qu'il déploie. Combien peu rachettent ainsi les leurs! Combien n'ont que des vices & point de vertus!

Après cet auguste personnage, le premier figurant dans la scène que j'ai à vous décrire, vient le duc de Bour***, dont le même auteur a pressenti aussi l'heureux caractere; il se soutient tel que l'observateur l'avoit conçu; il n'a pas le saillant & l'éclat de celui du premier; mais c'est la douceur & l'aménité même; il ne fixe pas les regards, il ne force pas l'étonnement comme son rival; mais il est charmant dans son intérieur & se fait aimer de tout le monde. Tous deux, au reste, ont une passion égale de la gloire; ils brûlent de se signaler, & malheureusement la guerre qui va s'allumer ne leur en fournira peut-être que trop d'occasions contre nous. Dans l'impatience de ce jour desiré, ils viennent de s'essayer l'un contre l'autre; on a admiré leurs efforts valeureux, & la nation, en gémissant de les voir s'exposer pour une querelle particuliere, a jugé de quoi ils seroient capables en combattant pour la patrie.

La querelle, au reste, n'étoit pourtant pas sans un grand intérêt. Une princesse adorable

en étoit le ſujet. Mad. la ducheſſe de Bour****, quoique jeune encore, n'a plus autant de charmes qu'elle en avoit lorſque l'obſervateur en traçoit le portrait ſéduiſant; mais elle poſſede les agrémens de l'eſprit, bien ſupérieurs à ceux de la figure; elle l'a très-cultivé; elle ſait pluſieurs langues; elle a du goût pour les arts; elle en exerce quelques-uns; elle eſt profonde muſicienne. Pourquoi faut-il que les gens à talens, les artiſtes, les gens de lettres ſe plaignent de ſa froideur, de ſon indifférence, de ſa hauteur; qu'ils gémiſſent de n'en pas recevoir ces marques de reconnoiſſance qui font encore plus d'honneur au grand qui verſe les bienfaits qu'à celui qui les recueille!

Quoi qu'il en ſoit, voici comme cette princeſſe eſt innocemment devenue la cauſe du duel célebre dont il s'agit. Elle avoit pour dame de compagnie Mad. la marquiſe de La******, jeune perſonne très-jolie, d'une grande fraîcheur & bien propre à inſpirer des deſirs; on prétend qu'elle en inſpira en effet au Duc de Bour****; il eſt rare qu'un Prince ſoupire ſans ſuccés. On veut que cette intrigue fit même aſſez d'éclat pour cauſer de la jalouſie à la ducheſſe, qui ne put ſe contenir, & en témoigna ſon indignation à Mad. de La******. Elle lui reprocha, lui étant attachée, de rendre ainſi ſa propre cour, le théâtre de ſon humiliation. Celle-ci ſentit qu'elle n'y pouvoit reſter & ſe retira. Depuis on ajoute qu'elle a eu le bonheur de plaire à M.

le Comte d'Ar**. Ce Prince cauſoit avec elle au bal de l'opéra le mardi gras; tous deux étoient masqués; ils rencontrent Mad. la ducheſſe de Bour***, masquée auſſi; mais ſoit que la marquiſe ſût que S. A. devoit y être, & fût inſtruite de ſon déguiſement; ſoit qu'ayant eu l'honneur de lui appartenir, elle fût plus au fait de ſa façon de ſe traveſtir, & ſurtout la reconnût à un certain maintien, à ſa démarche, à un enſemble de geſte, & d'attitudes qui trahiſſent malgré ſoi, elle inſtruiſit ſon auguſte conducteur que c'étoit elle. Cédant enſuite à un mouvement d'amour-propre bleſſé de la façon dont elle avoit été obligée de quitter le palais Bour***, elle crut qu'elle ne trouveroit jamais une meilleure occaſion de ſe venger. La liberté du lieu, qui en faiſant diſparoître les perſonnes, fait auſſi diſparoître les rangs, & confond tout le monde dans ces eſpeces de *Saturnales*, ſembloit l'y autoriſer; cependant elle n'oſa ſe mettre en avant elle même, elle engagea ſeulement le Prince à lutiner ſa couſine: ce jeu intéreſſa la ducheſſe; à la fin les anecdotes devinrent ſi particulieres & ſi piquantes qu'elle voulut ſavoir à qui elle avoit affaire. Oubliant en ce moment les loix du bal, ou, s'imaginant peut-être que ſa qualité la mettoit au deſſus, elle ſouleva légerement la barbe du masque du comte; elle le reconnaît bientôt, elle s'apperçoit de ſon indiſcrétion, elle veut fuir & ſe rejeter dans la foule; mais le masque, outré d'une telle audace,

la pourſuit & l'arrête ; il oublie en cet inſtant à ſon tour que c'eſt une femme & une femme de ſon ſang ; il n'écoute que ſa fureur, & lui en fait reſſentir les effets (1). Toute cette malheureuſe avanture s'étoit paſſée dans le plus fort du tumulte du bal, & avec tant de rapidité qu'elle n'y avoit cauſé aucune rumeur & que peu de gens s'en étoient apperçus.

En conſéquence Mad. la Ducheſſe de Bour*** imagine plus prudent de diſſimuler & de la laiſſer tomber dans l'oubli : elle ſe flatte que l'offenſeur, s'il l'avoit connue, comme elle n'en pouvoit gueres douter d'après ſes propos, ſe repentiroit de ſang froid de l'avoir punie auſſi cruellement de ſa témérité, & s'il ne lui en faiſoit des excuſes par délicateſſe, & pour ne pas renouveler un ſouvenir trop amer, concourroit du moins avec elle par ſon ſilence à effacer toutes les traces de l'injure.

Son mari, ſon beau-pere, ſon pere, ſon frere, tous ces auguſtes perſonnages n'en apprirent donc rien par celle la plus intéreſſée à les en inſtruire ; mais tout ſe fait à la longue. Une fatalité attachée aux miſteres de l'homme, veut que les choſes les plus cachées percent, & ſe révelent enfin au grand jour, ſurtout en France, où la nation eſt d'une intempérie de langue extraordinaire. Elle aime ſi fort ſes maîtres, qu'elle s'oc-

(1) On prétend que le Comte d'Ar**** briſa le maſque ſur la figure de Mad. la ducheſſe de Bour****.

cupe d'eux ſans relâche, même de ceux qui ont droit à le devenir: malgré ſon profond reſpect pour ſes illuſtres chefs, elle épie leurs moindres démarches, & ne diſſimule ni leurs torts, ni leurs foibleſſes. C'eſt à cette curioſité inquiete & active, qu'on ne peut jamais tromper longtems, qu'il faut attribuer apparemment la publicité de l'avanture. Dans chaque bal de l'opéra il eſt des yeux attentifs deſtinés à veiller ſur la perſonne des princes, lorſqu'il s'y en trouve, à ne les pas perdre de vue & à prévenir tous les accidens dont elle ſeroit ſuſceptible: ce ſoin extrême devient une gêne pour eux & empêche malgré la réſerve de ce ſortes d'agens, qu'aucune de leurs actions ne reſte dans un ſecret abſolu.

Gardez-vous donc de croire, Milord, des rumeurs calomnieuſes qui parviendront ſans doute juſqu'à vous, ſuivant leſquelles M. le comte d'Ar**** ſe ſeroit vanté lui même, chez une femme de la cour (1), de l'outrage fait à Mad. la ducheſſe de Bour***. Fougueux dans ſes paſſions, ce jeune prince eſt incapable de commettre de ſang froid une cruauté ſi contraire à l'excellence de ſon cœur. Il n'ignore pas que l'injure faite à une femme de ſon ſang, rejaillit juſque ſur lui. La malignité puniſſable de quelques courtiſans a pu ſeule ſemer de pareilles in-

(1) Chez Mad. Jules de Polignac.

ſinuations. Je ne puis imaginer non plus, comme d'autres méchans l'ont prétendu, que la divulgation en ſoit due à l'orgueil de Mad. la marquiſe de Ca*****, enflée de cette ſorte de triomphe remporté ſur une princeſſe du ſang; plus elle eſt conſtituée en un haut rang, plus elle ſait certainement la diſtance infinie qu'il y a entre Mad. la ducheſſe de Bour*** & une femme de qualité. Elle ſait que le maſque permet des agaceries, des familiarités qui doivent ceſſer dès qu'on eſt ſorti de l'enceinte du bal; que ce qui étoit toléré deviendroit crime alors, & qu'un voile impénétrable ſurtout doit couvrir les trop grandes hardieſſes qu'on auroit priſes.

Quoi qu'il en ſoit, Milord, après avoir réfuté des bruits faux, adoptés avec avidité par la malignité, concernant la maniere dont l'anecdote a pris conſiſtance, après avoir établi la filiation plus vraiſemblable dont la nouvelle s'eſt propagée dans le monde; un fait certain, c'eſt que débitée pendant les premiers jours à l'oreille, elle acquit enſuite une telle publicité, qu'on la répéta partout hautement. M. le prince de C****, l'ayant appriſe à Chantilly, voulut ſavoir de la bouche même de ſa bru à quoi s'en tenir. Mad. la ducheſſe de Bour***, voyant que tout le monde étoit inſtruit, ne put lui diſſimuler ſon injure, & dès ce moment ſe réſolut à vivre loin loin de la cour, à écarter la ſienne propre & à gémir dans la retraite & la douleur juſqu'à ce qu'elle en eût eu ſatisfaction. M. le prince de

C**** se charge d'apprendre à son fils les raisons de la duchesse pour prendre un parti aussi violent, & tous deux se concilient sur les moyens d'obtenir une réparation. Ils ne pouvoient se dispenser de recourir d'abord au roi : cette démarche eut tout le succès qu'ils pouvoient desirer en faveur de Mad. la duchesse de Bour***. Elle vit M. le comte d'Ar**** ne point rougir de lui faire avec une noble franchise les excuses qui lui étoient dues : en présence de la famille royale d'une part & des princes du sang de l'autre, il lui déclara qu'il n'avoit jamais eu l'intention de l'insulter, & qu'il ne la connoissoit point au bal ; mais cette tournure toute naturelle, excellente vis-à vis de Mad. la duchesse de Bour***, comme femme, ne pouvoit avoir lieu vis-à-vis du duc son époux, associé à l'injure par la publicité qu'elle avoit acquise : il étoit forcé d'obéir à la loi de l'honneur, si impérieuse sur la noblesse françoise, & à laquelle les princes du sang veulent bien se soumettre eux-mêmes. Après donc avoir rendu compte au roi de ses plaintes trop légitimes, il lui avoit fait remettre un mémoire par l'entremise de M. le comte de Maurepas, où il disoit que si S. M., par des raisons de prudence & de sagesse qu'il ne lui appartenoit pas de pénétrer, s'obstinoit à ne pas lui rendre justice, il regarderoit son silence comme une permission indirecte de se la faire lui-même. Le prince n'avoit reçu aucune défense à cet égard ; il se trouvoit donc libre de suivre son ressentiment.

Mais un obſtacle ſe préſentoit: M. le comte d'Ar****, à qui le monarque n'avoit intimé aucune défenſe de ſe battre, en avoit cependant une indirecte; puiſque S. M. avoit ordonné au chevalier de Crus***, l'un des capitaines des gardes de S. A. Royale de ne la point quitter. Tout cela n'étoit que de forme ſans doute, & pour ne pas déroger extérieurement à l'édit des duels (1) que le roi de France jure à ſon ſacre d'obſerver & de ne jamais enfreindre. Il faut bien croire que ce ſeigneur avoit eu enſuite d'autres inſtructions ſecretes, ſi, comme on l'aſſure, il a dit à ſon maître, en lui annonçant qu'il avoit eu du ſouverain l'ordre de veiller à la garde de ce dépôt précieux, & de ne le pas perdre de vue d'un inſtant: „ mais, ſi j'avois l'honneur „ d'être le Comte d'Ar****, le chevalier de „ Crus** ne ſeroit par vingt-quatre heures „ mon capitaine des gardes." Un ſeigneur auſſi ſage n'auroit pas fourni lui-même au comte d'Ar*** une tournure pour éluder les précautions de ſurveillance priſes par le roi, s'il n'y eût été autoriſé. On veut encore que le conſeil du prince, inſtruit de ſa réſolution généreuſe de répondre à l'appel que lui avoit fait à Verſailles, ſon rival, lors de la réunion de toute la maiſon de Bourbon, ſe ſoit aſſemblé, ait

(1) Le premier eſt de 1643, il y'a eu pluſieurs autres édits publiés à ce ſujet ſous le regne de Louis XIV.

ait agité une matiere auſſi extraordinaire & ſi nouvelle, & n'ait pu que l'approuver & louer ce dévouement à l'honneur. En conſéquence, le dimanche 15 mars, M. le comte d'Ar*** fit ſavoir au duc de Bour***, ou par une lettre, ou par un tiers, qu'il ſe promeneroit le lundi matin au bois de Boulogne. Le dernier s'y eſt rendu dès huit heures, & le premier étant ſurvenu, ils ſe ſont écartés, & ſans aucun ſecond, ſans eſcorte, en chemiſe, ont commencé un combat dont beaucoup de gens ont été témoins; il a duré ſix minutes, & cependant avec tant de ſang froid, d'égalité & d'adreſſe, qu'aucun n'a été bleſſé, & qu'il n'y a pas eu une goute de ſang répandue. Alors le chevalier de Crus*** a paru, & leur a ordonné de la part du roi de ſe ſéparer; ils ſe ſont embraſſés. Dans l'après-midi M. le comte d'Ar*** eſt venu voir Mad. la ducheſſe de Bour***.

Pendant le combat on avoit fermé la porte du bois de Boulogne; mais il étoit déjà rempli de monde, les ſpectateurs conviennent tous de la grace & de la bonne mine des deux champions ſous les armes.

A l'inſtant la nouvelle en a volé dans Paris. Mad. la ducheſſe de Bour***, qui n'avoit reçu perſonne juſque-là, eſt ſortie de ſa retraite & s'eſt montrée à la comédie françoiſe, où tout le ſpectacle l'a applaudie avec des battemens de mains ſi longs, ſi généraux & ſi marqués, qu'elle en a verſé des larmes d'attendriſſement. Un tel en-

thouſiaſme doit ſurtout s'attribuer au propos de cette alteſſe au roi, répandu dans le public. On rapporte qu'elle a dit à S. M. qu'elle demandoit moins une réparation comme princeſſe, que comme femme & citoyenne, dont la plus infime devoit être reſpectée partout, & principalement ſous le masque.

Le parterre avoit des vedettes en dehors pour avertir dès que le Prince de Con*** & le duc de Bour*** deſcendroient de caroſſe; & ils les applaudiſſoit déjà avant qu'il les vît; rougiſſant en quelque ſorte de fixer ainſi les regards devant la reine & de retarder le ſpectacle, ils ſe cachoient derriere Mad. la ducheſſe de Bour***; mais les battemens de mains ont recommencé plus fortement, accompagnés d'exclamations de *Brave*, de *Braviſſimo* qui ont comblé de joie le pere & le fils.

M. le comte d'Ar**** a enfin terminé par ſa préſence le délire général & a recueilli ſa part de la ſatisfaction publique.

La tragédie finie (1), M. le duc Bour***, par une ſorte de coquetterie de ſon âge, & par cette noble avidité de louanges, le principe de toutes les belles actions, s'eſt tranſporté à l'ope-

---

(1) C'étoit *Irene*, cette piece de M. de Voltaire refuſée par les comédiens en ſon abſence, & qu'ils ont été forcés de jouer à ſa venue. On en donnoit ce jour-là la premiere repréſentation. Il en ſera fait une plus ample mention ci-après.

ra qui duroit encore, ſans qu'on ſe fût donné le mot, & par un enthouſiaſme naturel, les claquemens, les *bravò*, les *braviſſimo* ont recommencé à ce ſpectacle, & ont completté ſon triomphe.

A coup ſûr, Milord, vous êtes ſurpris de ne voir figurer en rien dans tout ceci M. le duc d'Or***** & M. le duc de Char** qui auroient dû prendre un intérêt ſi vif à la querelle. Le premier, dont vous avez vu le caractere non moins juſtement ſaiſi que les autres dans l'Obſervateur Hollandois, eſt en quelque ſorte retiré du monde aujourd'hui; il a abandonné ſon palais pour vivre dans un autre qu'il s'eſt fait bâtir presque hors de Paris à côté de l'hôtel de Mad. de Mont******. Toujours bon Pere, il porte ſes enfans dans ſon cœur, mais ne ſe mêle plus de ce qu'ils font, & ſa compagne de ſolitude cherchant à la lui rendre la plus douce poſſible, en écarte tout ce qui pourroit le chagriner & l'inquiéter; elle charme ſon ennui par toutes ſortes de divertiſſemens analogues à ſon âge & à ſon humeur, ſurtout par des comédies délicieuſes où les deux époux jouent eux-mêmes (1). Il eſt vraiſemblable qu'elle lui a laiſſé ignorer ce qui ſe paſſoit le lundi matin; car, préciſement, à l'inſtant où les deux illuſtres rivaux étoient ſur

(1) Je pourrai quelque jour, Milord, vous parler plus au long de ces comédies.

le champ de bataille, elle lui faiſoit répéter une piece ſur ſon théâtre.

Quant au duc de Char****, il a appris l'événement comme il étoit occupé a tracer un emplacement pour une courſe dans la plaine des ſablons, voiſine du champ de bataille. On ne peut nier qu'il ne ſe ſoit fort mal comporté dans cette occaſion; quand on lui témoignoit de l'étonnement de ſon indifférence, il répondoit que que Mad. la ducheſſe de Bour*** n'étoit ni ſa fille, ni ſa femme, qu'elle avoit aſſez de vengeurs. Il n'a pas diſcontinué un inſtant de vivre avec le comte d'Ar**** dans la même intimité, & s'eſt, depuis l'avanture, montré en public avec lui à la chaſſe. On prétend qu'on a été ſi piqué de ſa conduite au palais Bourbon, qu'on l'y a traité en étranger, & que, l'orſqu'il s'eſt préſenté devant la retraite de ſa ſœur, il a été refuſé comme les autres. Ceux qui l'excuſent, veulent qu'il n'ait fait que déférer aux ordres du roi, deſirant qu'il fût un lien ſubſiſtant avec le comte d'Ar****, & qu'il pût ſervir de négociateur dans une affaire auſſi délicate. On croit plutôt que l'ambition a beaucoup contribué à la neutralité qu'il a gardée, & que ja'oux de commander dans la marine, qui va jouer un grand rôle, il a ſacrifié les intérêts de ſa ſœur à cet eſpoir.

Quoi qu'il en ſoit, le duc de Char**** a ſi bien ſenti combien il ſeroit peu agréable au pu-

blic, qu'il s'eſt abſtenu de paroître devant lui, non-ſeulement le jour fameux du triomphe de ſa ſœur, mais encore juſqu'à ce que la fermentation fût rallentie; &, par une épigramme cruelle contre ce prince, on a dit que, ſans avoir combattu, il étoit ſeul ſorti bleſſé du combat.

Les deux auguſtes rivaux, après avoir recueilli, durant tout le jour les éloges prodigués à leurs procédés valeureux, qui rappeloient les tems brillans de l'antique chevalerie, ont dû, pour l'exemple, recevoir quelque marque du mécontentement du Souverain, être punis de l'infraction à la loi. En conſéquence, le lendemain M. le comte d'Ar**** a été exilé à Choiſi (1), & M. le duc de Bour*** à Chantilli (2), où l'on compte qu'ils reſteront quelques jours & où ils recoivent plus particulierement les hommages de leur cour.

Paris ce 19 mars 1778.

P. S. Le projet du roi étoit de ne permettre à perſonne d'aller voir le comte d'Ar**** à Choiſi & de refuſer même Mad. la comteſſe d'Ar****; mais ce monarque n'a pu réſiſter aux

(1) Château de plaiſance appartenant à S. M., ſitué ſur la Seine à peu de diſtance de Paris & de Verſailles.

(2) Un des plus magnifiques lieux qu'il ſoit poſſible de voir à dix lieues de Paris, appartenant à la maiſon de Con***.

inſtances de la princeſſe; ce qui a donné lieu enſuite a beaucoup de monde de s'y rendre. Les deux princes ont reparu mardi au lever du roi: le premier eſt retourné à Choiſi où étoit reſtée malade Mad. la comteſſe d'Ar***. Le ſecond s'eſt montré le ſoir à l'opéra & a été applaudi à tout rompre, ſurtout par les femmes.

Paris ce 26 mars 1778.

LETTRE IX.

Journal du ſéjour de M. de Voltaire à Paris, depuis le 10 *février qu'il y eſt arrivé, juſqu'au* 31 *mars, lendemain de ſa premiere apparition à la comédie françoiſe.*

„ La célébrité a ſurtout l'inconvénient de faire „ naître autour de l'homme célebre un eſpece „ d'eſpionnage de ſes actions, de ſes paroles, „ de ſes penſées; on les traduit enſuite dans le „ public, & vous ſavez, Meſſieurs, ce que c'eſt „ que la fidélité de toutes les traductions. Voilà, Milord, ce qu'écrivoit aux journaliſtes de Paris M. François de Neuf-Château (1), au ſujet de M. de Voltaire. Malgré l'aſſertion de cet homme de lettres, aſſez juſte en général, j'eſpere que

(1) Lettre ſur M. de Voltaire aux auteurs du Journal de Paris inſérée N°. 15.

vous n'aurez point à vous plaindre du moins de ma véracité: entre cette foule d'anecdotes, de faits, de bons mots d'un perſonnage unique, fixant aujourd'hui l'attention de tout Paris, des provinces, & par contre coup des pays étrangers, de l'Europe entiere qui en eſt l'écho, j'ai choiſi avec le plus d'attention & de ſcrupule poſſible ce qui, étant avoué du grand nombre, ſoit de ſes amis, ſoit de ſes ennemis, recevoit par ce concours le meilleur caractere d'authenticité. J'ai ſouvent eu d'ailleurs occaſion d'interroger le ſecrétaire de M. de Voltaire & de puiſer à ſa ſource. C'eſt-à-dire dans le mémorial curieux qu'il tenoit régulierement, concernant le ſéjour de ſon maître dans cette capitale. Je commence: *Arrectis auribus adſta.*

Quoique M. de Voltaire eût annoncé à pluſieurs de ſes amis qu'il comptoit partir de Ferney au commencement de février pour ſe rendre à Dijon & y ſuivre un procès, quoiqu'ils entendiſſent ce que cela vouloit dire, puiſqu'il n'avoit aucune raiſon d'aller dans la capitale de la Bourgogne, & qu'on lui en connoiſſoit cent pour venir dans la capitale de la France, ſans compter le deſir extrême qui le tourmentoit depuis longtems (1), on ne pouvoit croire qu'il haſardât de

(1) Par une inconſéquence très-commune dans les actions & dans les écrits de ce grand homme, quinze ans auparavant il écrivoit qu'il étoit déſormais trop vieux pour venir à Paris, & il y eſt venu ſans néceſſité à 84.

ſe mettre en route durant une ſaiſon auſſi rigoureuſe; cependant le ciel ſemblant ſeconder ſes vœux par une température de douceur extraordinaire, il monta en voiture avec Madame Denis, & M. & Madame de Villette.

Son voyage n'eut rien de remarquable qu'une anecdote qu'il raconta en arrivant. Il avoit mis pied à terre dans un village pour changer de chevaux.

„ J'ai apperçu, dit-il, à quelques pas un „ vieillard vénérable, à peu près de mon âge, „ & qui aſſurément étoit plus ingambe que moi. „ Je me ſuis approché de lui, & l'examinant de „ plus près, j'a cru le connoître, & je lui ai „ dit: Monſieur, je vous demande bien par„ don, mais vous reſſemblez beaucoup à un en„ fant que j'ai vu il y a ſoixante-dix ans. Cet „ homme me demanda où & quand j'avois vu „ cet enfant? & quand je lui eus tout expliqué, „ il m'a dit: c'étoit moi; & après m'être nom„ mé à mon tour, nous nous ſommes embraſ„ ſés."

Sa voiture fut arrêtée aux barrieres, ſuivant l'uſage; les commis lui demanderent s'il n'avoit rien à déclarer, il leur répondit: *Meſſieurs, il n'y a que moi ici de contrebande.* L'on verra par la

---

ans. C'eſt dans une lettre à l'abbé de Lauray, inſérée aux *mémoire ſecrets &c.* de *Bachaumont*, que M. de Voltaire s'exprimoit ainſi.

la ſuite que ce propos n'étoit pas une ſimple gentilleſſe.

C'eſt le 10 février, qu'après plus de vingt ſept ans d'abſence, cet homme célebre rentra dans Paris, & l'on pourroit preſque ajouter dans ſa patrie. Il deſcendit à l'hôtel du marquis de Villette, au coin de la rue de Beaune, & dès le lendemain ce fut chez lui un concours de monde prodigieux. Il reſta toute la ſemaine en robe de chambre & en bonnet de nuit: il reçut ainſi la cour & la ville. Le marquiſe de Villette & Madame Denis tenoient le cercle & faiſoient les honneurs. Un valet de chambre alloit avertir M. de Voltaire à chaque perſonne qui arrivoit; il venoit. M. le marquis de Villette & le comte d'Argental, chacun de leur côté, préſentoient ceux que le Philoſophe ne connoiſſoit pas, ou dont il avoit perdu le ſouvenir. Il recevoit le compliment du curieux, & lui répondoit un mot honnête, puis retournoit dans ſon cabinet dicter à ſon ſecrétaire des corrections pour ſa tragédie d'*Irene*. Sa tendreſſe paternelle envers cet ouvrage, qu'il avoit extrêmement à cœur de voir jouer, n'étoit pas entrée pour peu dans ſon retour. Mais quelle fut ſa douleur d'être privé de cet acteur célebre qu'il avoit formé, de le Kain! Ce fut l'abbé Mignot, ſon neveu, qui lui en apprit en même tems la maladie & la mort. A cette funeſte nouvelle il ſe trouva mal de ſaiſiſſement.

Au reſte, l'encens qu'on lui prodiguoit ſans

relâche (1) lui auroit fait tout oublier. Rien de plus flatteur que la ſenſation que produiſoit ſon arrivée. Les grands, les femmes les plus diſtinguées & les plus aimables, les gens de lettres, les artiſtes, les amateurs en tout genre s'empreſſoient de lui rendre hommage. Le chevalier Gluck partant pour Vienne, avoit retardé ſon voyage en faveur de cet illuſtre vieillard.

L'académie françoiſe, dès le 12, avoit arrêté une députation pour complimenter ce confrere. Elle avoit nommé, contre l'uſage qui n'admet dans ces ſortes d'occaſions qu'un ſeul député, trois de ſes membres, à la tête desquels étoit le prince de Beauveau : nombre d'autres avoient voulu être du cortege.

Le 13, la troupe des comédiens françois étoit venue lui rendre ſes devoirs. Le Sieur Bellecour l'avoit harangué par un compliment, auquel M. de Voltaire avoit répondu avec beaucoup d'affabilité. Puis en parlant de ſa ſanté, il avoit ajouté ces paroles peu dignes de lui, mais qui manifeſtoient bien ſon affection pour ſa tragédie : *Je*

---

(1) Dans la foule des pieces de vers occaſionnées par le retour de M. de Voltaire, je choiſirai le quatrain ſuivant, au de-là duquel il ſeroit difficile d'enchérir pour l'adulation.

Quelle fête au ſacré vallon !
Platon & Démoſthene,
Plutarque, Eſchyle, Homere, Euclide, Anacréon,
Tous ſept au même jour ſont rentrés dans Athenes.

ne puis plus vivre déſormais que pour vous & par vous. Au reſte, ce qui prouve que, rendu à lui même, il ſavoit pourtant apprécier cela, c'eſt ſa réflexion à cette occaſion. La députation des comédiens partie, quelqu'un ayant obſervé que le Sieur Bellecour avoit débité ſon diſcours d'un ton fort pathétique, il répondit; *Oui, nous avons fort bien joué la comédie l'un & l'autre.*

Ce fut pendant cette cérémonie qu'il dit à Madame Veſtris: *Madame, j'ai travaillé cette nuit pour vous comme un jeune homme de vingt ans!* Mlle Arnoux, préſente, car les courtiſannes célebres par leurs talens ou leurs graces, étoient auſſi admiſes aux audiences de cet homme univerſel, s'écria avec ſa malice ordinaire: *Au moins ce n'a pas été ſans rature.*

Le lundi 16, on devoit donner au profit de la famille de Corneille la repréſentation d'une de ſes pieces, & voulant faire leur cour à M. de Voltaire, les comédiens, au lieu d'*Heraclius* annoncé, avoient ſubſtitué *Cinna*, ſuivant l'inſinuation qu'ils en avoient reçue chez lui pour ſe conformer à la déciſion du commentateur, qui juge cette piece la meilleure de celles du pere de la tragédie en France. Mais il s'étoit trouvé tellement fatigué qu'il n'avoit pu y aller, ni même ſortir encore. Voici le Bulletin qu'on répandit.

„ Lundi 16 février.... M. de Voltaire n'a „ point donné d'audience générale à cauſe de „ ſon indiſpoſition du dimanche; mais il a

„ reçu quelques perſonnes en particulier, malgré
„ les ſoins de M. de Villette à veiller à cette
„ précieuſe ſanté & à empêcher les importuns
„ de pénétrer. Les perſonnages le plus diſtin-
„ gués qui ont eu le bonheur de voir le philo-
„ ſophe, ſont le docteur Franklin, Madame
„ Becker, M. l'Ambaſſadeur d'Angleterre & M.
„ Balbaſtre. On a admiré comment il a varié ſa
„ converſation pour des acteurs auſſi divers,
„ & ſurtout avec quelle grace, quelle vivacité,
„ quel eſprit il a cherché à plaire à la femme
„ du directeur général des finances.

„ Quoiqu'il ſe plaignit du mal de tête, il a
„ voulu flatter l'amour propre de l'artiſte re-
„ nommé qui venoit lui rendre ſon hommage:
„ il lui a demandé une piece de clavecin, &
„ cet habile homme a ſemblé charmer les maux
„ du malade."

Il faut ajouter à cette anecdote que le docteur Anglois, par une adulation indécente, puérile, baſſe, & même, ſuivant certains dévots, par une impiété dériſoire, ayant préſenté ſon petit-fils au philoſophe, & lui ayant demandé ſa bénédiction pour cet enfant, le vieux malade s'eſt prêté de de ſon côté à la plaiſanterie, & n'a pas moins bien joué ſon rôle dans cette farce. Il s'eſt levé, a impoſé ſes mains ſur la tête du petit innocent & a prononcé avec emphaſe ces trois mots: *Dieu*, *Liberté*, *Tolérance!*

Dans le début de la converſation, M. de Voltaire affectoit de parler anglois à l'illuſtre inſur-

gent. Madame Denis lui observa que le docteur savoit le françois, & qu'on seroit bien-aise de les entendre tous deux: *Ma niece, lui répondit l'oncle, j'ai cédé un moment à la vanité de parler la même langue que M. Francklin.* Sans doute la même vanité lui avoit suggéré de parler italien avec M. Goldoni.

Cependant le nouveau genre de vie que menoit le vieillard de Ferney à Paris, après un voyage long & fatigant, dans une saison rigoureuse; les efforts continuels qu'il étoit obligé de faire pour suffire aux visites qu'on lui rendoit, aux lettres qu'il recevoit, & surtout pour soutenir par des saillies brillantes sa haute réputation, ce ton de monde, cette politesse de cour qu'il vouloit prouver n'avoir pas oubliée; ces égards, cette bienveillance générale qu'il cherchoit à témoigner à chacun d'une maniere & dans un degré proportionné; enfin son humeur, à laquelle depuis longtems il avoit donné un libre cours & qu'il étoit obligé de réprimer, tout cela minoit beaucoup sa santé déjà trop altérée. Il s'en appercevoit lui-même; il disoit: *l'on m'étouffe, mais c'est sous des roses.* Il déguisoit par cette métaphore heureuse le parfum des louanges qui l'énivroit, & auquel il n'avoit pas le courage de se soustraire.

Tout n'étoit pas *rose* cependant pour lui; s'il étoit accablé d'une multitude de pieces de vers louangeurs & fades, il y avoit des gens qui cherchoient à aiguiser ces douceurs par des écrits

plus piquans; il recevoit beaucoup de lettres anonymes deſtinées à empêcher que ſon amour-propre ne s'exaltât trop. Entre ces ſatires, qui ne valoient pas toujours mieux que les éloges, il faut en diſtinguer une intitulée : *Avis important pendant la tenue de la foire Saint Germain*, où il y a beaucoup de ſel, & malheureuſement trop de vérité. On y relève avec adreſſe les ridicules & les défauts de ce grand homme. La voici.

Le Sieur Villette, dit marquis,
Succeſſeur de Jodelle,
Facteur de vers, de proſe & d'autre bagatelle,
Au public donne avis
Qu'il poſſede dans ſa boutique
Un animal plaiſant, unique,
Arrivé récemment
De Genève en droiture;
Vrai phénomene de nature,
Cadavre, ſquelette ambulant,
Il a l'œil très-vif, la voix forte;
Il vous mord, vous careſſe; il eſt doux, il s'emporte:
Tantôt il parle comme un Dieu,
Tantôt il jure comme un Diable.
Son regard eſt malin, ſon eſprit eſt tout feu:
Cet être inconcevable
Fait l'aveugle, le ſourd, & quelquefois le mort.
Sa machine ſe monte & démonte à reſſort,
Et la tête lui tourne en l'appelant grand homme.
Du nom Crapack tel eſt l'original en ſomme.
On le verra tous les matins
Au bout du quai des Théatins:
Par un ſalut profond, beaucoup de modeſtie
Les grands ſeigneurs patront leur curioſité;
Porte ouverte à l'académie,
A tous acteurs de comédie
Qui flatteront ſa vanité

Et voudront adorer l'idole.
Les gens mitrés, portant l'étole,
Pour éviter ſes griffes & ſes dents,
Verront de loin moyennant une obole;
Tout Poëte entrera pour quelques grains d'encens.

Il avoit contre lui tout le parti des dévots & tout le clergé, ce qui formoit une nuée d'ennemis bien plus conſidérable que le nombre de ſes partiſans & admirateurs. Ils étoient furieux de l'éclat qu'avoit fait ici ſon arrivée, & de la ſenſation incroyable qu'elle avoit produite. Ils chercherent d'abord à ſe prévaloir des défenſes qu'ils croyoient exiſter, par leſquelles il lui étoit interdit de reparoître dans cette capitale. Ils conſulterent les regiſtres de la police, ceux du département de Paris, ceux des affaires étrangeres, pour voir s'ils ne trouveroient pas quelque bout de lettre de cachet dont ils puſſent s'autoriſer pour le perdre pieuſement dans l'eſprit du roi, déjà très mal diſpoſé; projet dans lequel ils eſpéroient être ſecondés par un grand prince (1), auſtere, religieux & ne goûtant pas davantage le coryphée de la philoſophie moderne. Malheureuſement il fut conſtaté qu'il n'y avoit jamais eu d'ordre par écrit qui expulſât M. de Voltaire; que ſa longue abſence ne devoit s'attribuer qu'à ſon inquiétude naturelle, & à des inſinuations verbales de s'éloigner.

Sans doute, une foule de ſes ouvrages brûlés

(1) Monſieur, frere du roi.

pouvoient ſervir de prétexte à lui faire ſon procès; mais il n'en avoit ſigné aucun. Ce ſont des écrits anonymes ou pſeudonymes qu'il a toujours déſavoués, & il auroit fallu établir une inſtruction en regle qui auroit été trop odieuſe dans ce ſiecle éclairé, & à laquelle ne ſe ſerait pas prêté le parlement, dans le ſein duquel il avoit des parens, des amis & des admirateurs.

Le fanatiſme ſe trouva donc réduit à intriguer ſourdement d'un côté, à crier au ſcandale de l'autre, & à gémir univerſellement du ſéjour de cet apôtre de l'incrédulité dans cette Ville. M. l'archevêque, comme le plus intéreſſé à ſon expulſion & le plus zélé pour la défenſe de la religion, en écrivit directement au roi; mais on repréſenta à S. M. que ce vieillard, déjà fatigué de ſon déplacement dans une pareille ſaiſon, d'une longue route, de la multitude de viſites qu'il avoit reçues, & plus encore affecté du chagrin de déplaire au monarque, ne pouvoit retourner à Ferney dans le moment; que ce ſeroit une inhumanité de l'y contraindre; qu'il en mourroit, & qu'il étoit de la bonté de S. M. de le laiſſer repartir de lui même, ainſi qu'il ſe le propoſoit.

Voilà l'état où en étoient les choſes, lorſque M. de Voltaire tomba ſérieuſement malade par l'accident grave du crachement de ſang qui lui ſurvint. M. Tronchin le voyoit tous les jours & ſouvent le matin & le ſoir, car M. de Voltaire en ne pouvant ſe ménager ſur le moral, lui de-

mandoit fréquemment des conseils sur son physique. Le docteur lui défendoit les remedes & lui ordonnoit de ne veiller que sur son ame, d'en modérer la fougue, d'en calmer les passions, de vivre dans la tranquillité & le repos. Ne pouvant rien obtenir de ce côté, il écrivit au marquis de Villette le bulletin, passablement ridicule, mais d'un pronostic vérifié par l'expérience (1).

„ J'aurois fort desiré de dire de bouche à M. „ le marquis de Villette, que M. de Voltaire „ vit depuis qu'il est à Paris sur le capital de ses „ forces; & que tous ses vrais amis doivent „ souhaiter qu'il n'y vive que de sa rente. Au „ ton dont les choses vont, les forces dans peu „ seront épuisées; & nous serons témoins, si „ nous ne sommes pas complices, de la mort de „ M. de Voltaire."

On auroit cru qu'un avertissement aussi sérieux eût fait quelque impression sur le vieux malade qui n'avoit pas envie de mourir; mais accoutumé à vivre depuis 84 ans, à se plaindre toujours, à triompher par la force de sa constitution, de tous ses maux qu'il exagéroit, à invoquer la médecine & à s'en moquer, il ne fit pas plus de cas de ce dernier avis de l'amitié.

Ne respirant qu'après le moment de voir jouer sa tragédie, le dimanche 22 il avoit fait la distribution & confrontation des rôles chez lui, où les

(1) Ce bulletin est inséré au N°. 51 du journal de Paris.

comédiens étoient mandés. Il les leur avoit fait répéter le cahier à la main, & mécontent de presque tous (1), il les avoit obligés de recommencer plusieurs fois, & pour leur donner le ton à chacun, avoit lui-même déclamé son Irene presqu'en entier. Cet effort, extrême à son âge, joint à la colere violente dans laquelle il étoit resté pendant la plus grande partie de la séance, lui procura une hémorragie considérable le mercredi suivant.

La mal-adresse du journal de Paris d'annoncer cet événement dangereux dès le lendemain, produisit le plus mauvais effet par l'éveil qu'en eut le clergé. Aucun de ses membres n'avoit encore visité ce chef de l'impiété; les prélats & les autres ecclésiastiques, ses confreres de l'académie, n'avoient voulu participer en rien aux démarches ni même acquiescer aux délibérations de la compagnie à son sujet. Il jugea ce moment essentiel pour pénétrer chez le moribond, le convertir ou du moins en obtenir quelque acte extérieur de religion, dont il pût se prévaloir & triompher.

Il y avoit des assemblées chez l'archevêque de Paris. On délibéroit sur la maniere de s'y prendre, lorsqu'un abbé Gaulthier, chapelain des in-

(1) C'est dans un de ces momens de fureur convulsive qu'il dit à Madame Vestris, chargée du principal rôle, de celui d'Irene: „ Eh! f.... „ c'est bien la peine de „ vous faire des vers de six pieds, pour que vous en „ mangiez trois!

curables, ex-jéſuite, enthouſiaſte ardent, tout radieux d'avoir ramené récemment au giron de l'égliſe l'abbé Villemeſens, le plus fougueux janſéniſte qui eût encore exiſté; encouragé d'ailleurs par l'abbé Lattaignant, ce vieux & endurci pécheur, non moins dévoré de zele en ce moment pour la converſion de M. de Voltaire, ſe perſuada être l'homme que le ciel avoit deſtiné à opérer ce miracle. Animé de cette foi vive qui tranſporteroit les montagnes, il ſe rend chez le philoſophe; il ſe donne à lui comme un envoyé de dieu; il lui parle avec un ton de confiance & de ſupériorité, qui lui en impoſe au point qu'il le détermine à ſe confeſſer. Il lui arrache en outre un écrit ſigné, en forme de profeſſion de foi, dans lequel l'apôtre de l'incrédulité déclare „ qu'il veut vivre & mourir dans la religion „ catholique, apoſtolique & romaine, dont il „ fait profeſſion; & il rétracte tout ce qu'il pour„ roit y avoir de contraire dans les écrits qu'il „ a publiés."

Malheureuſement l'abbé Gaulthier ne s'étoit pas entendu là-deſſus avec le curé de Saint-Sulpice, ou du moins celui-ci conçut contre lui une jalouſie qui ne tourna point au profit de la religion. On voit, Milord, par la correſpondance entre M. de Voltaire & le paſteur (1), que le premier

(1) Voici les deux lettres curieuſes que s'écrivirent M. de Voltaire & le curé de Saint-Sulpice. C'eſt d'abord le malade qui parle.

ayant eu le tems de se remettre de l'effroi que lui avoit causé d'une part la menace du médecin &

MONSIEUR,

Monsieur le marquis de Villette m'a assuré que si j'avois pris la liberté de m'adresser à vous-même pour la démarche nécessaire que j'ai faite, vous auriez eu la bonté de quitter vos importantes occupations, pour venir & daigner remplir auprès de moi des fonctions que je n'ai crues convenables qu'à des subalternes auprès des passagers qui se trouvent dans votre département.

Monsieur l'abbé Gaulthier avoit commencé par m'écrire sur le bruit seul de ma maladie; il étoit venu ensuite s'offrir de lui-même, & j'étois fondé à croire que demeurant sur votre paroisse il venoit de votre part. Je vous regarde, Monsieur, comme un homme du premier ordre de l'état: je sais que vous soulagez les pauvres en apôtre & que vous les faites travailler en ministre. Plus je respecte votre personne & votre état, plus j'ai craint d'abuser de vos extrêmes bontés. Je n'ai considéré que ce que je dois à votre naissance, à votre ministere & à votre mérite. Vous êtes un général à qui j'ai demandé un soldat. Je vous supplie de me pardonner d'avoir ignoré la condescendance avec laquelle vous seriez descendu jusqu'à moi. Pardonnez-moi aussi l'importunité de cette lettre; elle n'exige pas l'embarras d'une réponse, votre tems est trop précieux.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Nota. Cette lettre, apportée à huit heures du matin à M. le curé de Saint-Sulpice, il y a répondu aussitôt par le même commissionnaire.

Tous mes paroissiens, Monsieur, ont droit à mes soins, que la nécessité seule me fait partager avec mes coopérateurs: mais quelqu'un, comme Monsieur Voltaire, est fait pour attirer toute mon attention. Sa célébrité, qui fixe

de l'autre celle du prêtre, & le danger ayant

ſur lui les yeux de la capitale, de la France & même de l'Europe, eſt bien digne de la ſollicitude paſtorale d'un curé.

La démarche que vous avez faite, n'étoit néceſſaire qu'autant qu'elle pouvoit vous être utile & conſolante, dans le danger de votre maladie. Mon miniſtere ayant pour objet le vrai bonheur de l'homme, en tournant à ſon profit les miſeres inſéparables de ſa condition, & en diſſipant par la foi les ténebres qui offuſquent ſa raiſon & le bornent dans le cercle étroit de cette vie, jugez avec quel empreſſement je dois l'offrir à l'homme le plus diſtingué par ſes talens, dont l'exemple ſeul feroit des milliers d'heureux & peut-être l'époque la plus intéreſſante aux mœurs, à la religion & à tous les vrais principes, ſans leſquels la ſociété ne ſera jamais qu'un aſſemblage de malheureux inſenſés, diviſés par leurs paſſions & tourmentés par leurs remords.

Je ſais que vous êtes bienfaiſant. Si vous me permettez de vous entretenir quelquefois, vous conviendrez qu'en adoptant parfaitement la ſublime philoſophie de l'évangile, vous pourriez faire le plus grand bien & ajouter à la gloire d'avoir porté l'eſprit humain au plus haut dégré de ſes connoiſſances, le mérite de la vertu la plus ſincere, dont la ſageſſe divine, revêtue de notre nature, nous a donné la juſte idée, & fourni le parfait modele, que nous ne pouvons trouver ailleurs.

Vous me comblez de choſes obligeantes que vous voulez me dire, & que je ne mérite pas. Il ſeroit au deſſus de mes forces d'y répondre, en me mettant au nombre des ſçavans & des gens d'eſprit qui vous portent avec tant d'empreſſement leur tribut & leurs hommages. Pour moi, je n'ai à vous offrir que le vœu de votre ſolide bonheur & la ſincérité des ſentimens avec leſquels j'ai l'honneur d'être, &c.

ceſſé, s'étoit également moqué & du ſoldat & du général (1).

Le coryphée du parti encyclopédique n'en fut pas moins blâmé des autres chefs. Il rougit lui-même de ſa foibleſſe & crut l'excuſer par un autre préjugé également pitoyable ; il dit, *qu'il ne vouloit pas que ſon corps fut jeté à la voirie.* Il eut pendant quelques jours envie de retourner à Ferney pour y aller cacher ſa honte ; mais il la jugea bientôt oubliée par le nouvel encens que firent fumer devant lui ſes adorateurs à l'occaſion de ſa convaleſcence. D'ailleurs, s'il lui en fût reſté quelque impreſſion, le ſuccès de la premiere repréſentation de ſa piece l'auroit abſolument effacée.

Mais ſi l'on ne ſe laſſe point de parler de ce grand homme, toujours neuf, toujours piquant juſque dans les plus petits détails de ſa vie, la main ſe fatigue d'écrire ; l'heure de la poſte preſſe, & il faut remettre à l'ordinaire ſuivant la ſuite de ma narration.

Paris, ce 2 avril 1778.

---

(1) On ſe moque auſſi de l'abbé Gaulthier dans l'épigramme ſuivante, attribuée à M. de la Louptiere.

Voltaire & Lattaignant, d'humeur encor gentille,
Au même confeſſeur ont fait le même aveu ;
En tel cas il importe peu
Que ce ſoit à Gaulthier, que ce ſoit à Garguille.
Mons Gaulthier cependant nous ſemble bien trouvé :
L'honneur de deux cures ſemblables,
A bon droit étoit réſervé
Au chapelain des incurables.

LETTRE X.

Suite de la précédente.

J'en étois reſté, Milord, au moment critique pour un poëte dramatique, lorſque ſa piece va ſe jouer & que refléchiſſant à part lui ſur ſon ouvrage, ſes défauts, que la tendreſſe paternelle avoit fait diſparoître, lui ſautent aux yeux & ſe groſſiſſent même par la crainte. Il auroit été dur à M. de Voltaire d'éprouver une chute à ſon âge, & de voir changer en jour de deuil, ces jours ſi glorieux; lui ſeul pouvoit éprouver de ces terreurs. Son parti étoit ſi nombreux, les oillets de parterre ſi bien diſtribués, les avenues ſi bien gardées, que ſes ennemis en étoient expulſés & ne pouvoient que bourdonner à l'extérieur & aux environs du ſpectacle. On ne parloit que de ſon triomphe: on varioit ſeulement ſur la maniere dont il le recevroit, ſur la place que l'auteur occuperoit à la premiere repréſentation d'*Irene*. Les uns le mettoient dans un fauteuil ſur le théâtre, pour que le public pût le contempler à l'aiſe: les autres lui faiſoient l'honneur de l'admettre dans la loge de la reine, où il ſeroit derriere S. M. Des gens plus ſages le plaçoient dans celle des gentilshommes de la chambre: mais c'étoit inutilement; les médecins lui avoient défendu d'y aſſiſter le premier jour.

C'eſt le 16 mars qu'on joua cette tragédie tant

attendue. Jamais on n'avoit vu ſi belle aſſemblée, devenue plus intéreſſante par les circonſtances (1). Excepté le roi, toute la famille royale, tous les princes & princeſſes du ſang y étoient. En voici le jugement, qui m'a paru dans le tems auſſi raiſonnable qu'impartial.

„ Malgré les éloges outrés prodigués à M. „ de Voltaire par les journaliſtes & par ſes adu- „ lateurs à l'occaſion de ſa tragédie d'*Irene*, l'im- „ partialité veut qu'on aſſure que les deux pre- „ miers actes ont été reçus avec de ſinceres ap- „ plaudiſſemens, & ſont en effet ſemés de beaux „ traits, mais que les trois derniers, abſolument „ vuides, ſont glacials. Il y a dans l'enſemble „ quelques ſcenes nobles: il y a des morceaux „ de ſenſibilité, mais rien de vraiment tragique, „ rien de cette éloquence vigoureuſe dont on „ remarque tant d'exemples dans Oedipe, Alzire, „ Mahomet, &c. Quant au dialogue, il eſt lâ- „ che, diffus, bavard & plein de répétitions. „ Les caracteres ſont ce qu'il y a de mieux; on „ les a trouvés aſſez bien frappés, vrais & ſou- „ tenus; mais ils ne ſe développent guere qu'en „ paroles, la piece étant preſque tout-à- „ fait dénuée d'action. En un mot, elle ne peut „ que

(1) C'étoit le jour où M. le comte d'Artois & M. le duc de bourbon s'étant battus au Bois de Boulogne, devoient ſe trouver au ſpectacle.

„ que groſſir le nombre des dernieres tragédies
„ médiocres de l'auteur.

„ Perſonne n'eut garde de parler auſſi ſince-
„ rement au poëte. Pendant qu'on exécutoit ſa
„ tragédie, dès le ſecond acte un meſſager fut
„ député de la comédie pour annoncer à M. de
„ Voltaire la faveur qu'elle prenoit. Après le
„ quatrieme un ſecond vint, avec ordre de pal-
„ lier le froid preſque général dont on avoit reçu
„ le troiſieme & le quatrieme. A la fin du
„ cinquieme, M. Dupui, le mari de Mlle Cor-
„ neille, fut le premier à lui apprendre qu'Irene
„ avoit eu un ſuccès complet.

„ Un ami entré enſuite trouva M. de Vol-
„ taire au lit, écrivant, enflé des éloges qu'il
„ venoit de recevoir, & mettant en ordre ſa ſe-
„ conde tragédie d'*Agathocle*, pour la faire
„ jouer de ſuite. Le Philoſophe affecta d'abord
„ beaucoup de flegme & ne répondit au com-
„ plimenteur autre choſe, ſinon : *Ce que vous me*
„ *dites me conſole, mais ne me guérit pas.* Ce-
„ pendant il demanda quels endroits, quelles ti-
„ rades, quels vers avoient produit le plus d'ef-
„ fet, & ſur ce qu'on lui cita les morceaux
„ contre le clergé comme ayant été fort applau-
„ dis, il fut enchanté de ſavoir qu'ils compen-
„ ſeroient la fâcheuſe impreſſion que ſa confeſ-
„ ſion avoit produite dans le public...

„ Les jours ſuivans plus de trente cordons-
„ bleus étant venus ſe faire écrire chez lui pour
„ le féliciter, l'illuſion de ſon ſuccès ne put que

„ s'accroître, & ce qui y mit le comble, ce
„ fut la députation du jeudi 19 de l'académie
„ françoiſe pour l'aſſurer de la part que la com-
„ pagnie prenoit à ſon triomphe.

„ Tout cela n'étoit que le prélude d'une fête
„ plus extraordinaire, dont les faſtes du théâtre
„ n'ont point offert encore, & vraiſemblable-
„ ment n'offriront pas d'exemples. Entre les
„ diverſes relations que j'en ai parcourues, j'ai
„ adopté la ſuivante, extrêmement bien circon-
„ ſtanciée, & faite dans le calme dont n'étoient
„ pas alors ſuſceptibles ni les partiſans enivrés
„ du triomphateur, ni ſes ennemis, outrés de fu-
„ reur & de rage.

„ M. de Voltaire, décidé à jouir du triom-
„ phe qu'on lui promettoit depuis longtems, eſt
„ monté lundi dans ſon caroſſe couleur d'azur,
„ parſemé d'étoiles, peinture bizarre qui a fait
„ dire à un plaiſant que *c'étoit le char de l'Empi-*
„ *rée.* (1) Il s'eſt rendu ainſi d'abord à l'acadé-
„ mie françoiſe qui tenoit ce jour-là ſon aſſem-
„ blée particuliere. Elle étoit compoſée de vingt-
„ deux membres: aucun des prélats, ou abbés,
„ ou membres du corps eccléſiaſtique, ſes con-
„ freres, n'avoit voulu s'y trouver ni adhérer aux
„ délibérations extraordinaires qu'on ſe propo-
„ ſoit.

„ Les ſeuls abbés de Boiſemont & Millot ſe

(1) Perſonnage de la *Métromanie.*

„ ſont détachés des autres; l'un comme un roué, „ n'ayant que l'extérieur de ſon état; l'autre „ comme un cuiſtre, n'ayant aucune grace à „ eſpérer, ſoit de la cour, ſoit de l'égliſe.

„ L'académie eſt allée au devant de M. de „ Voltaire pour le recevoir. Il a été conduit „ au ſiege du directeur, que cet officier & l'aca- „ démie l'ont prié d'accepter. On avoit placé „ ſon portrait au deſſus de ſon fauteuil. La „ compagnie, ſans tirer au ſort, ſuivant l'uſage, „ a commencé ſon travail en le nommant par „ acclamation directeur du trimeſtre d'avril. Le „ vieillard étant en train, alloit cauſer beaucoup, „ lorſqu'on lui a dit qu'on s'intéroiſſoit trop à „ ſa ſanté pour l'écouter, qu'on vouloit le ré- „ duire au ſilence. En effet, M. d'Alembert a „ rempli la ſéance par la lecture de *l'Eloge de* „ *Deſpréaux*, dont il avoit déjà fait part dans „ une cérémonie publique, & où il avoit inſéré „ des choſes flatteuſes pour le philoſophe pré- „ ſent.

„ M. de Voltaire a deſiré monter enſuite „ chez le ſecrétaire de l'académie, dont le loge- „ ment eſt au deſſus. Il eſt reſté quelque tems „ chez lui, & s'eſt enfin mis en route pour ſe „ rendre à la comédie françoiſe. La cour, quel- „ que vaſte qu'elle ſoit, étoit remplie de monde „ qui l'attendoit. Dès que ſa voiture a paru, „ on s'eſt écrié: le voilà! Les Savoyards, les „ marchandes de pommes, toute la canaille du „ quartier s'étoient rendus-là, & les acclamations;

„ *Vive Voltaire*! ont retenti pour ne plus finir.
„ Le marquis de Villette, arrivé d'avance, l'eſt
„ venu prendre à la deſcente de ſon caroſſe,
„ dans lequel il étoit venu avec le procureur *Clos*.
„ Tous deux lui ont donné le bras & ont eu
„ peine à l'arracher de la foule. A ſon entrée à
„ la comédie, un monde plus élégant & ſaiſi du
„ véritable enthouſiaſme du génie, l'a entouré;
„ les femmes ſurtout ſe jetoient ſur ſon paſſage
„ & l'arrêtoient afin de le mieux contempler. On
„ en a vu s'empreſſer à toucher ſes vêtemens &
„ quelques-unes arracher du poil de ſa fourrure.
„ M. le duc de Chartres n'oſant avancer de près,
„ quoique loin, n'a pas montré moins de curio-
„ ſité que les autres.

„ Le ſaint, ou plutôt le dieu du jour, de-
„ voit occuper la loge des gentilshommes de la
„ chambre, en face de celle du comte d'Artois.
„ Madame Denis, Madame de Villette étoient
„ déjà placées, & le parterre dans des convul-
„ ſions de joie, attendant le moment où le poëte
„ paroîtroit. On n'a pas eu de ceſſe qu'il ne
„ ſe fût mis au premier rang auprès des dames.
„ Alors on a crié: *la couronne*! Et le comédien
„ Brizard eſt venu la lui mettre ſur la tête.
„ *Ah*! *dieu*, *vous voulez donc me faire mourir*
„ s'eſt écrié M. de Voltaire, pleurant de joie,
„ & ſe refuſant à cet honneur, il a pris cette
„ couronne & l'a préſentée à *Belle & Bonne* (1).

(1) Mot d'amitié, dont il appeloit la marquiſe de Villette, étant fille.

„ Celle-ci diſputoit, lorſque le prince de Beau-
„ veau ſaiſiſſant le laurier, l'a remis ſur la tête
„ du Sophocle, qui n'a pu réſiſter cette fois.

„ On a joué la piece, plus applaudie que de
„ coutume, mais pas autant qu'il l'auroit fallu pour
„ répondre à ce triomphe. Cependant les comédiens
„ étoient fort intrigués de ce qu'ils feroient, & pen-
„ dant qu'ils délibéroient, la tragédie a fini. La
„ toile eſt tombée & le tumulte du parterre étoit
„ extrême, lorſqu'elle s'eſt relevée, & l'on a vu
„ un ſpectacle pareil à celui de la *Centenaire*. Le
„ buſte de M. de Voltaire, placé depuis peu
„ dans le foyer de la comédie françoiſe, avoit
„ été apporté ſur le théâtre & élevé ſur un pié-
„ deſtal. Tous les comédiens l'entouroient en
„ demi-cercle, des palmes & des guirlandes à la
„ main. Une couronne étoit déjà ſur le buſte:
„ le bruit des fanfares, & des trompettes, avoit
„ annoncé la cérémonie, & Madame Veſtris te-
„ noit un papier qu'on a ſçu bientôt être des
„ vers que venoit de compoſer M. le marquis
„ de St. Marc. Elle les a déclamés avec une
„ emphaſe proportionnée à l'extravagance de la
„ ſcene. Les voici.

Aux yeux de Paris enchanté,
Reçois en ce jour un hommage,
Que confirmera d'âge en âge
La ſévere poſtérité.
Non, tu n'as pas beſoin d'atteindre au noir rivage
Pour jouir des honneurs de l'immortalité:

Voltaire, reçois la couronne
Que l'on vient de te préſenter:
Il eſt beau de la mériter,
Quand c'eſt la France qui la donne.

„ On a crié bis, & l'actrice a recommencé. „ Après chacun eſt allé poſer ſa guirlande autour du buſte. Mlle Fanier, dans une extaſe „ fanatique, l'a baiſé & tous les autres comédiens ont ſuivi. Cette cérémonie fort longue, accompagnée de *vivat* qui ne ceſſoient „ point, la toile s'eſt encore baiſſée, & quand „ on l'a relevée pour jouer *Nanine*, comédie de „ M. de Voltaire, on a vu ſon buſte à la droite „ du théâtre, qui y eſt reſté durant toute la repréſentation.

„ M. le comte d'Artois n'a pas oſé ſe montrer; „ mais inſtruit, ſuivant l'ordre qu'il avoit donné, „ que M. de Voltaire ſeroit à la comédie, il s'y „ eſt rendu *incognito*, & l'on croit même que „ dans un moment où le vieillard eſt ſorti & „ paſſé quelque part, ſous prétexte d'un petit „ beſoin, il a eu l'honneur de voir de plus près „ cette alteſſe royale & de lui faire ſa cour.

„ *Nanine* jouée, nouveaux brouhahas, autre „ embarras pour la modeſtie du philoſophe. Il „ étoit déjà dans ſon caroſſe & l'on ne vouloit „ pas le laiſſer partir; on ſe jetoit ſur les chevaux, on les baiſoit; on a entendu même de „ jeunes poëtes s'écrier qu'il falloit *les dételer & „ ſe mettre à leur place pour reconduire l'Apollon „ moderne*. Malheureuſement, il ne s'eſt pas

„ trouvé aſſez d'enthouſiaſtes de bonne volonté,
„ & il a enfin eu la liberté de rouler, non ſans
„ des *vivat* qu'il a pu entendre encore du pont
„ royal, & même de ſon autel. Telle a été l'a-
„ pothéoſe de M. de Voltaire, dont Mlle Clai-
„ ron avoit donné chez elle un échantillon, il
„ y a quelques années, mais devenue un délire
„ plus violent & plus général.

„ M. de Voltaire rentré chez lui, a pleuré
„ de nouveau & proteſté modeſtement que, s'il
„ avoit prévu qu'on eût fait tant de folies, il
„ n'auroit pas été à la comédie.

„ Le lendemin ç'a été chez lui une proceſſion
„ de monde, qui eſt venu ſucceſſivement lui
„ renouveler en détail les éloges & les fadeurs
„ qu'il avoit reçus en *chorus* la veille. On a
„ frappé une eſtampe pour conſacrer à la poſté-
„ rité la mémoire d'un pareil évenement: on l'a
„ repréſenté très-reſſemblant, debout, les deux
„ mains ſur ſa canne; il a le chapeau ſous le bras
„ & une couronne de laurier ſur ſon énorme
„ perruque. Il eſt peint avec vérité, mais ſi
„ ridiculement que cela reſſemble fort à une carri-
„ cature. On a mis au-deſſus: *L'homme unique à*
„ *tout âge*; expreſſion d'un certain abbé de Lau-
„ nay, dans les vers amphygouriques qu'il lui a
„ adreſſés le premier à ſon retour; & au bas
„ ceux du marquis de St. Marc. On a, ſans
„ doute, adopté cette eſtampe dans la maiſon du
„ philoſophe, car on la diſtribue aux amis. Il
„ n'a pu réſiſter à tant d'empreſſement, de bien-

„ veillance & de gloire, & il s'eſt décidé ſur le „ champ à acheter une maiſon."

Les prêtres, Milord, les dévots, les envieux de la gloire du philoſophe, pour contrebalancer l'impreſſion que devoit faire ce triomphe extraordinaire ſur la maſſe de la nation, n'ont pas manqué de compoſer une *Diatribe contre l'apotheoſe de Voltaire*. C'eſt ainſi qu'eſt intitulée cette piece de vers qu'ils n'ont pas encore eu la liberté de faire imprimer & que je joins ici par cette raiſon.

Tu triomphes, Voltaire; une ſecte cynique,
De ta fauſſe grandeur ſottement fanatique,
Au mépris du vrai dieu, qu'inſultent tes accens,
Prodigue à ton ſquelette un ridicule encens.
C'eſt ainſi qu'à l'erreur ton ame accoutumée,
Aux portes du trépas s'énivre de fumée,
Quand un vil hiſtrion, infâme aux yeux des loix,
De l'auguſte patrie oſe uſurper la voix;
Quand, ſur ton front ridé portant une couronne,
Il dit impudemment; la France te la donne.
Ta vanité le croit; mais non, les vrais François
Sont ceux qui de l'état reconnoiſſent les loix,
Et d'un ſyſtême impie abhorrant les chimeres,
Reſpectent l'évangile & la foi de leurs peres.
Epris des vrais talens, du vrai beau, du ſavoir,
Voltaire, ces François en toi qu'ont-ils pu voir?
Un auteur fait pour plaire à des lecteurs frivoles,
Qui promet des raiſons & donne des paroles,
Et dont le ton badin, le brillant coloris,
Du vulgaire ignorant chatouillent les eſprits.
Patriarche orgueilleux d'une race flétrie,
Public empoiſonneur, fléau de ta patrie,
Tu ſais faire gliſſer ton venin dans les cœurs:
Ton but fut de corrompre & le culte & les mœurs.

Pour

Pour de moindres forfaits la loi mene au ſuplice,
Au moins du dieu vengeur redoute la juſtice!
Ouvre à la fin tes yeux; le ſonge va finir:
Sous tes pas chancelans le tombeau va s'ouvrir.
Tremble! gémis! peut-être il en eſt tems encore:
Rends hommage au vrai dieu que l'univers adore.
Ce dieu, que ton orgueil affecte d'outrager,
De ta rage impuiſſante eſt prêt à ſe venger.
On t'a vu poſſédé du démon de l'envie,
perdre, à le blaſphémer, les beaux jours de ta vie.
A déſarmer ſon bras conſacre les derniers,
Que pourront aux enfers te ſervir ces lauriers?
A tes yeux, je le ſais, aux yeux de tes ſemblables,
Et le ciel & l'enfer ne ſont plus que des fables:
Mais la religion rit de tes attentats,
Pour attaquer ſa gloire on ne la détruit pas.
Quelle preuve invincible as-tu de ces menſonges?
Tes doutes peuvent-ils réaliſer tes ſonges?
Attens-tu donc, pour croire au ſouverain malheur,
Que des feux éternels t'en démontrent l'horreur?
Et que, fermant ſur toi les portes de l'abîme,
Un dieu ſaint à ſa gloire immole ſa victime!

A cette lecture, Milord, tous les gens du parti applaudiſſent, crient en chorus: *Amen*; & moi je dis avec le vrai philoſophe: *ſottiſe des deux parts.*

Paris, ce 6 avril 1778.

LETTRE XI.

Sur la réunion de la France avec les Américains; sur le traité conclu entre les deux nations; & sur la guerre inévitable qui doit s'allumer; préparatifs à Brest & à Toulon; démarches hostiles qui s'en sont déjà suivies: particularités & anecdotes à cet égard.

ENFIN, Milord, après trois années seulement écoulées depuis le commencement de la guerre avec nos colonies, dont le projet seul capable d'effrayer, étoit encore plus inconcevable dans son exécution, guerre qui a présenté à l'univers le spectacle le plus solemnel qui ait jamais fixé son attention, bien loin de les avoir réduites, nous voilà forcés à leur demander la paix. La nation angloise, rendue puissante par les arts, formidable par ses troupes, dont les flottes couvrent l'océan; dont le pavillon s'est montré jusqu'à présent triomphant dans les diverses parties du globe; qui seule, il n'y a pas vingt ans, attaquant & la France & l'Espagne confédérées, les a défaites & humiliées, n'a pu tenir plus longtems contre un peuple absolument sans défense, sans armes, sans munitions, sans vêtemens pour ses soldats, sans vaisseaux, sans argent, sans officiers expérimentés dans l'art militaire, travaillé même de divisions intestines, &

ne ſe repoſant que ſur ſa bravoure, que ſur la juſtice de ſa cauſe; que ſur ſa haine contre la tirannie. Je ſais que ſa ſituation eſt bien changée; qu'il tire aujourd'hui des ſecours de toutes les nations & de l'Angleterre même; que la France ſe déclare ouvertement; mais ſa démarche n'eſt jamais que la ſuite du déſeſpoir où nous l'avons mis; tout cela devoit être prévu. Combien de fois le parti de l'oppoſition ne l'a-t-il pas répété aux miniſtres dans les aſſemblées parlementaires? Et, à moins que de les ſuppoſer dénués des premieres notions de la politique, ils devoient s'attendre à ce qui arrive aujourd'hui; ils devoient s'eſtimer heureux que cela n'arrivât pas plutôt, & qu'on leur laiſſât le tems de reconnoître leur erreur & d'en revenir; ils n'ont vu la foudre que lors qu'elle les a terraſſés?

De quel front, Milord, ont pu ſe préſenter en parlement & propoſer leurs bills conciliatoires (*) ces hommes arrogans qui naguere diſoient: *Nous ne ſerons ſatifaits que lorſque nous verrons l'Améri-*

(*) Dans la ſéance du 17 février, le lord North propoſa ſon plan de conciliation avec les colonies, conſiſtant 1°. en un *Bill* autoriſant S. M. à nommer des Commiſſaires revêtus de pouvoirs néceſſaites pour traiter, conſentir, convenir des moyens propres à calmer les déſordres qui ſubſiſtent actuellement dans certaines colonies, plantations & provinces de l'Amérique.

2°. En un autre *bill* qui déclare l'intention du parlement de la Grande-Bretagne concernant l'exercice du droit d'impoſer des taxes ſur les colonies, plantations & provinces de l'Amérique. (*Notes des éditeurs*).

que à nos pieds (1). *Les miniſtres du roi ne peuvent entrer en aucune ſorte de négociation avec des rebelles* (2) : *les Américains ne ſont qu'une troupe de canailles & de poltrons* (3). Quelque tournure adroite que le lord North ait priſe dans ſon diſcours pour faire paſſer ces inconſéquences, ou plutôt ces contradictions dans les mêmes bouches, devant les mêmes auditeurs, & ſans qu'il ſe ſoit écoulé un laps de tems aſſez conſidérable pour qu'on les ait oubliées, elles n'en ſont par moins frappantes; la démarche qu'il nous faut faire n'en eſt pas moins honteuſe, & d'autant plus honteuſe, qu'elle ſera inutile; mais je vous laiſſe, Milord, réfléchir ſur une pareille conduite; je laiſſe les membres de l'oppoſition couvrir du mépris que méritent des miniſtres auſſi inepte & auſſi imbécilles; je me renferme dans le rôle qui me concerne, & vais vous rendre compte de ce que j'ai découvert concernant l'étonnante révélation faite par le vicomte de Noailles à notre gouvernement (*).

Comme je l'avois jugé, & comme vous l'ont pronoſtiqué mes lettres, les plénipotentiaires

---

(1) Rappelez vous, Milord, les diſcours du lord North.

(2) Propos du lord Stormont.

(3) Voyez les diſcours du lord Sandwich. *Il ajoutoit en preuve : & cela eſt ſi vrai que dans l'avant-derniere guerre on fut obligé de les incorporer avec les matelots, à la priſe de Louisbourg.*

(*) En la perſonne du ſecrétaire d'état le vicomte Weymouth, le ſamedi 14 mars. (*Notes des éditeurs*)

américains profitant de l'enthouziaſme de la France à la premiere nouvelle de la défaite & de la captivité du général Bourgoyne, preſſerent tellement la cour de Verſailles de ſe déterminer, ſinon de ne pas trouver mauvais qu'ils reçuſſent les ouvertures de conciliation que leur préſentoit l'Angleterre, que, peu de jours après (1), un négociateur affidé (2) ſe tranſporta chez ces plénipotentiaires & les informa de la déciſion du conſeil qui, après avoir pris mûrement & longtems en conſidération les affaires & les propoſitions des *Etats-Unis*, avoit déterminé Louis XVI à reconnoître leur indépendance & à l'appuyer par tous les moyens au pouvoir de S. M., même au risque d'une guerre ſanglante & diſpendieuſe, qui devoit ſuivre naturellement d'une démarche auſſi injurieuſe à la cour de Londres.

Il ajouta qu'en conſéquence le roi ſon maître concluroit volontiers avec eux un traité d'amitié & de commerce; mais que, bien loin de ſe prévaloir du beſoin qu'ils avoient de S. M. pour en extorquer des conditions dont ils ſe repentiroient peut-être enſuite, elle vouloit qu'elles fuſſent telles qu'ils les auroient reçues dans l'état de la plus parfaite liberté, même du plus haut degré

(1) Le 16 décembre.

(2) M. Gérard, ſindic royal de Strasbourg & ſecrétaire du conſeil d'état de S. M., premier commis des affaires étrangeres.

de force & de puiſſance dont ils ſont ſuſceptibles.

Parlant enſuite avec une franchiſe peu commune dans un meſſage de cette eſpece, il dit que le roi ne feroit point un vain étalage de ſes ſentimens pour la république naiſſante, ne voudroit pas leur perſuader que ſa démarche, abſolument déſinterreſſée, ne fût motivée que ſur l'affection qu'il lui portoit; qu'il ne diſſimuleroit pas que l'intérêt plus preſſant, plus réel & plus manifeſte que la France avoit de diminuer la puiſſance de l'Angleterre par une ſemblable ſciſſion, étoit le vrai point de vue de ſon conſeil; qu'en conſéquence, la ſeule condition que l'on exigeât pour baſe du traité, étoit que dans aucun cas les Etats-Unis ne renonceroient à leur indépendance, ne retourneroient ſous l'obéiſſance de la mere-patrie; que, cette clauſe exceptée, l'on ne s'oppoſeroit pas même à ce qu'ils concluſſent une paix ſéparée avec la Grande-Bretagne, ſi elle leur paroiſſoit bonne & convenable.

Du reſte, l'émiſſaire du miniſtre proteſta que le roi ſon maître ne demanderoit jamais aucune indemnité à la République, des frais, des périls, des pertes, que ſes ſujets alloient ſupporter, & qu'encore un coup la France s'en trouveroit amplement dédommagée en détachant l'Amérique des intérêts d'une rivale éternelle & trop formidable.

Qu'en penſez-vous, Milord? Il me ſemble

qu'Ulyſſe député vers Achille ou vers Philoctete, n'uſa pas d'une éloquence plus douce & plus inſinuante, ou plutôt c'étoit la bonne foi, la vérité, la raiſon même qui ſe faiſoient entendre.

Auſſi d'après ces aveux & ces principes, le traité d'alliance & de commerce ne tarda pas à ſe ſigner (1) preſque dans les mêmes termes que le portoient les inſtructions données par le congrès américain à ſes plénipotentiaires; c'eſt-à-dire avec un eſprit d'égalité parfaite &, eu égard à la majeſté de la France tenant depuis longtems rang parmi les grandes puiſſances, à la foibleſſe des Etats-Unis. Ceſt un acte de modération qu'on ne rencontre nulle part dans les annales du monde (2). Les Américains dans

(1) Par M. Girard pour la France, en vertu de pleins pouvoirs à lui donnés par le roi ſon maître le 30 janvier 1771, & par MM. Franklin & Deane plénipotentiaires pour l'Amérique.

(2) Voici les principaux articles de ce traité, qui en a, dit-on, 27, & ne perce point encore ici.

Article 1er. S'il ſurvient une guerre entre la France & la Grande-Bretagne, durant la continuation de la guerre préſente entre les Etats-Unis & l'Angleterre, S. M. & les Etats-Unis feront cauſe commune, & s'aideront réciproquement de leurs bons offices, de leurs conſeils & de leurs forces, ſuivant l'exigence de la conjoncture, ainſi qu'il eſt du devoir de bons & fideles alliés.

2°. Le but eſſentiel & direct de la préſente alliance defenſive eſt de maintenir efficacement la liberté, la ſouveraineté, & l'indépendance abſolue & illimitée desdits Etats-Unis, tant en matiere de gouvernement que de commerce,

leurs transports de reconnoissance s'en glorifient hautement. *Enfin*, écrivoit l'un d'eux en mandant cette nouvelle, *l'enfant sorti du cerveau de Jupiter le 4 juillet 1776, est baptisé, & vous conviendrez, qu'il a eu une belle mareine* (1).

Observez, Milord, que c'est le 6 février que le traité à été signé, & que ce n'est que le 17 que le lord North a proposé son plan de conciliation, c'est-à-dire lorsqu'il devoit en être instruit, quoiqu'il protestât qu'il n'en savoit rien, & conséquemment lorsqu'il devoit penser que c'étoit perdre du tems & amuser le parlement d'un projet vain & dérisoire. Je reconnois bien là l'esprit d'astuce & de fausseté de ce ministre; mais jusqu'à quand cela durera-t-il? Jusqu'à quand regardera-t-on comme un génie, un homme qui a commis des fautes énormes & grossieres que ne font pas les plus petits écoliers dans l'art des *Grotius* & des *Puffendorf*? Jusqu'à quand conservera-t-on à la tête des affaires ce personnage

---

3°. S. M. T. G. renonce pour jamais à la possession de l'Isle de Bermude, ainsi qu'à celle de toute autre partie du continent de l'Amérique-Septentrionale, qui a été reconnue avant le traité de Paris de 1763, ou par ce traité, comme appartenant à la couronne de la Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis ci-devant appelés les colonies Britanniques, ou qui est à présent ou a été récemment au pouvoir du roi de la Grande-Bretagne.

(1) Ces expressions de la lettre d'un correspondant Américain sont insérées dans la gazette de Cleves du 25 mars, que je viens de lire.

encore plus mauvais citoyen que mauvais administrateur, & qui, après avoir ruiné la nation, se joue d'elle en lui offrant une perspective flatteuse dont il connoît d'avance toute l'illusion? Avant de se mêler de gouvernement, qu'il vienne à l'école du ministre dont, malgré tout le mal qu'il nous cause, & quoique anglois, je ne puis m'empêcher d'admirer la sagesse.

Un trait, Milord, qui, suivant moi, y met le comble, un coup de parti décisif, c'est cet endroit de la déclaration du marquis de Noailles, où il assure que *les parties contractantes ont eu l'attention de ne stipuler aucun avantage exclusif en faveur de la nation françoise, & que les Etats-Unis ont conservé la liberté de traiter avec toutes les nations quelconques sur le même pied d'égalité & de réciprocité.* Par cette seule phrase, il nous cerne de la façon la plus adroite & nous prive des différens alliés que nous pouvions acquérir. Quelle puissance assez aveugle pour s'opposer à une clause aussi favorable? Quel avantage obtiendroit-elle en s'unissant à l'Angleterre par le droit des armes, préférable à ceux qu'on lui présente dans la plus profonde paix? N'est-ce pas déssiller les yeux de toutes les nations, & répondre sans réplique aux tableaux exagérés que l'Angleterre leur offriroit de l'ambition & du despotisme de la France? Je conviens que le reste du discours n'est pas du même ton, & qu'il y a une infusion d'ironie qui a dû sensiblement piquer S. M. britannique.

Prétendre, par exemple, que les Etats-Unis ſont indépendans, parce qu'ils ſe ſont déclarés tels, eſt une aſſertion également contraire au droit & au fait; au droit, ſurtout relativement à la cour de Verſailles, qui ne reconnoît point de pacte ſocial & qui a pour maxime que, dans aucun cas, les ſujets ne peuvent ſe délier eux-mêmes du ſerment de fidélité; qu'ils doivent, à moins d'être conquis, reſter conſtamment attachés au ſouverain que le ciel leur a donné: au fait, puiſque l'Angleterre les traite toujours de rebelles, les combat comme tels, a encore beaucoup, & peut-être le plus grand nombre de partiſans parmi eux, & les auroit fait rentrer depuis longtems dans le devoir, s'ils n'euſſent été ſecourus de la France, c'eſt donc elle ſeule qui les a fait indépendans; or, a-t-elle le droit, principalement ſous les apparences de la bonne intelligence, de l'intérêt & de l'amitié, d'exciter les peuples étrangers à ſe maintenir dans un état qu'elle traiteroit à ſon égard de ſédition & de révolte?

Avouer enſuite une liaiſon établie avec ces peuples, lorſqu'elle a proteſté cent fois qu'il n'y en avoit aucune, lorſqu'elle a paru abandonner les intérêts de ſes ſujets qui en conſervoient, prêter même les mains à leur punition, c'eſt déroger étrangement à la loyauté magnanime du premier diſcours, & l'on ne croiroit jamais que les deux partent du même cabinet.

Mais ce qui eſt plus fort & vraiment inſultant pour la dignité d'un monarque, c'eſt, après une

telle ouverture, de s'entendre dire par ſon égal : qu'il eſt réſolu de cultiver la bonne intelligence qui ſubſiſte entre eux, de vouloir qu'il lui ſache gré de ſon attention à ne ſtipuler aucune clauſe excluſive de ſes intérêts ; d'affecter la perſuaſion qu'il y trouvera de nouvelles preuves de ſes diſpoſitions conſtantes & ſinceres pour la paix ; & cela dans le moment où, pour mieux ſe faire valoir auprès des Etats-Unis, il leur a fait enviſager ſa jonction avec eux comme le ſignal des dévaſtations & du carnage (1).

Enfin, les menaces ſuccedent à ces inſinuations amicales & hipocrites, lorſque le marquis de Noailles dit qu'au cas où S. M. Britannique ne prendroit pas des meſures efficaces pour empêcher déſormais que le commerce des ſujets de S. M. ne fût troublé, le roi ſon maître eſt déterminé à le protéger efficacement & à ſoutenir l'honneur de ſon pavillon. D'après cette communication de la part de la cour de France, vraiment *offenſive*, comme la qualifie le roi dans ſon meſſage au parlement (*), je ne ſuis pas ſurpris que notre Monarque ſe ſoit ſur le champ déterminé à la guerre. Je ne ſuis point de l'avis du duc de Richemond (†), qu'il eût fallu tem-

(1) Rappelez-vous, Milord, ce que je vous ai rapporté plus haut, du diſcours de M. Girard aux Plénipotentiaires du congrès.

(*) Remis le 17 mars à la chambre haute par le lord Weymouth. (*Note des éditeurs*)

(†) Dans ſon diſcours à la chambre des pairs du 28 mars. (*Note des éditeurs*)

poriſer, parce que les choſes en étoient venues au terme où toute puſillanimité de notre part n'eût qu'encouragé nos ennemis à nous provoquer ſucceſſivement par des démarches plus outrageantes. Mais comment fera-t-on cette guerre? Heureuſement, Milord, elle ne roule ni ſur vous, ni ſur moi. Plus heureuſement, ſuivant les bruits qui courent ici, nous n'avons encore affaire qu'à la France, & l'impéritie de ſa marine, le mauvais état de ſes finances peuvent nous ſauver. Une guerre de terre ſurviendroit bien à propos; mais il eſt conſtant que M. de Vergennes a depuis longtems déjà manifeſté aux cours étrangeres l'improbation de ſa cour au ſujet de ce qui ſe paſſe en Baviere; il ne regarde point comme obligatoire, en ce cas tout au moins douteux, le traité de Verſailles, & il a refuſé à l'empereur le contingent ſtipulé (1).

Une autre anecdote qui s'eſt paſſée durant mon voyage à Breſt, & que l'on m'a racontée au retour, vous convaincra mieux encore de la fauſſeté du lord North, de ſa diſſimulation, coupable même vis-à-vis de ſon maître, qu'il auroit dû inſtruire & exciter à primer la France auprès des Américains par les avances que nous leur faiſons aujourd'hui.

---

(1) De 24000 hommes ou 24 millions, en cas que l'une des deux puiſſances fût attaquée, ſuivant le traité de Verſailles de mai 1756 entre la cour de France & celle de Vienne.

Notre ambaſſadeur, toujours alerte ſur les négociations entre la France & les inſurgens, inſtruit de la converſation de M. Girard avec leurs plénipotentiaires, voulut ſonder là-deſſus M. de Vergennes; mais, n'ayant pu en obtenir aucune réponſe officielle, il ſe retourna du côté du premier miniſtre, & crut que, dans une converſation particuliere & d'amitié, il en tireroit peut-être meilleur parti. Le comte de Maurepas, goguenard de ſon naturel, demanda au vicomte de Stormont, ſur quoi il fondoit ſes queſtions; s'il vouloit rire? Celui-ci lui ayant répliqué qu'il ne pouvoit regarder comme ſérieux un fait dont on avoit parlé dans les caroſſes du roi, le miniſtre lui répartit: „ Savez-vous ce qui s'eſt „ dit dans les caroſſes de la reine? On a racon- „ té que les Anglois avoient tenté l'impoſſible „ pour conclure leur traité avec les colonies; „ mais ſans ſuccès. Allez, Monſieur l'ambaſſa- „ deur, ſoyez tranquille; ſachez qu'en politi- „ que ceux qui en ſavent le plus ſont ceux qui „ en diſent le moins; qu'il n'y a que les ſots „ qui parlent & croient."

Le lord North ne devoit point ignorer tout cela, & auroit dû agir en conſéquence; cependant on voit qu'il n'a employé toute ſa fineſſe que contre ſon ſouverain & le parlement, pour prolonger auſſi longtems qu'il a pu leur crédulité, & qu'il ne s'eſt porté à aucune démarche efficace avant ſes bills conciliatoires.

Je reviens à mon objet, & vais pourſuivre le

récit des faits dont vous desirez être instruit dans le plus grand détail, soit pour faire quelque motion, soit pour appuyer ou contredire celles des autres.

Par l'anecdote ci-dessus, vous avez vu, Milord, qu'on parloit assez ouvertement du traité avec les Etats-Unis, même avant qu'il fût conclu; la conduite de leurs plénipotentiaires y étoit conforme: ils se répandoient dans le monde; ils assistoient aux assemblées publiques, au fêtes; aux bals; ils recevoient des applaudissemens dont le bruit ne pouvoit être que très-offensant pour les oreilles de l'ambassadeur d'Angleterre; mais on ne le ménageoit plus. Une des grandes mortifications qu'il ait eues avant la rupture absolue, a été la nouvelle que M. de la Motte-Piquet étoit ressorti de la baie de Quiberon (1), où il étoit resté à attendre les ordres de sa cour, avant de rentrer tout-à-fait à Brest, pour escorter 15 bâtimens américains, chargés de provisions de toute espece (2) jusqu'au décapement, & au-delà

(1) A la côte du sud, non loin de Brest. Extrait d'une lettre de Bretagne du 6 mars 1778.... Il est certain que M. de la Motte-Piquet est parti de la baie de Quiberon avec ses vaisseaux, ses frégates & sa flotte; on croit ici que les deux vaisseaux de Rochefort l'auront joint: on regarde ce moment comme intéressant, & l'on compte qu'il sera de retour sous trois semaines.

(2) Voici l'état des chargemens de quelques bâtimens pour le compte du congrès, d'où vous jugerez combien leur arrivée là-bas est essentielle. *La Brune* a environ 400 balles de laine & de toile; *La Henriette* 300, *Les*

s'il eſt néceſſaire : tout cela n'eſt rien encore, c'eſt le bruit qui s'eſt répandu d'une canonade épouvantable entendue ſur la côte ; ce qui lui avoit donné l'eſpoir de quelque attaque de notre part, eſpoir honteuſement deçu, lorſqu'il a apris que la France levoit le maſque abſolument & que toute cette poudre tirée n'étoit que des ſaluts d'honneur donnés & rendus pour la premiere fois entre le pavillon françois & le pavillon des Etats-Unis (1). Il eſt venu trouver de nouveau

---

Amis environ 180 ; ce qui peut ſuffire à habiller environ 50000 hommes. *La Deane* eſt chargée de 9878 habits complets de ſoldats & de 10,468 paires de ſouliers : en outre de 100,293 livres de plomb, de 100,000 livres d'étain & de 57,605 livres de cuivre, pour faire des canons de fonte. En outre, cette frégate continentale porte à ſon bord le Sieur *Carmichael*, qui a fait les fonctions de ſecrétaire de la commiſſion du congrès en France, chargé de dépêches très-importantes ; au nombre deſquelles on croit qu'il ſe trouve un *duplicata* du traité du 6 février dernier.

(1) Extrait d'une lettre de Nantes du 3 mars.... Il vient d'arriver un navire inſurgent, mais, ſuivant leur coutume, les nouvelles en ſeront portées à leurs agens avant qu'on les publie ici. Ces jours derniers une frégate & un corſaire de cette nation ayant rencontré l'eſcadre de M. de la Motte-Piquet, qui ſortoit de la baie de Quiberon, demanderent à ce commandant de l'eſcadre, auparavant de le ſaluer, s'il leur réndroit le ſalut, M. de la Motte-Piquet leur répondit qu'il leur étoit dû celui qu'on donne à la Hollande ; en conſéquence, ſur 13 coups de canon qu'ils ont tirés, l'eſcadre du roi a répondu par 9 coups de canon, ce qui fait préſumer que la nouvelle du traité de commerce avec les colonies unies n'eſt pas dénuée de fondement.

les miniſtres, & l'on prétend que la réponſe a été que la France ſe conduiſoit en cette occaſion, comme l'Angleterre avoit fait à l'égard des Corſes dont elle reconnoiſſoit & ſaluoit le pavillon, lorſque ſa Majeſté les faiſoit ſubjuguer comme rebelles.

Ces tracaſſeries continuelles, dont notre ambaſſadeur fatiguoit le miniſtere de France, n'ont ſervi qu'à précipiter la déclaration du marquis de Noailles, qu'autrement on auroit remiſe auſſi longtems qu'on auroit pu, du moins juſqu'au retour de l'officier (1) chargé de rapporter la ratification du congrès. Il couroit dans Paris des bruits vagues de cette déclaration, dont beaucoup de gens, à commencer par moi, doutoient encore, ne pouvant s'imaginer, qu'avec la circonſpection connue du gouvernement, il ſe portât, de ſon propre mouvement, à une aggreſſion auſſi manifeſte; mais les plus incrédules n'en purent plus conſerver aucun doute, & la conſternation ſe répandit dès le 18 mars dans la capitale lorſqu'on lut une affiche où, ſuivant l'uſage de tous les ambaſſadeurs qui s'en vont, le vicomte de Stormont donnoit avis de ſon départ, en déclarant qu'il ne recevroit que juſqu'au 20 les titres de créance qu'on

---

On ſait aujourd'hui que c'eſt cette canonade qui a jeté l'alarme à la côte de Bretagne.

(1) On prétend que cet officier eſt le Sieur Tornick.

qu'on auroit à lui préſenter. Les papiers royaux tomberent incontinent avec une précipitation effrayante. (1)

Dès le 20 mars, c'eſt-à dire le jour même où notre ambaſſadeur devoit partir, les Sieurs Benjamin Franklin, Silas Deane, & Arthur Lée, députés des Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale, eurent l'honneur d'être preſentés au roi par le comte de Vergennes, comme miniſtre & ſecrétaire d'état au département des affaires étrangeres, & l'on ne doute pas que le premier ne prenne bientôt rang dans le corps diplomatique en qualité de miniſtre plénipotentiaire.

La gazette de France ſuivante du 24 mars ne manqua pas d'en faire mention, mais ſéchement, ſuivant ſon uſage: voilà les circonſtances de cette cérémonie mémorable.

Les trois députés, pour la rendre plus pompeuſe, étoient accompagnés d'un cortege d'inſurgens compoſant en tout 17 perſonnes. Leur chef portoit la parole, mais ayant parlé très-reſpectueuſement & à voix baſſe, l'on n'a pu entendre ce qu'il a dit: la réponſe du monarque contenoit en ſubſtance qu'il étoit très content de la conduite qu'a tenu le docteur Franklin depuis qu'il eſt à Paris; qu'il recevoit avec plaiſir les témoignages de reconnoiſſance & d'affection de ſes

(1) Les actions des Indes qui peu de tems avant ſe faiſoient à 1800 liv. ſont venues à 1575 & les reſcriptions de 13 à 14 ſont tombées à 24 pour cent de perte.

nouveaux alliés, qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui pour leur être utile & conſolider leur état naiſſant.

Après la cérémonie tous ces inſurgens ont dû ſe rendre reſpectivement à leur deſtination auprès des différens ſouverains & états commerçans de l'Europe, pour les ſolliciter & entamer des traités.

Cependant M. de Noailles, à qui l'on avoit envoyé l'ordre de quitter Londres ſans prendre congé, par un courier devant faire la plus grande diligence & en effet n'ayant mis que 43 heures dans ſon trajet, le plus court dont on ſe ſouvienne, n'a pas tardé d'arriver ici (1).

Je me ſuis trouvé par hazard à dîner dans une maiſon avec M. Garnier, ſon ſecrétaire d'ambaſſade. On s'empreſſoit de l'interroger ſi l'on auroit la guerre, il dit: „ *Vous me voyez*, & ma pré„ ſence eſt la réponſe la plus inſtructive que je „ puiſſe vous donner." Preſſé de s'expliquer plus clairement, il continua: „ Vous devez bien juger „ que s'il y avoit eu quelque eſpoir de conciliation, je ne ſerois pas ici dans un moment „ auſſi critique." Enfin, queſtionné ſur la maniere dont on avoit reçu en Angleterre la nouvelle du traité de la France avec les Etats-Unis, ſur la ſenſation que la nation en avoit éprouvée, ſi

(1) Le marquis de Noailles eſt arrivé à Paris le lundi 23 au ſoir.

elle étoit bien furieuſe, *non*, répliqua-t-il, *les Anglois ne ſont que conſternés.*"

La plupart de mes compatriotes qui étoient ici ſont partis; on a mis dans les divers ports du commerce & autres un embargo ſur nos navires qui s'y trouvoient & l'on en fait monter le nombre à 43. Je ſais qu'à Bordeaux ſeul (1) il en a été arrêté treize: on colore cela du nom de repréſailles pour obliger S. M. Britannique à reſtituer ceux que la France réclame; mais une infraction bien manifeſte du traité de paix dernier c'eſt l'injonction qu'a reçu le commiſſaire Anglois

(1) Extrait d'une lettre de Bordeaux du 24 mars... Ce fut hier qu'en vertu d'ordres de la cour, on a arrêté les bâtimens des Anglois qui étoient à charger dans notre port; & l'on a fait remonter ceux en riviere prêts à ſortir. Cet évenement a jeté la conſternation dans le commerce; & les propriétaires de vignobles qui ſont la principale richeſſe du pays, en ſont ſurtout déſolés.

Du 26 mars... Il arriva ici avant-hier matin un courier dépêché pour l'amirauté, dont le juge partir le même jour avec la marée pour aller au bas de la riviere; là il arrêta les navires Anglois qui avoient été déjà expédiés de notre port. Ceux qui étoient deſcendus ſeront contraints de remonter, & on va déſenverguer leurs voiles & les mettre en magazin juſqu'à nouvel ordre. Le nombre des vaiſſeaux Anglois qui ſont ici eſt de treize. Pour prévenir tout acte ultérieur d'hoſtilité, il va être mis un embargo ſur tout les bâtimens François deſtinés pour nos colonies, leſquels ne partiront pas ſans êtres convoyés. Peu après l'arrivée du courier dépêché à l'amirauté, il en a été expédié un autre pour Bayonne.

à Dunkerque de s'abſtenir de ſes fonctions. En conſéquence, on lui a déclaré que les appointemens que lui payoit la France ſur les fonds du département des affaires étrangeres, lui ſeroit retranché à commencer du 1er. avril (1); coup de vigueur qui a en même tems révélé cet excès d'humiliation ſecrete & qui vraiſemblablement n'aura plus lieu; ce qui fit dire au comte de Maillebois (2), qui annonçoit cette nouvelle à M. de Voltaire: *Enfin nous voilà déviédazés.*

Que va-t-il arriver maintenant? Quels ennemis aurons-nous ſur les bras? Quels alliés? Quels ſont les projets de la France? D'abord, toute l'Europe va être enchantée de notre rupture; accoutumée à ne pouvoir remuer que l'Angleterre ou la France ne s'en mêle, elle ſera bien-aiſe de reſpirer enfin, de nous voir nous affoiblir réciproquement, & durant cette guerre de commerce de s'enrichir à nos dépens, & comme nous ſommes des deux la puiſſance maritime la plus formidable, les vœux ſecrets ſeront contre nous.

---

(1) Ces apointemens étoient de 14000 liv. pour lui & de 6000 liv. pour ſon contrôleur.

(2) Ce comte de Maillebois, Milord, ſi vous vous rappelez l'hiſtoire de la derniere guerre, eſt un de nos amis. Au lieu d'employer ſes talens contre nous, par ſa jalouſie il les tourna de façon à faire avorter les projets du maréchal d'Etrées & fut le premier auteur des déſaſtres de ſa Patrie & conſéquemment de la paix honteuſe qui ſuivit. Il avoit donc mauvaiſe grace de la critiquer ſi amerement.

L'empereur ne conſervant aucun eſpoir d'engager ſon beau-frere à lui fournir les ſecours qu'il réclame, ſera bien ſûr au moins qu'il ne lui ſera pas contraire, & que les ſollicitations du roi de Pruſſe auprès de la cour de Verſailles pour être ſecondé dans la défenſe des privileges & de la conſtitution du corps germanique, deviendront vaines.

La Ruſſie qui en ce moment cherche querelle au grand-ſeigneur, pourra le faire impunément & donner la loi à ce voiſin foible & ſans défenſe.

La Hollande jouera ſon rôle ordinaire: *Inter duos litigantes tertius gaudet*; elle ſe flatera de gagner pour ſon compte tout ce que les deux puiſſances rivales perdront de leur commerce.

Heureuſement, comme je vous l'ai obſervé ci-deſſus, Milord, l'Eſpagne n'eſt point diſpoſée à entrer à préſent dans la querelle: ſon roi, plus conſéquent, ne peut approuver le motif de la guerre qu'on nous intente; il craindroit de donner un exemple trop funeſte; & que ſes colonies ne fiſſent valoir un jour contre lui les principes ſur leſquels la France veut appuyer & légitimer la révolte des nôtres: il ne demande pas mieux que de guerroyer; mais il lui faut un prétexte plus conforme à la politique, & en flatant ce monarque, nous pourrons au moins l'amuſer pendant la premiere campagne.

Il y a longtems que le congrès cherche inutilement à ſéduire S. M. Catholique: dès l'an-

née passée un des commissaires (1) étoit parti pour l'Espagne, afin d'y ménager les intérêts de ses compatriotes; mais il s'y prit mal-adroitement & par un étalage vain & déplacé, ayant inspiré beaucoup de défiance à la cour de Madrid, il revint peu de tems après sans avoir été au-delà de Burgos. Le docteur Franklin avoit reçu durant le voyage de son collegue une commission pour passer en ce royaume; mais ce vieillard rusé, qui ne vouloit pas perdre de vue l'objet plus essentiel de se concilier la France, différa sous prétexte de sa santé, fit entendre raison au congrès qui le dispensa de cette mission. Le bruit a couru depuis peu qu'il alloit la reprendre & se flattoit d'entraîner par son éloquence la cour de Madrid. Je ne crois pas qu'il fasse cette école; sa présence est trop nécessaire ici, en ce moment surtout que son collegue quitte Paris (2); car on prétend que le congrès a rappelé par mécontentement M. Deane, accusé, si non de défection, au moins de molesse & d'ineptie; peut-être sera-t-il remplacé par M. Adams, célebre membre de la république américaine, qui vient d'arriver

(1) M. Arthur Lée, nommé dés le 7 septembre 1776, l'un des trois commissaires du congrès à la cour de Versailles. Il arriva à Paris peu de jours après M. Franklin: il y fit peu de séjour & passa en Espagne en février 1777, d'où il revint en avril.

(2) M. Deane a reçu son rappel le 4 mars; il a quitté Paris le 30 & s'est allé embarquer secretement à Toulon.

à Paris (1), mais ſans le titre de plénipotentiaire que prendra ſeul M. Franklin, attendu que la France n'en envoie qu'un auprès des Etats-Unis, M. Girard, le premier commis des affaires étrangeres qui a déjà ſigné le traité en cette qualité.

Suivant mes lettres des colonies Françoiſes, dont pluſieurs de dates anciennes à cauſe de *l'Embargo*, la petite eſcadre de la Martinique rempliſſoit ſes fonctions de ſortir & de rentrer par détachement pour eſcorter les bâtimens de ſa nation & les Américains, ſoit à leur arrivée, ſoit à leur départ. Et les corſaires de ces derniers continuoient leur brigandage avec la même faveur (2).

---

(1) M. Adams, arriva le 1er à Bordeaux ſur une frégate américaine de 30 pieces de canon... On écrivoit de ce port le 4... Dès ſon arrivée ici, M. Adams fut invité à dîner dans une des premieres maiſons de la ville. & il eut pour convives le premier préſident du parlement, l'intendant, le commiſſaire-ordonnateur, M. de Cornic, & quelques-uns des principaux négocians. Pendant le repas, on but à la ſanté du roi de France, à celle de divers membres du congrès, aux Treize-Etats-Unis, à l'amitié, à la bonne intelligence des deux peuples alliés, à celle de M. Adams & de ſon épouſe, de M. de Sartines, du marquis de la Fayette, & enfin à la proſpérité de la ville de Bordeaux. Il s'eſt mis aujourd'hui en route pour Paris.

(1) Extrait d'une lettre datée du 23 octobre 1777. Fort royal de la Martinique.... Le corſaire américain parti d'ici le 9 ſeptembre & dont je vous ai inſtruit, eſt rentré le 6 octobre avec une priſe de 217 negres, qui s'eſt vendue ſuivant la coutume nouvellement introduite.

La nuit du 7 au 8 octobre, m'ajoutoit-on, il eſt arrivé au Fort-royal un petit bateau de 9 hommes d'équipage ſeulement, parti de la Rochelle le 3 ſeptembre. Le patron étoit porteur d'un paquet ſans adreſſe, & avoit en outre une lettre pour lui, à ouvrir à 300 lieues en mer qui en contenoit le miſtere; elle étoit ainſi que l'adreſſe de la propre main de M. de Sartines. Elle lui ordonnoit de ſe rendre ici, d'y décacheter le paquet & de le remettre à ſon adreſſe. La ſuſcription intérieure pour le général étoit auſſi de la main du miniſtre, & en dedans étoient deux autres paquets dont l'un pour la Guadeloupe, & l'autre pour St. Domingue,

Le général étoit au Fort St. Pierre; on lui dépêcha un courier, & le 9 ſon neveu & aide de camp arriva de St. Pierre & mit un embargo ſur tous les bâtimens en rade, juſqu'à nouvel ordre; il dure encore.

Des deux paquets, l'un fut remis à M. de Jaſſaud, commandant *l'Amphitrite*, pour le porter à la Guadeloupe; le ſecond fut donné au patron du petit bâtiment arrivé, avec ordre de le remettre à St. Domingue. Quoique les ordres fuſſent de partir ſur le champ, les calmes ont empêché les deux bâtimens d'appareiller juſqu'au 10.

Le 13 octobre M. *Deſplaces*, commandant d'un bateau du domaine, où étoit embarqué M. Fagan, major de la colonie, eſt revenu de la Nouvelle-Yorke. Il avoit été expédié pour porter ce dernier, chargé de réclamer à la Nouvel-

le

le-York des prisonniers françois. Ils en ont ramené 14 reçus du commodore *Hotham*, commandant en l'absence de l'amiral *Howe*. Ce commodore a déclaré que le surplus étoit renvoyé en France. Il y a joint une lettre polie pour M. le marquis de Bouillé, qui étoit mêlée de plaintes.

Dans une seconde lettre moins ancienne (1), après avoir rendu compte des secours arrivés & de ceux qu'on attendoit, on disoit: M. le marquis de Bouillé, notre gouverneur, est continuellement en marche; il visite les forts, les côtes, les batteries & fait des préparatifs de défense comme si l'on craignoit une invasion dans cette isle. Le fort de Bourbon est bien fortifié actuellement, & sa position jointe aux travaux de l'art le rendroit imprenable, si quelque place pouvoit l'être aujourd'hui.

Nous recevons fréquemment des plaintes & des réclamations de la part des gouverneurs des isles voisines angloises à l'occasion des prises que les armateurs américains & plus souvent les nôtres

---

(1) En date de 28 octobre.... Les secours que nous attendons ici sont les premiers bataillons d'Auxerrois & de Viennois, deux compagnies de chasseurs, dragons du comte de Belzunce, 4 compagnies d'ouvriers, deux de sapeurs & quatre de bombardiers. Tout cela doit partir de Nantes & de Bordeaux. Nous venons de recevoir par le navire le *comte d'Artois*, de l'isle de Ré, des recrues pour nos troupes actuelles. Le *Mini*, parti quelques jours avant, n'est pas encore arrivé, & l'on en est inquiet.

amenent ici ſous le pavillon des treize colonies unies. Il paroît que ces gouverneurs ſont très-bien ſervis par leurs eſpions; car ils ſpécifient non-ſeulement avec le plus grand détail tout ce qui concerne les bâtimens & cargaiſons qu'ils réclament, mais la maniere dont ils ont été pris, la nature, qualité & manœuvre des capteurs, la vente qui en a été faite, le lieu, les circonſtances, le prix & les conditions du marché: tout cela entrera ſans doute en ligne de compte des griefs dans ſon tems; quant à préſent elles ſont le plus ſouvent & toujours depuis peu vaines.

Enfin, une troiſieme plus récente (1) portoit: Une flotte de 22 navires anglois, eſcortée par une frégate & deux corſaires, a paſſé à la vue de notre iſle: nous avons cru d'abord que c'étoient les ſecours annoncés d'Europe; mais nous avons ſçu que tout cela alloit à la Dominique. Il y avoit ſur ces bâtimens beaucoup de munitions, de canons & autres uſtenciles de guerre, & nous avons jugé que les Anglois avoient pour leurs poſſeſſions autant de peur que nous pour les nôtres.

On attribue ici la nouvelle de l'eſcadre de M. de la Motte-Piquet annoncée précédemment & contremandée par M. de Sartines, à une déclaration de Sa Majeſté Britannique, qu'elle regarderoit comme une aggreſſion l'envoi de cette eſcadre aux iſles du Vent.

(1) En date du 4 décembre.

Le 18 novembre les navires le *Duc de Chartres*, le *Bien-Aimé*, le *Monſieur* & le *Prince de Poix* ſont arrivés ſous l'eſcorte de la frégate l'*Inconſtante*, & avec eux le premier bataillon d'Auxerrois, celui de Gatinois, un eſcadron des dragons de Belzunce; ces deux derniers ſont pour Saint-Domingue.

Le 23 la *Dédaigneuſe* eſt arrivée de Nantes ayant ſous ſon eſcorte les navires le *Dugué-Trouin*, le *Hurron*, le *Mars* & le *Preſſigny*, portant le premier bataillon de Viennois, un bataillon d'artillerie & un eſcadron de Condé; ce dernier eſt pour Saint-Domingue.

Le 26 enfin, la frégate la *Tourterelle* eſt arrivée de Breſt portant Madame de Bouillé. Cette frégate avoit ſous ſon eſcorte la flûte *l'Eſturgeon* chargée de vivres, avec les bâtimens le *Henri* & la *Ville du Cap*, portant le premier bataillon d'Armagnac pour la Guadeloupe, & les navires le *Frédéric* & les *Deux-Freres* avec le bataillon d'Agenois; ainſi que la *Génevieve* & la *Bonne-Mere* avec celui de Cambreſis; ces deux derniers bataillons ſont pour Saint-Domingue.

Il y a actuellement en radoub ſur nos chantiers un corſaire de 22 canons, appelé le *Serpent-Sonnette*; ce ſont les inſurgens qui paient les frais de ſa réparation; il a déjà rapporté pour 1,500,000 liv. de priſes & plus, il ſera prêt inceſſamment & ne tardera pas à remettre en mer.

Cependant les plaintes des gouverneurs anglois devenant plus vives & plus preſſantes, le gou-

verneur, ſuivant ſes inſtructions, doit reſtrein-
„ dre les licences de nos corſaires, & l'on aſſure
„ que ſi ce dernier avoit été moins avancé, on
„ eut arrêté ſon radoub "...

Vous voyez par ces détails, Milord, qu'à force de lenteurs & de tergiverſations dans ſon arrangement avec les colonies, notre gouvernement a donné tout le tems à la France de mettre ſes poſſeſſions en état de défenſe, d'y envoyer des troupes & des munitions, & qu'il n'y a plus rien à faire de ce côté-là : d'ailleurs, la ſaiſon s'avance & il ſeroit trop dangereux à préſent d'y tenter quelque opération de part ou d'autre. C'eſt donc à l'Amérique-Septentrionale que ſe porteront les premiers coups ; nous y ſommes depuis longtems, & c'eſt à nous d'empêcher l'ennemi d'y prendre pied & de s'y réunir aux Américains. On croit aſſez généralement que la deſtination du comte d'Eſtaing (1) & de l'eſcadre de Toulon eſt pour cette expédition.

Du côté de l'océan, les mouvemens redoublent, & il paroît qu'il y a différens objets : le premier de ſe tenir ſur ſes gardes, le ſecond de nous effrayer par la crainte d'une deſcente en Angleterre, de nous contenir ainſi, & nous empêcher d'envoyer en Amérique des forces ſu-

(1) Ce général eſt ſorti de Paris le 20 mars, il eſt arrivé le 27 à midi à Toulon ; ſon eſcadre eſt de 12 vaiſſeaux, & il doit être parti en ce moment.

périeures à celles du comte d'Eſtaing, ou même ſuffiſantes pour lui tenir tête.

En conſéquence, il paroît une ordonnance de Noſſeigneurs de l'amirauté de France concernant la ſureté des ports, havres & rades du royaume en date du 20 mars. Elle eſt rendue ſur le requiſitoire du procureur général de S. M. à ce tribunal (1); il y exalte les avantages du commerce maritime, l'heureuſe poſition de la France pour le faire; il cite les traits hiſtoriques, les réglemens & ordonnances propres à faire honneur aux monarques François qui ſe ſont occupés de cette partie, & il prouve la néceſſité de les remettre en vigueur. C'eſt d'autant plus eſſentiel, que Calais, cette clef du royaume dans la Manche, cette rade utile à ſa marine, & qu'on pourroit à peu de frais rendre, à ce que prétendent certains ingénieurs, un refuge aſſuré pour les vaiſſeaux du roi en cette partie, auroit été bientôt ſans baſſin & ſans navigation, s'y l'on n'y eût pourvu promptement.

Le zele de ce magiſtrat, ou plutôt l'impulſion du gouvernement a excité celui de ſa compagnie, qui, en attaquant les auteurs de la dégradation du port de Calais (2) étend ſa vigilance ſur tous

(1) Le Sieur Poncet de la Grave. Son requiſitoire eſt daté du 25 février.

(2) On prétend qu'un Sieur Mouron & compagnie, par une cupidité ſordide, ont contribué à boucher le port de Calais; ils ſont en conſéquence aſſignés pour répondre ſur leur conduite.

& preſcrit à ſes officiers d'en faire inceſſamment & réitérer tous les ans la viſite, chacun dans leur diſtrict, pour en meſurer la profondeur, déſigner les changemens qui ſurviendront, dreſſer du tout des procès verbaux qui puiſſent mettre en état d'y apporter promptement le remede, auſſitôt qu'il ſera néceſſaire.

C'eſt ſurtout dans les ports de roi que s'eſt portée la plus grande attention des adminiſtrateurs & entre ceux-ci à Breſt. Depuis mon départ les remparts & forts qui dominent la rade, ſont garnis de mortiers & de canons; toutes les batteries intérieures & extérieures ſont également prêtes & en très-bon état de ſervice, ſix compagnies de milices gardes-côtes ſont détachées & diſtribuées au Fort Mingan & au Portſic ſitués à l'entrée de la rade & qui la défendent. On a fait partir un autre détachement d'environ 1200 hommes, compoſé de troupes de la marine, & de gens de levée, répartis ſur les différentes batteries de droite & de gauche des côtes de Léon & de Cornouailles: il y a déjà huit bataillons dans Breſt outre le régiment d'Auxonne, artillerie (1), & les troupes y augmentent d'un jour à l'autre (2): il y en a tant qu'on eſt obligé de

(1) Suivant les lettres de Breſt du 2 mars. Ces bataillons ſont deux du régiment *d'Auvergne*, deux du régiment *Dauphin*, deux du régiment de *Condé*, deux du régiment de *Normandie*.

(2) Suivant une lettre de Breſt, du 16 mars, le régiment de *Condé*, dragons, étoit campé à St. Servant à 4 lieues

les loger chez l'habitant; les environs en regorgent également, les vivres en ſont horriblement chers & le bois d'une rareté exceſſive. On ne trouve point d'ouvriers pour en couper, tous ſont occupés aux travaux du port & à la confection du biſcuit.

Ces troupes qui ſervent d'abord d'épouvantail à l'Angleterre au cas qu'elle voulût attaquer, & lui font craindre pour elle-même une invaſion, doivent auſſi ſoulager la marine dans le ſervice du port & des vaiſſeaux. Car, malgré les promotions multipliées qui viennent de ſe faire dans celle-ci (1), les officiers prétendent de plus en plus pouvoir à peine ſuffire aux armemens & aux fonctions de l'adminiſtration dont ils ſont chargés.

D'un autre côté, l'on prévoit une diſette de matelots qui pourroit ſurvenir, & il faut y ſuppléer d'avance par un détachement de troupes ſur chaque bâtiment de mer. Si l'on en croyoit même les ports du commerce, cette diſette ſe

---

de Breſt; le régiment de *Chartres* étoit à Landernau, le régiment *d'Auxonne*, artillerie, arrivé le 15 mars, logeoit aux caſernes & dès le lendemain avoit commencé le ſervice du port. Ses officiers montoient la garde à l'avant-garde, poſte occupé ci-devant par un officier de marine.

(1) Extrait d'une lettre de Breſt du 20 février.... Il vient d'arriver une promotion de 95 lieutenans, ce qui comble de joie le corps de la marine, en ce que cela annonce que le miniſtre ſent la néceſſité de multiplier les officiers dans les grades inférieurs pour faire le ſervice plus à l'aiſe & avec plus de dignité.

feroit déjà ſentir & les empêcheroit d'expédier leurs navires; mais ce ſeroit de bonne heure, ſurtout en ce moment où la France n'arme guere que les deux tiers de ſa marine. Il faut plutôt attribuer ces plaintes des armateurs à l'habitude qu'ils ont de crier toujours, aux divers *embargo* mis aux iſles & en France & aux mauvaiſes combinaiſons du miniſtere; car on aſſure que, quoiqu'il ait renoncé pour cette année à la pêche de la morue, le commerce dans le Ponant a encore pour le préſent 400 navires en mer, ce qui occupe douze mille matelots au moins, vu la grandeur ordinaire des bâtimens.

Les lettres des ports de la manche ne ſont remplies auſſi que de mouvemens annonçant des diſpoſitions, ſoit de défenſe, ſoit d'attaque. Il y a beaucoup de troupes, principalement du côté de Dunkerque (1), où il arrive auſſi force uſten-

(1) Extrait d'une lettre de St. Omer de 23 mars.... Il arrive dans nos cantons force tentes, peles & pioches. On s'attend à avoir un camp à Dunkerque & à voir reprendre inceſſamment les travaux de ce port, dès que la moindre hoſtilité de la part des Anglois pourra en fournir le prétexte, car on ne veut point ſe montrer agreſſeur abſolument.

On parle auſſi d'envoyer ici une partie du régiment des gardes.

Extrait d'une lettre de Dunkerque du 8 avril.... A tout évenement, nos armateurs ſe diſpoſent à aller en courſe: ils font de grands préparatifs.

Voici l'état des troupes de nos cantons: Nous avons dix bataillons dans ce port, nous en avons huit & un

ciles & munitions, comme s'il devoit y avoir un camp, où cependant on ne croit pas au projet de la deſcente.

Du reſte, le miniſtere déclare dans ſes lettres au commandant de la marine à Breſt, & aux autres par conſéquent, que les hoſtilités ne tarderont pas à s'exercer (1), & l'on ſait que, malgré les ordres modérés donnés aux commandans des vaiſſeaux anglois, ſur les côtes, elles ont déjà commencé en quelque ſorte de la part de la France, puiſqu'un de nos bâtimens a été pris dans le golfe de Gaſcogne, & conduit à l'Orient, où l'amirauté s'en eſt emparée.

De nouveaux armemens ont été ordonnés à Breſt, enſorte qu'avec l'eſcadre de M. de la Motte Piquet, rentrée (2) pour déſarmer & ré-

---

régiment de dragons à Calais; les garniſons de Bergues & Gravelines ſont doublées; quatre bataillons à St. Omer.

(1) C'eſt ce qu'on écrivoit dans une lettre de Breſt du 30 mars 1778... Le miniſtre nous annonce que les hoſtilités ne tarderont pas à commencer & l'on croit que nos frégates, prêtes à mettre à la voile, le feront mercredi prochain, jour du courier: en attendant, un bâtiment anglois à été arrêté près ne nos côtes & conduit à l'Orient où l'amirauté s'en eſt emparée. Une de nos corvettes ayant été priſe pour appartenir aux inſurgens, a été attaquée par une frégate Angloiſe qui lui a lâché une bordée, & l'ayant reconnue lui à demandé des excuſes. Tels ſont les préludes d'un jeu que tout promet devoir devenir plus ſérieux.

(2) Extrait d'une lettre de Breſt du 20 mars 1778.... M. de la Motte-Piquet & ſon eſcadre ſont rentrés hier en bon état & ſans avoir rien rencontré; ils ont eſcorté

armer ſur le champ, avec les deux vaiſſeaux de Rochefort qu'on y attendoit depuis longtems & qui y ſont enfin arrivés, il s'y forme actuellement une armée navale de 25 vaiſſeaux de ligne (1);

---

leur flotte environ 60 lieues au-delà du cap Finiſtere; ils n'ont point été rejoints par les deux vaiſſeaux de Rochefort, le *St. Michel* & *l'Artéſien*. Ceux-ci avoient ordre de croiſer pendant huit jours ſur le cap Finiſtere & s'ils ne trouvoient pas l'eſcadre de ſe rendre à Breſt; on les attend en conſéquence d'un jour à l'autre.

Dans une précédente du 23 mars on écrivoit: Le miniſtre nous annonce la guerre comme très-prochaine, ce qui a redoublé l'ardeur & l'eſpoir de tous les officiers.

(1) En voici la liſte.

Noms.	*Canons.*	*Capitaines.*
La Bretagne	100.	Le comte d'Orvilliers, lieutenant général.
La Couronne	80.	Le comte Duchaffault, Idem.
Le St. Eſprit	80.	M gr. le duc de Chartres, Id.
La Ville de Paris	90.	Le comte de Guichen, chef d'eſcadre.
Le Duc de Bourgogne	80.	Levic. de Rochechouard, Id.
Le Robuſte	74.	Le comte de Graſſe, cap.
L'Orient	74.	Le comte de Hector, Id.
Le Glorieux	74.	M. de Beauſſet, Id.
Le Conquérant	74.	Le chev. de Monteil, Id.
Le Fendant	74.	Le marq. de Vaudreuil, Id.
L'Intrépide	74.	De Beauſſier.
Le Palmier	74.	De Réals.
Le Magnifique.	74.	Le chev. de Brache.
L'Actif	74.	D'orves.
Le Zodiaque	74.	La Porte-Vezins.
Le Dauphin Royal	70.	Le marq. de Nieuil.
Le Bien-aimé	74.	D'Aubenton.

mais qui ne peut guere être prête avant la fin du mois prochain, ſans compter les frégates & autres bâtimens de moindre force en très-grand nombre (1), il en ſort & rentre ſucceſſivement

Le Solitaire	64.	De Briqueville.
L'Artéſien	64.	Deſtouches
Le St. Michel	64.	Mithon
L'Alexandre	64.	De Tremignon
Le Réfléchi	64.	De Cillart.
Le Roland	64.	De l'Archantel.
Le Sphinx	64.	Le comte de Soulange.
L'Eveillé	64.	Le comte de Botderne.

(1) Frégates, Corvettes & autres bâtimens partis depuis peu, ou en armement.

Frégates.

Noms.	*Canons.*	*Capitaines.*
La Pallas (*)	30.	M. de Ranſanne, Lieut.
La Senſible (†)	32.	M. le chev. de Marigny. Id.
Le Triton (§)	32.	M. de Caſtelane, Idem.
La Charmante	32.	M. de Macnemara, Idem.
La Concorde	32.	M. de Tilly, Idem.
La Sybille	32.	M. de Kerhouan Mahé, Id.
L'Andromaque	36.	Buor, Idem.
La Réſolue	36.	De Pontevez, Idem.
La Fortunée	36.	Marigny, Idem.
L'Iphigénie	36.	De Kerſaint, Idem.
La Danaé	32.	Kergarion Loemaria, Id.
La Nymphe	32.	Le chev. de Sainville, Id.
La Licorne	32.	Belizal, Idem.

(*) Partie le 6 mars pour Dunkerque.

(†) Partie le 6 mars pour une miſſion particuliere.

(§) Dès le 16 mars, ces trois frégates n'attendoient plus que leurs ordres pour aller aux iſles.

une portion; leur deſtination eſt de croiſer dans le golfe; ils ne reſtent jamais en rade plus de deux fois 24 heures, & rien ne tranſpire de ce qu'ils ont vu: les plus fins voiliers ſont partis pour aller annoncer aux iſles la nouvelle d'une guerre prochaine.

On ſait poſitivement aujourd'hui que c'eſt M. le comte d'Orvilliers qui commandera l'armée navale de Breſt, appelée *Eſcadre d'obſervation*; M. Duchaffault ſervira ſous lui à la tête d'une diviſion, & le duc de Chartres aura l'autre. On a cru un moment que ce prince pourroit être en chef avec la qualité de généraliſſime de terre & de

---

Le Zephire	32.	Marquis de Barre,	Lieut.
La Surveillante	32.	Du Couedic,	Idem.
La Belle-Poule	32.	De la Clocheterie,	Idem.
L'Aigrette	32.	Boucault,	Idem.
La Perle	18.	Mingaud de la Haye,	Lieut.
L'Ecureuil	18.	M. de la Metrie,	Idem.
Le Serin	16.	De la Perouſe,	Idem.
L'Hirondelle	14.	De la Blanche,	Idem.
La Sylphide	12.	Le chev. de Villeneuve Sillard.	Idem.
La Favorite	12.	De Kerſaint,	Enſeigne.
La Curieuſe	10.	Du Rumain,	Idem.
La Lunette	4.	De Chavagnac,	Idem.

Lougres,

Le Chaſſeur	De la Ville-Bouquet,	enſeig.
Le Coureur	De Razily l'aîné,	Idem.
L'Eſpiegle	De Clonard,	Idem.

mer : un voyage qu'il a fait dans ce port (1) dans une saison rigoureuse, de longues conférences avec le ministre, un séjour extraordinaire de S. A. à Versailles le faisoient présumer ; on croit que c'étoit même sa prétention. On n'a osé commettre les destins de la France en ses mains augustes, mais inexpérimentées, & peut-être, s'il se conduisoit bien cette campagne, il pourroit obtenir cet honneur pour la prochaine.

C'en est un grand sans doute pour MM. de la marine de voir un prince du sang devenir

---

(1) Extrait d'une lettre de Brest du 20 Février... M. le duc de Chartres est arrivé mardi ; il doit passer quelques jours ici & il retournera ensuite à son régiment ; il a été enchanté de notre port & de notre arcenal, de la bonne mine de nos vaisseaux, de l'abondance de nos magazins.

Extrait d'une lettre de Brest du 28 février... M. le duc de Chartres a passé ici huit jours ; il a dîné chez M. de l'Archantel, un capitaine de vaisseau qui lui a servi de major dans sa campagne d'évolution en 1776 ; il fut très-affable & très-gai ; il est reparti pour Saint-Malo & de là doit se rendre à Paris.

Extrait d'un bulletin de Paris du 6 mars.... M. le duc de Chartres n'a pu tenir longtems à l'ennui d'être éloigné de la capitale & de ses plaisirs, il est revenu brusquement le mardi gras, a paru à l'opéra, & il a été applaudi comme s'il eût remporté quelque victoire.

Extrait d'une lettre de Versailles du 19 mars.... M. le duc de Chartres, contre son ordinaire, a passé deux jours de suite à Versailles & y a couché deux nuits, ce qui fait présumer qu'il y a été en conférence relativement aux opérations de la marine.

leur camarade & donner l'exemple de la ſubordination. Les faſtes de la marine n'offrent aucun évenement pareil, & l'on eſpere qu'il en réſultera le meilleur effet.

Toutes les faveurs de la cour ſemblent deſtinées aujourd'hui à ce corps, dont on cherche, par tous les moyens poſſibles, d'exciter l'émulation. Le roi lui a fait préſent de ſon portrait, & ça été une fête à Breſt d'une eſpece toute nouvelle.

Ce portrait y eſt arrivé par mer, & il a été reçu à peu-près avec tous les honneurs qu'on auroit rendus à la perſonne même de S. M. Le major de la marine (1), accompagné du directeur du port (2), d'un officier des gardes du pavillon, ont été le prendre juſqu'à une certaine diſtance de Landernau: le canot portant pavillon royal a été ſalué par toutes les batteries de la rade & par l'artillerie des vaiſſeaux, frégates & corvetes qui ſont en rade. En entrant dans le port, le château l'a auſſi ſalué, toutes les troupes de la marine bordoient la haie dans le port, & les troupes de terre depuis le parc juſqu'à l'hôtel du commandant de la marine. M. le comte d'Orvilliers & M. le marquis de Langeron, ſuivis de tous les officiers de la marine, ont été recevoir le portrait du roi juſqu'à la cale où étoit le canot. MM. le marquis de Lange-

(1) M. de Fautras.
(2) M. Hector.

ron (1), le comte d'Orvilliers (2), le chevalier Fouquet (3), & le vicomte de Roquefeuille (4), ſe ſont mis dans le caroſſe avec le portrait du roi. M. de la Prevalaye (5), à la tête du corps de la marine, a ſuivi juſqu'à l'hôtel du commandant, ou MM. les gardes de la marine bordoient la haie dans la cour. Le portrait à été porté dans la grande ſalle du conſeil: chacun s'eſt retiré après la cérémonie. M. le comte d'Orvilliers a donné à dîner à tous les chefs des corps, & l'on y a bu à la ſanté du roi au bruit du canon.

C'eſt ainſi que, dit notre ami Horace.

. . . . . Pueris dant cruſtula blandi
Doctores, elementa velint, ut diſcere prima.

Puiſſent nos vieux routiers donner le fouet à ces écoliers, avant qu'ils ſoient devenus maîtres, ſans quoi c'en eſt fait de l'Angleterre.

Paris, ce 13 avril 1778.

---

(1) Le commandant de terre.
(2) Commandant de la marine.
(3) Le plus ancien officier général.
(4) Commandant des gardes du pavillon.
(5) Commandant la marine après M. le comte d'Orvilliers.

LETTRE XII.

Sur un Procès plaidé avec un éclat sans exemple. Plaidoyers pour & contre. Jugement.

TOUT ce qui intéresse l'humanité, Milord, a surtout droit à votre curiosité, & vous avez raison de regarder le procès dont vous attendez avec impatience le jugement comme un des plus mémorables qui aient été agités depuis longtems. Un orateur, après avoir attiré à sa suite pendant plusieurs audiences la multitude de tous les ordres de l'état, de tout âge, de tout sexe, avec un empressement dont il n'y avoit pas encore d'exemple au palais, a ravi le foible à l'oppression du fort, a fait triompher complettement l'innocence, & a forcé les magistrats inaccessibles au crédit des protections les plus augustes, à l'effroi d'un parti formidable, aux séductions plus puissantes de la beauté & des graces, d'être enfin justes une fois dans cette cause, dont les moindres particularités méritent attention. Il s'agissoit non-seulement de venger un particulier des outrages de trois freres réunis contre lui, d'arracher les restes d'une victime brave & généreuse aux fureurs de lâches spadassins acharnés à sa perte, mais encore de défendre tout un ordre de citoyens contre le despotisme d'un autre; d'apprendre à cette noblesse altiere & féroce qui tiran-

tirannise les provinces de France; à ces militaires qui n'estiment qu'eux, qui s'accoutument trop au sang & au carnage, que les fonctions du citoyen paisible, enrichissant la patrie, sont aussi précieuses à l'état quel e métier des armes; que nul homme n'a droit d'insulter impunément son semblable, & que tous, sans exception, soumis aux loix, doivent également courber leur tête sous le glaive de Thémis.

Le délit, Milord, est un assassinat exercé par trois freres au service (1), en la personne d'un négociant (2) de la ville de Bordeaux. C'est à sept lieues de cette capitale de la Guyenne, à Castillon sur Dordogne, dont les assassins sont habitans, qu'il s'est commis, & heureusement il n'a pas été consommé en entier. Le plaignant, estropié pour le reste de ses jours, &, à la fleur de l'âge, mutilé de la maniere la plus déplorable, se préparoit à réclamer la sévérité du tribunal des maréchaux de France, juges du point d'honneur, lorsque ses adversaires, dans l'espoir, sans doute, d'un meilleur succès, engagerent la contestation devant le juge ordinaire (3).

---

(1) Les Sieurs chevalier de Queyssac, capitaine de dragons dans la légion de Lorraine, Froidefond de Queyssac, ci-devant capitaine au régiment de Marmande, & Fillol Queyssac, ci-devant capitaine aide-major au même régiment.

(2) Le Sieur *Damade Belair*.

(3) Par une plainte du 27 octobre 1775.

Celui-ci, qui eſt le lieutenant criminel de Libourne, ne pût s'empêcher de décréter de priſe de corps les Sieurs de Queyſſac. (c'eſt le nom des aſſaſſins) Ils en appelerent au parlement de Bordeaux, qui, par deux arrêts conſécutifs (1), les débouta de leur appel, & ordonna qu'ils ſeroient transférés dans les priſons du ſénéchal de Libourne, pour leur procès leur être fait & parfait.

Les Sieurs de Queyſſac ayant depuis fait caſſer au conſeil (2) le dernier arrêt du parlement de Bordeaux, ſur un prétendu défaut de forme, avoient été renvoyés au parlement de Toulouſe, qui avoit confirmé le décret de priſe de corps décerné contre les aſſaſſins (3).

Par une nouvelle chicanne, leur ſeule reſſource, ils ont encore incidenté (4), & ſont venus au parlement de Paris. Le bras de la juſtice, appeſanti trois fois ſur la tête des accuſés étoit déjà une grande préſomption qu'ils étoient coupables, & l'arrêt définitif intervenu après une inſtruction auſſi ample que ſolemnelle, ne doit plus laiſſer aucun doute aux plus incrédules.

Le fait, Milord, au ſurplus, eſt des plus romaneſques; il nous trace les tems de la cheva-

(1) Des 16 mars & 18 mai 1776.

(2) Le 28 juin 1776.

(3) L'arrêt de Toulouſe eſt du 15 avril 1777.

(4) L'arrêt de Toulouſe a été caſſé le 2 juin 1777 & le conſeil a renvoyé l'affaire au parlement de cette capitale.

lerie ; & un bourgeois modeſte, peu accoutumé au maniement des armes, avec un ſimple couteau de chaſſe d'abord, & enſuite ſans armes abſolument, réſiſtant ſeul à trois pourfendeurs d'hommes, eſt un ſpectacle digne de nos antiques preux.

Les petites villes de province en France, ne ſont pas comme en Angleterre l'image de la liberté & de l'égalité : chaque citoyen n'eſt eſtimé chez nous, n'eſt conſidéré, n'eſt recherché qu'en proportion de ſon mérite, de ſes talens, de ſon utilité. Ici elles ſont partagées en deux claſſes dont la premiere, compoſée de la nobleſſe & des militaires, exige tous les reſpects, toutes les déférences extérieures de la ſeconde qui eſt la bougeoiſie, à laquelle elle veut faire ſentir ſa ſupériorité non-ſeulement dans l'ordre civil, mais juſque dans la ſociété & au ſein des plaiſirs. Telle a été l'origine de la querelle, dégénérée depuis en rixe ſanglante, entre les Sieurs de Queyſſac & le Sieur Damade : (ainſi s'appelle l'accuſateur) rixe qui a penſé lui coûter la vie, & qui auroit mérité l'échaffaud aux autres, s'ils avoient été punis ſuivant le vœu de la juſtice rigoureuſe.

Au reſte, quoique la famille des Queyſſac fût au rang des nobles, & celle des Damade reſtée dans la roture, elles ſe valoient l'une l'autre, il y avoit même une alliance entre elles (1). La

(1) La ſœur de la mere des Sieurs de Queyſſac ayoit épouſé l'oncle paternel du Sieur Damade.

ſeule différence, c'eſt que la premiere avoit paſſé dans la claſſe des patriciens à la faveur d'une charge de ſécretaire du roi, que la ſeconde ne pouvoit acquérir; mais par un motif tenant à la nobleſſe de l'ame, bien ſupérieure à celle de la naiſſance: il lui auroit fallu acheter ce privilege par le ſacrifice de ſa religion, ou par une hipocriſie encore plus honteuſe (1): à cela près, les Damade vivoient noblement; ils avoient toujours été aſſociés à la nobleſſe de leur canton; leur ayeul, au commencement du ſiecle (2), avoit été convoqué lui-même au banc des nobles; ils comptoient parmi leurs ancêtres & parmi leurs plus proches parens, un brigadier des armées du roi, un major de cavalerie, une foule de capitaines & de chevaliers de St. Louis; & ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'ils produiſoient en preuves un certificat ſigné du propre pere des Sieurs de Queyſſac (3). Au défaut d'autre, ils exerçoient le commerce, la ſeule profeſſion qui ſoit permiſe aux proteſtans dans ce royaume.

„ Depuis que les Sieurs de Queyſſac ont em-
„ braſſé la profeſſion des armes, ils ſe ſont per-
„ ſuadés que tout devoit fléchir devant eux.

---

(1) Les Damade ſont proteſtans, & les proteſtans en France ne peuvent être pourvus d'aucune charge; il faut avant rapporter un certificat de catholicité.

(2) En 1706.

(3) Ce certificat eſt en outre atteſté par huit gentilshommes du canton.

„ Toujours armés comme des gladiateurs, on „ les a vus mille fois tirer leurs ſabres „ pour effrayer ou frapper des compatriotes qui „ avoient eu le malheur de leur déplaire: qui„ conque oſe les regarder „ ſans avoir le „ chapeau à la main, eſt aſſuré d'exciter ce „ qu'ils appellent leur bravoure militaire. C'eſt „ en s'éloignant ainſi du véritable eſprit de leur „ état, & en abuſant des armes qui leur ont été „ confiées pour un uſage bien différent, qu'ils „ ſont parvenus à ſubjuguer les paiſibles habitans „ de Caſtillon. Mille anecdotes connues de „ toute la contrée dépoſent hautement de leur „ caractere violent, impérieux & querelleur." C'eſt ainſi que je les trouve dépeints dans un mémoire (1), & c'eſt d'autant plus croyable, que j'ai entendu & lu pluſieurs avantures de cette eſpece (2), qui annoncent que, pour peu qu'un noble de province ſoit diſpoſé à la dureté ou à l'arrogance, il ne ſe déſiſte point de cette prétention de tous, principalement quand, outre la naiſſance, il peut en impoſer par un uniſor-

(1) De Me. Jamme, avocat au parlement de Toulouſe.

(2) Je me rappelle entre autres le malheureux procès d'un notaire de Rocroi, empriſonné, vexé, privé de ſon état, ruiné pour n'avoir pas été le chapeau à un major, & qui n'a obtenu ſa liberté qu'au bout de pluſieurs années. Toute cette anecdote eſt racontée en détail dans un ouvrage intitulé: *Journal hiſtorique de la révolution opérée dans la conſtitution de la monarchie françoiſe, par M. de Maurepas, chancelier de France.*

me. Vous voyez, Milord, que les Quakers n'auroient pas beau jeu ici.

Quoi qu'il en ſoit, à cette arrogance naturelle, à cette férocité de mœurs, au préjugé local de la part des Sieurs de Queyſſac, ſe joignoit un reſſentiment ſi puiſſant ſur le commun des hommes, fondé ſur des motifs d'intérêt (1) pécuniaire. Le Sieur Froidefond, l'un des Queyſſac, fut le premier à trouver occaſion de le témoigner & n'y manqua pas par un propos inſolent au jeu, ſuivi d'une rixe ou le Sieur Damade fut bleſſé. Celui-ci rétabli & provoqué de nouveau s'étant auſſi bien montré dans la ſeconde agreſſion, ſon adverſaire crut ſe pouvoir venger plus facilement par une humiliation: il eut recours au commandant de la province pour obtenir le déſarmement de ſon adverſaire. Vous ſavez, Milord, qu'un gentilhomme ne marche point ici ſans ſon épée, il la porte en viſite, à l'égliſe, aux feſtins, aux ſpectacles, aux bals, chez ſa maitreſſe... Dans les provinces c'eſt ſon attribut diſtinctif, elle eſt interdite aux plébéyens. Cependant le maréchal de Mouchy, auquel s'adreſſoit le Sieur Froidefond crut la famille de Damade dans le cas de la tolérance. „ Je ne puis, lui dit-il, priver ces „ Meſſieurs (car cette démarche injurieuſe em-

(1) Un oncle des Damade dont on a parlé plus haut, avoit légué à ſa veuve, tante des Queyſſac, la jouiſſance de tous ſes biens; mais celle-ci avoit remis aux héritiers une partie de cet uſufruit par acte du 4 janvier 1773.

„ braſſoit toute la famille) d'un privilege que „ leur ont acquis leurs ancêtres." Mais, pour éviter déſormais toute querelle entre eux, il leur fit ſigner une promeſſe reſpective en cas d'inſulte, de ne point uſer des voies de fait, & d'en porter plainte à lui, juge du point d'honneur.

Cet engagement étoit du 11 août 1775 & dès le 24 octobre ſuivant le Sieur Froidefond, voyant entrer dans une maiſon le Sieur Damade, revenu pour la premiere fois à Caſtillon depuis la ſignature de l'accord, affecte de reprendre un ſabre qu'il avoit quitté & s'écrie: *Voilà un ſabre que je viens de faire affiler ; il coupera bien les oreilles à quelqu'un.* Ce propos s'étoit tenu dans la matinée: le ſoir le Sieur Damade, comme il alloit à la campagne à cheval rencontre ſur le grand chemin, l'aîné de la famille, appelé le chevalier de Queyſſac, à cheval auſſi, qui lui reproche de n'avoir pas ôté ſon chapeau. Il lui répond qu'il l'a ſi ſouvent prévenu, ſans retour de politeſſe, qu'il a cru déſormais ſuperflu de remplir avec lui ce cérémonial. „ Eſt ce que vous vous croyez „ fait pour compter avec moi là-deſſus, répart „ arrogamment ſon brutal adverſaire? Vous de„ vez toujours commencer par me ſaluer; c'eſt „ à moi à voir alors ce que j'ai à faire".... Il lui demande enſuite où ſont ſes armes, & ſur ce qu'il ne lui voit qu'un couteau de chaſſe, il prend un des piſtolets qu'il avoit à ſon arçon & le lui donne; le provoquant au combat, il ſe recule de quinze pas & invite le Sieur Dama-

de à tirer; celui-ci desire que ce soit le Sieur de Queyssac, se prétendant l'offensé... Il refuse: après ce singulier débat, le chevalier se raproche & reprend son pistolet. Cette scene n'étoit que ridicule; en voici une atroce: Deux des freres avoient déjà enfreint le traité de paix, conclu sous les auspices du plus respectable médiateur; vous allez voir le troisieme entrer en scene & tous bientôt se réunir pour consommer l'action la plus infâme dont ces agressions successives avoient été le prélude.

Le Sieur Damade se rendoit à dîner dans une maison de la ville; il passoit devant celle des Sieurs de Queyssac, dont deux sembloient l'attendre; mais il marchoit du côté opposé: ils traversent le ruisseau, l'arrêtent & l'apostrophent de termes grossiers, parce qu'il ne s'est pas rangé à son devoir de les saluer; ils y joignent un geste de mépris (1). Le Sieur Fillol, (c'est ainsi qu'on distingue le troisieme) devenu agresseur à son tour, part comme un éclair, entre dans la maison, en ressort avec un sabre nud, attaque le foible négociant, que le chevalier empêchoit toujours de poursuivre son chemin, & fond sur lui, quoiqu'il n'eût qu'un couteau de chasse.

Le Sieur Damade est obligé de se défendre avec cette arme impuissante; elle se casse sous le sa-

(1) Le Sieur Fillol porte le poing sous le nez du Sieur Damade & l'appelle J. F.

ſabre du grenadier; une partie de la lame tombe à terre, il pare comme il peut, avec le tronçon; mais la poignée ſe briſe dans ſa main. Son viſage étoit tout en ſang, il n'avoit plus aucune défenſe, & le Sieur Fillol lui porte encore des coups. „ Eh! quoi, s'écrie le malheureux jeune hom„ me (1), je n'ai plus d'arme, & vous me „ frappez? Meſſieurs je vous prens à témoin."

Ce reproche fait cependant rougir le Sieur Fillol de ſa barbarie; il rentre, & tandis que le bleſſé eſſuyoit avec ſon mouchoir le ſang qui couloit ſur ſon viſage, en préſence du chevalier qui avoit eu la lâcheté de demeurer tranquile ſpectateur d'un combat auſſi inégal, le Sieur Froidefond, qui de ſa fênetre avoit vu la querelle s'engager, accourt auſſitôt avec deux ſabres nuds à la main, & jetant aux pieds du Sieur Damade, celui que ſon frere venoit de quitter, il réſerve pour lui le ſien qu'il avoit fait affiler deux jours auparavant avec tant de ſoin: il crie de ramaſſer le ſabre à l'adverſaire qui proteſte être hors d'état de ſe battre & recule vers la maiſon où il étoit invité. Le Sieur Froidefond eſt inexorable: la retraite du Sieur Damade redouble ſa rage; il frémit de voir échapper ſa victime; il lui commande une ſeconde fois de relever l'arme

(1) Le Sieur Damade n'avoit que 27 ans: ſes trois adverſaires avoient l'un 45 ans, l'autre 34, & le troiſieme 32, Sieur Damade, en outre, ſortoit de maladie & étoit à peine rétabli.

qu'il lui offre, & cependant leve ſon ſabre prêt à abattre la tête de ſon adverſaire, s'il ſe courbe. Quelle poſition ! qui ſecourra l'innocent contre un pareil tigre ? On deſireroit en ce moment, Milord, que la foudre éclatât: elle éclate en effet. Le Sieur Damade, qui s'étoit muni d'un piſtolet de poche contre les voleurs infeſtant la campagne où il devoit retourner le ſoir (1), tandis que d'une main il pare en fuyant avec ſa canne les coups du furieux qui le pourſuit, n'ayant d'autre moyen d'échapper à la mort, de l'autre tire le piſtolet dans la poitrine du Sieur Froidefond.

„ En uſant du droit que toutes les loix lui „ donnoient dans cette fatale conjoncture, dit un „ des défenſeurs du Sieur Damade (2), il crut „ échapper à la rigueur de ſon ſort:" mais le Sieur Froidefond avoit paru le dernier au combat; il y vint invulnérable comme Achille, ſans avoir été trempé, comme lui, dans le ſtyx. La balle tirée à cinq pas de diſtance; c'eſt-à-dire dans une poſition où n'étant ni trop près ni trop loin, elle devoit faire le plus grand fracas, tomba reſpectueuſement à ſes pieds, n'ayant fait qu'une légere contuſion.

Ne ſuivant que les mouvemens de ſa rage, le Sieur Froidefond s'élance ſur l'expoſant avec ce

---

(1) Cette ſcene ſe paſſoit dans l'arriere-ſaiſon le 26 octobre.

(2) M. Jamme.

redoutable ſabre récemment affilé : il lui porte des coups redoublés ſur les bras, les fend juſqu'aux os, & lui coupe entierement les muſcles & les nerfs. Tandis que le ſang coule à gros bouillons, le chevalier de Queyſſac excite encore la férocité de ſon frere : *Tue-le, tue-le*, lui crie-t-il ; *je me repens de ne l'avoir pas tué avant-hier ; cela dépendoit de moi.*

La porte de la maiſon où devoit dîner le Sieur Damade s'ouvre enfin : les convives accourent en foule, & le tranſportent évanoui & nageant dans ſon ſang.

Tandis qu'on coupoit les habits & la chemiſe du Sieur Damade pour tâcher d'arrêter l'abondance de ce ſang qui, d'après l'expreſſion des témoins, *ſortoit de ſon corps comme d'une fontaine*, le chevalier de Queyſſac eut le front d'aller jouir de ce ſpectacle, & de braver ainſi l'indignation de ſes concitoyens : il approche de cet infortuné, *& lui découvrant la poitrine à nud, je veux voir*, dit-il, *ſi vous êtes plaſtroné.....*

S'étant convaincu du contraire, il ſe retira. Plaſtroné !.... Mais comment cette idée vient-elle ſe préſenter au chevalier de Queyſſac ? Quoi ! parce qu'une balle vient de reſpecter miraculeuſement la poitrine de ſon frere, c'eſt la poitrine du Sieur Damade qu'il va viſiter ! Imprudent ! quel trait de lumiere venez-vous de jeter ſur cette funeſte avanture ?

Après leur expédition, les freres Queyſſac

rentrent chez eux, ajoute un autre hiſtorien (1); toute la ville eſt en rumeur: il n'y a qu'un cri contre eux & contre leurs fureurs. Eux dînent tranquillement, ne voient dans toutes ces atrocités qu'un évenement fort ordinaire, s'habillent après le dîner, ſe font accommoder, vont en viſite, ſoupent en ville. Froidefond joue gaiement au trictrac, pendant qu'à quelques pas d'eux le malheureux Damade touchoit à une mort prochaine.

S'il ne périt pas depuis cette malheureuſe journée, le Sieur Damade, livré aux douleurs les plus vives, aux opérations les plus douloureuſes, n'a repris quelque force, que pour mieux ſentir tout le poids de ſon malheur & de l'idée accablante de n'être plus qu'un fardeau pour ſa famille, & un objet de pitié pour tous les cœurs ſenſibles.

Tel eſt, Milord, l'hiſtorique du procès important ſur lequel l'éloquence des avocats a eu à s'exercer dans trois cours différentes. Je n'ai point lu les plaidoyers de Bordeaux; mais des auditeurs dignes de foi m'ont dit que le jeune défenſeur du Sieur Damade (2), qui, au défaut de ſes confreres plus expérimentés, mais intimidés par le crédit & les menaces de ſes féroces adverſaires, avoit eu le courage de s'en charger; s'en étoit acquitté avec une vigueur & une no-

(1) Me. Elie de Beaumont, un des avocats de Paris.
(2) Me. de Montignac.

bleſſe qu'on n'auroit pas attendu de lui ; qu'élevé par la grandeur de ſon ſujet, il avoit déployé les qualités les plus brillantes de l'orateur, & avoit terraſſé les avocats du plus grand nom (1), qui, ſéduits ſans doute par le faux récit des Sieurs de Queyſſac, ou entraînés par une commiſération bien mal entendue & meurtriere pour la ſociété entiere, les avoient honorés de leur miniſtere ; que ceux-ci dans des *factum* très-bien faits avoient atténué, pallié, voilé preſque avec beaucoup d'adreſſe le crime de leurs parties & les auroient peut-être ſauvées ſans l'avocat général (2). Ce magiſtrat d'une intégrité rare, d'une fermeté à toute épreuve, m'ont rapporté ces ſpectateurs encore enthouſiaſmés, placé entre les juges & les parties, aux ſollicitatons les plus vives, les plus ardentes, oppoſant l'inflexibilité des loix

---

(1) Mes. Polverel & Garat. Me. de Selze, alors le plus fameux avocat de Bordeaux, quoique voiſin de campagne & lié par là avec les Sieurs de Queyſſac, après leur avoir fait conter leur hiſtoire, refuſa de ſe charger de la cauſe.

On liſoit au ſurplus dans le mémoire du défenſeur des Queyſſac ces phraſes bien emphatiques & bien étranges : „Que toutes les puiſſances de l'Europe regardent l'interverſion de l'ordre des ſaluts comme un ſujet de guerre..... Que le Czar Pierre, en déclarant la guerre à la Suede, ſe plaignit dans ſon manifeſte qu'on n'avoit pas tiré le canon lors de ſon paſſage à Riga.... que ce qui eſt vrai de nation à nation, doit l'être d'homme à homme ; *car les rapports de nation à nation ſont les mêmes que ceux d'homme à homme.*

(2) M. du Paty.

& celle de ſon ame, avoit fait parler la voix accablante des informations, les avoit lues en pleine audience devant un public immenſe, dont chacun les recueilloit avidement de ſa bouche, & s'identifiant avec le Sieur Damade regardoit ſa cauſe comme la ſienne propre. De là des acclamations unanimes, ſeules propres à contenir les juges ou trop foibles ou trop prévenus. Enfin, après ſix heures de plaidoirie, balançant longtems les raiſons pour & contre, ſuivant que l'exigeoit l'impartialité de ſon miniſtere, ce moderne Périclès avoit foudroyé les coupables de ſon éloquence, peut-être un peu trop hyperbolique, mais qui ne meſſeyoit point en cette occaſion, & avoit donné contre eux préſens des concluſions adoptées, ſuivant leſquelles ces fiers Matamores avoient diſparu & ſubi le premier châtiment (1).

J'ai ſous les yeux le mémoire de Toulouſe dont je vous ai déjà dit cité quelques paſſages; il eſt précis, ſerré de faits, fort de logique, l'éloquence en eſt auſtere & nerveuſe, il me paroît dans ſon enſemble bien ſupérieur à ceux de Paris. Je ne puis réſiſter à l'envie de vous adreſſer le morceau ſuivant, c'eſt le début.

„ Tandis que la ſociété alarmée appelle la

---

(1) Il avoit été ordonné ſuivant la formule, *attendu qu'ils étoient préſens à l'audience, qu'ils paſſeroient le Guichet*, c'eſt-à-dire qu'ils ſeroient arrêtés ſur le champ & conſtitués priſonniers.

„ vengeance des loix contre le plus noir & le
„ plus lâche aſſaſſinat, les Sieurs de Queyſſac
„ font marcher devant eux les droits de leur
„ naiſſance, leurs ſervices militaires, l'éclat
„ d'une profeſſion ſpécialement conſacrée à l'hon-
„ neur, l'eſtime de leurs camarades, la protec-
„ tion de leurs chefs, les récompenſes du ſou-
„ verain: c'eſt ſur leur parole, ſur leur état
„ qu'ils veulent être jugés, & non ſur les ca-
„ racteres de la ſcene horrible qui fait la matiere
„ de ce malheureux procès; c'eſt en altérant les
„ faits, en dénaturant les queſtions, en muti-
„ lant le langage des témoins, & en s'écriant
„ ſans ceſſe que des actions de valeur ſont in-
„ conciliables avec des actes d'infamie & de lâ-
„ cheté, qu'ils ont eſpéré de donner le change
„ à la cour, & de calmer l'indignation pu-
„ blique.

„ Toujours attachés à leurs principes, ne
„ ſuivant que les impreſſions de leur cœur, ou-
„ trageant également la juſtice & l'humanité, ils
„ oſent encore, du fond de leur priſon, inſulter
„ aux triſtes reſtes de la victime qu'ils ont muti-
„ lée, aux citoyens qui ſe ſont attendris ſur ſon
„ ſort, aux magiſtrats qui, n'écoutant que la
„ voix des regles & l'auſtere devoir de leur con-
„ ſcience, n'ont été ébranlés ni par les mouve-
„ mens de la brigue, ni par les efforts du crédit.

„ Les Sieurs de Queyſſac ne pourront-ils
„ donc jamais ſe perſuader qu'en embraſſant le
„ métier des armes, les militaires n'ont pas

„ acquis le droit de braver les loix; que c'eſt
„ pour conſoler & défendre la patrie qu'ils ont été
„ armés, & non pour porter le trouble & la déſo-
„ lation dans les familles; que la même puiſſan-
„ ce qui les arma pour repouſſer les ennemis de
„ l'état, a mis un glaive dans la main de la juſ-
„ tice pour punir les excès qu'ils pourroient
„ commettre dans la ſociété, dont ils n'ont point
„ ceſſé d'être membres? Affecteront-ils toujours
„ de confondre le courage avec la férocité, &
„ la bravoure inſéparable de l'honneur avec le
„ mépriſable penchant d'un ſpadaſſin, qui ne
„ courant qu'après des combats particuliers, ne
„ cherchant qu'à ſuſciter des querelles, & croyant
„ pouvoir ſe jouer impunément de la vie des
„ hommes, excite toute la vigilance, & mérite
„ toute la ſévérité de la police & des loix?

„ Mais laiſſons les Sieurs de Queyſſac s'éga-
„ rer dans des routes étrangeres. Le Sieur
„ Damade ne cherche qu'à inſtruire la cour & le
„ public qu'il reſpecte; ſon langage ne ſera que
„ celui de la vérité: il n'affectera ni de faire
„ ſaigner ſes bleſſures devant ſes juges, ni de
„ leur montrer un citoyen à la fleur de ſon âge
„ privé pour toujours de l'uſage de ſes bras; il
„ conſent que ces objets ſi capables d'intéreſſer
„ les cœurs ſenſibles, perdent leur mouvement
„ & leur force en paſſant dans l'ame des magiſ-
„ trats, & y demeurent immobiles ſous la contem-
„ plation calme de la juſtice; il ne veut qu'exciter
„ cette horreur & cette indignation que le ſimple

„ récit de la conduite des Sieurs de Queyſſac
„ doit faire naître dans les miniſtres de la loi."

„ O vous, qui conſacrez votre vie à la dé-
„ fenſe de l'état, vous qui connoiſſez l'eſſence &
„ le prix de la véritable bravoure, vous dont le
„ cœur eſt le code des loix d'honneur, jetez les
„ yeux ſur l'hiſtoire des malheurs du Sieur Damade,
„ & ceſſez de prêter aux Sieurs de Queyſſac des
„ ſentimens conformes à la nobleſſe de leur profes-
„ ſion; c'eſt d'après leurs actions qu'il faut les
„ juger."

Quel exorde! quel beau dévelopement! quelle nobleſſe! Comme l'orateur a l'art de généraliſer cette cauſe, ſans la rendre trop giganteſque! Comme il iſole, au contraire, ſes adverſaires, en détachant d'eux le corps des militaires & en excitant ceux-ci à repouſſer de leur ſein des hommes qui ſe ſont rendus indignes d'y réſider par leurs ſentimens & leurs actions!

Je trouve encore la péroraiſon pleine des grands mouvemens de l'éloquence: j'y admire un homme qui a puiſé dans les meilleures ſources, qui a fait d'excellentes études, & qui les applique avec autant de goût que de juſteſſe: c'eſt ainſi qu'il termine par un tableau très-vigoureux & terrible tiré de l'orateur romain.

Il faut tout dire, Milord: ſi les avocats de Paris avoient de grandes facilités comme juriſconſultes pour défendre le Sieur Damade dans une cauſe déjà éclaircie devant deux cours ſouveraines par le détail multiplié des faits, par une

foule de preuves, par les raiſonnemens les plus victorieux, il ne leur étoit pas auſſi aiſé de briller comme orateurs après les excellens confreres qui les avoient devancés.

Heureuſement les mémoires de Bordeaux & de Toulouſe n'étoient point connus ici, l'affaire même étoit totalement ignorée, enſorte que la curioſité n'a commencé à s'exciter que dès qu'on a ſu l'importance de la cauſe & que les plaidoiries ont été ouvertes. La foule déjà conſidérable aux premieres, s'eſt enſuite tellement accrue; il y eſt venu tant de gens de diſtinction, qu'il n'a plus été poſſible d'entrer que par billets (1): je les ai toutes ſuivies avec le plus grand ſoin, & j'ai compté aux dernieres ſéances juſqu'à 200 femmes de qualité & autant d'hommes de la cour.

M. Target a ſingulierement brillé dans ſa défenſe du Sieur Damade; c'eſt lui qui a plaidé le premier, & il a mis tant d'ame & tant d'art dans

---

(1) Il y a des lanternes ou tribunes dans la grand'chambre à la diſpoſition du premier préſident, où ſe mettent ordinairement les gens de diſtinction. J'y ai vu l'ambaſſadeur d'Agleterre peu avant ſon départ, qui a frémi d'y trouver M. Franklin. Il eſt d'uſage pourtant qu'on n'entre dans les lanternes que par billets de ce chef de la compagnie.

Dans les cauſes d'éclat, quand la foule eſt conſidérable, les magiſtrats reçoivent une portion du public juſque parmi eux & dans leur enceinte. C'eſt là que, par un uſage nouveau, on ne pouvoit entrer qu'avec des billets du même premier préſident, & qu'on a vu des femmes s'y rendre dès ſix heures du matin.

ſon élocution, qu'on l'a vu pluſieurs fois attendrir les juges, & faire couler des larmes des yeux des plus impaſſibles. Le ſeul endroit délicat à toucher & ſur lequel les adverſaires appuyoient fortement, c'eſt celui de l'arme à feu que le Sieur Damade trouve ſi à propos dans ſa poche & qu'il emploie. Oh! que l'éloquence eſt puiſſante dans la bouche d'un orateur pénétré lui-même de la grandeur, de l'excellence de ſa cauſe! Il a tourné ce fait à l'avantage de ſon client, il a tellement préparé, enflamé ſon auditoire, que chacun des ſpectateurs ſentoit avec lui bouillonner ſon ſang, auroit voulu s'armer du piſtolet & le lacher ſur l'aſſaſſin: il a enlevé tous les ſuffrages.

Après avoir peint les premiers combats. „ Quand deux jours après, s'écrie M. Target, „ je vois Damade provoqué par un frere, loin „ duquel il paſſoit paiſiblement, inſulté par un „ autre, je ne doute plus du plan conçu de „ l'exterminer; l'outrage qu'il n'a pu ni prévoir „ ni empêcher, le combat qu'on lui offre, le „ ſabre contre un couteau de chaſſe qu'il oppoſe, „ me font déteſter la lâche ſupériorité des uns, „ & admirer la grandeur d'ame de l'autre. Le „ lieu, la maiſon qui eſt là, *les freres qu'elle* „ *renferme*, la préſence de l'un d'eux *qui n'empêche pas ce combat inégal*, engagé par ſa provo- „ cation, (car cela eſt conſtant & même avoué) „ le trouble, le bouleverſement que le brave „ négociant doit éprouver, la promeſſe ſignée

„ par ces officiers, ou pour eux par leur frere,
„ tout ſe préſente à moi à la fois; tout jette dans
„ mon ame un tumulte inexprimable: enfin, le
„ couteau de chaſſe ſe briſe, le négociant eſt
„ bleſſé; mais il reſpire encore; je reſpire avec
„ lui, j'eſpere; je me ſens ſoulagé; mon cœur
„ ſe dilate. Mais que deviens-je, grand dieu!
„ quand, trois minutes après, je vois paroître
„ un homme qui ſort de la citadelle; quand je
„ reconnois un troiſieme frere; c'eſt celui-là
„ même qui s'eſt engagé entre les mains du juge
„ d'honneur, celui qui a juré la paix, celui qui
„ a cependant menacé, celui qui a fait affiler le
„ ſabre. Sa main tient ce ſabre affilé; de l'autre
„ il jette outrageuſement un ſabre obſcur à terre;
„ il eſt furieux, agité, précipité dans ſa mar-
„ che; il crie: *ramaſſe cette arme*; il éleve le
„ ſabre en l'air; il avance; il n'eſt réellement
„ contenu par perſonne; mes eſpérances ont
„ donc été vaines; le meurtre étoit juré; il
„ va donc périr: mon ſang ſe glace; mon œil
„ troublé ſuit les mouvemens avec épouvante;
„ l'infortuné eſt rempli d'horreur; la pâleur &
„ l'effroi ſe peignent à travers les traits de ſang
„ qui lui couvrent le viſage, il recule, le fu-
„ rieux avance, repouſſe l'arme, crie encore
„ *ramaſſe-ça*, tient le ſabre en l'air; chaque
„ pas me fait frémir; chaque mouvement me
„ donne la mort. Damade ſe baiſſe; Froidefond
„ eſt, non point à quatre à cinq pas, mais à
„ quatre à cinq pieds, à la diſtance du bras

„ d'un homme; il tient le ſabre ſuſpendu ſur la „ tête de Damade courbé; va-t-il périr? Foible „ il ſe releve, je vois paroître un piſtolet dans „ ſa main; je le lâche avec lui ſur l'aſſaſſin: ſi „ mon bras portoit la foudre, je la lancerois „ ſur cet homme."

Les Sieurs de Queyſſac dont la conduite odieuſe répugnoit à beaucoup d'avocats, en ont cependant eu pluſieurs. Le premier eſt un orateur peu connu (1), qui, avide de ſe faire une réputation par quelque cauſe d'éclat, n'a pas craint de défendre celle-ci, & l'a fait avec une ſorte de ſuccès. Son objet n'étoit que de diſſiper les impreſſions défavorables répandues dans le public contre ſes cliens. Quand il a cru les eſprits mieux diſpoſés, Me. Gerbier eſt intervenu & a employé toute la ſéduction, tous les preſtiges de ſon éloquence pour achever de les ébranler; enfin un troiſieme Me. Garat (2), a pris la plume, & a publié pour les lecteurs qui n'avoient point aſſiſté aux plaidoyers un *factum* auſſi bon qu'il pouvoit être en juſtifiant ſpécieuſement des aſſaſſins.

Les deux premiers connoiſſant la foibleſſe de leur défenſe, ou prévoyant ſans doute le peu de

(1) Me. Hardouin.

(2) Jeune avocat de Bordeaux, frere de celui qui avoit défendu les Sieurs de Queyſſac dans cette ville, tranſplanté ici, & connu par *un éloge du chancelier de l'Hôpital*, qui avoit concouru pour le prix de l'académie françoiſe en 1777.

ſenſation qu'elle cauſeroit dans le public, n'ont pas jugé à propos d'en rien faire imprimer (1): le dernier a rempli ſon miniſtere en répandant en profuſion ſon mémoire.

Il faut vous faire connoître, Milord, cet orateur à prétention, deſcendu pour la premiere fois dans la lice du bareau, & dont le début dans la lice académique, avoit été un triomphe.

„ Si cette affaire, dit le défenſeur des Sieurs „ de Queyſſac, avoit pu demeurer renfermée „ dans le temple de la juſtice, les Sieurs de „ Queyſſac n'auroient pas publié de mémoire; „ ils auroient dit aux magiſtrats: la procédure „ de notre accuſateur eſt ſous vos yeux; daignez „ l'ouvrir, vous y trouverez les preuves de notre „ innocence: & ils auroient attendu le jugement.

„ Mais cette affaire à été portée au tribunal „ de la ſociété, & là toutes les apparences ont „ paru être contre les Sieurs de Queyſſac. On „ a vu ſe promener partout un homme qui porte „ ſur ſon corps l'empreinte de pluſieurs bleſſures, „ dont les bras ſont ſuſpendus en écharpe; cha- „ cun dit: *Voilà celui que les Sieurs de Queyſſac* „ *ont mutilé; ils ſe ſont mis trois freres contre un* „ *ſeul homme, trois militaires contre un bourgeois.* „ Le public eſt généreux & compatiſſant; l'op- „ preſſion l'indigne, & ſa voix eſt toujours

(1) Il a paru ſeulement de la part de Mᵉ. Gerbier un *Réſultat des faits & obſervations importantes*, écrit court & ſec, uniquement deſtiné pour les juges.

„ pour le foible. Le Sieur Damade n'a eu qu'à
„ ſe montrer pour être mis ſous la protection
„ publique.

„ D'autres cauſes ont encore augmenté la
„ prévention. On a couru en foule aux audien-
„ ces où cette affaire a été plaidée. Rien n'eſt
„ plus facile que de frapper l'imagination des
„ hommes aſſemblés ; rien n'eſt plus difficile, au
„ contraire, que de démontrer à un grand nom-
„ bre d'hommes à la fois des vérités qui ne
„ ſont que le réſulat d'une longue diſcuſſion. La
„ raiſon perd de ſa force au milieu de la multi-
„ tude, & c'eſt là au contraire que le ſentiment
„ & l'imagination s'exaltent davantage. Le dé-
„ fenſeur du Sieur Damade a tracé des tableaux;
„ il n'étoit pas néceſſaire que ces tableaux
„ fuſſent fideles pour produire les plus grands
„ effets. Il a peint un homme violemment aſſail-
„ li par trois hommes; il a fait étinceler un ſa-
„ bre au deſſus de ſa tête; il a fait couler ſon
„ ſang; il en a couvert le pavé de la rue où ſe
„ paſſoit cette triſte ſcene: on a frémi, on a
„ pleuré. Qui pouvoit conſerver aſſez de fer-
„ meté d'eſprit pour juger de la force des preu-
„ ves, lorſqu'on étoit entraîné par celle des
„ impreſſions? Qui pouvoit ſonger à vérifier ou
„ diſcuter des faits qui venoient d'exciter des
„ cris, d'arracher des larmes? On ne jugeoit
„ plus que par les émotions que ces faits avoient
„ produites, & on les croyoit vrais.

„ Malgré tous ces déſavantages, les Sieurs

„ de Queyſſac peuvent auſſi à leur tour ſe félici-
„ ter de compter le public parmi leurs juges. Ils
„ viennent d'éprouver à la derniere audience ce
„ que peut ſon amour pour la juſtice. Une na-
„ tion généreuſe, franche & ſenſible, ne peut
„ être longtems égarée par ce qui n'eſt que l'ap-
„ parence de la vérité.

Il ajoute après:

„ On a ſuppoſé toujours, on a répété à
„ chaque inſtant avec affectation, que les Sieurs
„ de Queyſſac prétendoient trouver dans leur
„ nobleſſe, ou la preuve de leur innocence, ou
„ l'excuſe de tous les crimes dont on les accuſe:
Nous ſommes gentilhommes; donc tout homme qui n'eſt pas décoré de ce titre doit s'humilier ſous les caprices & les hauteurs de notre orgueil: donc nous ſommes innocens. C'eſt ainſi qu'on les fait raiſonner.

„ Heureuſement, il n'eſt pas difficile de pé-
„ nétrer dans quel deſſein on leur prête un lan-
„ gage auſſi abſurde & auſſi révoltant; & il leur
„ importe de dévoiler ce deſſein.

„ Il a été des tems malheureux où le noble
„ & le bourgeois étoient, pour ainſi dire, en-
„ nemis par état, où la nobleſſe ſembloit s'ar-
„ roger le droit de vexer, de tiranniſer les citoyens
„ paiſibles. Ces tems ne ſont plus; & depuis que
„ la nobleſſe eſt plutôt une décoration qu'un
„ pouvoir, depuis que les vertus & les talens
„ partagent avec elle le droit de fixer les re-
„ gards des hommes, depuis qu'il n'y a plus dans
„ l'état de force qui puiſſe balancer un inſtant

„ cel-

„ celle du ſouverain & de la juſtice, les nobles „ ne peuvent plus voir dans les titres qui les „ diſtinguent, que le devoir de protéger & de „ défendre les citoyens qui honorent ces titres. „ Ils mettent leur gloire aujourd'hui à ne pas „ y voir autre choſe.

„ Les Sieurs de Queyſſat n'ont jamais pré- „ tendu tirer de leur nobleſſe cette vanité pué- „ rile qui leur eſt reprochée gratuitement: ils „ n'y ont vu & n'y voient encore qu'un moyen „ plus ſûr de dévouer leur vie entiere au ſer- „ vice de l'état: ils déclarent que loin de vou- „ loir ſe ſervir du titre de gentilhomme, pour „ ſe mettre à couvert de l'accuſation d'un crime, „ ils ne voient dans ce titre qu'une raiſon de „ plus pour être jugés avec ſévérité."

Ces paragraphes ſont ſages, ſont adroits même, mais froids, mais flaſques & n'aprochent nullement de ceux cités pour le Sieur Damade.

Me. Elie de Beaumont, renommé comme écrivain au barreau de Paris, intimement lié avec Me. Target & travaillant communément de concert dans les grandes affaires où ils ſont employés, a prêté ſa plume au Sieur Damade: ſon confrere, chaud, bouillant, enthouſiaſte dans la plaidoierie, n'eſt pas auſſi bon à lire dans le ſang froid du cabinet, il n'a pas la diction pure & châtiée; il a le ſtile lourd, barbare quelquefois, ſouvent trop emphatique; en un mot, il peche par le goût & n'eſt nullement littérateur. C'eſt pourquoi il a la prudence de

ne point faire imprimer ſes diſcours d'apparat. En cette occaſion cependant il n'a pu réſiſter aux ſollicitations qui l'ont forcé de publier ſa *réplique* (1); & il n'a point eu lieu de s'en repentir. Cet ouvrage, d'une correction infiniment ſupérieure aux précédens du même auteur, ne ſeroit point déſavoué des meilleurs écrivains.

Vous en avez pu juger, Milord, par un morceau que je vous ai cité. En voici un de ſon ami, que j'ai choiſi préférablement, parce qu'il eſt très-curieux pour le fonds, qu'il donne une idée de la maniere dont les loix regnent en France, & que l'on y rend hommage à l'empire que les nôtres exercent indiſtinctement. Il y a longtems que j'entends dire ici qu'il faut s'enrichir à quelque prix que ce ſoit, parce que l'opulence ne conduit pas moins à l'impunité qu'aux honneurs, qu'on ne punit point de mort un homme d'un certain rang dans la ſociété, qu'il n'y a que les miſérables qui aient à redouter le glaive des loix: les Sieurs de Queyſſat vérifient ces étranges aſſertions. Six fois décrétés de priſe de corps, ils ſe ſont joués des

(1) C'eſt d'elle qu'eſt tiré le paragraphe cité plus haut. Me. Target a publié en outre *Réſultat exact des faits dans l'affaire du Sieur Damade*, réponſe au réſultat de Me. Gerbier, & *Coup-d'œil ſur le crime des Sieurs de Queyſſat*. Ces deux pieces dénuées de tout art ſont purement juridiques. La derniere ſurtout eſt excellente, parce qu'elle eſt courte & réſume en 4 pages les faits noyés dans les volumineux factum qui avoient précédé.

magiſtrats & ne ſont point reſtés en priſon. Ecoutez l'étrange énumération que fait Me. Elie de Beaumont de ces différens décrets & de leur inexécution.

„ Un premier arrêt du conſeil a ordonné „ qu'ils ſeront tranférés ſous bonne & ſûre garde „ dans les priſons de Toulouſe. Eux s'y rendent „ en poſte, de leur autorité privée, avec „ l'éclat d'un gouverneur qui ſe rendroit à ſon „ gouvernement.

„ L'un des trois freres, après l'arrêt de Tou„ louſe, ſe députe à la cour pour ſolliciter une „ caſſation; & le bris de priſon, de la priſon „ d'un parlement, n'eſt à Toulouſe qu'un jeu „ pour lui. Une lettre injurieuſe au magiſtrat „ qui préſidoit le ſecond parlement du royaume, „ lui notifie ſa fuite; & ſa requête en caſſation „ eſt un outrage pour le parlement entier, pour „ toute la magiſtrature Françoiſe.

„ L'arrêt de Toulouſe renvoie les Sieurs de „ Queyſſat dans les priſons de Libourne, & ces „ trois violateurs des loix daignent à peine y „ coucher de tems en tems, ſe répandent dans „ les maiſons, dans les cercles, ſe livrent „ aux jeux, aux plaiſirs de la ſociété, font des „ parties de chaſſe, affectent des délaſſemens „ d'éclat, comme ſi le glaive de la juſtice n'étoit „ ſuſpendu ſur leur tête.

„ On a vu même, le 16 novembre dernier, „ les deux freres reſtés à Libourne, oſer y „ aborder ſur la place un magiſtrat vénéré, un

„ préſident de la cour (1) qui viſitoit ſes domai-
„ nes de Guyenne, & lui montrer, par le lieu
„ même où ils l'abordent, ou l'impuiſſance, ou
„ la violation de nos loix; on a vu le chevalier
„ de Queyſſat être à Paris en pleine liberté pen-
„ dant près de neuf mois, n'entrer en priſon
„ que le matin même de la plaidoierie; &, ce
„ qui n'eſt pas moins criminel, on l'a vu abuſant
„ de cette liberté pour paſſer & repaſſer aux
„ Thuilleries devant le Sieur Damade, l'outra-
„ ger par des regards menaçans, des geſtes
„ offenſans, que le reſpect du lieu força de
„ diſſimuler encore. On a vu ſes deux freres
„ refuſer de ſe laiſſer traduire à Paris, par
„ l'huiſſier porteur de l'arrêt de la cour, (ſon
„ procès verbal en fait foi) puis partir de leur
„ chef avec un huiſſier de leur choix, & avec
„ la même liberté dans la route que les autres
„ voyageurs, qu'ils fatiguerent de leurs ſuper-
„ bes récits. Quel reſpect pour les loix veut-on
„ que puiſſent avoir les peuples de Libourne,
„ de Caſtillon, de Bordeaux, de Toulouſe,
„ de Paris, quand on voit de telles violations
„ durer des années entieres, & pendant un ſi
„ longtems reſter impunies? L'on aura vu chez
„ une nation voiſine, où ce reſpect eſt encore
„ en honneur, le fils aîné d'un roi ne pas re-

(1) M. de Gourgues, préſident à mortier du parlement de Paris.

„ fuſer d'aller en priſon ſur l'ordre d'un juge (1), „ & s'honorer par cette obéiſſance auguſte, bien „ plus que par ſes victoires! Et ici la France „ entiere voit trois petits-fils d'un anobli ſe „ croire déshonorés de reſter dans les priſons „ où la loi les place, où plutôt en ſortir auda- „ cieuſement pour cabaler, pour corrompre des „ témoins, pour ſurprendre des protecteurs par „ d'artificieux récits, pour dreſſer enfin une „ batterie redoutable contre l'innocent, après „ l'avoir aſſaſſiné! Et ici l'on voit, un *deſpec-* „ *tus curiæ* (c'eſt le terme même de la loi) à „ l'égard du parlement de Bordeaux, du Parle- „ ment de Toulouſe, du conſeil du roi, de la „ cour de Paris; & nul châtiment encore n'a „ puni cette audace! Et l'étranger indigné ſe „ demande à lui-même: „ *En France eſt-il donc* „ *des loix*"?"

Le même orateur fait obſerver avec raiſon que cela ne ſe paſſe pas ainſi en Angleterre; que les Loix abſolument aveugles n'y mettent point de différence entre un accuſé & un accuſé; que nulle conſidération de naiſſance, de ſervices, de talens militaires, de recommandation des grands ne peut atténuer le crime, affoiblir le châtiment: il cite l'exemple du Lord Ferrers.

---

(1) Me. Elie de Beaumont annonce qu'il a pris ce trait hiſtorique dans l'hiſtoire de la rivalité de la France & de l'Angleterre, par M. Gaillard de l'académie françoiſe & de celle des belles-lettres.

„ Un Lord anglois a un démêlé avec ſon in-
„ tendant. La diſpute s'échauffe. Il le frappe;
„ il le tue. Il eſt des pays en Europe où une
„ grace demandée, obtenue pour l'honneur de
„ la famille, & quelques écus donnés aux parens
„ du mort, auroient terminé l'affaire.

„ L'auguſte pairie angloiſe le juge & le con-
„ damne à la mort. A quelle mort? Cette der-
„ niere reſſource de la vanité humaine, qui
„ trouve le cimeterre infiniment plus noble que
„ la corde; ne lui eſt pas même accordée. Il
„ eſt condamné à être pendu. Il eſt pendu, &
„ lui-même en ſubiſſant ſon ſupplice avec fer-
„ meté, il s'honore du moins dans ces derniers
„ inſtans par ſa réſignation volontaire à donner
„ à ſa patrie un grand exemple. Et le ſurlen-
„ demain ſon héritier vient prendre ſa ſéance
„ en la chambre des pairs, parce que la loi l'y
„ appelle; parce que les fautes étant perſonnel-
„ les, on n'a point à gémir en Angleterre de
„ ces perpétuels combats entre l'honneur des fa-
„ milles, & les devoirs ſacrés de la juſtice. Et
„ voilà comment une nation de neuf millions
„ d'hommes peut doubler, tripler ſa valeur,
„ parce que tout homme placé dans ce pays,
„ ou ſous le bouclier, ou ſous le glaive de la
„ loi, y vaut ce qu'un homme peut & doit
„ valoir (1)."

(1) Ce paragraphe eſt tiré d'un appendix au gros mémoire de Me. Elie de Beaumont, intitulé *Réflexions ſur la Préméditation & ſur l'évocation.*

Après cette longue instruction & l'appareil des plaidoyeries, le jour du jugement est venu, c'est ordinairement celui où M. l'avocat général porte la parole. M. Seguier, comme le premier, s'en étoit chargé, & il étoit très-propre à bien remplir son rôle, s'il eût eu la même impartialité que M. du Paty, mais on savoit d'avance qu'il inclinoit pour les adversaires du Sieur Damade; il voyoit parmi eux une foule de militaires, des officiers généraux, des cordons rouges, des cordons bleus, des gens de la plus haute qualité, un prince du sang (1), & surtout des femmes charmantes; il ne pouvoit résister à une si puissante cabale. Les partisans des Queyssat le disoient publiquement, s'en vantoient à l'audience: on ne tarda pas à s'en appercevoir. L'affectation avec laquelle il parut adopter les détails romanesques de la bravoure du chevalier de Queyssat, qu'il peignit dans un transport brillant, se jetant aux milieu des dangers, sauvant les chefs de l'armée, laissant à l'ennemi son sabre, la seule conquête dont il ait pu se glorifier, & suspendu aux voutes du temple comme un trophée glorieux (2), fit bientôt juger qu'au défaut de raisonnemens solides en faveur des accusés, il

(1) M. le duc de Chartres, à raison d'un des freres Queyssat, aujourd'hui chef d'escadron dans son régiment de cavalerie.

(2) C'est une image sans doute emphatique & bien exagérée qui a été applaudie dans le plaidoyer de Me. Gerbier pour exalter la valeur de ses cliens.

vouloit éblouir les juges par des tableaux phantaſtiques, coloriés avec force, embellis de toutes les richeſſes de l'imagination. On s'en apperçût encore mieux à ſes tournures malignes contre le Sieur Damade: auſſi les applaudiſſemens que lui ont valu, de la part des partiſans des premiers, les morceaux en leur faveur, n'ont pu le dédommager des huées plus générales & plus fréquentes dont il a été acceuilli en pluſieurs endroits où la partialité éclatoit. Elles ont été ſi violentes que ſentant combien l'auditoire étoit mal diſpoſé, il a cru prudent de changer ſes concluſions & de ſe contenter de les donner le moins contraires poſſible aux coupables, ce qu'on a jugé par l'exclamation involontaire échappée à un officier général (1), *Ah, le lâche, il n'a pas tenu ce qu'il nous avoit promis!*

Après ce plaidoyer, qui a duré quatre heures, les magiſtrats ſont ſortis & ſe ſont retirés dans une piece voiſine pour déliberer entre eux (2). Les débats ont été vifs & duré trois heures; enfin, ils ſont rentrés & eſt intervenu arrêt ſatisfaiſant pour le Sieur Damade (3).

---

(1) M. de Viomeſnil.

(2) Quand les opinions ſont trop agitées & que les juges ſont gênés par la préſence d'un public nombreux, ils ſe dérobent à ſes regards pour diſcuter plus à l'aiſe.

(4) Par le prononcé de l'arrêt, les freres Queyſſat ſont condamnés ſolidairement en 80,000 livres de dommage & intérêts par forme de réparation civile envers le Sieur Damade, ce qui entraîne l'obligation de garder priſon

Comme depuis longtems cette cour n'en avoit rendu de pareil dans des affaires majeures, elle a été ſingulierement applaudie, & l'avocat Target & ſon client ont été réconduits en triomphe. Ils n'auroient pas été mieux fêtés en Angleterre. Je me ſuis tranſporté à Londres en ce moment, mais hélas! cette douce illuſion n'a pas duré & je me ſuis bientôt retrouvé à Paris.

Ce 19 avril 1778.

---

juſqu'à l'entier accompliſſement de cette diſpoſition; ils ſont également condamnés en 300 livres d'aumône envers les pauvres de la paroiſſe de Caſtillon; il leur eſt défendu de maltraiter par voie de fait ou par injure le Sieur Damade, & d'approcher de plus de dix lieues de Caſtillon ou de Bordeaux, à peine de punition corporelle. Le Sieur Damade eſt déchargé de toute accuſation & plainte, & les freres Queyſſat ne ſont que mis hors de cour même ſur l'accuſation d'aſſaſſinat. Permis au Sieur Damade de faire imprimer & afficher une certaine quantité d'exemplaires de l'arrêt....

F I N du huitieme Volume.

Comme depuis longtems ce roi n'en avoit
[illegible] de parti dans la France, et
[illegible] été trop heureux après l'ex-
[illegible] fait cheoir ces trop hautes en trop peu
[illegible] ne fut pas trop fâché à Londres en apprenant
[illegible] depuis cela donne d'un pas d'une
[illegible] ne fut bientôt retourné à Paris.

Ce 19 avril 1772.